

Rapport

ESG

2025

Ce rapport est un acte volontaire.

Alors que la directive Omnibus a suspendu l'entrée en vigueur de la CSRD pour les entreprises de notre catégorie et que les ESRS simplifiés n'ont pas encore atterri, nous avons choisi de ne pas attendre. GA Smart Building publie aujourd'hui son premier rapport ESG structuré, en toute transparence et sans obligation réglementaire.

Pour structurer ce rapport, nous nous sommes d'abord appuyés sur la norme VSME (Voluntary Sustainability Reporting Standard for non-listed SMEs). Mais ce référentiel, conçu à l'échelle européenne pour les TPE et PME non cotées, ne répondait pas au niveau d'exigence et de transparence qu'impose une ETI de notre taille et de notre secteur. C'est pourquoi nous avons basculé sur le Mid Caps Standard, que nous avons contribué à développer au sein de We Are Europe, un collectif d'acteurs européens engagés pour faire de la durabilité un facteur de robustesse, de souveraineté et d'innovation pour les entreprises européennes, et qui a développé à ce titre un standard de reporting proportionné et exigeant, spécifiquement conçu pour les ETI. Ce standard reprend et enrichit les points de données du VSME, les organise selon les chapitres thématiques des ESRS et y ajoute la profondeur nécessaire sur les enjeux stratégiques - gouvernance, modèle d'affaires, transition environnementale, impact territorial et social. Il s'appuie sur notre analyse de double matérialité - menée dès 2024 en préparation de la CSRD - et intègre les principes d'interopérabilité avec les ESRS. Il intègre enfin les multiples demandes d'évaluations de nos parties prenantes financières ainsi que les exigences du référentiel EcoVadis, ce qui répond directement aux attentes de nos clients en matière de notation extra-financière. C'est une étape, et nous serons prêts le jour où le cadre réglementaire européen se stabilisera définitivement. Pour renforcer la crédibilité de cette démarche, nous avons soumis ce rapport à un audit volontaire.

Mais ce rapport n'est pas qu'un exercice de conformité anticipée. Il est le reflet de convictions profondes et d'une stratégie durable qui irrigue l'ensemble de nos métiers - de la conception à l'exploitation, de nos usines à nos chantiers.

Sur le plan environnemental, notre trajectoire de décarbonation est engagée et mesurable : -55 % d'émissions sur les scopes 1 et 2 et -55 % par mètre carré livré sur le scope 3 d'ici 2030 par rapport à 2019, des objectifs validés par notre adhésion à la Science

Based Targets initiative. Notre modèle constructif hors-site, qui permet de réduire jusqu'à 45 % l'empreinte carbone des projets par rapport aux méthodes traditionnelles, en est le levier principal. Les projets livrés ou en cours cette année - du grEEn Campus Stellantis à Poissy aux programmes résidentiels Rooj by GA à Gennevilliers, Tours et Saint-Cyr-l'École, premier démonstrateur hors-site bois - en sont la démonstration concrète.

Sur le plan social, nous plaçons les femmes et les hommes de GA au cœur de notre projet d'entreprise. Actionnaires majoritaires à 60 % du capital, nos 821 collaboratrices et collaborateurs sont les premiers artisans et les premiers bénéficiaires de notre performance. Promouvoir la diversité et l'égalité - avec un index de 93/100 en 2025 -, investir dans la santé et la sécurité, renforcer le dialogue social et accompagner chaque parcours professionnel : ces engagements ne sont pas des déclarations d'intention, ils sont pilotés, mesurés et rendus publics dans ce rapport.

En matière de gouvernance, nous avons renforcé nos dispositifs d'éthique, de cybersécurité et d'intégration des critères ESG dans nos décisions stratégiques. Notre médaille EcoVadis Platine, renouvelée en 2025 avec un score de 85/100 - qui nous place dans le top 1 % mondial -, atteste de la robustesse de notre système de management RSE.

Ce rapport est aussi l'expression d'une conviction : la transition durable du secteur de la construction ne se fera pas par la contrainte réglementaire seule. Elle exige des acteurs qui montrent l'exemple, qui partagent leurs pratiques et qui entraînent leur écosystème. C'est le rôle que nous assumons - au sein de We Are Europe, de l'Association Filière Hors Site France, au board de l'Observatoire de l'Immobilier Durable, dans les enceintes professionnelles et territoriales - et c'est le sens de notre engagement au titre du Pacte Mondial des Nations Unies.

Ensemble, nous bâtissons une entreprise utile, sobre et résiliente. Ce rapport en est la preuve.



Elodie Le Breton
Directrice Stratégie Durable
de GA Smart Building

Sommaire.

01

- Introduction**
p. 08 → Méthodologie et périmètre du reporting
p. 10 → Présentation de l'entreprise et de son modèle économique
p. 22 → Les enjeux de GA Smart Building

02

- La stratégie durable de GA Smart Building**
p. 26 → La stratégie durable
p. 28 → Gouvernance, pilotage stratégique et gestion des impacts, risques et opportunités

03

- Performances environnementales**
p. 32 → Atténuation du changement climatique
p. 62 → Adaptation au changement climatique
p. 68 → Biodiversité
p. 72 → Déchets, économie circulaire & gestion des ressources
p. 76 → Gestion raisonnée de l'eau
p. 80 → Énergie
p. 84 → Pollution
p. 86 → Projets exemplaires

04

- Performances sociales**
p. 98 → Diversité et inclusion
p. 104 → QVT, marque employeur & conditions de travail
p. 110 → Santé & sécurité
p. 114 → Conditions de travail sur la chaîne de valeur
p. 120 → Communautés affectées
p. 126 → Consommateurs & utilisateurs finaux

05

- Gouvernance**
p. 130 → Éthique des affaires et lutte contre la corruption
p. 134 → Cybersécurité
p. 146 → Stratégie ESG

06

- p. 150 **Tableau de suivi des indicateurs sur 3 ans**

Intro duc tion.

- p.08 Méthodologie et périmètre du reporting
- p.10 Présentation de l'entreprise et de son modèle économique
- p.22 Les enjeux de GA Smart Building

1.1. Méthodologie et périmètre du reporting

ga
SMART
BUILDING

Méthodologie

À la suite de l'évolution du cadre réglementaire et de la sortie du périmètre d'application de la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF), GA Smart Building n'est désormais plus soumis à l'obligation de reporting extra-financier prévue la transposition de la NFRD en droit français aux articles L.225-102-1 et R.225-105 du Code de commerce. Pour autant, le Groupe a fait le choix de poursuivre et de structurer sa démarche de responsabilité sociétale, considérant la transparence et la performance extra-financière comme des leviers stratégiques de création de valeur durable.

Dans ce contexte, l'exercice 2025 marque une étape clé dans la structuration et la formalisation de la démarche RSE de GA Smart Building, avec **la publication d'un rapport volontaire**. Celui-ci s'appuie principalement sur le référentiel VSME (Voluntary Sustainability Reporting Standard for non-listed SMEs), option B, incluant **le module de base et le module complet**. Élaboré au niveau européen, ce référentiel propose un cadre de reporting volontaire, proportionné et pragmatique, spécifiquement conçu pour les entreprises non soumises à la CSRD. Il vise à renforcer la lisibilité des engagements RSE, à structurer l'analyse de matérialité et à faciliter le dialogue avec les parties prenantes, tout en restant adapté aux capacités organisationnelles des entreprises de taille intermédiaire.

Afin de mieux refléter les spécificités, la maturité et les enjeux d'un groupe comme GA Smart Building, le rapport est enrichi par le Midcap Standard, porté par l'association We Are Europe. Ce standard s'inspire de référentiels reconnus, sans toutefois bénéficier d'une reconnaissance officielle en tant que standard. Ce standard complémentaire :

- Approfondit certains enjeux stratégiques (gouvernance, modèle d'affaires, transition environnementale, impact territorial et social) ;
- Offre un niveau de structuration intermédiaire entre le VSME et les exigences de la CSRD ;
- Conserve une approche volontaire et progressive adaptée aux ETI.

Le Mid Caps Standard a été conçu de manière collaborative par un groupe de travail européen réunissant : entreprises de taille intermédiaire, cabinets de conseil, plateformes ESG et fonds d'investissement.

Le standard reprend l'ensemble des points de données du VSME (modules Basic et Comprehensive) et les organise pour correspondre aux chapitres thématiques des ESRS avec une approche simplifiée pour certains chapitres spécifiques (« Travaillateurs de la chaîne de valeur », « Communautés affectées », « Consommateurs et utilisateurs finaux » regroupés sous « Parties prenantes externes »). Pour chaque chapitre, les points de données essentiels ont été sélectionnés pour garantir un reporting réaliste, pertinent et adapté à la taille des ETI. Le standard adopte une approche interopérable, s'appuyant sur les projets ESRS, GRI, Ecovadis et questionnaires investisseurs, afin d'assurer cohérence et comparabilité. Ce standard a été enrichi avec des éléments propres au pilotage GA et aux demandes des

parties prenantes. En cas de définition qui dévie de ces standards, une note explicative sera ajoutée.

Cette méthodologie permet à GA Smart Building de produire un reporting RSE fiable, structuré et conforme aux attentes des parties prenantes, tout en gardant une approche progressive et adaptée à sa taille et à sa complexité organisationnelle.

Cet exercice de reporting volontaire structuré a pour ambition d'initier une dynamique d'amélioration continue, de renforcer le pilotage des enjeux extra-financiers du Groupe et de nourrir un dialogue transparent avec l'ensemble des parties prenantes de GA Smart Building. Il constitue également une étape préparatoire permettant d'anticiper, de manière proportionnée, les évolutions futures du cadre européen de la durabilité (CSRD et ESRS).

Le présent rapport couvre l'ensemble des activités de GA Smart Building en France sur l'exercice 2025 et a été établi sur une base consolidée de toutes les filiales du Groupe. Il repose sur une analyse de double matérialité ainsi que sur les données qualitatives et quantitatives disponibles à date. Ce cadre de reporting est appelé à évoluer et à s'enrichir progressivement au fil des prochains exercices, en cohérence avec la montée en maturité de la démarche RSE du Groupe.

L'option permettant d'omettre des informations classifiées ou sensibles n'a pas été utilisée ; aucune information n'a été omise dans le cadre de ce rapport.

Périmètre

La société mère du Groupe GA Smart Building, n'est soumise à aucune obligation de reporting extra financier à la suite du paquet Omnibus.

Le périmètre de consolidation des données du présent rapport est la société One Pink SAS qui regroupe GA SAS, GA Entreprise, GA Promotion, GA Immobilier Résidentiel, GA Services, Equilab, Paquet Fontaine, Ossaboïs, PREGA et Omega Ingénierie. Afin de simplifier la lecture, les termes « GA », « GA Smart Building », « le Groupe » font référence au périmètre de consolidation.

Les exceptions font l'objet d'une mention explicite ; par exemple lorsqu'il s'agit d'une donnée relative à une entreprise spécifique du Groupe ou bien quand il s'agit d'une donnée relative au Groupe hors Ossaboïs, dont l'acquisition date de 2018. Sight étant un cabinet d'architectes indépendant, l'entité est exclue du périmètre de reporting.

Le périmètre temporel des données qualitatives et quantitatives porte sur la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, « période de référence », correspondant à l'exercice financier du Groupe. Il est également fait mention dans le rapport toute période qui ne correspond pas strictement à cette période de référence le cas échéant.



1.2. Présentation de l'entreprise et de son modèle économique

À la fois promoteur, concepteur, constructeur, industriel et gestionnaire, GA Smart Building est un Groupe intégré sur toute la chaîne de valeur de l'immobilier et de la construction.

GA Smart Building est une entreprise atypique aussi bien du fait de son positionnement d'acteur global intégré, de son modèle constructif hors-site que de son profil actionnarial.

En 2017, le Groupe a, sur ce dernier point, procédé à une opération de structuration de son capital au terme de laquelle les collaborateurs sont devenu-e-s actionnaires majoritaires de GA Smart Building. Quelle que soit leur position dans l'entreprise, les collaborateurs ont pu faire l'acquisition d'actions, dans des conditions de stricte égalité. En 2025, le Groupe compte ainsi 369 actionnaires individuel-le-s dont 75,88% de salarié-e-s, qui détiennent collectivement 60 % du capital.

En 2022, GA Smart Building a renforcé son positionnement sur le marché de l'immobilier résidentiel et son expertise sur les projets mixtes, multiproduits. L'objectif est de développer des programmes de logements collectifs neufs, en accession, en locatif, en résidentiel géré et d'intervenir aussi sur des transformations de bureaux en logements. En septembre 2022, le Groupe a lancé Rooy by GA, la 1^{ère} marque de logements bas carbone, construits hors-site.

Afin de soutenir sa stratégie de diversification, le Groupe structure désormais ses activités autour de quatre grands métiers : Ces métiers sont soutenus par une plateforme hors-site unique, véritable levier d'innovation et de performance pour le Groupe.

Composée des filiales industrielles et des services opérationnels, cette plateforme intègre notamment les 9 usines de GA Smart Building, qui travaillent en synergie pour proposer une approche optimisée, durable et à la pointe des nouvelles technologies de construction.

GA Smart Building affirme ainsi son rôle de pionnier en repoussant les frontières du secteur et en imposant de nouveaux standards en matière de durabilité, d'efficacité et d'innovation. Cette plateforme hors-site est désormais ouverte à tous, permettant aux acteurs externes de bénéficier de ses capacités industrielles afin de déployer massivement cette méthode en France et d'accélérer la transformation du secteur.

1 Immobilier d'Entreprise sous la responsabilité de Marc Daumas et Kader Guettou

Produits : bureaux, industries

La direction générale correspond au CODIR de l'entreprise :

La Direction Commerciale, animée par Sébastien Launay, accompagné d'Aurélien Ngangue, joue un rôle clé dans cet élan, en soutenant le développement du groupe de manière transverse sur tous ces métiers, afin de répondre aux besoins spécifiques de chaque marché.

2 Immobilier Résidentiel sous la responsabilité de Sophie Meynet

Produits : logements collectifs, logements individuels

Les métiers sont également soutenus par les équipes de Maëlle Couvreur, Directrice Administrative et Financière, Elodie Le Breton, Directrice Stratégie Durable, Estelle Foucher, Directrice Ressources Humaines, et Sébastien Thalamy, Directeur du Digital et des Systèmes d'Information, qui apportent leur expertise au service de la stratégie et de la performance durable du Groupe.

3 Immobilier Rénové sous la responsabilité de Marc Daumas et Gilles de Jouvencel

Produits : bureaux, industries, hôtellerie

4 Équipements publics sous la responsabilité de Kader Guettou

Produits : bureaux, collèges, lycées, établissements pénitentiaires,...

GA Smart Building - Organigramme

Métiers

Immobilier
d'Entreprise Neuf



Immobilier
Résidentiel Neuf



Immobilier
Rénové



Immobilier
Equipements
Publics



Développement Commercial

Directeur Général Délégué
Développement Commerce :
Aurélien Ngangue



Directeur Commercial Groupe :
Sébastien Launay



Business Support

Administration Finance

Directrice Administrative et Financière :
Maëlle Couvreur



Comptabilité : Trystan Boudas

Consolidation trésorerie : Eugénie Rami

Contrôle de gestion : Geoffrey Ferreira

Juridique : Dominique Frouin

IT Finance : Victor Mercier

Ressources Humaines

Directrice Ressources Humaines :
Estelle Foucher



Communication Marketing Stratégie Durable

Directrice Stratégie Durable :
Elodie Le Breton



Drce Communication et Marketing :
Amandine Guillaume

Cheffe de projet stratégie durable & Qualité :
Emma Olivaud

Double rattachement : DRH / Communication
Marketing

Com. interne : Hélène Levieux

Digital - Systèmes d'Information

Directeur Digital Systèmes d'information :
Sébastien Thalamy



Plateforme Hors-site

Pôle Industrie

Directeur Général Immobilier d'Entreprise Equipements publics :
Kader Guettou



PREGA DGA : Kader Guettou
Directeur PREGA : Mickaël Carvalho
Dr PREGA 27 : Yohan Audren
Dr PREGA 31 : Julien Caldato
Dr PREGA 68 : Christophe Deroo

OSSABOIS
DG : Yannick Sola

Matériel Métallerie :

Directeur des opérations : Julien Gullaud

PAQUET FONTAINE
DG : Philippe Perrin
Dr usine : Sébastien Szika

EQUILAB
DGA : Kader Guettou
Dr : Jean-Philippe Andrieu
Exploitation : Cyril Bourriquet

Pôle Ingénierie

Directeur Général Adjoint Ingénierie :
David Bruchon



Omega : Frédéric Chrun
R&D : Damien RUC
BIM : Olivier Pellegrin
Q-REX : Fabien Anglesio
Caroline Morin

Promotion

Directeur Général Immobilier
d'Entreprise :
Marc Daumas



GAP
IDF : Delphine Fontaine
Sud-Ouest : Sondes Smaoui

GAIR
Directrice Générale Immobilier
Résidentiel : Sophie Meynet



Entreprises Générales

GAE
Etudes & Projets : Patrick Veyrunes



Direction des opérations : Julien Gullaud
Travaux GA Construction : Laurent Alves
Service Après- Vente : Patrick Gosset

GAR
Directeur Général Immobilier Rénové :
Gilles De Jouvencel
Travaux immobilier rénové : Anna-Eva Mielniczek
Etudes & Projets Rénovation : Gérard Gensane
Achats : Armand Gourgeon



Direction des opérations : Julien Gullaud
Ordonnancement Planification et Méthodes:
Dr : Fabien Anglesio



Sécurité Santé Environnement :
Drce : Fabienne Maire-Givelet

Services

GA SERVICES
Dr : Jean-Paul Pamies



Design Architecture

Sight
Dr : Arthur Farre



a. Description de l'entreprise et de son activité

CODE NACE

Entité	Activité principale	Code NAF	Code NACE	Secteur d'activité
GA SAS	Activité de siège social	70.10Z	70.10	Fonctions support Gouvernance
OMEGA	Ingénierie et études techniques	71.12B	71.12	Services - Ingénierie
GA Entreprise	Construction d'autres bâtiments	41.20B	41.20	Construction - Bâtiments
GA Promotion	Promotion immobilière de bureaux	41.10B	41.10	Immobilier - Développement de projets
GA Services	Administration d'immeubles et autres biens immobiliers	68.32A	68.32	Immobilier - Gestion d'actifs
Equilab	Installation d'équipements thermiques et de climatisation	43.22B	43.22	Construction - Installations techniques
Paquet Fontaine	Travaux de menuiserie métallique et serrurerie	43.32B	43.32	Construction - Second oeuvre
PREGA	Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment	43.99C	43.99	Construction - Travaux spécialisés
Ossaboïs	Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries	16.23Z	16.23	Industrie manufacturière - Produits bois

b. Localisation géographique des activités principales

Entité & type de site	Adresse	Code postal	Ville & pays	Coordonnées (géolocalisation)	Statut d'occupation
Niwa	33 piste des Géants	31400	Toulouse, France	43.569344, 1.4807306	Locataire
Agence Bordeaux	Hangar 15 chez Now Coworking Quai des Chartrons	33000	Bordeaux, France	44.85300827026367,- 0.567064106464386	Locataire
Agence Colmar	1 rue Ettore Bugatti	68127	Sainte-Croix-en-Plaine, France	48.01870346069336, 7.3809003829956055	Propriétaire
Agence Lyon	Wojo 15 rue des Cuirassiers	69003	Lyon, France	45.75928497314453, 4.855423450469971	Locataire
Agence Paris	69 boulevard Malesherbes	75008	Paris, France	48.87592697143555, 2.3185882568359375	Locataire
Agence Marseille	Quartier Rive Neuve	13007	Marseille, France	43.2889,5.3648	Locataire
Usine PREGA Colmar	Zone Industrielle	68127	Sainte-Croix-en-Plaine, France	48.379726, 6.269528	Propriétaire
Usine Paquet Fontaine	Zoning industriel 1	61300	L'Aigle, France	48.7651713, 0.6278039	Propriétaire
Siège Paquet Fontaine	12 rue Molière	94200	Ivry-sur-Seine, France	48.8129494, 2.3964499	Propriétaire
Usine PREGA Normandie	25 chemin du Catellier	27340	Criquebeuf-sur-Seine, France	49.3057868, 1.0965298	Propriétaire
Usine Equilab	2806 La Lauragaise	31670	Labège, France	43.551064, 1.5103791	Propriétaire
Usine PREGA Labège	1773 La Lauragaise	31670	Labège, France	43.551064, 1.5103791	Propriétaire
Siège et usine Ossaboïs	8 rue de l'Industrie	42510	Balbigny, France	45.8237331, 4.1797907	Propriétaire
Usine Ossaboïs Noiretable	4 rue de la ZA de la Pra CS 70020	42440	Vêtr-sur-Anzon, France	45.8146348, 3.8239382	Propriétaire
Usine Ossaboïs Vosges	4 rue de la Gare Peccavilliers	88120	Le Syndicat, France	48.0141406, 6.6664239	Propriétaire

c. Organisation de la chaîne de valeur

Investir et développer

Pôle Immobilier
Résidentiel
Tertiaire

Pôle Commercial &
Développement

Concevoir

Pôle Architecture et Design

Pôle Ingénierie

Construire

Pôle Construction
GA Entreprise
GA Rénovation

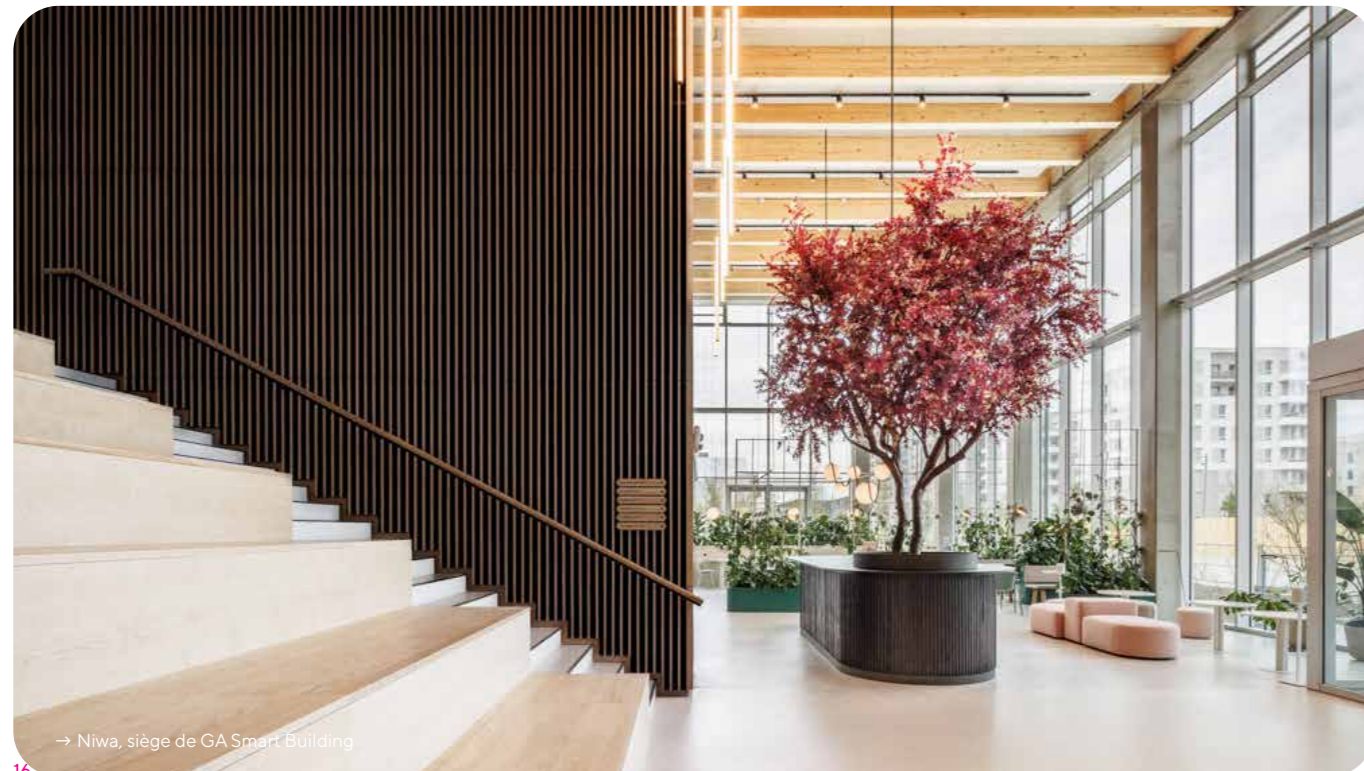
Pôle Industrie
Usines
(Prega, Equilab, Paquet Fontaine)
Ossabois

Opérer

Pôle Property Management

Services supports

Administratifs : Juridique & Financier, Ressources Humaines, RSE, Communication & Marketing, DSI
Techniques : Énergie Environnement, SSE, BIM, R&D



→ Niwa, siège de GA Smart Building

d. Modèle d'affaires

CRÉATION DE VALEUR ÉLARGIE

- 91 nouvelles recrues dans le Groupe
- Impact carbone des projets : jusqu'à 45 % de réduction par rapport aux méthodes traditionnelles
- Nuisances des chantiers réduites à leur plus strict minimum avec des flux réduits :
 - Jusqu'à -50 % de flux en phase gros œuvre
 - Jusqu'à -95 % de flux en phase modulaire
- Satisfaction clients : 4,7/5

REDISTRIBUTION DE LA VALEUR FINANCIÈRE : 18,95 M€

- Collaborateur-riche-s
- Investissements des outils de production
- Remboursements d'emprunts
- État et collectivités

CHIFFRE D'AFFAIRES : 272 M€

BILAN : 457 M€

CRÉATION DE VALEUR OPÉRATIONNELLE

- Bureaux : 73 351 m²
- Logistique : 5 289 m²
- Logements : 736

RESSOURCES UTILISÉES

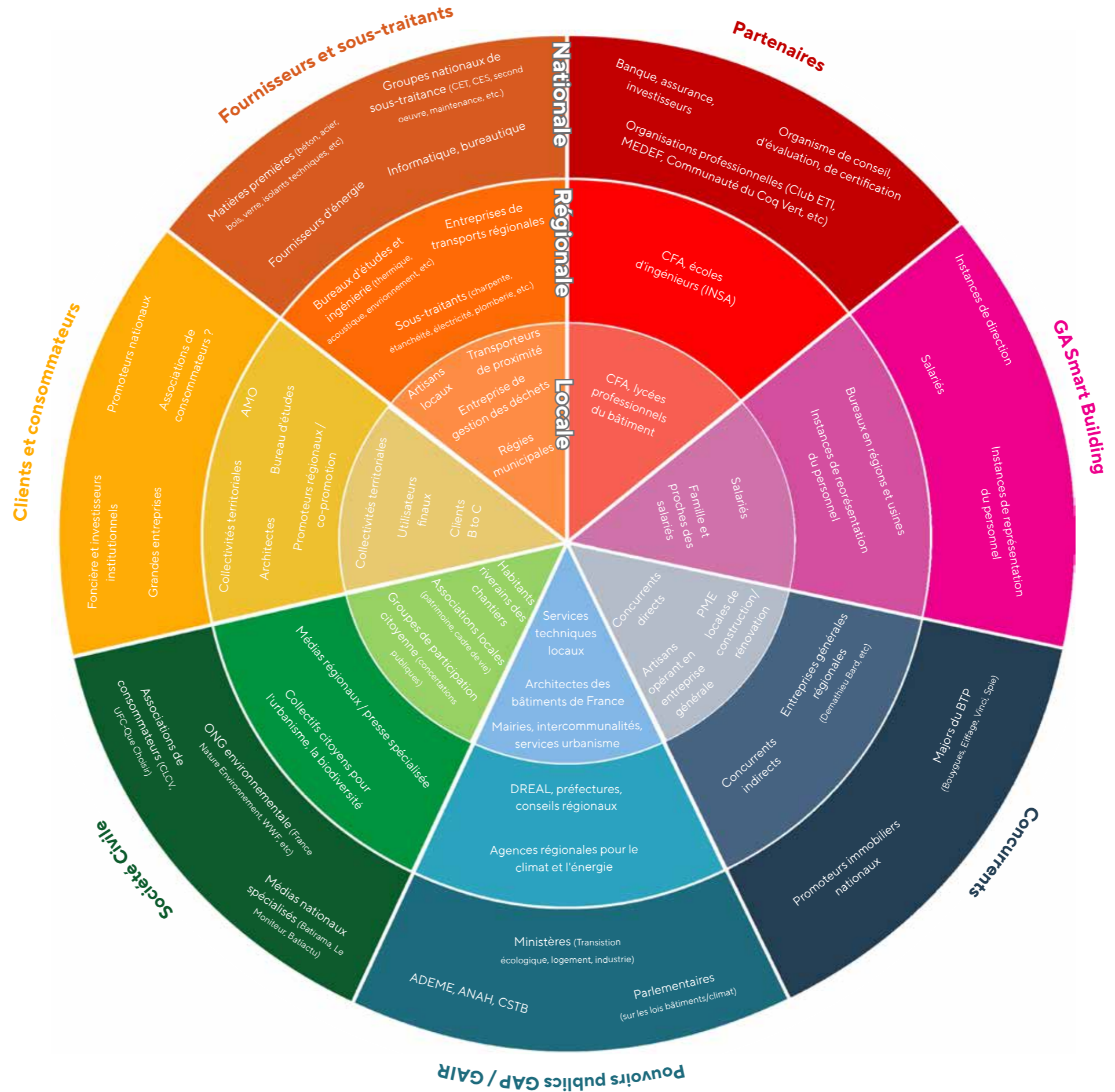
- Matières premières
 - Béton : 25 512 m³
 - Granulats : 48 157 T
 - Ciment : 9 114 T
 - Armature : 1 906 T
 - Bois : 3830 T
 - Fluides frigorigènes : 314 kg
 - Profils aluminium : 61 T
 - Prélèvement eau : 37 974 m³
 - Consommation électricité : 4 936 MWh
 - Conso. énergies renouvelables : 3 629 kWh
- Partenaires : 2 057
 - Nombre de fournisseurs : 1 773
 - Nombre de sous-traitants : 284
 - Nombre de sous-traitants partenaires : 27
- Collaborateur-riche-s : 821
- Production de déchets et quantité valorisée
 - Poids total des déchets : 4 133 T
 - Poids total des déchets valorisés en usine et chantier : 3 932 T, soit 95,13 % taux moyen de revalorisation des déchets
- Ressources utilisées provenant de l'économie circulaire :
 - Faux plafond : 621 m²
 - Laine de roche : 1 160 m²
 - Parquet stratifié : 300 m²
 - Lame de terrasse extérieur : 54 m²
 - Goulotte : 41 m linéaire
 - Pelouse artificielle : 56 m²
 - 568 équipements & mobiliers divers (douche, babyfoot, prise de courant, etc.)

e. Cartographie des parties prenantes

GA Smart Building est un acteur intégré de la conception, de la construction, de la promotion immobilière et de la gestion d'actifs immobiliers. À date, nous n'avons pas étudié le niveau d'influence et d'intérêt des parties prenantes.

Ses principales relations d'affaires s'articulent autour :

- **Des fournisseurs et partenaires industriels**, notamment pour les matériaux de construction, les équipements techniques (CVC, électricité, systèmes intelligents), les modules préfabriqués et les solutions bas carbone. GA s'appuie sur un réseau de fournisseurs nationaux et régionaux, avec une attention croissante portée à la performance environnementale, à la traçabilité et à l'innovation des produits.
- **Des partenaires de conception et d'ingénierie** (architectes, bureaux d'études techniques, AMO), intégrés très en amont des projets afin d'optimiser la performance environnementale, énergétique et d'usage des bâtiments.
- **Des clients finaux** composés principalement de particuliers (acquéreurs ou investisseurs), d'entreprises, d'investisseurs institutionnels et d'utilisateurs de bâtiments tertiaires (bureaux, établissements d'enseignement, hôtellerie, santé), ainsi que de collectivités publiques.
- **Des canaux de distribution directs**, GA assurant la commercialisation de ses opérations de promotion immobilière et la vente de ses solutions de conception-construction directement auprès de ses clients, sans intermédiaire.



f. Dialogue avec les parties prenantes

Parties prenantes	Attentes des parties prenantes	Modalités de dialogue avec les parties prenantes	Prise en compte dans la stratégie
Collaborateurs & Actionnaires salariés	<ul style="list-style-type: none"> Santé, sécurité et conditions de travail Diversité, égalité et inclusion Attractivité, rétention des talents et formation Qualité de vie au travail (QVT) Participation à la gouvernance et au capital Dialogue social et représentation du personnel 	<ul style="list-style-type: none"> Instances de représentation du personnel (CSE) Baromètre social interne et enquêtes QVT Dispositif d'actionariat salarié ouvert à tous Entretiens annuels et politique RH <p><i>(Résultats partagés avec la Direction Générale)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Plan d'action RH mis à jour Plan d'action SSE 2025-2028 Plan d'action handicap et diversité formalisé Index égalité H/F : 93/100 en 2025 369 actionnaires individuels, 237 salariés (60 % du capital)
Clients & Utilisateurs finaux	<ul style="list-style-type: none"> Qualité et performance des bâtiments livrés Respect des délais et des engagements Performance environnementale et certifications Innovation et confort d'usage Transparence sur les données ESG (grands donneurs d'ordre) 	<ul style="list-style-type: none"> Enquêtes de satisfaction client Suivi projet et reporting livraison Évaluation 1 an après livraison (déploiement résidentiel en cours) Réponse aux appels d'offres avec données ESG, EcoVadis, ISO <p><i>(Résultats partagés avec le Comité Exécutif)</i></p> <p>Score satisfaction : 4,7 / 5</p>	<ul style="list-style-type: none"> Plan d'action satisfaction client formalisé Alignement Taxonomie européenne sur tous les projets Certifications HQE, BREEAM, E+C-, BiodiverCity Réduction impact carbone jusqu'à -45 % vs. méthodes traditionnelles
Fournisseurs & Sous-traitants	<ul style="list-style-type: none"> Relation commerciale durable et partenariale Délais de paiement respectés Conditions de travail sur toute la chaîne de valeur Clarté des exigences RSE et éthiques 	<ul style="list-style-type: none"> Communication et dialogue annuel avec les principaux fournisseurs Qualification et référencement des partenaires Déploiement de la Politique Achats Responsables <p><i>(Résultats partagés avec le Comité Exécutif)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Charte éthique et Code anti-corrupcion déployés 1773 fournisseurs et 284 sous-traitants référencés (2025) Plan d'action achats responsables approfondi (2025)

Parties prenantes	Attentes des parties prenantes	Modalités de dialogue avec les parties prenantes	Prise en compte dans la stratégie
Partenaires institutionnels & Organisations professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> Engagement concret sur les ODD et le climat Partage d'expertise et co-innovation sectorielle Contribution à la transformation du secteur BTP Transparence des pratiques RSE 	<ul style="list-style-type: none"> Adhésion au Global Compact ONU (rapport annuel de progrès) Rôle d'« éclairer » au sein de la Communauté du Coq Vert Participation au Club ETI, MEDEF et Smart Buildings Alliance Partenariats R&D avec ADEME (France 2030) et CSTB Conventions avec INSA Toulouse, CFA et lycées pro du bâtiment Présence des membres de direction 	<ul style="list-style-type: none"> 10 Principes du Global Compact intégrés à la stratégie durable ODD suivis et reportés annuellement Lab Smart Active System créé avec ADEME/CSTB (2023) Médaille Platine EcoVadis 2024 & 2025 top 1% mondial Plateforme hors-site ouverte aux acteurs externes du secteur
Communauté financière : actionnaires, investisseurs & banques	<ul style="list-style-type: none"> Rentabilité et création de valeur durable Transparence et reporting ESG fiable Alignement aux critères des prêts verts Gouvernance solide et indépendance du Groupe 	<ul style="list-style-type: none"> Publication annuelle d'un rapport RSE Communiqués de presse et rapports financiers Dialogue bilatéral avec les partenaires financiers (Eurazeo, Bpifrance, Multicroissance...) Assemblée générale des actionnaires 	<ul style="list-style-type: none"> Actionariat salarié stable à 60 % du capital CA 2025 : 272 M€ Accès aux prêts verts grâce aux données ESG mesurables Stratégie durable intégrée comme levier de valeur long terme
Société civile, riverains & Presse	<ul style="list-style-type: none"> Maîtrise des nuisances et impacts des chantiers Engagement environnemental concret (biodiversité, eau, pollution) Soutien aux projets locaux et territoriaux Transparence et accès à l'information Presse : accès aux dirigeants et experts du Groupe 	<ul style="list-style-type: none"> Concertations publiques et réunions riverains en phase chantier Réseaux sociaux et site web institutionnel Relations presse (Batirama, Le Moniteur, Batiactu, presse régionale) Partenariats ONG (France Nature Environnement, WWF) Associations locales et groupes citoyens (patrimoine, cadre de vie) 	<ul style="list-style-type: none"> Réduction flux chantier : -50 % gros œuvre -95 % phase modulaire Plan d'action communautés affectées en cours de formalisation Labels BiodiverCity et politique biodiversité déployés Communication régulière via réseaux sociaux et rapport RSE publique
Autorités publiques & Collectivités territoriales	<ul style="list-style-type: none"> Respect des réglementations (RE2020, Taxonomie UE, DPEF) Contribution à la politique du logement et de l'aménagement Déclarations fiscales et audits réglementaires Innovation au service des politiques publiques de construction durable 	<ul style="list-style-type: none"> Participation à l'Espace Collectivités 2024 (10 000 élus et cadres territoriaux) Dialogue avec les Ministères (Transition écologique, Logement, Industrie) Relations DREAL, préfectures, conseils régionaux, mairies et intercommunalités Veille parlementaire sur les lois bâtiment / climat Présence des membres de direction 	<ul style="list-style-type: none"> Respect et dépassement des exigences réglementaires (RE2020, Taxonomie UE) Paiement des impôts, taxes et cotisations Co-promotion avec Grand Paris Aménagement (1^{er} démonstrateur logements hors-site) Contribution aux politiques locales d'urbanisme durable



1.3. Les enjeux de GA Smart Building

Dans le cadre de sa démarche de responsabilité sociétale, le Groupe a mené une analyse de double matérialité afin d'identifier, ou de confirmer, les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance les plus significatifs pour ses activités. Cette démarche visait à répondre aux exigences de la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) à laquelle GA Smart Building était initialement éligible en 2026 sur son reporting 2025. L'analyse a été conduite au niveau des Impacts, Risques et Opportunités (IROs), conformément à la méthodologie imposée par les normes ESRS. Toutefois, pour cet exercice de reporting, les résultats sont restitués au niveau des enjeux ESG, les IROs ayant été regroupés en 22 enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance afin d'offrir une lecture plus accessible et structurée des priorités du Groupe.

Cette approche croise l'impact des activités du Groupe sur la société et l'environnement (matérialité d'impact), avec les risques et opportunités que ces enjeux représentent pour la performance de l'entreprise (matérialité financière).

Méthodologie de l'analyse de double matérialité

1. Identification des parties prenantes

GA Smart Building a cartographié l'ensemble de ses parties prenantes dans les sphères économique, civile et publique, en couvrant toutes les directions métier du groupe (RH, juridique, achats, énergie, SSE, industrie, etc.) ainsi que les filiales (Ossabois, PREGA, Equilab, Paquet Fontaine...).

2. Identification des IROs (Impacts, Risques et Opportunités)

Sur la base des thématiques ESRS 1AR 16, l'ensemble des sujets E, S et G a été passé en revue, en couvrant :

- les activités propres du groupe,
- la chaîne de valeur amont et aval,
- trois horizons temporels (court, moyen, long terme),
- les IROs réels et potentiels.

Un travail préparatoire « en chambre » a été mené par l'équipe Stratégie Durable, puis enrichi et validé lors d'ateliers avec les directions métier.

3. Cotation des IROs

Deux dimensions ont été évaluées :

- Matérialité financière : gravité de la conséquence financière × probabilité d'occurrence, selon quatre catégories (opérations, juridique, clients, réputation), sur une échelle de 1 à 4.
- Matérialité d'impact : sévérité (gravité × étendue × rémédiabilité) × probabilité d'occurrence, avec des grilles spécifiques pour l'environnement, les droits humains et la santé-sécurité au travail.

4. Définition du seuil de matérialité

Le seuil a été fixé après cotation (et non en amont), à une note strictement supérieure à 2,9, en cohérence avec les analyses RSE préexistantes du groupe. Il a été validé par l'équipe Stratégie Durable puis par le Comité de Direction.

5. Revue et validation

Les cotations ont été soumises aux parties prenantes internes lors de réunions dédiées, puis validées par le Comité de Direction.

6. Construction de la matrice

Les 132 IROs identifiés ont été regroupés en 22 enjeux ESG, organisés en trois piliers (Environnement, Social, Gouvernance), s'inspirant des 12 normes ESRS de la CSRD.

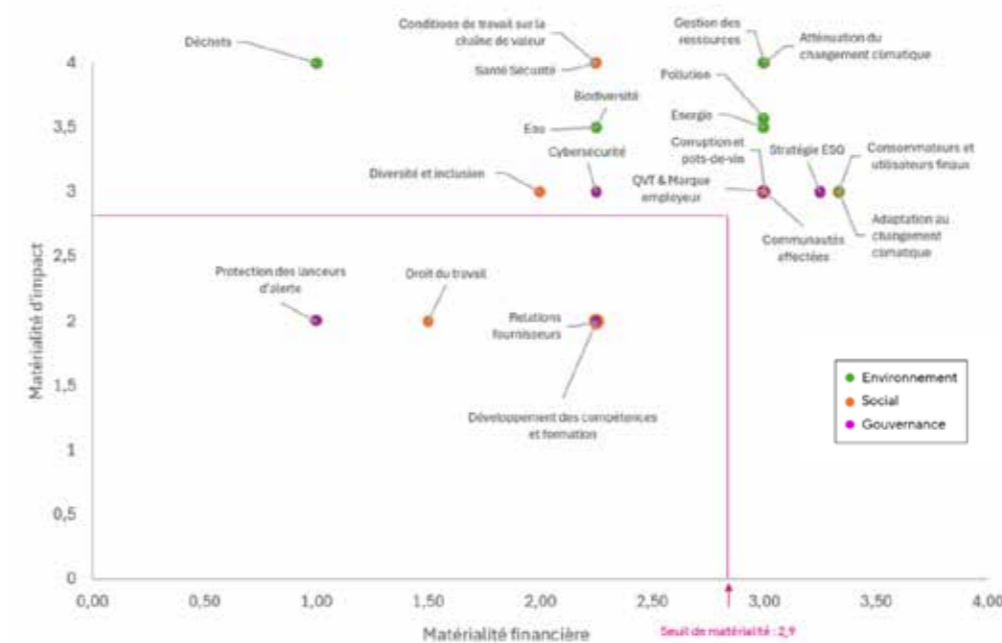
Cette analyse de double matérialité, a mis en valeur les enjeux identifiés comme matériels pour GA Smart Building qui reflètent à la fois l'empreinte et la responsabilité du Groupe dans la transition vers un modèle plus durable.

Sur le plan **environnemental**, les thématiques évaluées comme prioritaires sont les déchets, l'eau, la biodiversité, la pollution, l'énergie, la gestion des ressources, ainsi que l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

Du point de vue **social**, les enjeux majeurs portent sur la diversité et l'inclusion, les conditions de travail tout au long de la chaîne de valeur, la santé et la sécurité, les communautés affectées, la qualité de vie au travail (QVT) et la marque employeur, ainsi que les relations avec les consommateurs et utilisateurs finaux.

Enfin, en matière de **gouvernance**, la cybersécurité, la lutte contre la corruption et les pots-de-vin, ainsi que l'intégration des critères ESG dans notre stratégie ont été reconnus comme essentiels.

La stratégie durable et responsable de GA Smart Building s'appuie sur les enjeux identifiés comme matériels, tout en allant au-delà pour intégrer l'ensemble des défis propres à son secteur.



La stratégie durable de GA Smart Building.

- p. 26 La stratégie durable
- p. 28 Gouvernance, pilotage stratégique et gestion des impacts, risques et opportunités



2.1. La stratégie durable

Chez GA Smart Building, la responsabilité sociétale de l'entreprise s'inscrit dans une stratégie durable, pleinement intégrée au modèle d'affaires du Groupe. Cette appellation traduit la volonté de GA Smart Building d'aller au-delà de la seule conformité réglementaire, pour placer durablement les enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux au cœur de ses activités. La stratégie durable irrigue l'ensemble des métiers – de la conception à l'exploitation – et oriente les décisions de l'entreprise afin de concevoir et de réaliser des projets utiles, sobres, innovants et responsables, en cohérence avec les attentes des parties prenantes et les grands défis de la transition écologique.

L'évaluation EcoVadis constitue un indicateur clé de la maturité et de la progression continue de la performance RSE de GA Smart Building. En 2020, le Groupe obtenait une note de 49/100, correspondant à une médaille de bronze. Des efforts structurants menés sur les volets environnementaux, sociaux, éthiques et

d'achats responsables ont permis d'atteindre un score de 67/100 en 2022 et l'obtention de la médaille d'argent. Cette dynamique s'est poursuivie en 2023 avec une note de 70/100, synonyme de médaille d'or, puis s'est consolidée en 2024 par l'obtention de la médaille EcoVadis Platine, avec un score de 85/100, maintenu en 2025.

En 2025, GA Smart Building confirme cette trajectoire d'excellence en renouvelant sa médaille EcoVadis Platine, avec une note maintenue à 85/100. Cette distinction, réservée au top 1 % des entreprises évaluées à l'échelle mondiale, reflète la robustesse du système de management RSE du Groupe, la qualité de sa gouvernance, sa transparence et son engagement dans une démarche d'amélioration continue. GA Smart Building entend s'appuyer sur cette reconnaissance pour poursuivre le déploiement et l'approfondissement de sa stratégie durable, renforcer ses pratiques et continuer à progresser sur l'ensemble de ses engagements environnementaux, sociaux et sociétaux.



→ Mobilier issu de réemploi dans le restaurant d'entreprise l'Arbre Rose à Niwa

2.2. Gouvernance, pilotage stratégique et gestion des impacts, risques et opportunités

La gouvernance des enjeux de durabilité de GA Smart Building repose sur une organisation dédiée, intégrée aux organes de direction du Groupe. La gestion et la supervision des impacts, risques et opportunités significatifs environnementaux, sociaux et de gouvernance sont assurées par l'équipe Stratégie Durable, composée d'Élodie Le Breton, Directrice Stratégie Durable, et d'Emma Olivaud, Cheffe de projet Durabilité et Qualité – confirmée, en lien étroit avec l'ensemble des directions métiers.

En tant que Directrice Stratégie Durable, Élodie Le Breton siège au Comité de Direction, garantissant que les enjeux ESG structurants sont portés, discutés et arbitrés au plus haut niveau de gouvernance. Les impacts, risques et opportunités considérés comme significatifs, notamment ceux susceptibles d'influencer la stratégie, le modèle d'affaires, les opérations majeures ou la performance globale du Groupe, font l'objet d'un traitement direct par les organes de direction, sans délégation des décisions clés lorsque cela est jugé nécessaire.

À ce jour, le Groupe n'a pas mis en place de dispositif d'incitation financière liant la rémunération des dirigeants ou des collaborateurs à la performance ESG ou à la gestion des enjeux de durabilité.

Les organes de direction supervisent la définition des objectifs liés aux enjeux de durabilité, en particulier en matière de performance environnementale, de trajectoire carbone, de qualité des bâtiments, de gouvernance et d'impact social. Ils assurent également le suivi régulier des progrès réalisés à travers des indicateurs qualitatifs et quantitatifs, des revues périodiques et l'ajustement des plans d'actions associés. Les arbitrages entre performance économique, exigences réglementaires, attentes des parties prenantes et impacts ESG font partie intégrante des décisions stratégiques et opérationnelles du Groupe.

Les impacts, risques et opportunités significatifs sont pris en compte dans la gestion de la stratégie de GA Smart Building, dans ses décisions relatives aux projets structurants et dans son processus global de gestion des risques. Cette intégration inclut l'examen des arbitrages associés, notamment en matière de choix constructifs, d'investissements, de solutions techniques et d'organisation des activités, afin de concilier performance durable, maîtrise des risques et création de valeur à long terme.

La démarche repose sur un dialogue régulier avec les principales parties prenantes du Groupe, incluant notamment les collaborateurs, les clients, les partenaires de conception et de construction, les fournisseurs et partenaires industriels, ainsi que, le cas échéant, les collectivités et acteurs territoriaux. Ces échanges contribuent à nourrir l'identification des enjeux, l'évaluation de leur matérialité et l'évolution de la feuille de route ESG.

L'identification des impacts, risques et opportunités et l'évaluation de leur matérialité s'appuient sur une analyse de double matérialité, couvrant les activités propres de GA Smart Building ainsi que, de manière proportionnée, sa chaîne de valeur en amont et en aval. Cette analyse repose sur une combinaison



→ grEEn-campus Stellantis à Poissy

d'analyses qualitatives et quantitatives, de données internes disponibles, de référentiels sectoriels et réglementaires, ainsi que sur des hypothèses et seuils adaptés à la maturité et au périmètre du Groupe.

Les impacts significatifs identifiés incluent des impacts avérés et potentiels, positifs et négatifs, liés notamment à la performance environnementale des bâtiments, aux émissions de gaz à effet de serre, aux conditions de travail et à la gouvernance des projets. Les risques et opportunités associés concernent en particulier l'évolution des exigences réglementaires, les attentes des clients et investisseurs, l'innovation constructive et industrielle, ainsi que la capacité du Groupe à développer des solutions bas carbone et performantes sur le long terme. Ces enjeux sont directement liés aux activités de conception, de construction, de promotion immobilière et de gestion d'actifs de GA Smart Building, ainsi qu'à sa chaîne de valeur.

À ce stade, le Groupe anticipe que la prise en compte structurée des risques et opportunités significatifs liés à la durabilité contribuera positivement, à court, moyen et long terme, à la résilience de son modèle économique, à sa performance financière et à la sécurisation de ses flux de trésorerie, notamment à travers l'anticipation réglementaire, la maîtrise des risques opérationnels et le renforcement de son positionnement sur des solutions à forte valeur environnementale.

Performances environnementales.

- p. 32 Atténuation du changement climatique
- p. 62 Adaptation au changement climatique
- p. 68 Biodiversité
- p.72 Déchets, économie circulaire & gestion des ressources
- p.76 Gestion raisonnée de l'eau
- p.80 Énergie
- p.84 Pollution
- p.86 Projets exemplaires



3.1. Atténuation du changement climatique

Ce chapitre présente la stratégie de GA Smart Building en matière d'atténuation du changement climatique. Il décrit les moyens déployés par le Groupe pour réduire son empreinte carbone, incluant le pilotage des émissions de gaz à effet de serre, la structuration d'une trajectoire de décarbonation, le déploiement d'actions opérationnelles sur les scopes 1, 2 et 3, ainsi que les objectifs fixés à horizon 2030.

L'atténuation du changement climatique constitue un enjeu matériel pour GA Smart Building, tel qu'identifié dans l'analyse de double matérialité. Comme évoqué chaque année dans la Déclaration de Performance Extra-Financière du Groupe, l'enjeu du changement climatique est à la fois un impératif stratégique, compte tenu de l'impact du Groupe en tant qu'acteur du secteur de la construction, et une source potentielle de risques à anticiper – qu'ils soient physiques, réglementaires ou liés à la transition.

Face à ce constat, GA Smart Building place la lutte contre le réchauffement climatique au cœur de sa stratégie durable. Cet engagement se traduit par une stratégie climat structurée, articulée autour d'objectifs mesurables, de plans d'action concrets et d'un suivi rigoureux de la performance du Groupe grâce à des moyens humains et techniques dédiés.

Politique

La politique environnementale du Groupe 2025-2030, en matière d'atténuation du changement climatique se traduit par la mise en œuvre et le pilotage d'une Stratégie Climat structurée, visant à réduire durablement les émissions de gaz à effet de serre liées à l'ensemble de ses activités. La Direction Stratégie Durable a la charge de son déploiement.

Cette stratégie repose sur la définition d'objectifs chiffrés de réduction des émissions à horizon 2030, établis par rapport à l'année de référence 2019, et couvrant l'ensemble des scopes d'émissions pour tout le Groupe.

GA Smart Building s'est ainsi engagé dans une trajectoire de réduction de -55 % des émissions en valeur absolue pour les scopes 1 et 2 (tCO₂e), ainsi que de -55 % des émissions rapportées aux surfaces livrées pour le scope 3 (kgCO₂e/m² livrés).

Le déploiement de cette stratégie s'appuie sur des leviers opérationnels intégrés aux projets, sur des actions de décarbonation des procédés constructifs et des équipements, ainsi que sur un dispositif de suivi et de pilotage des performances carbone.

Objectifs

Les objectifs du Groupe en matière d'atténuation du changement climatique sont définis pour permettre une réduction significative et mesurable des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030. Ces objectifs sont alignés sur les recommandations scientifiques et portent sur l'ensemble des scopes d'émissions :

- Scopes 1 et 2 : réduction de 55 % des émissions en valeur absolue par rapport à 2019.
- Scope 3 : réduction de 55 % des émissions rapportées à la surface livrée (kgCO₂e/m²), couvrant l'ensemble des émissions indirectes amont et aval du Groupe.

Ces objectifs constituent des cibles chiffrées et opérationnelles qui guident l'ensemble des initiatives de décarbonation, le développement de solutions bas carbone et la performance énergétique des projets, tout en permettant de suivre rigoureusement la trajectoire de réduction du Groupe

Pratiques & actions mises en œuvre

Stratégie climat

Méthodologie de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre

Le Groupe réalise chaque année un bilan de des émissions de gaz à effet de serre afin de suivre l'impact de ses activités sur le changement climatique et de piloter sa trajectoire de réduction. Ce bilan est établi selon la méthode du Bilan Carbone®, reconnue en France et compatible avec les référentiels internationaux de comptabilisation des émissions, notamment le GHG Protocol.

La réalisation du bilan carbone est pilotée en interne par le responsable de la stratégie climat du Groupe, formé à cette méthode, garantissant la cohérence des hypothèses retenues et la continuité des calculs d'une année sur l'autre. Le bilan est mis à jour annuellement afin de disposer d'un suivi régulier des émissions et d'évaluer l'efficacité des actions mises en œuvre dans le cadre du plan d'action climat.

Le périmètre du bilan couvre l'ensemble des activités du Groupe, incluant les activités de construction, rénovation, de promotion, d'exploitation industrielle, ainsi que les fonctions supports. L'ensemble des flux significatifs d'émissions de gaz à effet de serre est pris en compte, qu'ils soient directs ou indirects, conformément à l'approche définie par le GHG Protocol. Les émissions sont ainsi réparties selon les trois catégories conventionnelles dites scopes 1, 2 et 3, permettant d'identifier les principales sources d'impact et de prioriser les actions de réduction.

Périmètre organisationnelle (activités du Groupe)	Entité / Filiale	Périmètre opérationnel
Promotion immobilière de logements (4110A)	GA Immobilier Résidentiel (Roof)	Scopes 1, 2 et 3
Administration d'immeubles et autres biens immobiliers (6832A)	GA Services	Scopes 1, 2 et 3 sauf Utilisation et Fin de vie des bâtiments qui n'ont pas été construits par le Groupe
Ingénierie, études techniques (7112B)	OMEGA	Scopes 1, 2 et 3
Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation (4322B)	EQUILAB	Scopes 1, 2 et 3
Construction d'autres bâtiments (4120B)	GA Entreprise, GA SAS	Scopes 1, 2 et 3
Fonds de placement et entités financières similaires (6430Z)	One Pink	Scopes 1, 2 et 3
Promotion immobilière de bureaux (4110B)	GA Promotion	Scopes 1, 2 et 3
Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment (4399C)	PREGA	Scopes 1, 2 et 3
Travaux de menuiserie métallique et serrurerie (4332B)	Paquet Fontaine	Scopes 1, 2 et 3
Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries (1623Z)	Ossabois	Scopes 1, 2 et 3

Un schéma simplifié des flux d'émissions de gaz à effet de serre du Groupe, présentant les principaux postes d'émissions par scope, est présenté ci-après afin d'illustrer le périmètre retenu pour le bilan carbone.

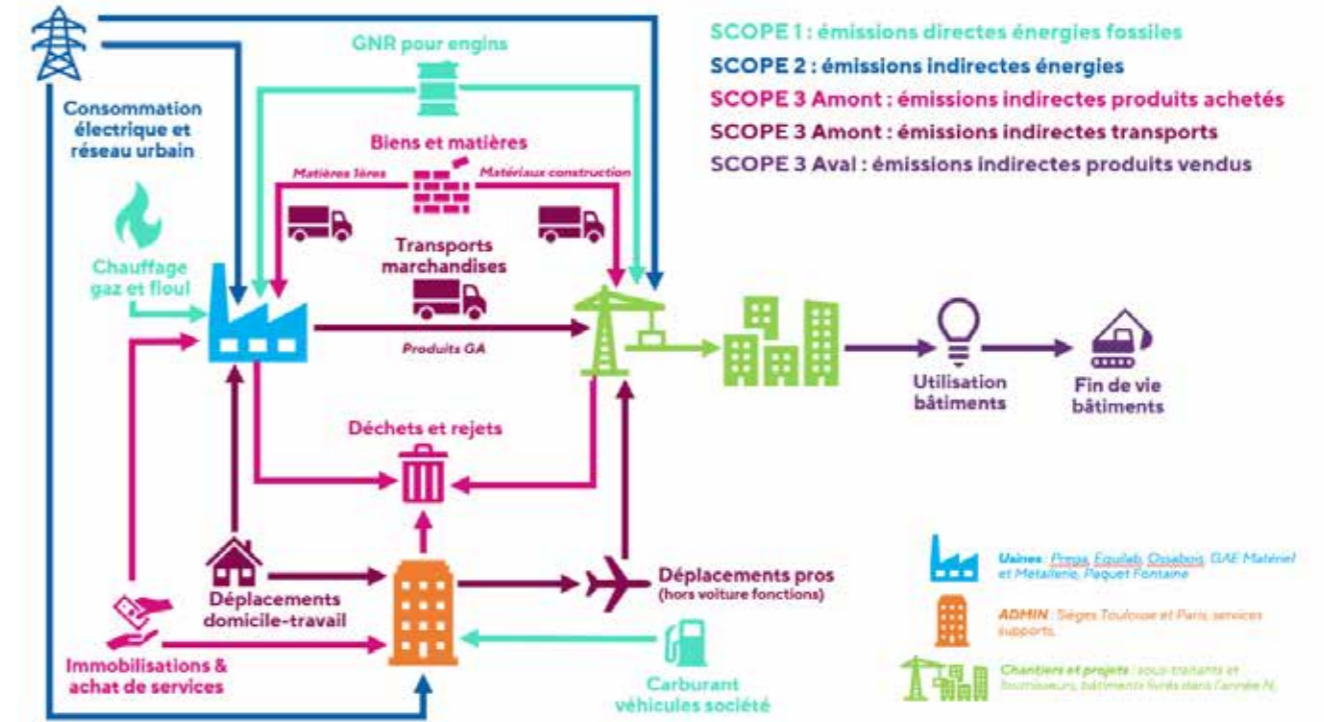


Schéma des flux d'émissions de GES comptabilisées au sein du Groupe GA

L'empreinte carbone consolidée du Groupe GA

Le dernier Bilan Carbone de GA repose sur l'année 2024 (celui de 2025 est en cours de réalisation).

Le graphique ci-dessous montre la répartition des émissions de GES par postes d'émission en 2024. Plus de 60% des émissions du Groupe sont associées à l'achat de matières premières pour la fabrication des produits finis en usines, et à l'achat de matériaux de construction aux sous-traitants pour la construction et rénovation des bâtiments.



Répartition des émissions de GES par poste d'émission



→ Chantier grEEn-campus Stellantis à Poissy

Le tableau ci-dessous indique les résultats des émissions de GES, en tCO2e, pour l'année 2024. Une répartition de ces émissions est aussi indiquée par type d'activité : activité industrielle (USINE), construction/rénovation/promotion (PROJETS), administratif (ADMIN).

		Dont part USINES		Dont part PROJETS		Dont part ADMIN	
Scope 1	1 457	715	49%	68	5%	674	46%
Scope 2	166	111	67%	37	22%	18	11%
Scope 3 Amont – Transports	4 248	3 107	73%	37	1%	1 105	26%
Scope 3 amont – Produits achetés	55 375	21 232	38%	31 788	57%	2 355	4%
Scope 3 aval – Produits vendus	17 934	3 541	20%	14 393	80%	-	-
TOTAL	79 690	28 706	36%	46 323	58%	4 152	5%

En 2024, les émissions brutes du Groupe ont diminué de 57% par rapport à 2023, et de 50% par rapport à l'année de référence 2019.

Cette diminution est à associer aux différentes actions menées détaillées dans les paragraphes suivants, mais aussi à l'évolution de l'activité : en 2024, le Groupe a livré près de 43 478 m² de bâtiment, contre 116 550 en 2023 (-63 %) et 61 870 en 2019 (-30%).

Le tableau ci-dessous présente les évolutions de l'empreinte carbone brute du Groupe depuis 2019, en tCO2e.

Indicateurs		2019	2022	2023	2024
EGES Scope 1	tCO2e	1 732	1 309	1 291	1 457
	kgCO2e/k€ CA	5,6	5,3	4,7	5,4
EGESs Scope 2	tCO2e	245	142	147	166
	kgCO2e/k€ CA	0,8	0,6	0,5	0,6
EGES Scope 3	tCO2e	155 913	132 285	188 278	78 068
	kgCO2e/k€ CA	505,6	539,8	686,5	287,4
EGES totales	tCO2e	157 890	133 736	189 716	79 691
	kgCO2e/k€ CA	512	546	692	293

Détails des émissions directes et indirectes énergie (scopes 1 et 2)

Méthodologie de calcul des scopes 1 et 2

Le calcul des émissions de gaz à effet de serre des scopes 1 et 2 repose majoritairement sur des données réelles de consommation, collectées à partir :

- Des factures d'énergie (électricité, gaz, fioul, etc.),
- Des relevés d'achat de carburant via les cartes affaires (pour les véhicules « possédés » par le Groupe),
- Des relevés de compteurs installés sur les sites industriels et chantiers,
- Des systèmes internes de suivi énergétique (GTB par exemple)

Taux de couverture en données réelles : 90% (les 10 % restants font l'objet d'estimations encadrées, par extrapolation sur la base de ratios de consommation)

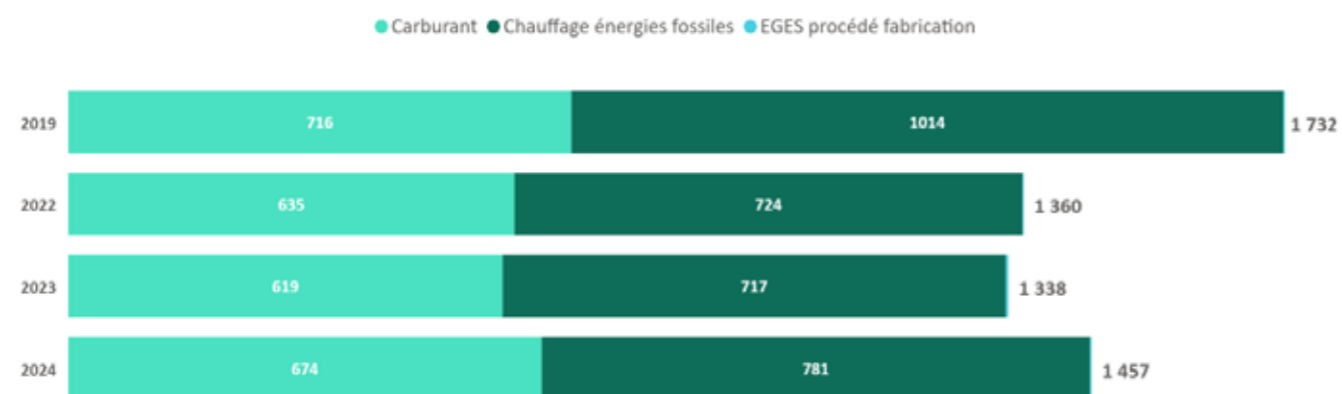
Périmètre couvert : 100 % des usines, bureaux et chantiers du Groupe opérés en direct sont inclus.

Marge d'incertitude estimée (données + facteur d'émission) : 41 %

Liste des facteurs d'émissions utilisés :

Données d'activité	Facteurs d'émissions utilisés
Consommation de propane pour les engins de manutention ou pour chauffage des usines	Propane (inclus maritime), France continentale, Base Carbone
Consommation de gaz pour chauffage des usines et bureaux	Gaz naturel - 2022 (mix moyen consommation), France, Base Carbone
Consommation de GNR pour les engins de manutention des usines et chantiers	Gazole non routier, France continentale, Base Carbone
Consommation de fioul pour le chauffage des usines	Fioul domestique, France continentale, Base Carbone
Consommation de granulats pour la chaudière bois d'une usine d'Ossabois	Granulés - blancs français issus de connexe de scierie, France continentale, Base Carbone
Achat de carburant (essence) pour les véhicules de société (fonction, utilitaires)	Essence (Supercarburant sans plomb (95, 95-E10, 98)), France continentale, Base Carbone
Achat de carburant (diesel) pour les véhicules de société (fonction, utilitaires)	Gazole routier (B7) - contient un % de biocarburant, France continentale, Base Carbone
Emissions fugitives de gaz frigorigènes lors de la fabrication des modules de traitement d'air	R513a, Base Carbone
Emissions fugitives de gaz frigorigènes sur la durée des climatisations des bureaux	R410a, Base Carbone
Consommation électrique des usines, bureaux et chantiers	2024 - mix moyen, France continentale, Base Carbone
Consommation d'énergie provenant du réseau de chaleur pour le siège de Toulouse	31, TOULOUSE ENERGIE DURABLE (TED) CHAUD, 2022, TOULOUSE, Arrêté du 5 juillet 2024
Consommation d'énergie provenant du réseau de froid pour le siège de Toulouse	31, TOULOUSE ENERGIE DURABLE (TED) FROID, moyenne 2020 à 2022, TOULOUSE, Arrêté du 5 juillet 2024

Détails sur l'évolution de l'empreinte carbone du scope 1:



Evolution des émissions de GES du scope 1, en tCO2e, avec détail par poste d'émission

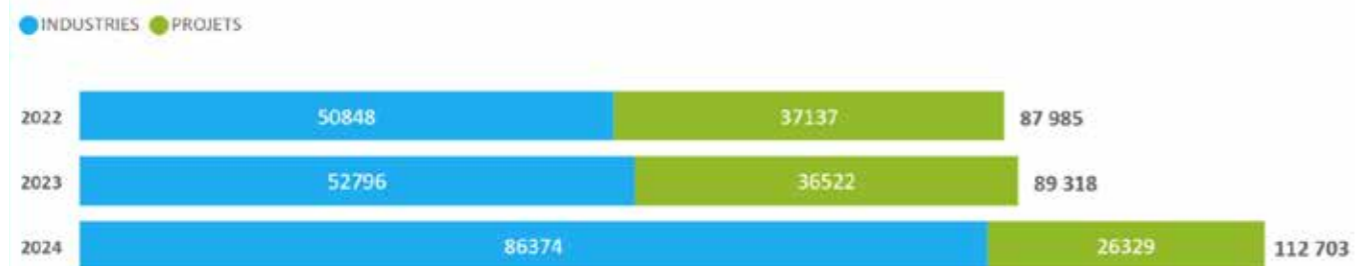
Après 2 années consécutives de baisse, les émissions de GES ont légèrement augmenté en 2024 (+9%).

Cette augmentation s'explique par **3 facteurs** :

- **Facteur 1** : Une augmentation de la consommation de Gazole Non Routier (GNR) des engins de manutention dans les usines :

Consommation GNR

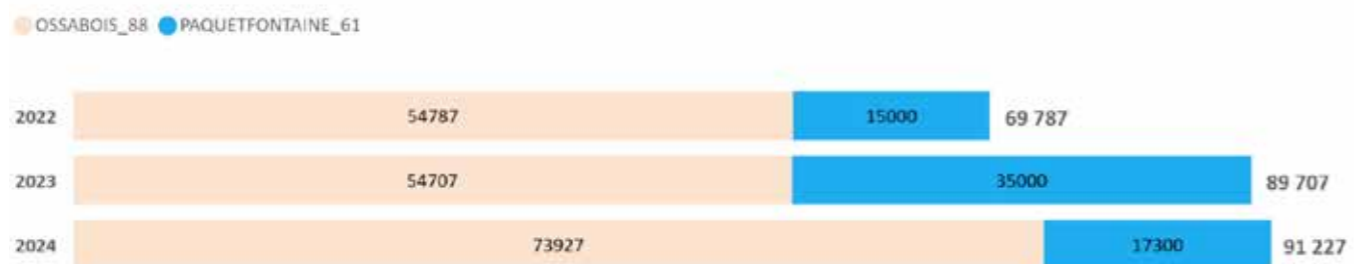
En litre



- **Facteur 2** : Une augmentation de de la consommation de fioul pour le chauffage dans l'usine d'Ossabois Vosges, expliqué par un hiver légèrement plus froid que les années précédentes.

Consommation fioul

En litre



- **Facteur 3** : Une augmentation de de la consommation de carburant pour les véhicules de société (Véhicules Particuliers et Véhicules Utilitaires).

Conso carburant véhicules de société

en litres



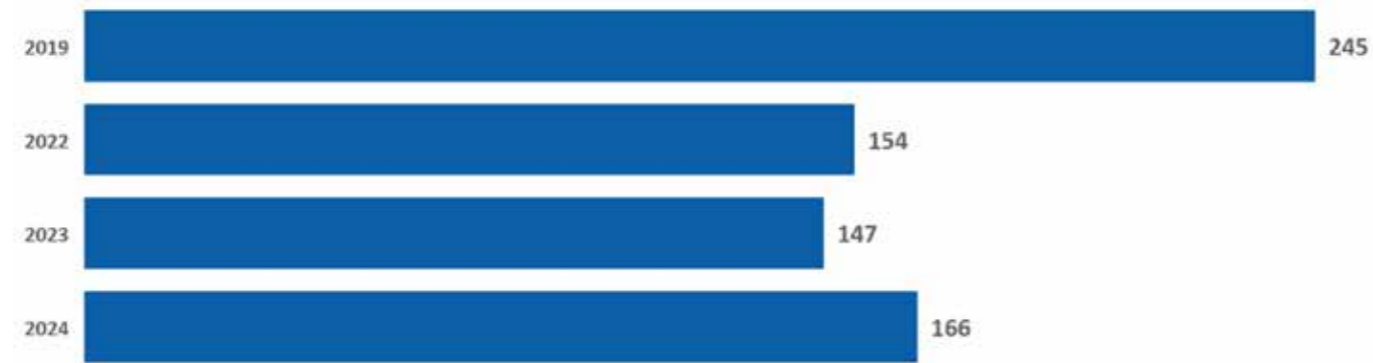
Cette augmentation de carburant est à mettre en évidence avec l'évolution du parc de véhicules de société du Groupe. GA a pris comme engagement d'électrifier au minimum 75 % de son parc. Cette démarche, initiée en début 2024, nécessite un temps relativement long pour être mise en place, car les véhicules sont remplacés à la fin de leur location. De plus, il a été constaté que les véhicules hybrides type SUV n'ont pas un gain significatif sur la consommation de carburant, surtout dans les grandes villes.

Evolution du parc de véhicule de société depuis 2022

VP / VU hybride VP / VU essence VP / VU électriques VP / VU diesel



Détails sur l'évolution de l'empreinte carbone du scope 2 :



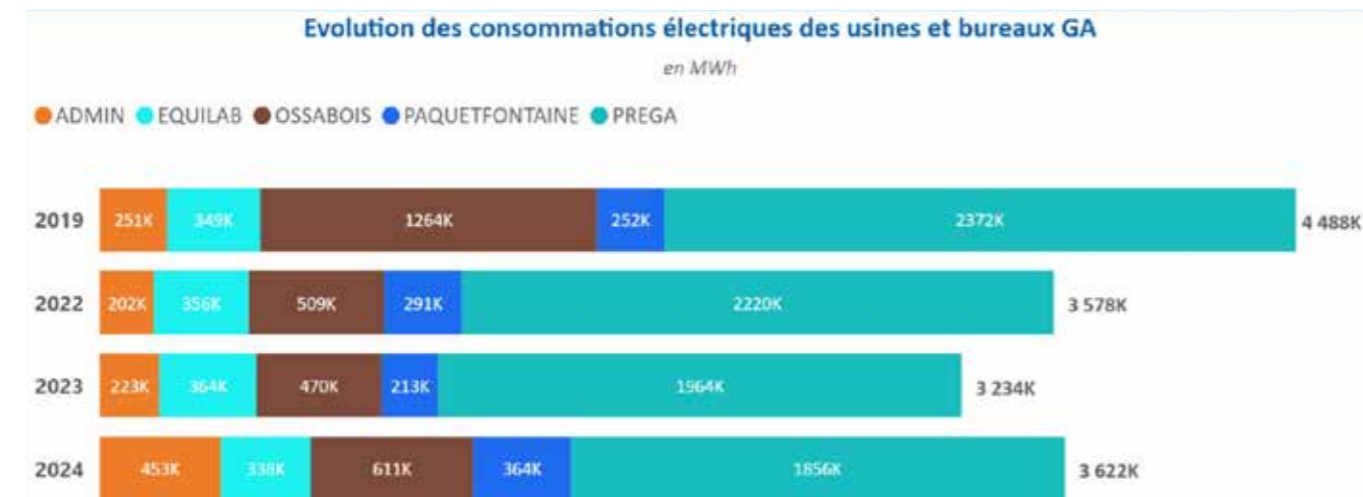
Évolution des émissions de GES du scope 2, en tCO2e

Après 2 années consécutives de baisse, les émissions de GES du scope 2 ont légèrement augmentées en 2024 (+13%).

Cette augmentation s'explique par une augmentation des consommations électriques des usines et des bureaux :

- Augmentation des consommations électriques de 30 % des usines d'Ossabois, liée à une activité de production en hausse en 2024.
- Augmentation de la consommation électrique de 71% de l'usine de Paquet Fontaine à l'Aigle, liée au remplacement de la chaudière fioul par une pompe à chaleur. Un temps de réglage a été nécessaire pour maîtriser cette surconsommation électrique. Néanmoins, le remplacement de la chaudière fioul faisait partie d'une des actions majeures engagées par le Groupe en 2024.

- Augmentation des consommations électriques de 51 % des bureaux du Groupe, liée par le déménagement du siège à Toulouse. En effet, en 2024, le Groupe a terminé la construction de son nouveau siège Niwa. Ce bâtiment, plus grand que le précédent siège, comprend un restaurant et une cuisine partagée au RDC, les bureaux de GA sur 2 niveaux et des bureaux de coworking de la société NowCoworking sur 3 niveaux. Par soucis de transparence et de cohérence avec notre responsabilité de maître d'ouvrage, la consommation électrique prise en compte correspond à l'ensemble du bâtiment et non aux seuls niveaux occupés par GA, dans la mesure où le Groupe a conçu et réalisé ce bâtiment et en porte donc la responsabilité en matière de performance énergétique. Par ailleurs, à défaut d'être intégrées au scope 2, ces consommations seraient de toute façon comptabilisées dans le scope 3 aval, au titre des produits vendus.



Les actions menées en 2025 pour diminuer l'empreinte carbone des scopes 1 et 2

En 2025, le Groupe a poursuivi la mise en œuvre de son plan d'action visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre des scopes 1 et 2, en agissant à la fois sur la consommation d'énergie des bâtiments et sur les sources d'émissions directes. Des panneaux photovoltaïques ont été installés sur le site d'Ossabois à Balbigny afin d'augmenter la part d'électricité renouvelable produite en autoconsommation.

Le Groupe a également finalisé la suppression des véhicules de fonction thermiques et hybrides, désormais remplacés par des véhicules à faibles émissions, contribuant à la réduction des émissions directes liées à la flotte.

Par ailleurs, des travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments ont été réalisés, avec l'achèvement de l'isolation d'une première partie de la toiture du site Equilab. Dans la continuité de ces actions, un plan d'investissement a été validé pour 2026 prévoyant le remplacement de la chaudière gaz du site Equilab par un équipement moins émetteur, ainsi que la finalisation de l'isolation de l'ensemble de la toiture, afin de réduire durablement les consommations énergétiques du site.

Le gain CO2 de l'ensemble de ces actions est en cours d'analyse par la réalisation du Bilan Carbone 2025, qui sera terminée pour le mois de juin 2026.



Évolution du scope 3 amont - transport (EGES indirectes transports)

Methodologie de calcul des EGES indirectes - Transports

Le calcul des émissions de gaz à effet de serre des transports de marchandises et des déplacements des salarié-e-s repose sur des données collectées à partir :

- D'une enquête interne sur la mobilité, transmise à l'ensemble des salarié-e-s du Groupe, afin d'identifier les types de transport et les kilomètres parcourus pour les trajets domicile-travail,
- De l'historique des déplacements professionnels réservés sur la plateforme de voyage du Groupe (déplacements en avion et train exprimés en km, location de voiture). Plus de 90% des voyages professionnels du Groupe sont réservés sur cette plateforme ;
- Du listing des commandes entrantes sur les usines pour estimer le fret intrant, en se basant sur les quantités et l'adresse du fournisseur pour exprimer la donnée en tonne.km ;
- Des logiciels de production de certaines usines pour le fret sortant ;
- Du suivi réalisé par les responsables logistiques des usines pour le fret sortant ;
- Des estimations « transport » indiquées sur les FDES pour des matériaux achetés.

Taux de couverture en données réelles :

- 100 % pour les déplacements professionnels
- 0 % pour les déplacements domicile travail (données déclaratives suivant l'enquête de mobilité)
- 55 % pour le fret intrant (donnée réelle = tonne.km, les autres font l'objet d'estimations encadrées, par extrapolation sur la base de ratios)
- 75% pour le fret sortant (donnée réelle = tonne.km, les autres font l'objet d'estimations encadrées, par extrapolation sur la base de ratios ou basées sur les factures de transport)

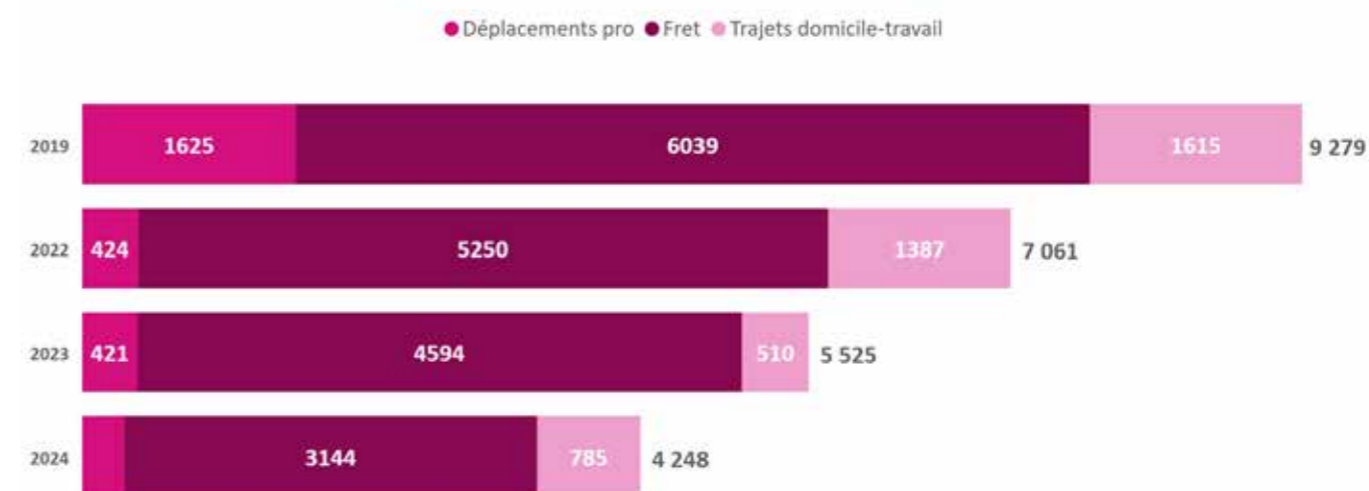
Périmètre couvert : 100 % des usines et chantiers du Groupe opérés en direct sont inclus.

Marge d'incertitude estimée (données + facteur d'émission) : 60 %

Données d'activité	Facteurs d'émissions utilisés
Fret entrant / interne / sortant des usines et des chantiers, exprimé en tonne.km, avec le détail du type de camion utilisé	<ul style="list-style-type: none"> Rigide, 3,5 à 7,5 T, diesel routier, 7% biodiesel, France continentale, Base Carbone Rigide, 26 à 32 T, diesel routier, 7% biodiesel, France continentale, Base Carbone Véhicule utilitaire léger, <3,5 T, essence, France continentale, Base Carbone Rigide, 12 à 20 T, diesel routier, 7% biodiesel, France continentale, Base Carbone Rigide, 20 à 26 T, diesel routier, 7% biodiesel, France continentale, Base Carbone Articulé, 34 à 40 T, diesel routier, 7% de biodiesel, France continentale, Base Carbone Articulé, 40 à 44 T, diesel routier, 7% biodiesel, France continentale, Base Carbone Articulé, 44 à 60 T, diesel routier, 7% biodiesel, France continentale, Base Carbone Articulé, 60 à 72 T, diesel routier, 7% biodiesel, France continentale, Base Carbone Transport par camion benne, INIES
Ratio de transport utilisé, ou info GES transmises par les transporteurs	Information GES des prestations de transport
Déplacements domicile travail des salarié.es en voiture, exprimée en véhicule.km, avec le détail du type de voiture et motorisation (hors véhicules de fonction).	<ul style="list-style-type: none"> Voiture - motorisation essence, France continentale, Base Carbone Voiture - motorisation moyenne, France continentale, Base Carbone Voiture - motorisation gazole, France continentale, Base Carbone Voiture particulière - haut de gamme - berline - Hybride rechargeable, plug in-hybrid, P2 / Prius, France continentale, Base Carbone Voiture particulière - entrée de gamme - véhicule léger - Hybride rechargeable avec alimentation auxiliaire de puissance, France continentale, Base Carbone Voiture particulière - haut de gamme - berline - Hybride, full P2, France continentale, Base Carbone Voiture particulière - haut de gamme - berline - électrique, France continentale, Base Carbone Voiture particulière - entrée de gamme - véhicule léger - électrique, France continentale, Base Carbone
Remboursement des kWh des véhicules électriques (fonction ou perso)	2024 - mix moyen, France continentale, Base Carbone
Déplacements domicile travail des salarié.es en bus	Autobus moyen - agglomération plus de 250 000 habitants, France continentale, Base Carbone
Déplacements domicile travail des salarié.es à moto	Moto ≤ 250 cm ³ - mixte, France continentale, Base Carbone

Données d'activité	Facteurs d'émissions utilisés
Déplacements domicile travail des salarié.es en trottinette électrique	Trottinette - électrique, France continentale, Base Carbone
Déplacements domicile travail des salarié.es à vélo	Vélo à assistance électrique, France continentale, Base Carbone
Déplacements domicile travail des salarié.es en RER (région parisienne)	RER et transilien - 2022 - Ile de France, France continentale, Base Carbone
Déplacements domicile travail des salarié.es en train	TER - 2022 - traction moyenne, France continentale, Base Carbone
Déplacements domicile travail des salarié.es en tramway	Tramway - 2022 - Ile de France, France continentale, Base Carbone
Déplacements domicile travail des salarié.es en métro	Métro - 2022 - Ile de France, France continentale, Base Carbone
Déplacements professionnels des salarié.es réalisés en avion (vols nationaux)	101-220 sièges, 500-1000 kms, SANS trainées, France continentale, Base Carbone
Déplacements professionnels des salarié.es réalisés en avion (vols vers Europe)	101-220 sièges, 2000-5000 kms, SANS trainées, France continentale, Base Carbone
Déplacements professionnels des salarié.es réalisés en avion (vols internationaux)	Plus de 220 sièges, >5000 kms, SANS trainées, France continentale, Base Carbone
Déplacements professionnels des salarié.es réalisés en train et TGV	TGV - 2022, France continentale, Base Carbone

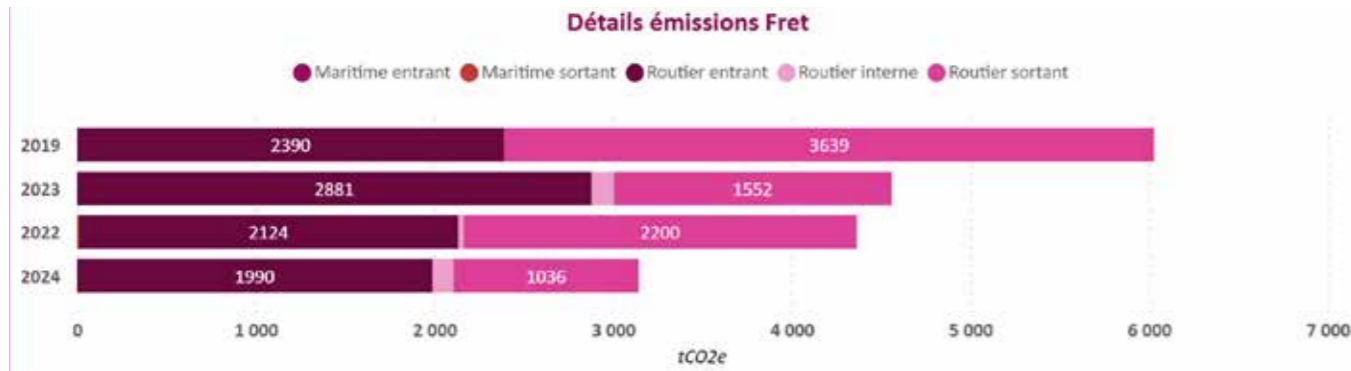
Détails sur l'évolution de l'empreinte carbone du scope 3 amont - Transports :



Evolution des émissions de GES du scope 3 amont - Transports, en tCO₂e

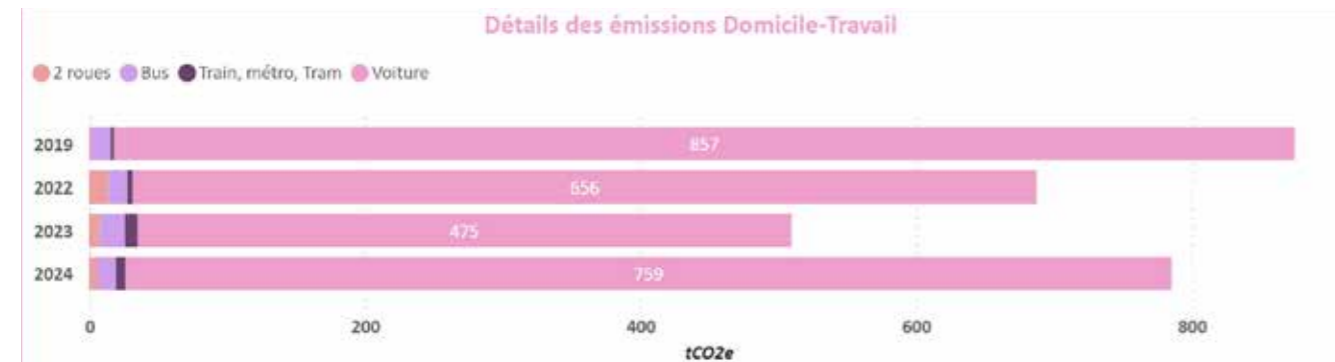
Détail sur le fret de marchandise :

Les émissions liées aux transports de marchandises (entrantes, internes et sortantes) ont diminué de 23% entre 2023 et 2024. La majorité du gain CO2e réalisée se situe au niveau du fret sortant (-50% d'émissions entre 2023 et 2024). Cette diminution s'explique par l'utilisation de camion de transports avec du biocarburant pour certains trajets, une optimisation entre la production en usine et la situation géographique des chantiers (exemple : pour des chantiers parisiens, les éléments bétons préfabriqués sont pour la très grande majorité fabriqués à l'usine de Rouen). Néanmoins, le taux d'incertitude sur ces émissions reste encore très élevé (>70%) et doit être fiabilisé dans les prochains bilans.



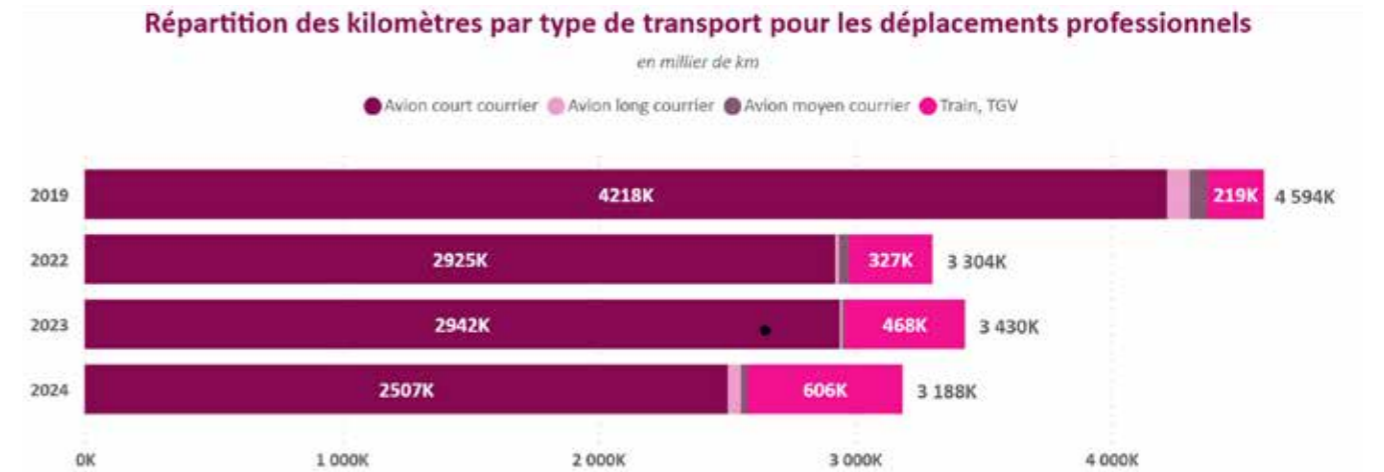
Détail sur les déplacements domicile-travail :

Les émissions de GES liées aux déplacements domicile travail ont augmenté entre 2023 et 2024 de 53 %. Cette augmentation s'explique par une augmentation des trajets réalisés en voiture en 2024. Même s'il est difficile de tirer des conclusions réelles sur des données basées sur une enquête volontaire qui par essence comprend une marge d'erreur importante, l'hypothèse la plus probable pour expliquer l'augmentation des kilomètres parcourus en voiture est le déménagement du siège social de Toulouse. Le nouveau site est susceptible d'être moins accessible en transports en commun pour une partie des collaborateurs et d'avoir augmenté la distance domicile-travail pour certains d'entre eux. La phase d'adaptation suivant le déménagement a également pu encourager un recours plus fréquent à la voiture individuelle. Ces éléments combinés peuvent expliquer l'augmentation des kilomètres parcourus et des émissions associées.



Détails sur les déplacements professionnels en avions et trains

Les émissions de GES liées aux déplacements professionnels restent maîtrisées en 2024, notamment grâce à une évolution favorable des modes de transport utilisés par les salariés. Les kilomètres parcourus en avion ont diminué de 15 %, tandis que les déplacements en train ont augmenté de 30 % par rapport à 2023. Cette évolution traduit la poursuite des efforts engagés par le Groupe pour privilégier des modes de transport moins émetteurs, en cohérence avec les orientations de la politique de déplacement professionnel. Le recours accru au train, lorsque cela est compatible avec les contraintes opérationnelles, contribue à limiter l'empreinte carbone globale des déplacements professionnels malgré le maintien d'un niveau d'activité soutenu.





bénéficier d'un accompagnement et de financements pour déployer de nouvelles initiatives.

L'année a été marquée par le renouvellement, le 6 mai 2025, de l'accord collectif relatif à la mobilité durable, négocié avec les trois organisations syndicales représentatives et conclu pour une durée de quatre ans. Cet accord maintient le forfait mobilités durables, mis en place dès 2022, à hauteur de 150 euros par an et par salarié. Ce forfait, exonéré d'impôt sur le revenu et de cotisations sociales, est versé sur la paie du mois de décembre aux collaborateurs attestant sur l'honneur effectuer en moyenne au moins deux allers-retours domicile-travail par semaine

à vélo, trottinette ou covoiturage. Depuis 2025, l'attestation sur l'honneur suffit, il n'est pas nécessaire d'engager des frais et de transmettre les factures.

L'accord prévoit également la désignation d'un référent Mobilité au sein des Ressources Humaines, la mise à disposition d'infrastructures adaptées aux cyclistes (stationnements vélos, douches, vestiaires, matériel de réparation) ainsi que la distribution d'un kit cycliste sécurité, l'un des projets de 2026. Par ailleurs, une enquête mobilité a été réalisée auprès des collaborateurs en 2025, recueillant 256 réponses, afin de mieux appréhender les habitudes de déplacement et d'adapter les actions en conséquence.

Au-delà des actions internes, la référente mobilités durables du Groupe a participé à plusieurs événements territoriaux en 2025 : la concertation « Demain Mobilités ! » organisée par Tisséo Collectivités et la CCI de Toulouse, visant à définir les priorités de mobilité de l'agglomération toulousaine pour la période 2030-2040, ainsi qu'un atelier « Fresque de la Mobilité » dans le cadre du Pacte Climat 2030 impulsé par Toulouse Métropole. Ces participations permettent au Groupe de s'inscrire dans les dynamiques territoriales de transition écologique et de nourrir sa propre stratégie de mobilité durable. En 2026, le Groupe entend renforcer ses actions, notamment à travers sa participation au dispositif Véloptions, proposé par la Maison du Vélo et financé par Tisséo.

Par ailleurs, un nouveau logiciel de réservation des déplacements professionnels a été déployé, intégrant une information sur l'impact carbone des différents modes de transport afin d'encourager les choix les moins émetteurs, même si des améliorations restent à apporter pour renforcer son utilisation.

Le gain CO2 de l'ensemble de ces actions est en cours d'analyse par la réalisation du Bilan Carbone 2025, qui sera terminée pour le mois de juin 2026.



Les actions menées en 2025 pour diminuer l'empreinte carbone du scope 3 amont - Transport

En 2025, le Groupe a poursuivi la mise en œuvre d'actions visant à réduire l'empreinte carbone du scope 3 amont lié au transport de personnes et de marchandises. Sur le volet logistique, le transport de marchandises au départ de l'usine de Prega Criquebeuf a été partiellement réalisé avec des camions fonctionnant au bio-carburant, permettant de diminuer les émissions associées. Des optimisations ont également été engagées sur les flux sortants du site Equilab, avec un regroupement des livraisons entre Equilab et GAE Matériel afin de limiter le nombre de trajets.

En 2025, l'entreprise a poursuivi et structuré sa démarche en faveur de la mobilité durable, initiée en 2022 à travers un premier accord collectif et un dispositif d'accompagnement dédié notamment au développement de l'usage du vélo. Après la réalisation d'un autodiagnostic des pratiques internes, le site Niwa, siège social du Groupe, a bénéficié d'un audit d'une journée conduit par l'AFNOR, aboutissant à l'obtention en janvier 2025 du label Objectif Employeur Pro Vélo, au niveau argent, pour une durée de trois ans. Ce label témoigne de la maturité des actions engagées en matière de mobilité douce. Dans ce cadre, l'entreprise a également adhéré à la communauté du label, lui permettant de

Evolution du scope 3 amont – produits achetés (EGES indirectes produits achetés)

Méthodologie de calcul des EGES indirectes – produits achetés

Le calcul des émissions de gaz à effet de serre des produits achetés repose sur des données collectées à partir :

- Des synthèses d'achat de matière premières usines, issues des logiciels de production, des responsables achat ou des contrôleurs de gestion
- Des Analyses de Cycle de Vie (ACV) réglementaires pour certains bâtiments (soumis à la RE2020 ou avec une certification type E+C-). Ces ACV récupèrent l'ensemble des composants et matériaux utilisés pour la construction du bâtiment ;
- Des synthèses fournies par certains fournisseurs ;
- Des documents de chiffrages des opérations ;
- Des bilans comptables en fin d'opérations ;
- Des données fournies par les prestataires de collecte/traitement ou TrackDéchets pour les déchets d'usines et de chantier ;
- Des bilans comptables des entités ;
- Des tableaux d'amortissements comptables des entités pour les immobilisations (machine, véhicules...);
- Du suivi des équipements IT fourni par le service informatique du Groupe ;
- De la liste des véhicules en location fournie par les prestataires de location.

Taux de couverture en données réelles :

- 75 % pour les matières premières usines
- 50 % pour les matériaux de construction
- 100 % pour les déchets
- 100 % pour les dépenses de services
- 70 % pour l'amortissement du matériel IT
- 100 % pour les amortissements (en considérant que la donnée est le montant en €)

Périmètre couvert : 100 % des usines et chantiers du Groupe opérés en direct sont inclus.

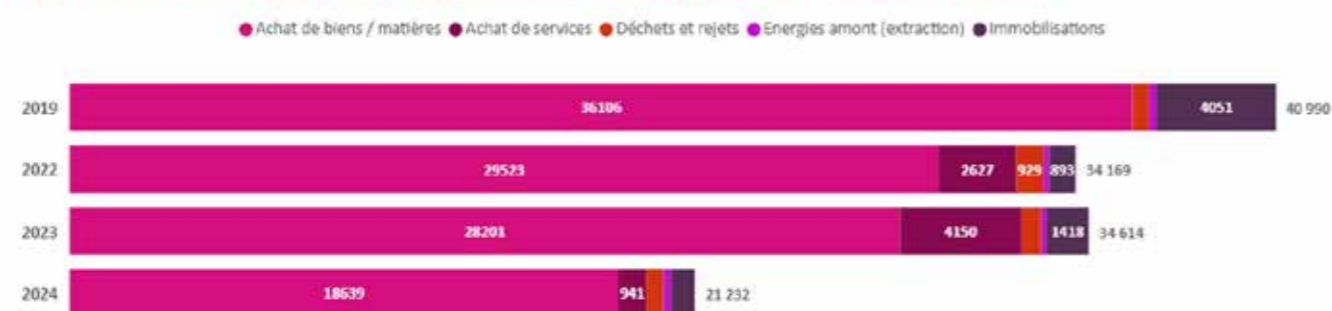
Marge d'incertitude estimée (données + facteur d'émission) : 55 %



Liste des facteurs d'émissions utilisés: plus de 550 facteurs d'émissions sont utilisés pour le calcul des GES de ce scope. Le tableau ci-dessous regroupe les FE selon la base de données utilisées.

Données d'activité	Facteurs d'émissions utilisés
Matières premières et matériaux de construction achetés	382 données environnementales spécifiques au produit ou matériaux, provenant de FDES ou EPD disponibles sur la base INIES.fr ou sur environdec.com. Les données des produits préfabriqués en béton proviennent d'un configurateur interne à GA (certifié par un tier externe).
Ciments achetés pour la fabrication des béton préfabriqués	5 données spécifiques au type de ciment, disponible sur la base ATHIL.fr
Matières premières et matériaux de construction achetés	33 FE issus de la Base Empreinte par famille de matière (métaux, plastiques, verre...)
Nourritures et aliments achetés pour le restaurant du siège social de Toulouse	53 FE issus de la Base Empreinte
Achat de services, ratios monétaires utilisées pour les matières et matériaux achetés, amortissements comptabilisés en €, frais généraux.	38 FE issus de la Base Empreinte
Immobilisation du matériel informatique (PC portable, tablettes)	21 données environnementales spécifiques aux produits, disponibles sur les sites des fabricants (DELL, SIEMENS, APPLE)
Déchets et rejets	30 FE issus de la Base Empreinte

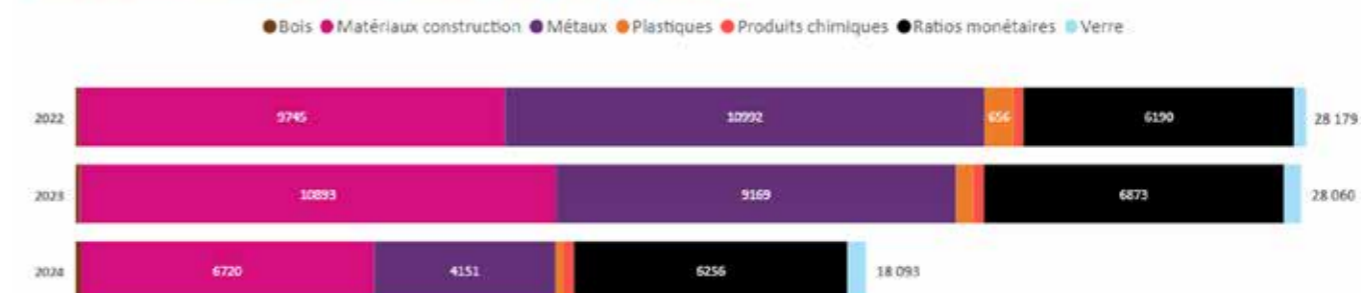
Détails sur l'évolution de l'empreinte carbone du scope 3 amont - Produits achetés :



Evolution des émissions de GES du scope 3 amont - Produits achetés, en tCO2e

Le poste d'émissions Achats de biens / matières regroupe les matières premières entrantes pour les usines du Groupes, et les matériaux de construction achetés aux sous-traitants pour les chantiers de construction et rénovation.

Focus sur les matières premières des usines du Groupe



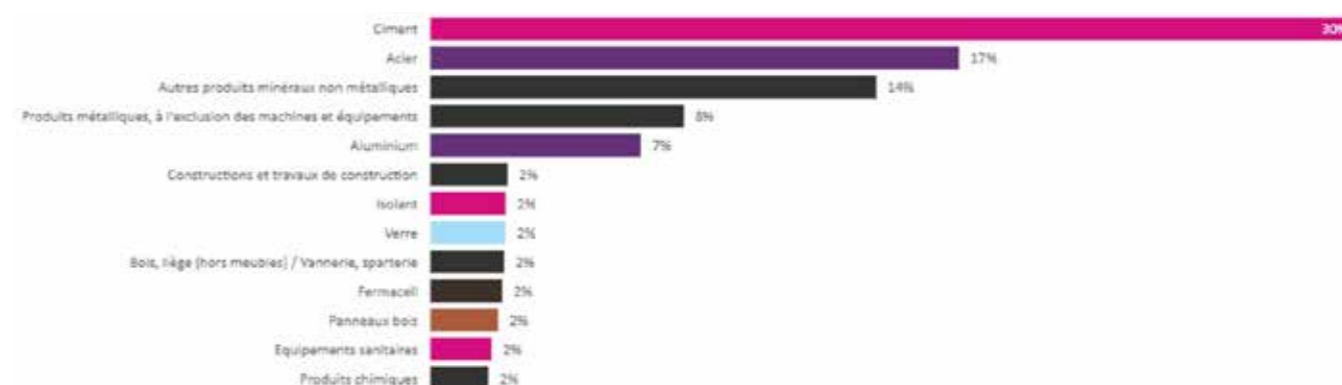
Détail des émissions de GES par famille de matière première, en tCO2e, depuis 2022

Les matières premières achetées pour la fabrication des produits du Groupe (bétons préfabriqués, modules bois 2D et 3D, menuiseries aluminium, modules de traitement d'air, éléments métalliques, etc.) représentent une part significative de l'empreinte carbone totale. En 2024, elles contribuent à environ 20 % des émissions de gaz à effet de serre du Groupe.

Le calcul des émissions repose en grande partie sur des données physiques issues des quantités réellement achetées par les usines, associées à des facteurs d'émission spécifiques provenant de FDES, d'EPD ou de bases de données reconnues. Toutefois, une part encore significative des émissions est estimée à partir de ratios monétaires, notamment lorsque les quantités ne sont pas disponibles de manière suffisamment détaillée ou lorsque le traitement des données serait disproportionné au regard des enjeux. La réduction progressive du recours à ces ratios constitue un

axe d'amélioration prioritaire du plan d'action climat. Le Groupe poursuit ainsi le travail de fiabilisation des données d'achat et d'intégration des données environnementales fournisseurs afin d'améliorer la précision du bilan carbone et de mieux cibler les actions de réduction sur les matières premières les plus émettrices

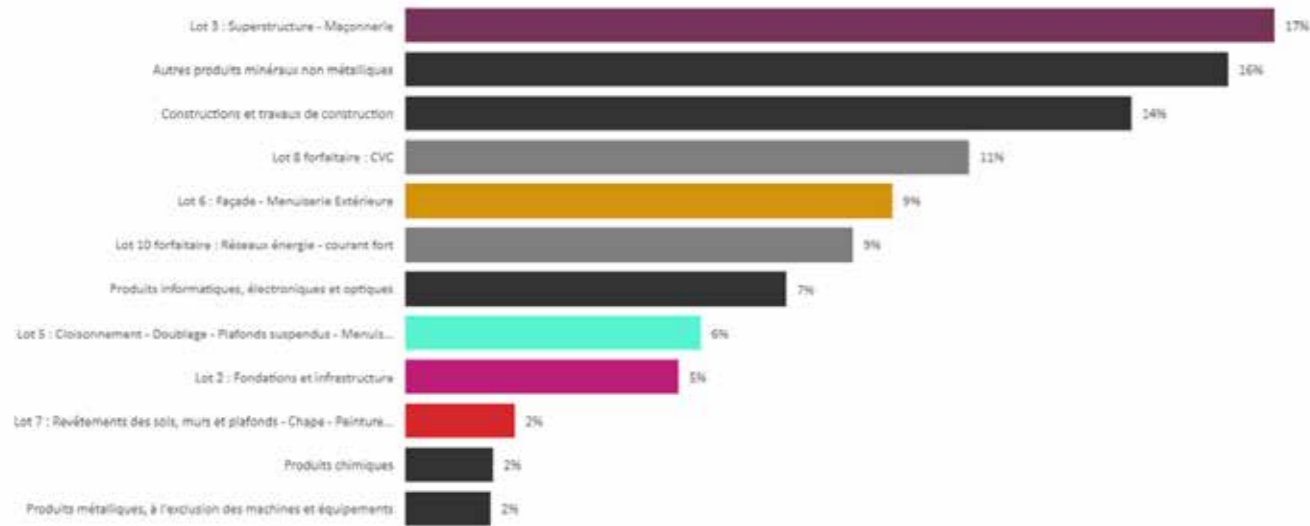
L'analyse détaillée par famille de matériaux montre que les produits les plus émetteurs sont principalement le ciment et l'acier (armatures, bobines, treillis, profilés...), qui représentent à eux seuls près de la moitié des émissions liées aux matières premières, soit environ 10 % des émissions totales du Groupe. Ces résultats confirment que les actions de réduction engagées en priorité sur ces deux familles de matériaux constituent un levier majeur pour atteindre les objectifs de décarbonation à horizon 2030.



Répartition des GES par type de matières premières en 2024, en % du totale de tCO2e

Focus sur les matériaux de construction

Pour le calcul des émissions de GES liées aux matériaux de construction utilisés dans les opérations, le Groupe privilégie l'utilisation des résultats d'Analyses de Cycle de Vie (ACV) réalisées dans le cadre des projets livrés. Ces ACV sont notamment disponibles pour les opérations soumises à la réglementation RE2020, aux démarches E+C-, ou intégrées dans des certifications environnementales. Elles permettent d'obtenir une estimation détaillée et fiable des impacts carbone, en prenant en compte l'ensemble des matériaux réellement mis en œuvre dans le bâtiment.



Répartition des GES par lots type ACV en 2024, en % du total des tCO₂e.

L'analyse des émissions de gaz à effet de serre par lot de construction issue du graphique ci-dessus met en évidence une forte concentration des impacts sur les postes liés au gros œuvre et aux matériaux structurels. Le lot Superstructure - Maçonnerie constitue le premier poste d'émissions, avec environ 17 % du total.

Les lots techniques représentent également une part significative des émissions, notamment le lot CVC (11 %) et les réseaux énergie et courants forts (9 %), en raison de la présence d'équipements contenant des métaux, des composants électroniques et des fluides techniques. Les éléments d'enveloppe du bâtiment, tels que la façade et menuiserie extérieure (9 %), contribuent également de manière notable à l'empreinte carbone, en lien avec l'utilisation d'aluminium, de verre et d'isolants. À l'inverse, les lots de second œuvre, comme le cloisonnement, doublage et plafonds (6 %), les fondations et infrastructures (5 %) ou les revêtements et finitions (2 %), présentent un poids carbone plus limité.

Toutefois, certaines opérations ne font pas l'objet d'une ACV complète, notamment pour des projets ne relevant pas d'une obligation réglementaire ou d'une certification environnementale. Dans ces situations, les émissions sont estimées à partir de ratios monétaires issus de la comptabilité, appliqués aux montants des travaux et des achats de matériaux. Cette méthode, bien que moins précise, permet de conserver une couverture exhaustive du périmètre tout en assurant la cohérence du suivi des émissions d'une année sur l'autre.

Les barres représentées en noir dans le graphique correspondent aux postes pour lesquels les émissions sont encore calculées à partir de ratios monétaires, faute de données physiques suffisamment détaillées ou d'Analyses de Cycle de Vie disponibles. Cette situation concerne notamment certains lots forfaitaires ou des postes techniques pour lesquels les informations environnementales ne sont pas systématiquement accessibles. L'utilisation de ces ratios permet de conserver une vision globale cohérente des émissions, mais elle génère une incertitude plus élevée et limite la capacité à piloter finement les actions de réduction.

Les actions menées en 2025 pour diminuer l'empreinte carbone du scope 3 amont - Produits achetés

En 2025, le Groupe a poursuivi la mise en œuvre d'actions visant à réduire les émissions de GES du scope 3 amont liées aux produits achetés, qui constituent le principal poste d'émissions du bilan carbone. Les efforts ont porté en priorité sur le poste Achats de biens et matières, en particulier sur les matériaux les plus émetteurs utilisés dans la fabrication des produits et dans la construction des bâtiments.

Concernant les matières premières, le déploiement de ciments bas carbone s'est poursuivi dans les usines du Groupe, avec une massification de l'utilisation de CEM III et le développement de formulations intégrant du CEM IV, notamment sur le site de PREGA Normandie. Des travaux de recherche et développement sont également menés en continu afin d'identifier de nouvelles solutions de liants à plus faible empreinte carbone, compatibles avec les exigences techniques et réglementaires des produits fabriqués. En parallèle, une enquête a été menée auprès de plusieurs fournisseurs afin d'obtenir des données environnementales plus précises sur certains matériaux, notamment les aciers de ferrailage pour béton, dans le but de remplacer progressivement les ratios génériques par des facteurs d'émission spécifiques et ainsi améliorer la fiabilité du bilan carbone. Par ailleurs, la baisse des émissions associées aux achats de biens et matières premières résulte également d'une évolution méthodologique. En effet, près de 40 % des intrants de cette catégorie sont encore évalués à partir de facteurs d'émission monétaires issus de la Base Empreinte. La mise à jour de ces facteurs en 2024, avec une révision à la baisse de certains d'entre eux, a contribué à la diminution des émissions calculées. Cette évolution souligne l'importance des travaux engagés pour remplacer progressivement les approches monétaires par des données physiques et des facteurs d'émission spécifiques aux fournisseurs, permettant une mesure plus représentative de l'empreinte carbone réelle des achats.

Sur le poste Déchets et rejets, plusieurs actions ont été engagées pour réduire les impacts liés à la consommation de ressources et au traitement des déchets. Des systèmes de recyclage des eaux de process ont été installés sur les usines de PREGA Normandie et de PREGA Labège, permettant de limiter les prélèvements d'eau et les rejets associés à la fabrication des éléments en béton. Par ailleurs, l'activité de réemploi et de revente de matériel d'occasion portée par GAE Matériel s'est développée, contribuant à prolonger la durée de vie des équipements et à éviter la fabrication de matériels neufs, ce qui permet de réduire indirectement les émissions liées aux achats de biens.

Le gain CO₂ de l'ensemble de ces actions est en cours d'analyse par la réalisation du Bilan Carbone 2025, qui sera terminée pour le mois de juin 2026.



→ Process de traitements des eaux dans les usines PREGA de Criquebeuf et de Colmar



Evolution du scope 3 aval- produits vendus (EGES indirectes produits vendus)

Méthodologie de calcul :

Le calcul des émissions de gaz à effet de serre des produits vendus repose sur des données collectées à partir :

- Des études RT2012 menées par les bureaux d'études (internes ou externes) pour la consommation estimée des bâtiments livrés ;
- D'estimations de consommation réalisées par le service Energy Management en se basant sur des typologies de bâtiments existants ;
- Des Analyses de Cycle de Vie (ACV) réglementaires pour certains bâtiments (soumis à la RE2020 ou avec une certification type E+C-) pour l'empreinte carbone en fin de vie des matériaux de construction, et pour l'estimation des consommations énergétiques ;
- Des PEP pour certains des produits du Groupe (Leafs, bétons) ;
- De FDES de produits similaires pour l'empreinte carbone en fin de vie des modules préfabriqués en bois.

Taux de couverture en données réelles :

- 0 % pour les consommations des bâtiments livrés (en considérant que la donnée réelle est issue de relevée compteur)
- 100 % pour la fin de vie des produits GA vendus (en considérant que la donnée réelle est le nombre de produits fabriqués et vendus)
- 53 % pour la fin de vie des autres matériaux de construction

Périmètre couvert : 100 % des bâtiments livrés et 100 % des produits vendus dans l'année (2023)

Marge d'incertitude estimée (données + facteur d'émission) : 65 %

Liste des facteurs d'émissions utilisés :

Données d'activité	Facteurs d'émissions utilisés
Consommations électriques sur la durée de vie des bâtiments livrés	<ul style="list-style-type: none"> • 2024 - mix moyen, France continentale, Base Carbone • AUTRES RESEAUX DE CHALEUR, France Continentale, Arrêté du 5 juillet 2024
Consommation issue de réseau de chaleur sur la durée de vie des bâtiments livrés	<ul style="list-style-type: none"> • R513a, Base Carbone • R32, INIES • R454b, INIES
Fuites des gaz frigorigènes sur la durée de vie des climatisations et des modules de traitement d'air installés sur les bâtiments livrés	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition d'eau potable au robinet, INIES • Assainissement collectif des eaux usées domestiques, INIES • R410a, Base Carbone • R513a, Base Carbone • R407c, Base Carbone
Consommation d'eau sur la durée de vie des bâtiments livrés	
Fuite en fin de vie des modules de traitement d'air vendus par Equilab	PEP des produits, disponibles sur la base INIES
Fin de vie des modules de traitement d'air vendus par Equilab	<ul style="list-style-type: none"> • Béton, briques, tuiles et céramiques - Fin de vie moyenne - Impacts, France continentale, Base Carbone • Aluminium - Fin de vie moyenne - Impacts, France continentale, Base Carbone • Déchets non dangereux en mélange (DIB) - Fin de vie moyenne - Impacts, France continentale, Base Carbone • 294 données environnementales spécifiques au produit ou matériaux, provenant de FDES ou EPD disponibles sur la base INIES.fr ou sur environdec.com. Les données des produits préfabriqués en béton proviennent d'un configurateur interne à GA (certifié par un tier externe).
Fin de vie des bétons préfabriqués par les usines PREGA pour les chantiers externes	
Fin de vie des menuiserie aluminium vendus par Paquet Fontaine	
Fin de vie des bâtiments livrés par le Groupe GA	

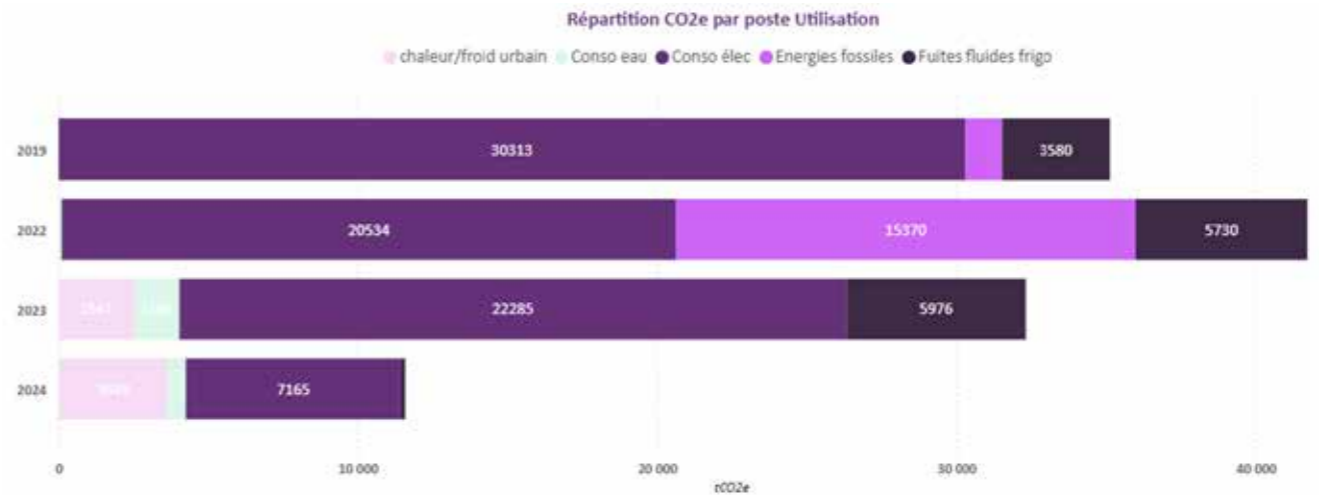
Détails sur l'évolution de l'empreinte carbone du scope 3 aval – Produits vendus :



Evolution des émissions de GES du scope 3 aval – Produits vendus, en tCO2e

Focus sur le poste d'émission Utilisation des produits vendus

Les émissions de GES associées à l'utilisation des bâtiments livrés représentent une part importante du scope 3 aval du Groupe. Elles correspondent principalement aux consommations énergétiques des bâtiments sur leur durée de vie conventionnelle (50 ans), ainsi qu'aux émissions liées aux fluides frigorigènes utilisés dans les équipements techniques.

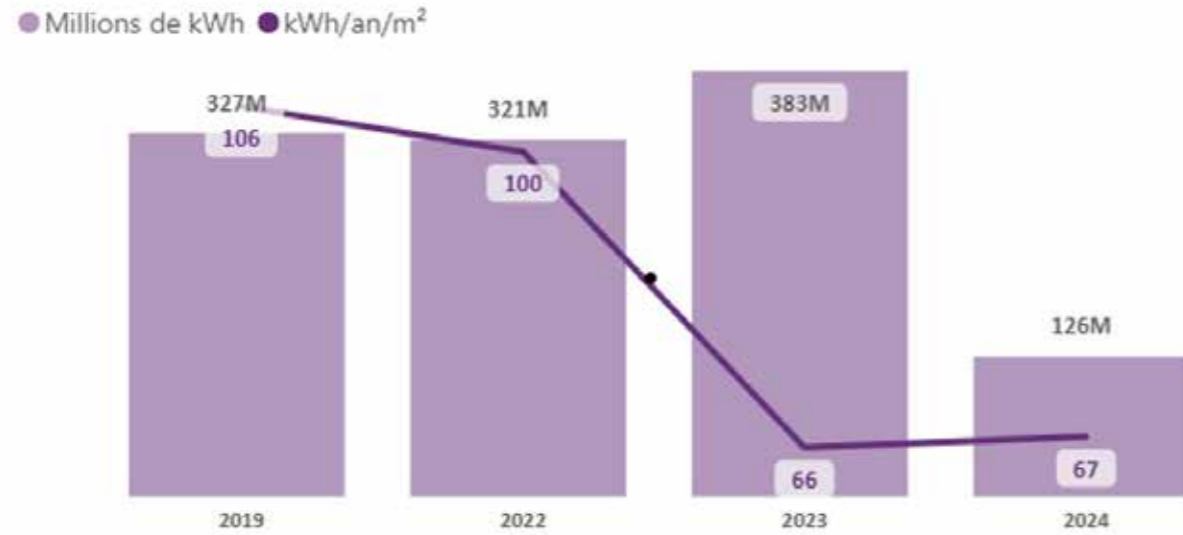


L'évolution de la répartition des émissions montre une diminution significative entre 2022 et 2024. Cette baisse s'explique en partie par une variation du volume de surfaces livrées selon les années, mais également par une amélioration de la performance énergétique des bâtiments conçus par le Groupe. La consommation d'électricité reste le premier poste d'émission. Les émissions liées aux fuites de fluides frigorigènes constituent également un poste non négligeable, en particulier pour les bâtiments fortement équipés en systèmes CVC.

Consommations électriques des bâtiments livrés

Evolution des consommations électriques des bâtiments livrés

sur la durée de vie des bâtiments (50 ans)

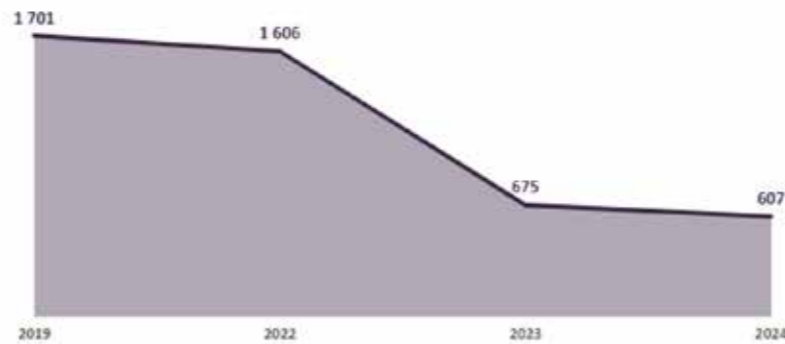


L'analyse des consommations électriques sur la durée de vie des bâtiments confirme cette tendance. Après des niveaux élevés en 2019 et 2022, la consommation spécifique des bâtiments livrés diminue fortement à partir de 2023, passant d'environ 100 kWh/m²/an à environ 66-67 kWh/m²/an. Cette évolution traduit l'effet des nouvelles réglementations environnementales, notamment la RE2020, ainsi que les efforts réalisés en conception pour améliorer l'efficacité énergétique des opérations. La baisse du volume total de kWh consommés sur la durée de vie des bâtiments en 2024 s'explique également par une surface livrée plus faible sur l'exercice.

Détail sur les fluides frigorigènes

L'empreinte carbone des fluides frigorigènes diminue de manière continue depuis 2019, passant d'environ 1700 kgCO₂e/kg à un peu plus de 600 kgCO₂e/kg en 2024. Cette amélioration résulte du remplacement progressif des fluides les plus émetteurs par des fluides à plus faible potentiel de réchauffement global, ainsi que des efforts réalisés sur la conception des équipements de traitement d'air et de climatisation, notamment sur les produits développés par le Groupe.

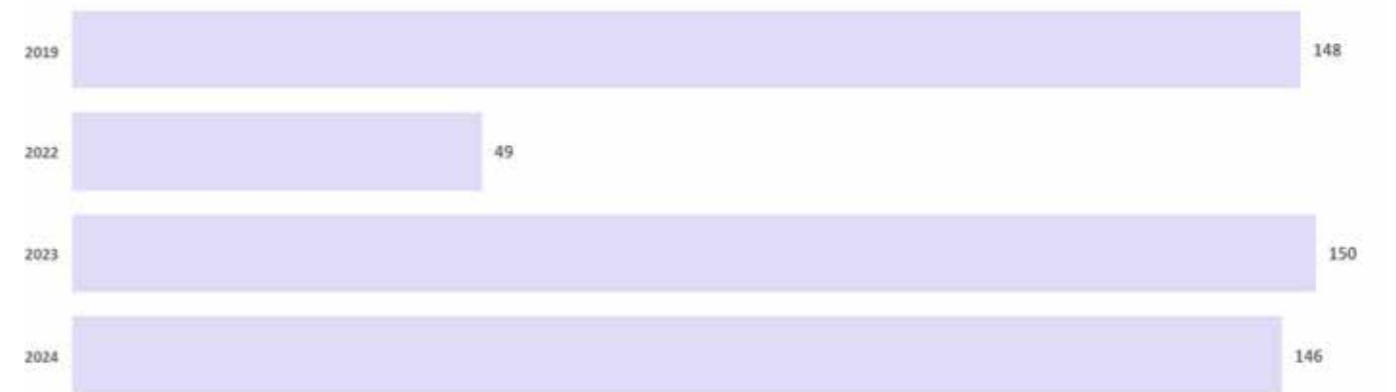
Evolution de l'empreinte carbone des fluides frigorigènes en kgCO₂e/kg



Focus sur le poste d'émission Fin de vie des produits vendus

Ce poste correspond aux impacts liés au traitement des déchets en fin de vie des bâtiments, incluant la déconstruction, le transport et le traitement des matériaux.

EGES fin de vie - kgCO₂e/ m² livrés



Rapportées à la surface livrée, les émissions de fin de vie restent relativement stables, autour de 145 à 150 kgCO₂e par m² livré pour les années récentes, contre un niveau plus faible en 2022. Cette stabilité montre que l'impact carbone en fin de vie dépend principalement de la nature des matériaux utilisés dans la construction, notamment la part de béton, d'acier et d'équipements techniques, plus que du volume global d'activité.

La répartition des émissions en fin de vie confirme le poids prépondérant des lots structurels et techniques. Les modules 3D et le lot CVC forfaitaire représentent à eux seuls une part importante des émissions, du fait de la quantité de matériaux mis en œuvre et de la présence d'équipements techniques. Les lots liés au préfabrication béton, au cloisonnement, aux réseaux techniques forfaitaires et à la superstructure contribuent également de manière significative. Les autres lots (menuiseries, couverture, fondations, second œuvre) ont un impact plus limité mais restent non négligeables compte tenu des volumes concernés.



Répartition des GES fin de vie part lots ou matériaux, en % du total des tCO₂e

Trajectoire de décarbonation du Groupe

Une ambition climatique reconnue par la Science Based Target Initiative.

En 2024, le Groupe GA a souhaité faire valider sa trajectoire climat par la SBTi. Des nouveaux objectifs de réductions court terme (Near-Term Targets) ont été fixés pour 2030, en se basant sur les recommandations scientifiques pour limiter le réchauffement climatique à +1,5 °C, soit la plus haute marche d'ambition.

Après de longs mois de procédure, les objectifs de réduction ci-dessous ont été approuvés et publiés sur la plateforme SBTi :

- Réduire de 55 % les émissions des scopes 1 et 2 d'ici à 2030, en valeur absolue, par rapport à 2019
- Réduire de 55 % les émissions du scope 3 d'ici à 2030, en intensité physique (kgCO₂e/m² livrés), par rapport à 2019

Suivi de la trajectoire de décarbonation du Groupe : Scopes 1 et 2

En 2024, les émissions des scopes 1 et 2 s'élevaient à 1 624 tCO₂e, contre 1 438 tCO₂e en 2023, soit une augmentation de +9 % sur un an. Ce niveau est également supérieur à l'objectif fixé par la trajectoire pour 2024, qui était de 1 483 tCO₂e, ce qui représente un écart de +9 % par rapport à la cible annuelle.

Cette évolution s'explique principalement par plusieurs facteurs conjoncturels détaillés dans les chapitres précédents.

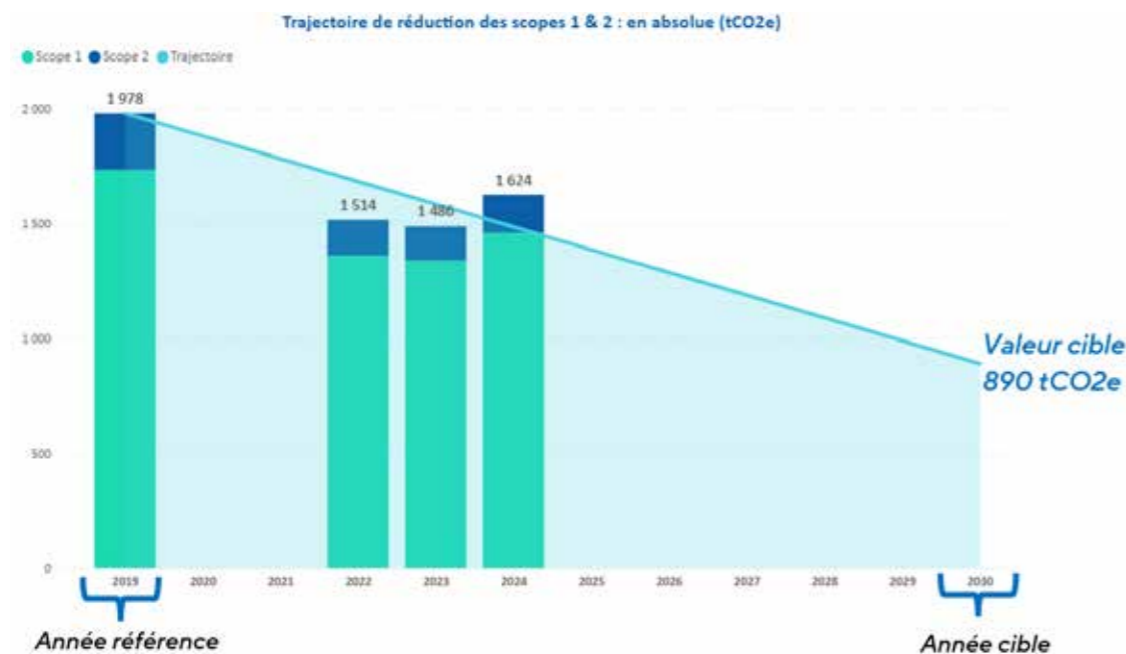
Concernant le scope 1, la hausse des émissions provient notamment d'une augmentation des consommations de gazole non routier pour les engins de manutention dans les usines, d'un recours plus important au fioul pour le chauffage d'un site industriel lors d'un hiver plus rigoureux, ainsi que d'une hausse temporaire de la consommation de carburant liée au renouvellement progressif du parc de véhicules de société. La stratégie d'électrification de la flotte, engagée en 2024, produit ses effets de manière progressive en raison du remplacement des véhicules à l'échéance des contrats de location.

Pour le scope 2, l'augmentation des émissions est principalement liée à une hausse des consommations électriques. Celle-ci s'explique par une activité industrielle plus soutenue sur certains sites, par la mise en service d'équipements plus performants mais plus consommateurs d'électricité à court terme (notamment le remplacement d'une chaudière



fioul par une pompe à chaleur), ainsi que par la mise en exploitation du nouveau siège social du Groupe à Toulouse. Ce bâtiment, plus vaste et intégrant des espaces mutualisés, est comptabilisé dans son intégralité dans le périmètre du bilan carbone afin d'assurer la cohérence avec la responsabilité du Groupe en tant que maître d'ouvrage.

Malgré ce dépassement ponctuel de la trajectoire, les actions engagées en 2025 confirment la poursuite de la dynamique de réduction des émissions. Le déploiement d'installations photovoltaïques sur des sites industriels, la suppression progressive des véhicules thermiques, l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments et les investissements programmés pour remplacer des équipements utilisant des énergies fossiles doivent permettre de retrouver une trajectoire compatible avec l'objectif de réduction fixé pour 2030.



Suivi de la trajectoire de décarbonation du Groupe : Scope 3



En 2024, les émissions du scope 3 s'élevaient à 1796 kgCO₂e/m², contre 1 585 kgCO₂e/m² en 2023, soit une augmentation de +13 % sur un an. Cette hausse s'explique principalement par la variation du volume et de la nature des opérations livrées, ainsi que par l'évolution de la composition des matériaux utilisés dans les projets et des produits fabriqués en usines.

Malgré cette augmentation par rapport à l'année précédente, le résultat 2024 demeure inférieur à la valeur cible définie par la trajectoire, fixée à 1 890 kgCO₂e/m², soit un niveau 5 % en dessous de l'objectif annuel. Le Groupe reste donc aligné avec la trajectoire de réduction compatible avec l'objectif de -55 % à horizon 2030.

Cette situation confirme la pertinence du pilotage du scope 3 en intensité physique, indicateur plus représentatif de la performance carbone réelle dans un secteur où l'activité peut fortement varier d'une année à l'autre. Elle reflète également les effets des actions engagées sur la réduction de l'empreinte carbone des matériaux, l'optimisation des procédés constructifs, le développement de solutions techniques moins émettrices et l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments livrés.

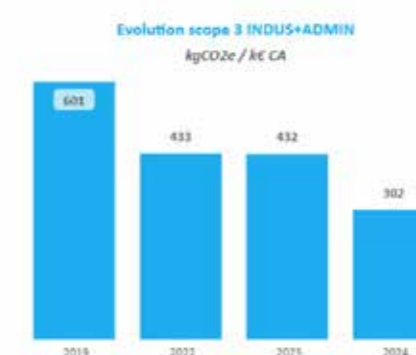
Le maintien sous la trajectoire cible devra toutefois être consolidé dans les prochaines années, en particulier sur les postes les plus émetteurs que



ont les matières premières, les matériaux de construction et l'usage des bâtiments, qui concentrent l'essentiel des émissions du scope 3. Le déploiement du plan d'actions climat CAP2030 et la généralisation des analyses de cycle de vie sur les opérations constituent des leviers essentiels pour garantir la poursuite de cette trajectoire.

Afin de suivre avec précision l'évolution des émissions du scope 3 (amont et aval) en fonction de la diversité des activités du Groupe, deux sous-indicateurs carbone spécifiques ont été développés en interne.

Le premier permet de piloter les émissions liées aux activités de construction et de réhabilitation de bâtiments, en les rapportant à la surface de plancher livrée (exprimées en kgCO₂e/m² SDP), et différenciées selon la typologie des projets (tertiaire, logement, neuf, rénovation, etc.). Le second vise à suivre les émissions générées par l'activité industrielle du Groupe, notamment les usines de préfabrication qui produisent à la fois pour les opérations internes et pour des clients tiers. Ces émissions sont suivies en proportion du chiffre d'affaires (exprimées en kgCO₂e/k€ CA).



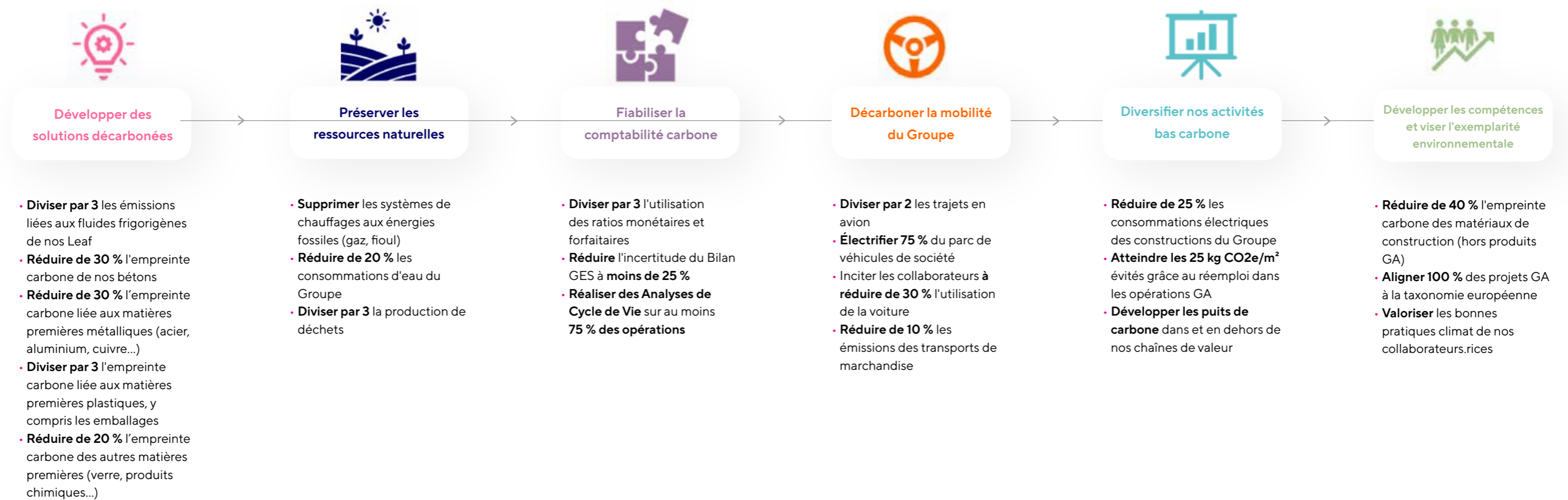
Cette double approche permet d'avoir une lecture fine et opérationnelle de la trajectoire de réduction du scope 3, adaptée aux spécificités des différentes branches d'activité.

Initiatives futures

Le Plan d'Actions Climat de GA : CAP2030

Etabli en fin 2023 et mis à jour tous les ans, le Plan d'Actions Climat a pour objectif de guider le Groupe GA dans sa trajectoire de réduction carbone.

Il repose sur 6 piliers principaux, comprenant chacun 3 à 5 objectifs de réduction à 2030



Initiatives futures du plan climat

Chaque entité et direction métier du Groupe a été impliquée dans le processus de planification climatique, en sélectionnant les ambitions pertinentes au regard de leurs activités spécifiques. En début d'année, un plan d'action détaillé est élaboré pour chacune d'elles, afin de décliner concrètement les objectifs globaux en initiatives et projets opérationnels.

Chaque action fait l'objet d'un suivi rigoureux et chiffré, adossé à un objectif précis, des indicateurs de performance définis et une évaluation d'impact sur les émissions de gaz à effet de serre. Les coûts estimés de mise en œuvre sont également intégrés afin d'assurer une gestion optimale des ressources. Cette approche permet de suivre l'avancement des actions, d'en mesurer l'efficacité en termes de réduction des émissions et d'ajuster les efforts si nécessaire. Elle garantit ainsi la transparence et la rigueur dans la gestion de la transition climatique du Groupe, tout en mobilisant l'ensemble des parties prenantes autour des ambitions fixées à l'horizon 2030.



Pour la période 2026-2027, les initiatives identifiées s'articulent autour de six axes prioritaires.

- 1** Décarbonation des procédés industriels et des fluides frigorigènes. Le Groupe prévoit d'intégrer des fluides frigorigènes à faible impact climatique (R1234yf ou propane) sur ses modules thermiques autonomes (MTA), et de substituer l'aluminium par du polypropylène sur ces mêmes équipements. En parallèle, des déploiements de ciments bas-carbone (CEM IV, CEM IIB et CEM IIC) sont programmés respectivement sur les lignes PRENORM, PRELAB et PREAL.
- 2** Transition énergétique des sites. Plusieurs actions de remplacement de chaudières sont planifiées sur les sites d'Ossabois Vosges (fioul), d'Equilab, d'Ossabois Balbigny et de PREGA_68 (gaz). Ces opérations s'accompagnent du lancement d'audits énergétiques pour l'ensemble des usines du Groupe, ainsi que d'études portant sur l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bases vie de chantier et sur des solutions de management énergétique de leurs consommations.
- 3** Approvisionnement responsable en matériaux. Le Groupe engagera des démarches de recherche de partenaires pour l'achat d'acier recyclé ou en réemploi pour GAE Métallerie, et définira, lot par lot, un pourcentage systématique de réemploi intégré dans les projets. Un processus dédié au réemploi dans les projets de logements sera formalisé, en s'inspirant de la méthodologie développée par GAE.
- 4** Décarbonation de la mobilité et des engins. L'électrification du parc d'engins de manutention de GAE MAT sera engagée, de même que celle des véhicules de service. Une étude sur l'électrification du parc de véhicules utilitaires (solutions techniques, coûts, offres disponibles) sera conduite. La promotion du train en substitution de l'avion pour les déplacements liés aux événements professionnels sera également formalisée.
- 5** Intégration du carbone dans les outils de conception et de pilotage de projets. Plusieurs actions visent à renforcer la prise en compte du carbone dès les phases amont : optimisation des calculs carbone en phases APS/APD pour le logement, fiabilisation des métrés des lots secondaires et techniques via la maquette BIM pour les analyses de cycle de vie (ACV), paramétrage de la maquette structure en rénovation pour l'extraction de métrés ACV, et réalisation d'ACV par principe sur les projets de rénovation. L'indicateur carbone sera par ailleurs intégré aux retours d'expérience de chantier, et l'obligation de fournir des FDES (individuelles ou collectives) sera inscrite dans les exigences adressées aux fournisseurs et sous-traitants.
- 6** Gouvernance et suivi des actions climatiques. Afin d'assurer la cohérence et la traçabilité du pilotage, le Groupe prévoit d'améliorer le suivi des déchets administratifs, de fixer une règle cadre sur les investissements climatiques (CAPEX Climat) et de consolider ainsi le dispositif de gouvernance de la transition.



→ Jardin de Niwa, siège social de GA



3.2.

Adaptation au changement climatique

Le changement climatique, conjugué à la nécessité de révolutionner les pratiques du secteur de la construction et de l'immobilier, constitue un double défi majeur pour GA Smart Building. Déjà identifié dans les précédents rapports, l'enjeu de l'adaptation au changement climatique a été confirmé comme enjeu matériel prioritaire à l'issue de l'analyse de double matérialité. Les actions décrites ci-après répondent directement à cet enjeu, en particulier celles portées par la R&D, qui joue un rôle clé dans la transformation des pratiques, des solutions techniques et des modèles constructifs du Groupe. GA mobilise ses capacités d'innovation pour anticiper les impacts du changement climatique, en intégrant les dimensions d'adaptation dans ses projets et processus. Dans cette dynamique, la création d'un plan d'action dédié à la résilience climatique est prévue courant 2026, avec pour objectif de renforcer la robustesse et la durabilité des activités du Groupe face aux aléas climatiques.

Politique

Le Groupe s'appuie sur une politique environnementale adoptée en 2023, mise à jour en 2024 et 2025, applicable à l'ensemble de ses activités de conception, construction et exploitation. Cette politique fixe les principes de sobriété énergétique, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'amélioration continue de la performance environnementale des bâtiments. Elle est pilotée par la Direction Stratégie Durable et déclinée au sein des projets via les référents opérationnels.

Objectifs

L'ambition du Groupe est de garantir et renforcer la résilience de nos usines et de nos opérations face aux risques climatiques. Pour ses projets dans le cadre de sa politique environnementale, le Groupe s'est fixé pour objectif d'aligner l'ensemble de ses projets avec les critères de la taxonomie européenne notamment le critère 2 sur l'adaptation des projets. Cet objectif est mis en œuvre à travers les choix de conception, de construction et d'exploitation portés par les équipes projet.

Pratiques & actions mises en œuvre

Recherche & Développement au service de la performance environnementale

La Recherche & Développement constitue un levier structurant de la démarche d'atténuation au changement climatique du Groupe. Présent depuis plus de 30 ans, le service R&D a pour objectif de concevoir et développer des solutions technologiques innovantes, intégrées et industrialisées, permettant de concilier atténuation et adaptation au changement climatique.

Compte tenu de la diversité des thématiques adressées, la R&D du Groupe est organisée de manière collaborative et transverse. Une Direction de la R&D définit et anime la stratégie globale, en s'appuyant sur les expertises présentes dans chaque entité. Les travaux s'articulent autour de quatre grands domaines : la structure, l'enveloppe du bâti, les équipements et systèmes énergétiques, ainsi que la data et le pilotage des performances.

Chaque année, le Groupe consacre une part significative de son

chiffre d'affaires à la R&D. En 2025, cet investissement s'est élevé à 1,9 M€, permettant de poursuivre des travaux visant notamment à améliorer le bilan environnemental des produits, procédés et bâtiments réalisés par le Groupe.

Le modèle hors-site au service de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique

Le modèle hors-site est au cœur de l'ADN du Groupe. Il repose sur une gamme de produits GA standardisés, conçus en système – les uns en cohérence avec les autres – dans un souci constant d'optimisation de la conception, de la production et de la réalisation. Cette approche est mise au service de la qualité, de la maîtrise des délais et de la satisfaction client.

Au-delà de ses bénéfices opérationnels, cette logique industrielle de la construction permet d'optimiser l'usage des matériaux et de réduire drastiquement les déchets et nuisances, tant à l'échelle du produit qu'à celle du projet.

L'atténuation et l'adaptation au changement climatique s'inscrivent pleinement dans la stratégie R&D du Groupe et irriguent en profondeur la réflexion autour du Hors-Site. Frugalité, réduction et optimisation de la matière, intégration intelligente des matériaux biosourcés dans nos produits : autant d'axes de travail qui contribuent à réduire l'impact environnemental de nos réalisations.

• Optimisation des produits structure

En 2025, le Groupe a engagé un travail approfondi sur le dimensionnement et la conception de ses produits béton. Le projet Safran, avec sa façade entièrement réalisée Hors-Site, a constitué un terrain d'exploration privilégié pour l'optimisation de la matière, notamment par la création de vides dans les éléments préfabriqués.

• Module 3D multi-matériaux pour le logement de 4^e famille

Le Groupe a par ailleurs travaillé à la conception d'un module 3D multi-matériaux destiné à la réalisation de bâtiments de 4^e famille de logement. Ce programme illustre pleinement le principe du bon matériau au bon endroit : chaque matériau est sélectionné et optimisé pour sa fonction spécifique – structure, résistance au feu, décarbonation, performance acoustique et thermique. La force du groupe réside ici dans sa capacité à s'appuyer sur une plateforme industrielle maîtrisant l'ensemble de ces technologies.

• Extension du hors-site au logement résidentiel

Enfin, le hors-site s'impose naturellement dans le secteur du logement. Les travaux de recherche portent sur l'identification de solutions optimisées et industrialisables, en cohérence avec les enjeux d'atténuation climatique. En 2025, le Groupe a initié l'accompagnement des équipes techniques de GAIR dans l'industrialisation de solutions hors-site en façade : façade béton bas carbone, façade à ossature bois et balcons préfabriqués hors-site.

Équipements énergétiques et confort en conditions climatiques extrêmes

Le Groupe s'appuie sur sa propre gamme d'équipements énergétiques autonomes, les LEAF, développés et assemblés par l'entité Equilab, pour répondre aux enjeux croisés d'adaptation et d'atténuation du changement climatique. La recherche autour de cette gamme vise à rendre les systèmes toujours plus performants, sobres et résilients, notamment face à la multiplication des épisodes de chaleur intense.

Au cours de l'année 2025, un nouveau module de traitement d'air, le LEAF AutoPanel, a été commercialisé et déployé avec succès sur un premier site. Ce produit est destiné principalement à la rénovation de bureaux intégrant des équipements Equilab d'ancienne génération. Il a été conçu pour répondre aux enjeux environnementaux, notamment concernant au travers d'une conversion à un fluide frigorigène peu carboné, tout en offrant un meilleur niveau de prestation et de confort par rapport aux modèles précédents.

Imaginé comme une solution d'« upgrade » des installations existantes, ce système intègre à la fois une ventilation double flux avec possibilité de free cooling, une pompe à chaleur air/air réversible et une régulation intelligente, ce qui en fait un atout précieux d'accompagnement de l'adaptation au changement climatique.

→ Module de traitement d'air Leaf



Pilotage intelligent au service des enjeux climatiques

Le Groupe mobilise également ses compétences en gestion technique de bâtiments, exploitation de données et pilotage intelligent pour renforcer la résilience des opérations livrées face au changement climatique.

La démarche consiste à rechercher la sobriété de moyens mis en œuvre pour assurer le confort, en s'appuyant sur le recours à des solutions avancées de pilotage en exploitation permettant de tirer le meilleur parti des différents systèmes énergétiques et de l'inertie du bâtiment.

La solution Smart Active System (SAS) illustre cette approche globale, en combinant des produits structurels, modules de traitement d'air et gestion développés au sein du Groupe. Elle repose sur le couplage de dalles thermiquement actives, d'une production renouvelable centralisée et de modules de traitement d'air LEAF, le tout supervisé par la suite de gestion technique du bâtiment Galaxy, de la filiale Equilab.

En complément, un module de pilotage prédictif, développé spécifiquement par la R&D du Groupe, permet d'anticiper les besoins de confort à quelques jours dans l'avenir, en tenant compte du comportement des usagers, du fonctionnement du bâtiment et des conditions météorologiques. Il est ainsi possible de préparer à l'avance le bâtiment aux variations climatiques futures, notamment les épisodes de chaleur à venir, en stockant de l'énergie thermique dans la masse et en renforçant la politique de limitation des surchauffes (free cooling, surventilation, stores extérieurs).

Développé au cours d'un projet de recherche débuté en 2022, la solution Smart Active System et son module prédictif ont été déployés en continu pour la première fois à partir de début 2025, sur trois bâtiments de bureaux, incluant le siège social Niwa du Groupe GA et une partie du grEEn Campus de Stellantis. Cette solution a permis de respecter les objectifs en termes de confort thermique visés au cours de l'été 2025, en y compris au cours de l'épisode de chaleur intense de juin, le tout avec des puissances de refroidissement disponibles très limitées.

→ Bureaux à Niwa



Opérations

Le Groupe GA s'est fixé un objectif fort d'alignement complet à la taxonomie européenne sections 7.1 construction de bâtiments neufs et 7.2 Rénovation de bâtiments existants. Dans ce cadre, une étude d'adaptation au changement climatique est réalisée sur chaque opération. Les objectifs de cette étude sont les suivants :

- Identifier les risques climatiques physiques qui pourraient influencer sur l'activité économique considérée (ici la construction et la rénovation de bâtiments).
- Faire une évaluation du projet vis-à-vis des risques et de la vulnérabilité liés au climat sur la base de projections climatiques.
- Choisir et mettre en place des solutions d'adaptation et de privilégier celles fondées sur la nature.
- Mettre en place un plan d'action qui permet de répondre aux différents risques déterminés précédemment.

Ces quatre étapes sont primordiales à la bonne réalisation de l'étude d'adaptation au changement climatique. L'Observatoire de l'Immobilier Durable (OID) a développé un outil qui permet de réaliser cette étude selon les exigences de la Taxonomie : Bât-ADPAT.

L'identification des risques se fait parmi une liste présente dans les textes de la Taxonomie. L'OID a sélectionné parmi cette liste les aléas pertinents pour le secteur de l'immobilier, à savoir :

- Chaleurs
- Sécheresses et Retrait/Gonflement des argiles
- Inondations
- Dynamiques côtières
- Tempêtes et vents violents
- Feux de forêts
- Grands froids
- Mouvements de terrain

Bât-ADAPT permet d'analyser l'exposition et la vulnérabilité du bâtiment en fonction de sa localisation et des caractéristiques du bâtiment et de sa parcelle.

On obtient un niveau de risque par aléa, qui est déterminé de la façon suivante :

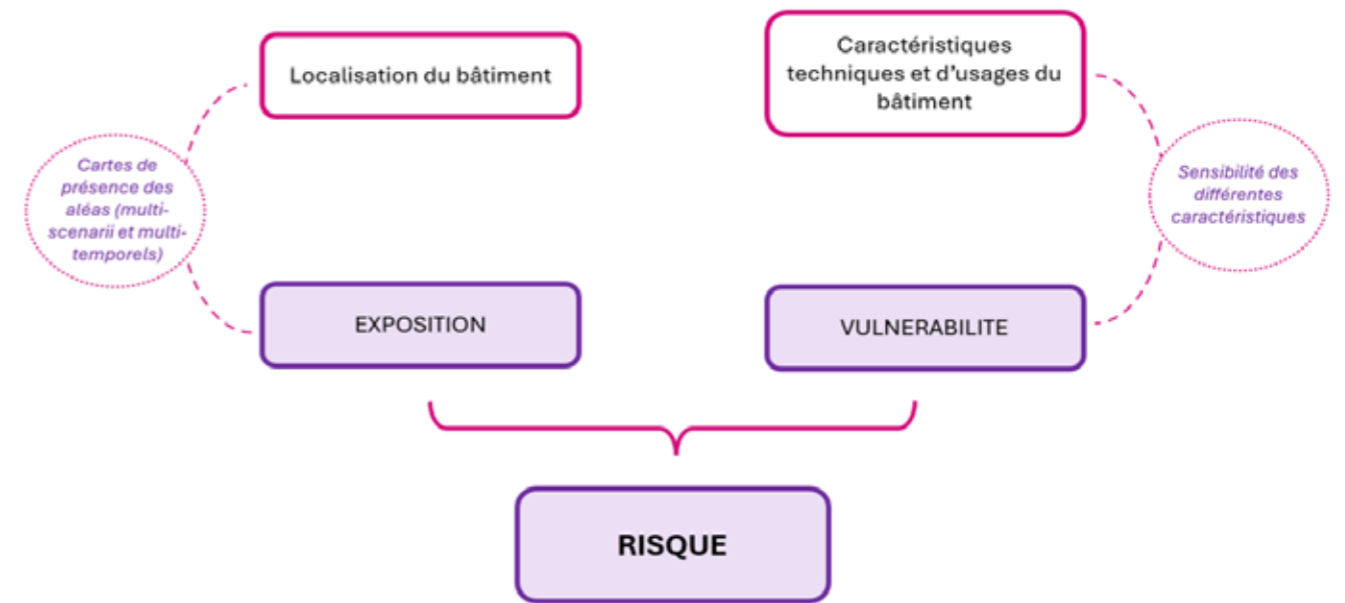


Figure 7 : Calcul du niveau de risque par aléa sur le logiciel Bât-ADAPT

Il s'agit ensuite d'identifier des solutions d'adaptation face à ces aléas précis pour limiter la vulnérabilité du bâtiment en s'appuyant sur le guide des actions adaptatives au changement climatique, publié en janvier 2024 par l'OID. Il est alors possible de choisir, selon la configuration du bâtiment initialement prévue, quelles solutions peuvent être mise en œuvre ou valorisées, qui permettent de répondre aux aléas critiques sélectionnés.

Exemple d'application :

Pour le projet ICADE à Blagnac (31), les aléas critiques identifiés par le logiciel sont :

- Chaleur
- Sécheresse et Retrait/Gonflement des Argiles (RGA).

Des solutions d'adaptation ont été mises en œuvre pour ces deux aléas. Parmi celles dédiées à la chaleur, on retrouve les solutions suivantes :

- Création d'une toiture végétalisée en R+3 et au-dessus du parking.
- Les murs de façade sont en béton blanc lasuré sur site, avec un albédo élevé.
- Installation de dispositifs de protection solaire : à l'ouest, la présence de terrasses pignons joue le rôle de brise soleil fixe ; ailleurs, presque l'entièreté des menuiseries sont équipés de stores, intérieurs ou extérieurs.
- Simulation thermique du projet avec un fichier météorologique « Réchauffement climatique » RCP4.5 2070



- Conception d'une parcelle éponge avec 6371 m² d'espaces verts de pleine terre.
- Végétalisation des abords du bâtiment avec trois strates végétales et des toitures végétalisées de type expansives.
- Favorisation du lien social avec l'intégration d'espaces collaboratifs, des open-space ainsi que des terrasses pour aménagement extérieurs conviviaux.
- Flexibiliser les pratiques d'organisation du travail : la trame des espaces de travail est adaptable en fonction des besoins.



Figure 8 : Insertion paysagère du projet ICADE à Blagnac (Dossier PC, Août 2024)

Signature de la Charte d'Adaptation au changement climatique et de l'initiative « Nos villes à 50°C »



en ce qui concerne la thématique d'adaptation.

Ainsi, en 2025, le Groupe GA a signé la Charte d'engagement de l'Observatoire de l'Immobilier Durable (OID), de manière à affirmer son engagement à renforcer la résilience du secteur immobilier face aux effets du changement climatique.

La politique environnementale du groupe se traduit aujourd'hui par des pratiques opérationnelles déployées au niveau des projets, mais également la participation à des initiatives collectives du secteur, en particulier

En parallèle, GA Smart Building a rejoint l'initiative « Nos villes à 50 °C » (NV50), un collectif multi-acteurs visant à accélérer l'adaptation des villes et des bâtiments face aux vagues de chaleur extrême. Au sein de ce collectif, les acteurs partagent les bonnes pratiques ou retours d'expérience, identifient les solutions innovantes prometteuses et construisent une position commune à adopter autour des sujets à forts impacts, tel que la limitation du recours à la climatisation. L'année 2025 a été l'occasion de présenter certaines innovations du Groupe, récoltés des avis tiers, et profiter des ressources méthodologiques du consortium.





3.3. Biodiversité

La prise en compte de la biodiversité est désormais un enjeu stratégique pour GA Smart Building. Identifié comme un défi majeur pour le secteur du bâtiment, notamment en raison de l'artificialisation des sols, cet enjeu a été confirmé comme matériel à l'issue de l'analyse de double matérialité.

Cette reconnaissance a renforcé sa légitimité au sein de la stratégie durable du Groupe, tout en favorisant une meilleure compréhension des impacts de ses activités sur les écosystèmes et en sensibilisant l'ensemble des métiers à l'importance de leur préservation.

Politique

Le Groupe s'appuie sur une politique environnementale adoptée en 2023, mise à jour en 2024 et 2025, applicable à l'ensemble de ses activités de conception, construction et exploitation. En matière de biodiversité cette politique repose sur l'intégration systématique des enjeux écologiques dans l'ensemble de ses activités et sites. Elle est pilotée par la Direction Stratégie Durable et déclinée au sein des projets via les référents opérationnels. Elle prévoit la réalisation d'évaluations écologiques sur tous les sites du Groupe afin d'identifier les impacts et les dépendances vis-à-vis de la biodiversité, et de définir les mesures de préservation adaptées.

Cette démarche s'inscrit également dans le cadre de l'alignement des projets avec les critères de la taxonomie européenne, contribuant à la protection et au rétablissement de la biodiversité et des écosystèmes, conformément aux objectifs de développement durable et aux exigences réglementaires.

Les pratiques et initiatives mises en œuvre sont destinées à être déployées de manière transversale, couvrant les sites existants comme les nouvelles opérations, et à renforcer la résilience écologique des projets du Groupe.

Objectifs

Les objectifs de GA Smart Building en matière de biodiversité visent à réduire l'impact écologique de ses activités tout en favorisant le maintien et le rétablissement des écosystèmes. Ils reposent sur des cibles mesurables et opérationnelles, permettant de guider la mise en œuvre concrète des actions sur l'ensemble des sites et chantiers du Groupe.

Parmi ces objectifs :

- Réaliser une évaluation écologique systématique de tous les sites existants et futurs, afin d'identifier les enjeux spécifiques et d'adapter les projets en conséquence ;
- Intégrer les critères de préservation de la biodiversité dans la conception et la gestion des opérations, en lien avec les principes de la séquence ERC (Éviter – Réduire – Compenser) ;
- Promouvoir l'utilisation d'espèces locales et la création de continuités écologiques dans l'aménagement des sites et des espaces extérieurs ;
- Développer un suivi et un reporting régulier des actions et des résultats pour mesurer les progrès et ajuster les mesures si nécessaire ;
- Aligner les projets du Groupe avec les objectifs de la taxonomie européenne relatifs à la protection et au rétablissement de la biodiversité et des écosystèmes.

Ces objectifs constituent le cadre stratégique permettant au Groupe de structurer ses initiatives, d'orienter ses pratiques et de préparer l'élaboration d'un plan d'action biodiversité global à horizon 2026.



Pratiques & actions mises en place

L'analyse de la proximité des sites du Groupe avec des zones sensibles sur le plan de la biodiversité repose sur une première approche cartographique réalisée à partir des données publiques disponibles sur le portail Géoportail. La notion de « proximité » a été définie comme un périmètre de 100 mètres autour de chaque site.

Cette analyse constitue une évaluation préliminaire et ne se substitue pas à un diagnostic écologique de terrain réalisé par un écologue, tel qu'un diagnostic faune-flore ou un diagnostic écologique approfondi.

Parallèlement, certaines initiatives pilotes ont été mises en œuvre sur les sites du Groupe. Le siège social Niwa, labellisé BiodiverCity, illustre une approche intégrée de la biodiversité dès la phase de conception, combinant respect des écosystèmes et amélioration du cadre de vie.



Des études faune-flore, l'accompagnement par un écologue ainsi que la désignation d'un référent biodiversité ont permis de définir, mettre en œuvre et suivre les mesures environnementales tout au long du projet. La conception biophilique du site

(cheminements arborés, noues végétalisées, jardinières en façade, jardin japonais) favorise l'utilisation d'espèces locales et comestibles, contribuant au bien-être des usagers et à la préservation de la biodiversité.

Type d'affectation des terres	Site	Surface en m ²	Total m ²
Surface totale imperméabilisée	Niwa	5 956	230 635
	PREGA 27	44 808	
	PREGA 31	36 324	
	PREGA 68	55 300	
	Paquet Fontaine L'Aigle	9 788	
	Ossabois Balbigny	10 310	
	Ossabois Noiretable	22 475	
	Ossabois Le Syndicat	22 074	
	Equilab / GAE Matériel Métallerie	23 600	
Surface totale respectueuse de la nature sur site	Niwa	1 939	132 510
	PREGA 27	5 762	
	PREGA 31	5 519	
	PREGA 68	73 139	
	Paquet Fontaine L'Aigle	126	
	Ossabois Balbigny	15 100	
	Ossabois Noiretable	16 345	
	Ossabois Le Syndicat	11 400	
	Equilab / GAE Matériel Métallerie	3 180	
Surface totale respectueuse de la nature hors site		0	
Utilisation totale des terres		363 145	

Localisation	Zone (en hectare)	Zone sensible sur le plan de la biodiversité	Spécifications (Situés dans/à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité)
Niwa	Surface cadastrale	Non	
Prega 27	50 570 m ²	Oui à proximité d'une ZNIEFF type II	Le site n'est pas inclus dans le périmètre de la zone protégée.
Prega 31	41 843 m ²	Non	
Prega 68	128 439 m ²	Oui une partie du site est incluse dans une zone ZNIEFF type II	Une partie du site est incluse dans le périmètre de zone protégée.
Paquet Fontaine L'Aigle	10 914 m ²	Non	
Paquet Fontaine Ivry	Indisponible	Non	
Equilab / GAE Matériel Métallerie		Non	
Ossabois Balbigny	25 410 m ²	Non	
Ossabois Noiretable	38 820 m ²	Oui l'entièreté du site est incluse dans une zone ZNIEFF type II et à proximité d'un site Natura 2000 au titre de la Directive Habitat.	Le site est inclus dans une zone protégée ZNIEFF type II et à proximité d'un site Natura 2000 au titre de la Directive Habitat (Site d'importance communautaire SIC).
Ossabois Le Syndicat		ZNIEFF type II, ZNIEFF type I, Natura 2000 au titre de la Directive Habitat (Site d'importance communautaire SIC)	Le site accolé à 3 zones sensibles sur le plan de la biodiversité : ZNIEFF type II, ZNIEFF type I, Natura 2000 au titre de la Directive Habitat (Site d'importance communautaire SIC)

Initiatives futures

Afin d'aller plus loin dans l'analyse de la proximité des sites avec des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, le Groupe envisage de réaliser un diagnostic écologique de terrain par un écologue, tel qu'un diagnostic faune-flore ou un diagnostic écologique approfondi. En parallèle, le Groupe travaille à l'élaboration d'un plan d'action transversal visant à mieux intégrer les enjeux de biodiversité dans l'ensemble de ses opérations, qu'il s'agisse des sites de production ou des projets à venir.

Lorsque les enjeux le justifieront, notamment pour les sites situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, le Groupe envisage d'avoir recours à des études spécifiques menées par des experts écologues. Ces études pourraient permettre d'identifier plus précisément les enjeux biodiversité et, le cas échéant, de définir des mesures d'évitement, de réduction et, lorsque nécessaire, de compensation adaptées.

En 2026, GA Smart Building prévoit de compléter ces premières démarches par la réalisation d'un diagnostic biodiversité, via le dispositif de la BPI, afin d'évaluer de manière globale ses impacts et dépendances. Ce diagnostic pourrait constituer une base de travail pour la structuration progressive d'un plan d'action visant à intégrer durablement la biodiversité dans les activités du Groupe.



3.4. Déchets, économie circulaire & gestion des ressources

La gestion des déchets et la préservation des ressources constituent un enjeu matériel pour GA Smart Building, confirmé par l'analyse de double matérialité. Le secteur du bâtiment est fortement générateur de déchets et consommateur de ressources naturelles, telles que le sable, le béton ou l'eau, soulignant la nécessité d'adopter une approche spécifique et responsable afin de réduire l'impact environnemental des activités.

Dans ce contexte, GA Smart Building s'engage dans une démarche globale d'économie circulaire visant à limiter la production de déchets, optimiser l'utilisation des ressources, maximiser le réemploi des matériaux et favoriser leur recyclage tout au long de la chaîne de valeur. Cette démarche est également alignée avec les critères de la taxonomie européenne, notamment ceux relatifs à l'utilisation durable des ressources et à la gestion responsable des déchets.

Politique

La gestion des déchets et des ressources est intégrée dans la politique environnementale du Groupe GA Smart Building. La politique environnementale adoptée en 2023, mise à jour en 2024 et 2025 couvre l'ensemble des sites, usines et chantiers, et s'appuie sur des pratiques de tri rigoureuses, le suivi des flux et la mise en place de dispositifs de valorisation (matière et énergétique) adaptés à chaque type de déchets. Elle est pilotée par la Direction Stratégie Durable et déclinée au sein des projets via les référents opérationnels.

Elle vise également à promouvoir une utilisation raisonnée des ressources tout au long du cycle de vie des projets, en intégrant des principes d'éco-conception, d'optimisation des matériaux et d'anticipation de la fin de vie des ouvrages. Cette approche globale permet d'assurer une gestion cohérente, structurée et conforme aux exigences réglementaires et aux critères de la taxonomie européenne.



Objectifs

GA Smart Building s'est fixé des objectifs précis afin d'encadrer la gestion des déchets et des ressources sur l'ensemble de ses activités :

- Maintenir un taux de valorisation des déchets supérieur à 95 % ;
- Optimiser le tri et la collecte des déchets, en cohérence avec les flux définis dans les filières REP ;
- Réduire la production de déchets à la source, notamment en limitant les chutes de matériaux ;
- Maximiser le réemploi, le recyclage et la valorisation des matériaux ;
- Réduire la consommation de ressources naturelles et optimiser leur utilisation sur les projets ;
- Assurer un suivi rigoureux et la traçabilité des déchets, en conformité avec les exigences réglementaires ;
- Réaliser des analyses de cycle de vie (ACV) sur au moins 75 % des projets d'ici 2030 et atteindre le seuil RE 2031 ;
- Atteindre 5 % du montant des travaux réalisés en réemploi d'ici 2030.

Pratiques & actions mises en place

GA Smart Building a mis en œuvre un ensemble d'actions concrètes visant à réduire la production de déchets, à améliorer leur valorisation et à structurer une démarche d'économie circulaire sur l'ensemble de ses sites, usines et chantiers.

Les principaux flux de déchets du Groupe sont :

- Déchets fraction minérale (exemple : gravats) pour 1 352 121 kg
- Déchets industriel banal (DIB) pour 621 507 kg
- Bois pour 510 574 kg
- Métal et ferraille pour 441 822 kg

Dans le cadre des filières de Responsabilité Élargie du Producteur (REP), les usines concernées ont adhéré dès décembre 2022 à l'éco-organisme Valobat, permettant aux chantiers de bénéficier de la reprise gratuite des déchets triés selon les neuf flux définis par la réglementation. Cette démarche s'inscrit dans le principe du pollueur-payeur et contribue à structurer de manière optimale la gestion des déchets tout au long de la chaîne de valeur.

Par ailleurs, pour les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE), le Groupe est adhérent à l'éco-organisme Ecologic. À ce titre, les équipements électroniques mis sur le marché font l'objet d'une déclaration, sur laquelle est calculée une éco-contribution. En contrepartie, la collecte et le traitement de ces équipements en fin de vie sont pris en charge par cet éco-organisme.

Aujourd'hui, le Groupe atteint un taux moyen de revalorisation des déchets de 95,13 % légèrement supérieur à l'objectif de 95 % fixé dans la politique environnementale.

Sur les sites industriels, un effort particulier a été porté sur le tri et la valorisation des déchets : les zones de bennes ont été réorganisées, des marquages précis et des pictogrammes harmonisés ont été déployés pour faciliter le tri, et des actions de sensibilisation des équipes ont été menées via panneaux et



courriels illustrés. Les usines de préfa ont poursuivi leurs efforts en matière de réemploi : tous les sites sont désormais équipés pour recycler les excédents de production, qui sont conditionnés sous forme de blocs « légo » et transformés en produits de réemploi commercialisés. Le réemploi du bois de coffrage est également systématisé sur les trois sites industriels. Sur le site de PREGA 27, les déchets inertes sont désormais séparés des boues, alors qu'ils étaient auparavant mélangés : les blocs béton sont vendus, tandis que les boues sont orientées vers les carrières, permettant une revalorisation matière plus efficace. Les rebuts de béton sont concassés puis renvoyés afin d'être réemployés en tant qu'agrégats recyclés ou en remblai routier. L'utilisation d'agrégats recyclés est par ailleurs intégrée aux processus de production à Colmar et PREGA 27, contribuant à la préservation des ressources naturelles et faisant l'objet d'une proposition commerciale spécifique.

Le tri a été étendu aux bureaux, avec la mise en place de poubelles spécifiques pour le papier et les déchets industriels banals (DIB), ainsi que des initiatives innovantes telles que le compostage avec Hector le Collector ou la collecte et le recyclage des mégots. Cette gestion des mégots de cigarettes s'inscrit également dans cette dynamique, avec le recours à NIWA pour le recyclage de 25 200 mégots, conformément au rapport Tchaomogot, et le déploiement de cette solution sur le site d'Equilab.

Le réemploi constitue un levier majeur de l'économie circulaire chez GA Smart Building. Sur tous les sites, mobilier, bungalows et matériel de chantier en fin de vie sont réutilisés sur d'autres projets. Par exemple, lorsque les anciens bungalows-dortoirs ne peuvent être conservés en raison de l'installation de nouveaux modules plus qualitatifs et mieux adaptés aux usages actuels, ils ne sont pas mis au rebut. Ces anciens dortoirs sont ainsi transformés en laveries, prolongeant leur durée d'usage et évitant leur élimination prématurée. Par ailleurs, certains bungalows sont également cédés à des particuliers, leur offrant une seconde vie et contribuant pleinement à une logique de réemploi et de réduction des impacts environnementaux.

Dans les ateliers, des mesures ont été prises pour réduire les chutes de matériaux, grâce à l'optimisation des découpes d'acier, à un suivi précis des approvisionnements d'aluminium et de béton, et à la réutilisation d'éléments pour d'autres usages internes.

Des initiatives plus spécifiques ont été déployées dans certaines usines : le personnel de l'usine de Paquet Fontaine récupère les déchets de bois non traités pour le chauffage, limite les cartouches de café en aluminium, utilise de l'aluminium recyclé et confie la collecte des copeaux d'aluminium à des prestataires spécialisés. L'usine GAE Matériel et Métallerie a également structuré un processus de gestion d'équipements d'occasion, favorisant l'achat et la revente de mobilier et matériel fonctionnel pour prolonger leur durée de vie et réduire la production de déchets liés à la fabrication de matériel neuf.

Enfin, GA Smart Building collabore avec des partenaires externes pour valoriser les gisements existants : dans le cadre d'un projet avec la SNCF, le mobilier a été conçu à partir de matériaux

recyclés ou réemployés provenant de sites existants, avec une part de mobilier surcyclé représentant 35 % de la quantité totale, illustrant l'intégration concrète de l'économie circulaire dans la conception et l'aménagement intérieur.

Ces actions traduisent l'engagement global du Groupe à gérer les déchets de manière responsable, à réduire son impact sur les ressources naturelles et à promouvoir une culture interne d'économie circulaire et de réemploi à l'ensemble de ses équipes. Sensibilisation

La sensibilisation des collaborateurs constitue un axe essentiel de la démarche de gestion des déchets et de prévention des risques. Elle débute dès l'accueil des nouveaux arrivants, avec une présentation systématique des consignes de tri, des objectifs associés et des différents flux de déchets présents sur les sites. Cette sensibilisation est complétée par des quarts d'heure sécurité organisés régulièrement, notamment lorsqu'une dérive est constatée, afin de rappeler les bonnes pratiques et de procéder, si nécessaire, à des actions de recadrage. Dans ce cadre, Chimirec est intervenu sur les sites de GAE Matériel et d'Equilab pour animer un quart d'heure sécurité dédié à la gestion de la fin de vie des batteries lithium, renforçant ainsi la maîtrise des risques et la conformité des pratiques sur le terrain.

Initiatives futures

Pour renforcer sa démarche circulaire et réduire encore son impact sur les ressources, GA Smart Building prévoit :

- L'élaboration d'un plan d'action global et transversal, intégrant la prévention, le tri, le réemploi, le recyclage et l'optimisation de l'utilisation des ressources ;
- Le déploiement de nouvelles solutions de réemploi et de mutualisation des équipements et matériaux entre chantiers et sites ;
- L'intégration systématique de critères d'éco-conception, de sobriété matière et de circularité dans toutes les phases des projets ;
- Le développement d'outils de suivi pour mesurer la réduction des déchets et l'optimisation de l'usage des ressources ;
- Réalisation d'une étude sur la gestion des ressources ;
- L'amélioration de la performance environnementale des bases vie de chantier, notamment via des équipements plus sobres (ex : GTB, gestion du chauffage) en cohérence avec les exigences environnementales du Groupe ;
- La poursuite des actions de sensibilisation et de formation ;
- L'amélioration de la gestion du cycle de vie des équipements, notamment des batteries (lithium et plomb).



→ Mobilier recyclés et réemployé sur le projet Impulsion pour Espaces Ferroviaires à Toulouse, issu de sites existants

3.5. Gestion raisonnée de l'eau

L'enjeu de la gestion durable de l'eau a été confirmé comme matériel à l'issue de l'analyse de double matérialité. Cet enjeu avait déjà été identifié comme l'un des grands défis du secteur, et son importance a été réaffirmée à travers cette analyse. Les activités du Groupe peuvent avoir un impact sur la ressource en eau, tant en termes de consommation que de rejets, en particulier lors des activités de préfabrication en usine, sur les chantiers et en phase d'exploitation. Une attention particulière est portée à la maîtrise de ces impacts. Des actions sont en cours pour réduire les consommations, améliorer la qualité des rejets et anticiper les risques liés à la raréfaction de la ressource.

Politique

La gestion de la ressource en eau est intégrée dans la politique environnementale du Groupe GA Smart Building. La politique environnementale adoptée en 2023, mise à jour en 2024 et 2025 couvre l'ensemble des sites, usines et chantiers. Elle est pilotée par la Direction Stratégie Durable et déclinée au sein des projets via les référents opérationnels. La gestion de l'eau constitue un enjeu matériel pour GA Smart Building, en raison de sa consommation importante dans la fabrication des matériaux et sur les chantiers, ainsi que de sa raréfaction croissante à l'échelle locale et globale.

Objectif

Dans ce cadre, GA Smart Building s'est fixé un objectif clair de gestion raisonnée de l'eau sur l'ensemble de ses sites, chantiers et bureaux, conformément aux critères de la taxonomie européenne. À horizon 2030, l'objectif est de réduire de 10 % les volumes d'eau prélevée par rapport à l'année de référence 2019, en mettant en œuvre des pratiques vertueuses et des solutions techniques adaptées. Cette approche traduit l'engagement du Groupe à limiter son impact environnemental, à préserver une ressource essentielle et à structurer un suivi rigoureux pour atteindre ses ambitions en matière de développement durable.

Pratiques & actions mises en place

GA Smart Building a mis en œuvre un ensemble d'actions concrètes pour gérer durablement la ressource en eau sur l'ensemble de ses sites, usines et chantiers. Cet engagement vise à réduire les consommations, améliorer la qualité des rejets et anticiper les risques liés à la raréfaction de l'eau, conformément à l'objectif fixé dans la politique environnementale du Groupe. Dans les usines, le déploiement d'un plan d'action global s'est progressivement étendu jusqu'à fin 2025 aux sites de PREGA Colmar et PREGA Labège. Désormais, l'ensemble de ces trois usines est équipé d'une solution de traitement des eaux permettant de maîtriser les matières en suspension (MES) et le pH des rejets. À PREGA Normandie,

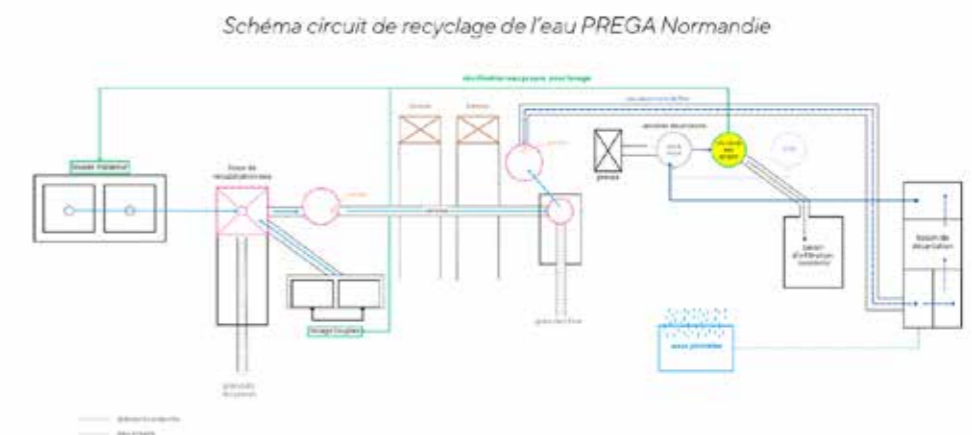
ce dispositif s'accompagne de mesures complémentaires visant à optimiser l'usage de l'eau, telles que l'utilisation d'eau recyclée pour le lavage des toupies et le nettoyage des réseaux d'eaux pluviales afin d'éliminer les polluants des bennes à bétons. Ces actions structurantes préparent également la mise en place de systèmes de récupération et de réutilisation des eaux de pluie au sein des process industriels.

Par ailleurs, une étude de faisabilité pour l'utilisation de l'eau recyclée dans le lavage sous centrale et pour l'eau de gâchage du Béton Prêt à l'Emploi a été réalisée. Le système a été amélioré afin d'intégrer le traitement des eaux de lavage des toupies BPE et le réemploi d'une partie de cette eau pour le nettoyage des équipements. Des optimisations complémentaires sont prévues, notamment l'augmentation de la capacité de stockage, le renforcement du débit des pompes et l'installation d'un système de secours avec électrovanne en BYPASS. Le suivi régulier des consommations permet également de détecter et réparer rapidement les fuites, comme ce fut le cas à l'usine d'Equilab/GAE Matériel/Métallerie.

Sur les chantiers, des initiatives innovantes ont été mises en œuvre pour réduire l'usage d'eau potable et favoriser le recyclage. Ainsi les chantiers sont équipés d'un circuit fermé pour l'eau de lavage des bennes et des toupies à béton.

En parallèle, le risque d'indisponibilité de la ressource en eau, qu'elle soit liée à des épisodes de sécheresse, à une pollution ou à un gel des installations, a été formellement identifié dans le Plan de Continuité d'Activité (PCA). Une fiche menace dédiée précise les scénarios de risque et les mesures associées, dont la possibilité de reporter temporairement l'activité vers d'autres usines du Groupe disposant de capacités opérationnelles suffisantes, afin de garantir la continuité de la production tout en maîtrisant les impacts environnementaux.

Ces pratiques témoignent de l'engagement de GA Smart Building à maîtriser les impacts de ses activités sur la ressource en eau, à structurer le suivi des consommations et à déployer des solutions techniques et opérationnelles permettant de réduire durablement l'empreinte hydrique du Groupe.





Circuit mis en place sur le chantier Merlin II



Circuit reproduit sur le chantier B Park

Initiatives futures

GA Smart Building prévoit de renforcer et d'étendre ses actions en matière de gestion durable de l'eau sur l'ensemble de ses sites, usines, chantiers et projets. Parmi les principales initiatives à venir :

- Étude des impacts et dépendances lié à la ressource en eau, afin de mieux anticiper les situations de stress hydrique et d'adapter les stratégies industrielles en conséquence.
- Prise en compte des réglementations environnementales locales liées à l'eau sur nos chantiers.
- Systématiser la mise en place d'un système de recyclage de l'eau pour le lavage des bennes sur chantier.
- La mise en place de systèmes économes en eau, visant à réduire la consommation dans tous les bâtiments et installations du Groupe.
- La fiabilisation et l'harmonisation du reporting des consommations et des rejets, grâce à l'installation de compteurs et à un suivi renforcé, permettant de disposer de données précises et exploitables pour piloter efficacement les actions engagées, ainsi que le calcul et le suivi d'indicateurs complémentaires tels que la proportion d'eaux usées retraitées ou revalorisées (en %) et le volume total d'eau stockée, ainsi que son évolution annuelle (en m³).
- La réduction des rejets polluants et la maîtrise des eaux pluviales sur l'ensemble des sites, contribuant à limiter l'impact environnemental des activités industrielles.
- La poursuite des actions de sensibilisation des équipes à une utilisation raisonnée de l'eau, sur les chantiers, dans les usines et au sein des bureaux, afin d'ancrer durablement les bonnes pratiques dans le quotidien des collaborateurs.

Plusieurs projets opérationnels illustrent concrètement cette trajectoire. À PREGA 27, des investissements ont été réalisés pour permettre la collecte des eaux de pluie et leur réinjection dans les systèmes industriels, réduisant ainsi la consommation liée au pompage pour le lavage des toupies et des bennes. À PREGA 68, un projet de récupération des eaux de pluie issues des toitures du bâtiment de ferrailage est en cours de réflexion. Le site fera également l'objet d'un raccordement au réseau d'eau de la ville de Colmar, conformément aux exigences réglementaires, avec une séparation claire entre les réseaux d'eau de process et d'eau pluviale.

Sur le projet PREGA 31, situé en zone de stress hydrique, l'objectif est de supprimer autant que possible le recours à l'eau potable pour les usages industriels. Une première phase consiste à généraliser l'utilisation d'eau recyclée pour le lavage des malaxeurs, des toupies et de la centrale, permettant déjà une diminution mesurable de la consommation d'eau potable grâce aux compteurs installés. Une seconde phase, prévue d'ici fin 2026, vise à recourir prioritairement à l'eau de pluie et, sous réserve de conformité de la qualité, à l'eau issue d'un puits pour les process industriels. À terme, l'eau potable serait ainsi limitée aux usages sanitaires et à l'eau de gâchage nécessaire à l'hydratation du béton.

Ces initiatives traduisent la volonté du Groupe de sécuriser ses activités face aux enjeux de disponibilité de la ressource, tout en poursuivant une exploitation responsable, sobre et durable de l'eau.

3.6. Énergie

La performance énergétique est un enjeu prioritaire pour GA Smart Building, identifié comme matériel dans l'analyse de double matérialité. Elle reflète l'engagement à maîtriser les consommations sur l'ensemble du cycle de vie des bâtiments, à réduire la dépendance aux énergies fossiles et à répondre aux exigences croissantes de sobriété. Cet enjeu, ainsi que les risques et opportunités associés, avaient déjà été mis en lumière dans les précédentes Déclarations de Performance Extra-Financière (DPEF) de GA, soulignant la continuité de la démarche du Groupe et la volonté d'accélérer ses actions en la matière.

Politique

La maîtrise de la consommation d'énergie et le recours aux énergies renouvelables constituent un enjeu majeur pour GA Smart Building, tant pour réduire l'empreinte environnementale du Groupe que pour anticiper les risques liés au changement climatique. Cet enjeu est traité dans la politique environnementale du Groupe adoptée en 2023, mise à jour en 2024 et 2025 couvre l'ensemble des sites, usines et chantiers ; ainsi que dans la Stratégie Climat, notamment à travers le Plan d'Actions Climat CAP2030, qui définit les objectifs et les actions à mettre en œuvre pour réduire les consommations et verdir les sources d'énergie sur l'ensemble des sites et projets. Cette politique est pilotée par la Direction Stratégie Durable et déclinée au sein des projets via les référents opérationnels.

L'ambition du Groupe est claire : réduire la consommation d'énergie et généraliser l'utilisation d'énergies peu carbonées dans toutes ses activités, en intégrant ces objectifs dans les phases de conception, d'exploitation et de maintenance des bâtiments et installations.

Les chartes, engagements et politiques mobilisés pour atteindre ces objectifs sont :

- La Politique Environnementale, qui formalise les engagements du Groupe en matière de sobriété énergétique et de transition vers les énergies renouvelables ;
- La Stratégie Climat, qui structure les plans d'action et le suivi de la performance énergétique pour atteindre les objectifs fixés à horizon 2030.



Objectifs

GA Smart Building s'engage à maîtriser sa consommation d'énergie et à réduire son empreinte environnementale à travers deux objectifs principaux :

- Diminution des consommations de 20 % : en cohérence avec la Stratégie Climat et le Plan d'Actions Climat CAP2030, le Groupe vise à réduire de 20 % ses consommations énergétiques sur l'ensemble de ses sites et activités, par rapport à l'année de référence (2019). Cette réduction se traduit par des actions de sobriété énergétique, d'optimisation des équipements et de modernisation des installations.
- Sortie progressive des énergies fossiles : GA Smart Building prévoit de substituer progressivement les sources d'énergie fossiles par des solutions décarbonées et renouvelables, conformément aux engagements de la Stratégie Climat, afin de verdir les consommations et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Ces objectifs s'inscrivent dans une démarche globale visant à intégrer la performance énergétique et la transition énergétique dans toutes les activités du Groupe, du pilotage des sites industriels aux opérations de construction et de rénovation.

Pratiques & actions mises en place

Présentation Pôle Energy Management

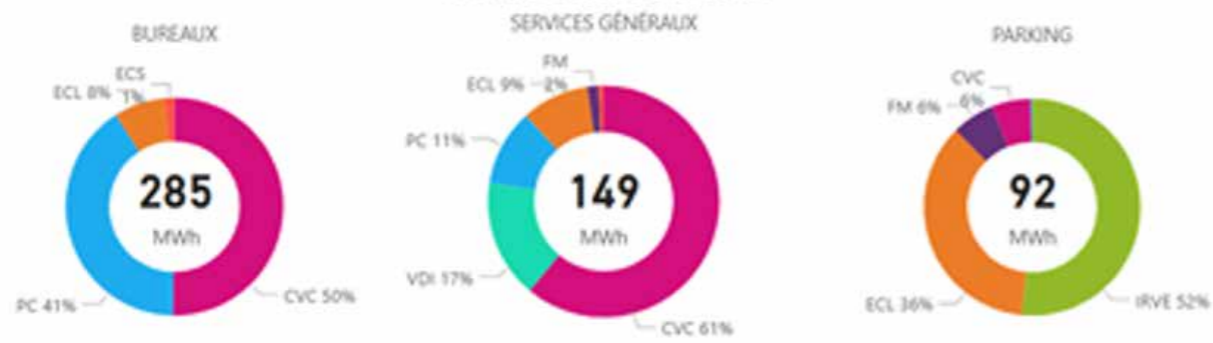
En 2024, l'entreprise a structuré cet engagement avec la création du pôle « Energy Management », chargé d'optimiser la performance énergétique des opérations, des actifs immobiliers et des sites du Groupe. Cette nouvelle organisation permet de renforcer le pilotage des consommations, d'accélérer le recours aux énergies renouvelables et de sensibiliser les utilisateurs à des pratiques plus sobres.

Par ailleurs, le responsable Energy Management a été formé et certifié IPMVP, afin de permettre au Groupe GA de répondre aux marchés globaux de performance (MGP), une typologie de marchés publics vertueux engageant en termes de maîtrise de l'énergie.

Grâce à cette approche transverse, le Groupe intègre pleinement la gestion de l'énergie dans l'exploitation comme dans la conception des projets, conciliant performance environnementale et efficacité.

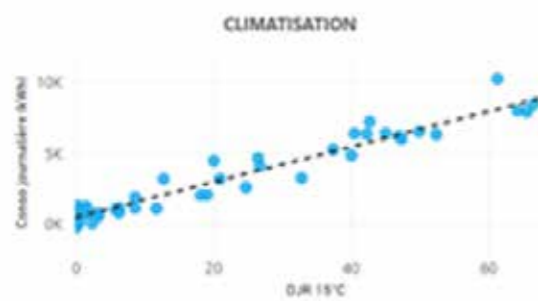
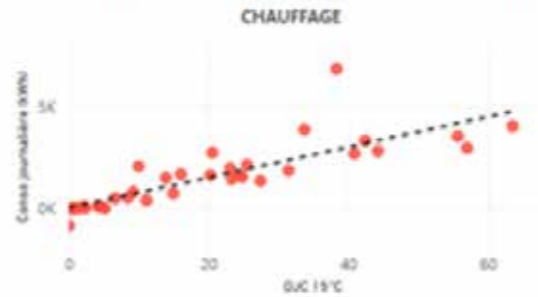
Depuis 2023, le service a travaillé au développement de Galaxy Analytics, plate-forme de suivi énergétique détaillée et totalement intégrée dans la suite logicielle de supervision développée par le groupe. Cet outil peut être mis à disposition des exploitants des bâtiments livrés ou rénovés, et sert de base de travail à l'équipe Energy Management.

Suite à cette période de développement, 4 bâtiments sont aujourd'hui sous contrat de management énergétique, et une nouvelle opération en Marché Global de Performance a été signée.



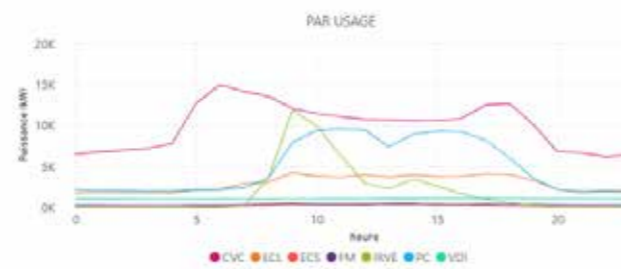
Visualisation de la répartition des consommations par zone et par usage

ANALYSE STATISTIQUE (HEBDOMADAIRE)



Visualisation des analyses de corrélation des consommations CVC avec la météo

COURBES DE CHARGE (KW)



Visualisation en courbe et carte de chaleur des puissances électriques

PUISSANCE MAX APPELÉE
JOUR PAR JOUR (kW)

Jours	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
1	10	29	29	52	5	54	65	28	54	10	55	81
2	10	18	22	7	53	64	9	26	64	10	93	90
3	29	36	35	6	47	40	5	43	6	77	50	15
4	23	23	22	56	48	4	62	28	6	53	60	15
5	20	17	9	72	29	5	38	20	61	72	10	84
6	27	17	10	33	33	14	71	10	72	55	11	66
7	23	37	46	69	5	78	70	10	51	66	96	46
8	8	12	41	51	4	47	53	28	38	10	71	47
9	8	36	22	6	83	39	4	28	42	10	57	55
10	51	49	59	5	35	59	4	23	4	83	58	18
11	76	38	54	56	26	8	75	23	5	51	30	22
12	24	9	7	49	25	8	72	26	65	47	10	97
13	55	8	8	40	47	79	53	6	69	83	10	67
14	25	44	81	48	4	30	10	4	34	89	66	71
15	13	43	37	47	4	84	24	6	57	10	63	44
16	14	37	38	8	70	49	10	54	53	10	55	97
17	46	29	32	5	44	51	10	50	10	61	59	56
18	52	56	52	7	34	9	72	45	10	61	84	15
19	24	8	6	78	81	4	44	32	70	44	10	57
20	39	8	6	49	87	87	72	6	67	47	11	85
21	29	38	51	45	4	54	18	5	99	80	71	19
22	17	33	58	74	4	43	59	54	72	10	87	15
23	18	32	50	8	75	53	10	55	29	11	77	15
24	39	43	37	4	71	50	10	41	10	84	90	14
25	26	18	52	45	54	4	84	39	10	48	61	13
26	29	10	8	62	9	5	29	40	62	40	11	14
27	19	9	9	37	9	30	36	8	46	48	12	13
28	37	26	76	56	7	49	27	9	79	69	71	14
29	17		37	35	4	56	48	78	54	10	52	14
30	17		42	4	64	56	7	80	75	10	126	13
31	18		38		54		9	47		31		13

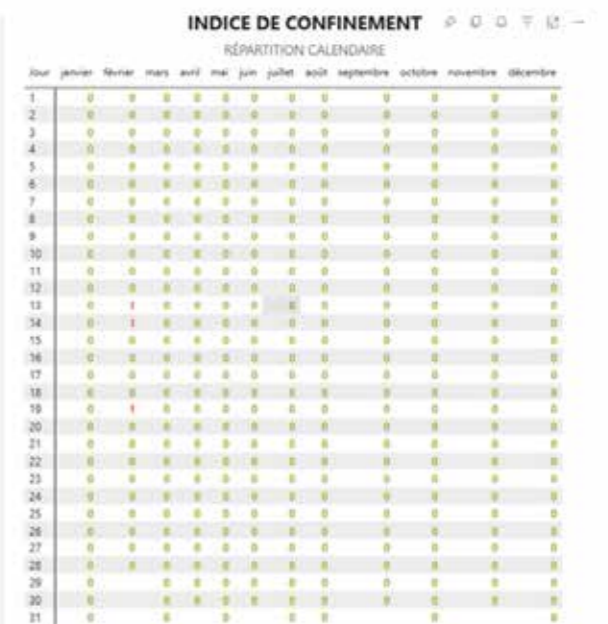


INDICATEURS CO2 VMC SDR



TAUX DE CO2 (PPM)

MINIMUM	MOYEN	MAXIMUM
462	549	2 568



Visualisation de la répartition des consommations par zone et par usage

Initiatives futures

GA Smart Building prévoit de poursuivre et renforcer sa démarche d'efficacité énergétique à travers plusieurs initiatives structurantes :

- Amélioration continue de l'efficacité énergétique sur l'ensemble des sites industriels et bureaux du Groupe, en identifiant et mettant en œuvre des leviers de réduction de consommation adaptés à chaque activité.
- Déploiement d'équipements performants et sobres, favorisant des technologies modernes et moins énergivores, pour optimiser les process industriels et les usages tertiaires.
- Augmentation de la part d'énergies renouvelables dans le mix énergétique, par le développement d'autoproductions solaires, la souscription à des contrats d'électricité verte et d'autres solutions décarbonées.
- Réduction progressive du recours aux énergies fossiles, en particulier dans les process industriels, afin de diminuer l'empreinte carbone et sécuriser la transition énergétique des sites.
- Suivi régulier des consommations et de la performance énergétique, grâce à des indicateurs consolidés au niveau Groupe, permettant d'évaluer l'efficacité des actions mises en œuvre et d'ajuster la stratégie énergétique en continu.

Ces initiatives s'inscrivent dans la continuité du Plan d'Actions Climat CAP2030 et de la politique environnementale du Groupe, et visent à renforcer la maîtrise des consommations et la décarbonation de l'ensemble des activités de GA Smart Building.



3.7. Pollution

La pollution est confirmée comme un enjeu matériel dans le cadre de l'analyse de double matérialité. Elle recouvre les impacts sur l'air, le sol, l'eau ainsi que les nuisances sonores liées aux activités du groupe et est identifiée comme l'un des grands défis du secteur de la construction. Pour y répondre, le service Santé, Sécurité et Environnement (SSE) a élaboré un plan d'action structuré dans le cadre de l'identification des Aspect et Impacts Environnementaux Significatifs (AIES), visant à prévenir, réduire et maîtriser les différentes formes de pollution, en cohérence avec les exigences réglementaires et les attentes des parties prenantes. Le plan d'action mis en place dans les AIES vise à être intégré dans le plan d'action des sites concernés.

Politique

Dans le cadre de sa politique environnementale, GA Smart Building s'engage à lutter contre toutes les formes de pollution sur ses sites, chantiers et bureaux. Le Groupe a mis en place un plan d'intervention d'urgence pour assurer une réactivité optimale face aux incidents environnementaux. Pour les sites classés ICPE, des mesures réglementaires spécifiques relatives aux émissions dans l'eau et l'air, ainsi qu'aux nuisances sonores, sont rigoureusement appliquées. La politique environnementale adoptée en 2023, mise à jour en 2024 et 2025 couvre l'ensemble des sites, usines et chantiers. Elle est pilotée par la Direction Stratégie Durable et déclinée au sein des projets via les référents opérationnels.

Objectifs

Assurer que tous les sites, chantiers et bureaux du Groupe disposent d'un plan d'intervention d'urgence opérationnel, conforme aux exigences de la taxonomie européenne, pour prévenir, maîtriser et limiter les impacts des incidents de pollution.

Pratiques & actions mises en œuvre

Dans le cadre de ses pratiques opérationnelles, GA Smart Building a formalisé l'obligation de déclarer tout incident ou accident environnemental, afin d'assurer une information transparente des autorités compétentes et de garantir une gestion rapide et maîtrisée des situations à risque. Cette démarche vise notamment à permettre à la DREAL d'être informée de tout événement susceptible d'avoir un impact sur l'environnement. Elle s'inscrit dans le cadre réglementaire défini par l'article R. 512-69 du Code de l'environnement, qui prévoit une double obligation de télédéclaration des incidents et accidents environnementaux ainsi que de télétransmission des rapports d'analyse associés. L'entrée en vigueur de ce dispositif est fixée au 1er janvier 2026, et le Groupe anticipe d'ores et déjà sa mise en application.

En parallèle, la méthodologie AIES, appliquée par le service SSE et renforcée depuis l'obtention de la certification ISO 14001 en janvier 2024, permet une hiérarchisation des risques environnementaux par entité, avec des plans d'action ciblés et un calendrier de déploiement défini, assurant une gestion proactive et adaptée aux spécificités de chaque site.

Les sites industriels font également l'objet d'un suivi environnemental régulier, conforme aux exigences applicables au titre de la réglementation ICPE. Des analyses périodiques sont réalisées afin de surveiller les volumes et concentrations des principaux polluants rejetés dans l'eau et dans l'air, ainsi que la qualité de l'air ambiant au sein et aux abords des installations. À ce stade, aucun rejet de polluant significatif n'a été identifié en conditions normales d'exploitation. En fonction des rubriques ICPE concernées, ces contrôles sont effectués selon une périodicité annuelle, triennale ou quinquennale. Des mesures de bruit en limite de propriété, ainsi que des contrôles liés aux vibrations lorsque requis, complètent ce dispositif de surveillance afin de garantir la maîtrise des impacts environnementaux des activités industrielles. Dans le cadre de ces projets, le Groupe peut être amené à traiter des terres polluées afin de dépolluer les sites.

Enfin, sur la période de reporting considérée, aucun accident environnemental n'a été recensé concernant des rejets significatifs de polluants dans l'air, l'eau ou les sols, traduisant la maîtrise opérationnelle des installations et l'efficacité des dispositifs de prévention et de surveillance mis en place.

Initiatives futures

Dans une logique d'amélioration continue, GA Smart Building entend poursuivre et renforcer ses actions afin de sécuriser durablement la gestion de l'eau et de prévenir les risques de pollution sur l'ensemble de ses sites. À la suite du déploiement des solutions de traitement de type BIBKO, une attention particulière sera portée au suivi des eaux de rejet. Des campagnes de mesures successives seront réalisées afin de vérifier, dès 2026, l'efficacité et la conformité des dispositifs mis en place en 2025, et de s'assurer de leur bon fonctionnement dans la durée.

Le Groupe prévoit également d'anticiper les enjeux liés à l'artificialisation des sols et à l'évolution des revêtements extérieurs. Une réflexion spécifique sera menée sur la gestion des eaux pluviales, notamment sur les parkings des chantiers, afin d'optimiser la collecte des eaux en cas de fortes précipitations et de prévenir tout risque de pollution accidentelle. Cette démarche intègre également un volet de sécurité des personnes, les épisodes de stagnation d'eau pouvant entraîner des stationnements anarchiques et accroître les risques de circulation et de collision sur les sites.

Par ailleurs, chaque site sera tenu de réaliser des tests de situations d'urgence portant sur des scénarios de pollution accidentelle. Ces exercices permettront de vérifier la réactivité des équipes, la bonne application des procédures et la capacité à intervenir dans les meilleurs délais pour limiter les impacts environnementaux et humains.

Enfin, un travail spécifique sera poursuivi sur la prévention des pollutions liées aux batteries lithium, en cohérence avec les actions de sensibilisation déjà engagées. L'objectif est de renforcer la maîtrise des risques associés à leur stockage, leur utilisation et leur fin de vie, en intégrant à la fois les exigences réglementaires, les retours d'expérience et les bonnes pratiques opérationnelles.



3.8. Projets exemplaires



Architecte : Patriarche - Photographe : Pôtion MédiaTique

grEEn-campus Stellantis : GTB, FOB, Smart Active System, sobre techniquement

Le grEEn-campus de Stellantis situé en bord de Seine, à Poissy, près de Saint-Germain-en-Laye et imaginé par l'agence d'architecture Patriarche, est un ensemble immobilier de 40 000 m² comprenant 8 bâtiments tertiaires. Conçus pour être extrêmement performants d'un point de vue environnemental et résilients au changement climatique, les bâtiments disposent par ailleurs d'une excellente performance thermique grâce aux choix architecturaux et aux technologies du Groupe.

En effet, dans ce projet, la sobriété architecturale s'exprime de nombreuses manières : optimisation des volumes, densification des espaces (flex-office), réduction des quantités de matière (absence de faux-plafond et de plancher technique, peu de cloisonnement, hauteur d'étage réduite), rationalisation des vitrages (autour de 25 %). De même, l'essentiel des bâtiments (notamment les bureaux) sont conçus avec les technologies les plus vertueuses disponibles à ce jour : façades à ossature bois, protections solaires extérieures motorisées, menuiseries bois/alu double-vitrage haute performance, ventilation double-flux décentralisée très basse consommation avec régulation de la qualité d'air et free-cooling, planchers thermoactifs en béton bas carbone avec pilotage prédictif, éclairage LED gradable, toitures photovoltaïques, multicapteurs communicants, GTB dernière génération avec module de prédictions de consommation,...

Outre la labellisation E+C- au niveau E3C1 qui caractérise l'efficacité énergétique très élevée et les efforts de réduction des émissions de CO₂ induites par les matériaux de construction, l'exigence va plus loin sur le volet carbone avec un engagement contractuel de « neutralité carbone exploitation » sur le périmètre des bureaux qui représente plus de 80% de la surface utile de l'opération. À travers cet engagement, il est garanti que les bâtiments seront réellement « à énergie positive » pour leur usage principal de bureaux. Enfin, des études techniques expertes ont démontré la résilience des bâtiments au changement climatique, en particulier leur capacité à maintenir un confort intérieur acceptable en cas de canicules prolongées basées sur des scénarios « du pire » à +4°C (horizon 2040~2070), avec un recours réduit aux dispositifs de rafraîchissement.

Cette performance thermique est notamment atteinte grâce à l'efficacité de l'enveloppe architecturale d'une part, et les procédés techniques hors-site développées par GA d'autre part, tels que la dalle active, la ventilation free-cooling décentralisée et le pilotage thermique prédictif.

Dans le cadre du projet Stellantis, le bâtiment courant de type OA respecte la conformité RE 2020 selon le seuil 2028, tandis que le bâtiment OF est conforme au seuil 2025.

Restructuration du site Paris Grands Boulevards (Paris 9^e)

Un projet de restructuration patrimoniale au cœur de Paris

GA Smart Building réalise pour Covivio la restructuration lourde du site « Paris Grands Boulevards », un ensemble immobilier historique de 9 200 m² situé dans le 9^e arrondissement de Paris. Construit entre 1911 et 1929 et partiellement inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques, ce bâtiment emblématique, caractérisé par sa façade Art déco et sa coupole, fait l'objet d'une rénovation ambitieuse conciliant valorisation du patrimoine et performance environnementale.

Une requalification architecturale ambitieuse

Le projet architectural, mené avec les agences CALQ, Gensler et Sisto, prévoit notamment la restitution de la façade d'origine, la restauration d'éléments patrimoniaux tels que la coupole et les mosaïques, la création d'un rooftop végétalisé ainsi que l'aménagement d'espaces contemporains adaptés aux nouveaux usages.

Un chantier technique en environnement urbain dense

Implanté dans un contexte urbain contraint, à proximité immédiate de logements, d'équipements culturels et de bureaux, le chantier nécessite une organisation logistique particulièrement maîtrisée. Des locaux techniques d'Orange sont notamment maintenus en activité pendant toute la durée des travaux. GA Smart Building mobilise ainsi son expertise technique afin de limiter les nuisances et garantir le respect des délais. Les travaux ont débuté en juillet 2025 pour une durée prévisionnelle de 24 mois.

Une ambition environnementale et de bien-être des usagers

Le projet vise plusieurs certifications environnementales et de qualité d'usage : BREEAM, BBCA, WiredScore, BiodiverCity. Des démarches HQE Bâtiment Durable et WELL ont également été étudiées. Il illustre la volonté de Covivio et de GA Smart Building de conjuguer réhabilitation du patrimoine, qualité architecturale et performance environnementale. L'opération a également reçu le prix spécial « Héritage & Renaissance » aux Grands Prix SIMI 2024.

Architectes : CALQ, Gensler et Sisto - Photographe : Olivier Ouadah



Architecte : FUSO - Atelier d'architectures

Programme résidentiel Cœur des Agnettes – Rojoj by GA (Gennevilliers)

Un projet structurant

GA Smart Building réalise, un programme de 92 logements Rojoj by GA au sein de la ZAC des Agnettes à Gennevilliers aménagée par la Semag 92. Cette opération participe à la transformation du quartier dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), contribuant à la dynamique sociale, urbaine et environnementale du territoire.

Une architecture intégrée au quartier

Conçu par l'agence FUSO - Atelier d'architecture, le projet comprend 92 logements, du studio au 5 pièces duplex, répartis sur trois bâtiments de R+3 à R+9. Il intègre également 750 m² de commerces en rez-de-chaussée et s'organise autour d'un cœur d'îlot végétalisé conçu par le cabinet Altitude 35, favorisant la qualité de vie des habitants et l'ouverture sur les espaces publics environnants.

Une construction hors-site maîtrisée

Le programme repose sur le modèle de construction industrialisée de GA Smart Building. Les éléments structurels sont conçus en FullBIM puis préfabriqués en usine avant leur assemblage sur site. La filiale Ossabois réalise notamment les façades à ossature bois et les planchers bois, contribuant à réduire les nuisances de chantier et à sécuriser les délais et la qualité de réalisation. Les travaux sont en cours pour une livraison prévisionnelle au 4 T 2027.

Superstructure

- Plancher béton coulé en place du RDC au R+3 pour bat A B et C2
- Plancher bois du R+4 au R+8 pour A B et C2. Et 100% plancher bois sur le bat C1 sur 2 niveaux
- 100 % Toiture terrasse inaccessible en bac acier
- Structure verticale : Les façades sont réalisées en exosquelette béton préfa du rdc au R+3 et en poteau bois au-dessus. Les noyaux (escaliers et ascenseurs) en béton du rdc au R+8.

Pour les éléments réalisés hors site

- 100 % des éléments de structure béton architectonique en façades apparentes, sont réalisés en préfa usine (exosquelette)
- Les noyaux d'escaliers et ascenseurs à partir du R+3 seront en prémurs (usine)
- 100% des façades en bois (MOB FOB) réalisées en usine - bois + isolant + pare pluie + pare vapeur
- 60 % des planchers en CLT sur structure poteau et poutre en bois - venant d'usine aux dimensions
- 100 % des Menuiserie bois intégrant les BSO en alu provenant d'usine
- 70 % de bois sur l'ensemble de l'opération

Saint-Cyr-l'École

Un projet structurant

À partir d'une ambition commune de développer la construction hors-site et de structurer la filière, pour réduire l'empreinte carbone du secteur et améliorer la qualité du bâti, GA Smart Building conçoit et réalise avec Grand Paris Aménagement, le 1^{er} démonstrateur hors-site bois, pour 71 logements familiaux à Saint-Cyr-l'École dans les Yvelines. Rooj-Charles Renard à Saint-Cyr-l'École, développé en partenariat avec Grand Paris Aménagement, s'inscrit au cœur du nouveau quartier Charles Renard à Saint-Cyr-l'École, participant activement à la transformation et à l'attractivité du territoire. Cette opération comprend 71 logements collectifs, dont 58 en accession à la propriété et 13 logements locatifs intermédiaires réalisés avec Versailles Habitat. Imaginé par ITAR Architectures, le projet se distingue par la qualité de son écriture architecturale et son intégration dans un environnement urbain en pleine évolution. Actuellement en cours de réalisation, le chantier prévoit une livraison au troisième trimestre 2027.

Une architecture intégrée au quartier

Imaginé par ITAR Architectures, retenue à l'unanimité pour concevoir l'ensemble immobilier, le projet se distingue par la qualité de son écriture architecturale et son intégration dans un environnement urbain en pleine évolution. L'agence a su mettre le mode constructif hors-site au service de l'architecture pour concevoir des logements uniques, développant une relation inédite avec l'extérieur grâce à une construction hybride et biosourcée. La qualité paysagère constitue également l'un des axes majeurs du projet. Avec l'appui de l'agence LIN, une réflexion approfondie a été menée sur la gestion de l'eau, la récupération des eaux de pluie et l'aménagement des espaces extérieurs, en favorisant le sol naturel pour accueillir la faune locale.

Une construction hors-site maîtrisée

Véritable démonstrateur de la construction de logements hors-site en bois, le projet repose sur le modèle de construction industrialisée de GA Smart Building. Les éléments structurels sont préfabriqués en usine avant leur assemblage sur site. Les enjeux sont multiples : optimiser la conception et la réalisation pour trouver un équilibre financier, répondre à de fortes ambitions de qualité d'usage, paysagère et environnementale, tout en augmentant significativement le niveau de qualité et de finition grâce à la construction hors-site. Cette opération contribue ainsi à



Architecte : ITAR Architectures

structurer la filière hors-site bois et à réduire l'empreinte carbone du secteur de la construction.

Des performances environnementales élevées

Le projet porte naturellement de fortes ambitions environnementales. Il sera certifié NF HQE et répond au seuil 2025 de la RE2020. Il vise par ailleurs les exigences du seuil 2028 de la RE2020 et l'étiquette énergétique

A pour l'ensemble des logements. L'opération associe béton bas carbone, structure bois et isolation biosourcée afin de limiter son empreinte carbone tout en garantissant un haut niveau de confort pour les futurs habitants.

Rooj : Tours - Les Casernes

Un projet structurant

GA Smart Building réalise, pour la Set AMÉNAGEMENT, un programme de 220 logements Rooj by GA au sein de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) des Casernes Beaumont-Chauveau à Tours. Cette opération marque la transformation d'envergure d'une ancienne friche militaire en un quartier résidentiel contemporain, s'inscrivant pleinement dans la dynamique de renouvellement urbain, social et écologique engagée sur ce territoire au cœur de la ville.

Une architecture intégrée au quartier

Le projet s'insère dans un tissu urbain en pleine mutation, en dialogue avec les grands espaces publics et les aménagements paysagers de la ZAC. La composition architecturale articule différentes typologies de logements, du studio aux grands appartements familiaux, afin de répondre à la diversité des besoins des futurs habitants et de favoriser la mixité sociale du quartier. Les rez-de-chaussée actifs et les espaces végétalisés participent à l'animation et à l'ouverture du programme sur son environnement immédiat.

Une construction hors-site maîtrisée

Le programme repose sur le modèle de construction industrialisée de GA Smart Building. Les éléments structurels sont conçus en FullBIM puis préfabriqués en usine avant leur assemblage sur site. Ce mode constructif, fondement de la marque Rooj by GA, permet de sécuriser les délais et la qualité de réalisation, tout en réduisant significativement les nuisances de chantier pour les riverains et les usagers du quartier en cours de reconstitution.

Des performances environnementales élevées

Le projet vise les exigences de la RE2020 seuil 2028 et l'étiquette énergétique A pour l'ensemble des logements. Il associe béton bas carbone, structure bois et matériaux biosourcés afin de minimiser son empreinte carbone tout au long du cycle de vie du bâtiment. La reconversion de cette friche militaire, évitant ainsi toute artificialisation de sols naturels, renforce la dimension vertueuse de l'opération et illustre l'engagement de GA Smart Building en faveur d'un développement urbain sobre et résilient.



Architectes : Devillers et Associés (D&A), OSLO Architectes, Atelier RVL





Réhabilitation thermique du quartier Bel Air (Saint-Priest) pour Ossabois

Un projet structurant

Ossabois, filiale de GA Smart Building, participe à la réhabilitation thermique de six bâtiments du quartier Bel Air à Saint-Priest, dans le Rhône. Cette opération s'inscrit dans un programme global de rénovation de 930 logements porté par Est Métropole Habitat, visant à améliorer la performance énergétique des résidences et à valoriser les façades existantes.

Une architecture valorisant l'existant

Les travaux concernent six bâtiments d'habitation – trois en R+9 et trois en R+12 – conçus par les agences Atelier 127 et Atelier d'Architecture Rivat. L'intervention repose sur la mise en œuvre de 11 000 m² de façades à ossature bois, permettant de moderniser l'image du quartier tout en améliorant significativement les performances thermiques et acoustiques des logements.

Une réhabilitation maîtrisée grâce au hors-site

Les façades bois sont entièrement préfabriquées dans l'usine Ossabois de Noirétable avant d'être acheminées et installées sur site par les équipes de CITINEA. Cette approche hors-site permet de réduire la durée du chantier et de limiter les nuisances pour les habitants, dans un contexte d'intervention en site occupé nécessitant rapidité, sécurité et discrétion.

Des performances environnementales améliorées

Les nouvelles façades, intégrant isolant en fibre de bois et composants préassemblés, permettent d'améliorer la performance énergétique des bâtiments en faisant passer leur étiquette énergétique de D à B. Cette rénovation contribue à réduire les consommations de chauffage et à améliorer le confort thermique des habitants, tout en limitant l'empreinte carbone du chantier.



Transformation du groupe scolaire Henri Wallon (Gennevilliers)

Un projet structurant

GA Smart Building accompagne la Ville de Gennevilliers dans la transformation du groupe scolaire Henri Wallon, au cœur du quartier des Agnettes. Cette opération de rénovation et d'extension s'inscrit dans le programme de renouvellement urbain du quartier et vise à offrir aux élèves, enseignants et habitants un équipement éducatif modernisé, durable et ouvert sur son environnement.

Une architecture intégrée au quartier

Le projet prévoit la réhabilitation de 34 classes, la création de quatre nouvelles salles de classe, de deux bâtiments de circulation et d'une nouvelle demi-pension. Les extensions viennent compléter l'existant tout en redonnant cohérence et lisibilité à l'ensemble scolaire. Les espaces extérieurs, renaturés sur près de 7 700 m², intègrent des jardins pédagogiques et des aménagements favorisant l'apprentissage en plein air et la sensibilisation à la biodiversité.

Une construction maîtrisée et adaptée au site

L'opération combine réhabilitation du bâti existant et nouvelles constructions intégrant une ossature mixte bois-béton et des éléments préfabriqués hors-site. La filiale Ossabois intervient notamment sur les façades à ossature bois et certains modules préfabriqués. Ce mode constructif permet de limiter les nuisances dans un environnement scolaire dense tout en garantissant qualité d'exécution et respect des délais.

Des performances environnementales ambitieuses

Le projet intègre une démarche environnementale exigeante reposant sur le réemploi de matériaux, l'utilisation de matériaux biosourcés et la réduction des consommations de ressources. Il vise notamment le niveau Argent du référentiel Bâtiments Durables Franciliens, le niveau E3C1 du label E+C- et le seuil 2025 de la RE2020. Ces choix contribuent à réduire l'empreinte carbone du projet tout en améliorant le confort et la qualité d'usage pour les élèves et les équipes pédagogiques.



Architectes : L'Atelier 127; Atelier d'Architecture Rivat

Perfor manances sociales.

- p. 96 Politique
- p. 98 Diversité et inclusion
- p. 104 QVT, Marque employeur & Conditions de travail
- p. 110 Santé et sécurité
- p. 114 Condition de travail sur la chaîne de valeur
- p. 120 Communautés affectées
- p. 126 Consommateurs & utilisateurs finaux

Politique

GA Smart Building applique une politique RH garantissant le respect des droits humains, l'égalité et la non-discrimination, et prohibant le travail des enfants, le travail forcé et la traite des êtres humains. Les collaborateur-ric-e-s bénéficient de formation, de développement professionnel et d'un dialogue social ouvert. Un mécanisme confidentiel de réclamation permet de signaler toute violation et d'engager des actions correctives. La dernière version de la date de 2024 et est supervisée par la Direction RH et le service Stratégie Durable pour assurer suivi et amélioration continue. La nouvelle politique RH est en cours de validation avant d'être partagé au Groupe.

Dans le cadre de son engagement en faveur des droits humains, GA garantit des conditions de travail respectueuses et conformes aux normes internationales. L'adhésion du Groupe au Pacte Mondial des Nations Unies reflète sa volonté d'intégrer les dix principes fondamentaux de l'organisation dans ses activités, notamment en matière de respect des droits du travail.

À ce titre, GA veille à offrir un environnement de travail sécurisé, équitable et inclusif, exempt de toute discrimination ou exploitation. Tous ces sujets – travail des enfants, travail forcé, traite des êtres humains, discrimination, prévention des accidents et respect des droits fondamentaux – sont couverts dans le Code éthique du Groupe.

Le Groupe applique des politiques rigoureuses en matière de respect des droits sociaux, de dialogue social et de bien-être des collaborateur-ric-e-s. Un dispositif d'alerte confidentiel permet à chaque salarié-e de signaler toute violation des droits humains ou du Code éthique, chaque alerte étant examinée de manière confidentielle et donnant lieu, le cas échéant, à des actions correctives.

GA exige également de ses partenaires et fournisseurs un engagement équivalent, conformément aux principes énoncés dans notre politique d'achats responsables (cf. 6.2. Relations fournisseurs / Achats responsables). Grâce à ces mesures, aucun incident d'atteinte aux droits humains n'a eu lieu en 2025.

Grâce à ces mesures, aucun incident d'atteinte aux droits humains n'a eu lieu en 2025.

En matière de travail des enfants

GA Smart Building interdit strictement toute forme de travail des enfants dans l'ensemble de ses opérations et de ses chaînes d'approvisionnement. Aucun-e collaborateur-ric-e ni fournisseur ne peut employer des personnes en dessous de l'âge légal de travail applicable. Le Groupe veille au respect de cette exigence lors de la sélection de ses sous-traitants et fournisseurs, notamment par un contrôle systématique des pièces d'identité. Des objectifs mesurables ont été définis pour maintenir un KPI à zéro cas avéré de travail des enfants, suivi annuellement, et conserver un taux de vérification des documents d'identité de 100 % d'ici 2030.

En matière de travail forcé

GA Smart Building condamne toute forme de travail forcé, de servitude pour dettes, de contrainte contractuelle ou d'esclavage moderne. L'ensemble des collaborateur-ric-e-s travaille sur la base de contrats libres et volontaires, dont les conditions sont transparentes et accessibles à chaque salarié-e. Cette exigence s'étend aux partenaires et sous-traitants du Groupe.

En matière de traite des êtres humains

GA Smart Building lutte activement contre toute forme d'exploitation humaine. Des mesures de prévention et de contrôle sont mises en œuvre dans les activités du Groupe et auprès de ses partenaires, avec une vigilance particulière exercée sur les chantiers faisant intervenir des entreprises extérieures. L'évaluation des sous-traitants intègre systématiquement des critères relatifs à la lutte contre la traite des êtres humains.

En matière de non-discrimination

GA Smart Building s'engage à promouvoir l'égalité et à prévenir toute discrimination, directe ou indirecte, fondée sur le genre, l'âge, l'origine, le handicap, l'orientation sexuelle, la religion ou toute autre caractéristique protégée par la loi. Le secteur de la construction étant fortement masculinisé, le Groupe déploie des actions spécifiques pour éviter l'émergence d'une culture excluante. L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes fait l'objet d'un plan d'action revu à chaque cycle de négociation collective. Des mesures dédiées sont également mises en œuvre en faveur des collaborateur-ric-e-s en situation de handicap et des salarié-e-s aidant-e-s. Les objectifs fixés comprennent l'atteinte d'un score de 100/100 à l'index d'égalité professionnelle d'ici 2030 et le recrutement ou la promotion en vue d'atteindre 30 % de femmes dans les effectifs d'ici 2030.

En matière de prévention des accidents

La sécurité et la santé au travail constituent une priorité absolue pour GA Smart Building, compte tenu de la nature de ses activités dans le secteur de la construction. Le Groupe met en œuvre une politique dédiée couvrant notamment l'évaluation et la mise à jour régulière du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP), la formation régulière des collaborateur-ric-e-s aux règles de sécurité sur les chantiers et en usine, le suivi des indicateurs d'accidentologie (taux de fréquence et de gravité), la mise en place d'équipements de protection individuelle et collective, ainsi que des audits sécurité réguliers sur les sites et chantiers. Conformément à la définition VSME, la démarche de prévention intègre également la promotion d'un environnement de travail inclusif, exempt de harcèlement moral et sexuel. Des dispositifs de signalement et d'accompagnement sont en place pour prévenir et traiter toute situation de harcèlement ou de violence au travail. Les résultats de ces indicateurs sont présentés annuellement aux instances représentatives du personnel.

En matière de mécanisme de traitement des réclamations

GA Smart Building a mis en place un canal de signalement confidentiel permettant à tout-e collaborateur-ric-e de signaler une violation des droits humains, des politiques internes ou tout comportement contraire à l'éthique. Chaque réclamation est instruite en toute confidentialité, et des actions correctives sont engagées le cas échéant. Ce dispositif est conforme aux obligations légales en matière de recueil et de traitement des signalements (loi Sapin II et loi Wasserman). Les collaborateur-ric-e-s sont informé-e-s de l'existence de ce mécanisme dès leur intégration, via le livret d'accueil et le parcours d'onboarding. Une communication systématique de ce canal est prévue à chaque nouvelle arrivée dans le Groupe, dans le cadre du plan d'action 2026-2028.

Objectifs

Conditions de travail

GA Smart Building s'engage à améliorer en continu les conditions de travail de ses collaborateur-ric-e-s, en mesurant régulièrement leur satisfaction et en déployant des actions correctives adaptées. À cet effet, le Groupe s'est fixé comme objectifs de maintenir, d'ici fin 2027, un taux d'absentéisme inférieur ou égal à 5 % pendant deux années consécutives, ainsi qu'un taux de turnover subi inférieur ou égal à 10 % au sein du Groupe, avec un suivi annuel de ces indicateurs.

Dialogue social

GA Smart Building s'engage à maintenir un dialogue social régulier, transparent et constructif avec les représentants du personnel et l'ensemble des salarié-e-s, en assurant un suivi rigoureux des actions décidées conjointement. Le Groupe vise à tenir onze réunions formelles par an avec le CSE et à partager 100 % des comptes rendus dans le trimestre suivant chaque réunion, d'ici fin 2027. Conformément à la réglementation en vigueur, GA Smart Building s'engage à maintenir une couverture de 100 % des employé-e-s par des accords collectifs traitant du développement de carrière, des avantages sociaux, de la santé et de la sécurité, ainsi que de la diversité et de l'inclusion, d'ici 2027. Par ailleurs, le Groupe s'est fixé comme objectif de répondre à 80 % des demandes et sujets remontés par le CSE ou les salarié-e-s dans un délai de 30 jours, d'ici fin 2027.

Salaire décent

GA Smart Building s'engage à garantir un salaire vital à l'ensemble des salarié-e-s couverts par cette politique, en identifiant et en réduisant tout écart avec les salaires réellement versés. Le Groupe se conforme à la réglementation française et aux conventions collectives applicables, qui constituent le socle de référence de sa politique salariale. À ce stade, aucun objectif

quantitatif complémentaire n'a été défini, dans la mesure où les rémunérations versées respectent les planchers légaux et conventionnels en vigueur.

Diversité, équité et inclusion

GA Smart Building s'engage à promouvoir activement la diversité, l'équité et l'inclusion au sein de ses équipes, et à piloter ses progrès à l'aide d'indicateurs de performance dédiés. Le Groupe s'est fixé trois objectifs structurants : atteindre un score de 100/100 à l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes d'ici 2030 ; former 100 % des collaborateur-ric-e-s aux enjeux du sexisme et de l'égalité femmes-hommes d'ici fin 2027 ; et atteindre 30 % de femmes dans les effectifs d'ici 2030, par le recrutement et la promotion interne.



Gestion des carrières

GA Smart Building s'engage à développer les compétences de ses collaborateur-ric-e-s et à structurer des parcours de carrière clairs et lisibles, assortis d'un suivi régulier des indicateurs associés. Le Groupe s'est fixé comme objectifs d'atteindre 100 % d'entretiens professionnels réalisés pour les salarié-e-s éligibles d'ici fin 2027, et de garantir que 100 % des nouvelles recrues participent au parcours d'intégration d'ici 2027.

Travail des enfants

GA Smart Building considère la vigilance à l'égard du travail des enfants comme un enjeu social majeur et met en place des engagements et des objectifs mesurables pour prévenir tout risque dans ce domaine. Le Groupe s'est fixé comme objectifs de maintenir un taux de vérification des pièces d'identité de 100 % d'ici 2030, et de conserver un KPI à zéro cas avéré de travail des enfants, suivi au moins une fois par an, d'ici fin 2028.



4.1. Diversité et inclusion

Chez GA Smart Building, la diversité et l'inclusion constituent des leviers essentiels de performance collective, d'innovation et de bien-être au travail. Le Groupe a pour ambition de favoriser la diversité sous toutes ses formes – genre, handicap, origine, âge, parcours – et de garantir une égalité réelle des chances à chaque étape du parcours professionnel. La charte diversité et égalité des chances traite des sujets de diversité et inclusion, elle date de 2022 et est supervisée par la Direction des ressources Humaines ainsi que la Stratégie Durable. Les deux services travaillent sur une nouvelle version pour 2026.

Ces enjeux ont été identifiés comme matériels dans le cadre de l'analyse de double matérialité. L'approfondissement récent de cette analyse a permis de renforcer l'engagement du Groupe en faveur de la diversité, de l'égalité des chances et de l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Cet engagement se traduit par des actions concrètes visant à promouvoir une culture d'inclusion au sein de l'entreprise, à assurer des opportunités équitables pour tous et toutes, et à favoriser la pleine participation de chaque collaborateur·rice dans un environnement respectueux, valorisant et ouvert à toutes les différences.

Politique

En 2022, le Groupe a ainsi publié sa Charte de la Diversité et Egalité des chances, avec la conviction que la diversité est source de richesse pour l'entreprise. Le Groupe souhaite valoriser les différences en mettant en commun la singularité des personnes pour mieux performer ensemble et garantir le bien-être au travail. Ainsi, promouvoir la diversité chez GA Smart Building c'est favoriser la mixité, le handicap, la diversité des parcours, l'intergénérationnalité et l'interculturalité. Afin d'appliquer la diversité au sein du Groupe, un plan d'action Diversité et Egalité des chances a été mis en place afin d'atteindre les objectifs fixés à l'horizon 2027.

Une nouvelle politique diversité est en cours de mise à jour pour actualiser les objectifs et les engagements du Groupe.

Objectifs

Les objectifs de la Charte sont :

- 100 % des collaborateur·rice·s sensibilisé·e·s à la diversité
- 100/100 à l'index Egalité Hommes-Femmes
- 6 % de taux d'emploi de personnes en situation de handicap
- 20 % de contrats d'alternance dans les services
- 20 % des prestations de service pour le fonctionnement du groupe réalisées par des EA et ESAT
- 20 % d'heures d'insertion professionnelle sur les opérations

Pratiques et actions mises en œuvre

Egalité femmes/hommes

En tant qu'acteur responsable, GA Smart Building est conscient que pour parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes, il convient de s'assurer que les pratiques et politiques d'embauche, les rémunérations, les conditions d'emploi et l'accès à la formation reposent uniquement sur les exigences relatives au



travail, compétences et résultats, sans discrimination de genre. Par ailleurs le Groupe s'engage à prévenir tout harcèlement en laissant les espaces nécessaires à l'échange, l'accès à la médecine du travail et effectue de la prévention sur ces questions. Enfin, le Groupe entend assurer des conditions de travail décentes et équitables pour tous.tes prenant en compte le repos, la santé, la sécurité, la protection de la maternité et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et familiale.

L'un des axes prioritaires de GA Smart Building est de promouvoir l'égalité des chances en offrant à chacun, femme comme homme, la possibilité de développer pleinement ses talents. Le Groupe a donc poursuivi la stratégie d'égalité professionnelle déployée les années précédentes, encourageant la féminisation des effectifs, historiquement plus masculins dans le secteur du bâtiment. En 2024, Ossabois a rejoint l'UES, la filiale bénéficie donc des mêmes accords ce qui leur permet de progresser.

En 2025, l'index de l'égalité hommes/femmes du groupe était de 93/100. Faisant suite à leur intégration dans l'UES, les données d'Ossabois ont été incluses dans le calcul de l'index du groupe.

- Indicateur d'écart de rémunération : 33/40 (contre 34/40 en 2024) - Objectif : 40/40 en 2026
- Indicateur d'écart de taux d'augmentation individuelle : 20/20 - Objectif maintenir 20/20
- Indicateur d'écart de taux de promotion : 15/15 - Objectif maintenir 15/15
- Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité : 15/15 - Objectif maintenir 15/15
- Nombre de salariée du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 10/10 (contre 5/10 en 2024) - Objectif : rechercher la parité parmi les plus hauts niveaux de responsabilités et de rémunération au sein de chaque entité de l'UES GA.

Le Groupe mène une politique non discriminante depuis la recherche de candidat.e.s, en passant par la grille de salaires à l'embauche en fonction du niveau d'études, jusqu'à l'accompagnement à l'évolution de carrière et des projets familiaux.



Plusieurs initiatives ont été mises en œuvre par GA Smart Building en 2025 pour poursuivre son objectif d'égalité Femmes - Hommes et d'ouverture à la diversité.

En effet, la féminisation du secteur du bâtiment est l'un des enjeux du Groupe. C'est pourquoi le nombre annuel de jours enfant malade est doublé pour les familles monoparentales, ce qui représente un bel avantage lorsqu'on sait que les mères solos représentent plus de 80 % des familles monoparentales. Aussi, chez GA les mères et les pères disposent de jours de congés supplémentaires pour accompagner leur enfant de moins de 3 ans dans leur nouveau mode de garde. De plus, quels que soient leur statut et leur ancienneté, les salarié.e.s du Groupe disposent du maintien de salaire en congé maternité, paternité, d'accueil ou d'adoption.

Conscient du fait que l'inégal partage du temps parental et des tâches domestiques constitue le noyau dur de l'inégalité professionnelle, GA a pour ambition d'aider ses collaborateur.rice.s à mieux concilier vie familiale et vie professionnelle. Le Groupe a ainsi publié en 2021 un Guide de la parentalité, conçu pour retrouver les dispositions légales et les avantages qu'il offre (mise en place de salle d'allaitement sur chacun de nos sites par exemple). En 2022, GA a actualisé son Guide de la parentalité en proposant du télétravail supplémentaire pour les femmes enceintes afin leur permettre de vivre plus sereinement leur grossesse.

À l'occasion de la Journée Internationale des Droits des Femmes 2025, le Groupe a organisé une matinée de sensibilisation en présentiel à Niwa et en visio sur les autres sites du Groupe. La sensibilisation consiste à des saynètes montrant des exemples d'agissements sexistes dont certains se sont passés chez GA et à décortiquer ce qui est problématique.

GA s'est engagé auprès du Cercle des Femmes de l'Immobilier en signant la Charte d'engagement en faveur de la parité et de l'égalité professionnelle femmes-hommes dans les entreprises et les organisations du secteur immobilier.

Le Groupe s'est ainsi engagé sur divers objectifs :

- Avoir une politique parité et la communiquer aux salariés
- Fixer des objectifs en matière de parité/égalité professionnelle et présenter le suivi des résultats au Comex ou Codir au moins une fois par an (salaires, promotions, formation)
- Garantir l'égalité salariale entre hommes et femmes à poste et compétences égales
- Mener un audit salarial annuel
- Mettre en place un plan d'action correctif avec objectifs chiffrés
- Recruter ou promouvoir pour atteindre 30 % de femmes d'ici 2027 et 40 % d'ici 2030 aux postes de direction et dans les COMEX/CODIR
- Exiger une short-list avec au minimum 1/3 de femmes
- Mettre en place une revue annuelle des recrutements.
- Refuser de participer à des événements externes lorsque le panel est non-mixte
- Disposer d'un reporting sur les prises de parole externes
- Former les collaboratrices à la prise de parole en public
- Instaurer des sessions de formation (mixtes) au leadership pour lutter contre les croyances auto-limitantes qui frappent plus majoritairement les femmes
- Accompagner les femmes et les hommes dans leur équilibre vie privée/vie professionnelle (prise en compte des cycles différenciés, encouragement au congé paternité, aide à la conciliation)
- Mener des entretiens de carrière systématiques au retour de congé maternité/adoption pour garantir que la maternité ne ralentit pas la carrière des femmes
- Sensibiliser et former les collaborateur.rice.s aux mécanismes du

sexisme ordinaire

- Mettre en place des dispositifs de signalement et de protection des victimes (référé, procédures d'alerte, enquête...)
- Encadrer les comportements via culture d'entreprise et règlement intérieur

Un plan d'action spécifique a été déployé sur ce sujet.

Accueil des femmes sur les sites

Dans le cadre de son engagement en faveur de la féminisation des effectifs et de l'amélioration des conditions de travail pour toutes et tous, le Groupe a engagé en 2025 un travail concret sur l'accueil des femmes sur l'ensemble de ses sites, y compris les usines et les chantiers. Des protections hygiéniques et des coussins chauffants ont été mis à disposition dans les infirmeries et salles de repos de chaque site. Ce déploiement, effectif sur la grande majorité des implantations du Groupe dès le premier trimestre 2025, vise à garantir un environnement de travail adapté et respectueux, en particulier dans les milieux industriels où la présence féminine est historiquement plus faible.

Revue de rémunération et égalité salariale

En 2025, le Groupe a poursuivi ses efforts en matière d'égalité salariale en réalisant un audit salarial annuel ainsi qu'une revue de rémunération intégrant une analyse genrée. Cette revue a permis de passer en revue la situation des femmes par âge et par catégorie professionnelle, afin d'identifier et de corriger les éventuels écarts de rémunération. Par ailleurs, une vérification systématique a été menée pour s'assurer que les augmentations au retour de congé maternité, paternité ou adoption correspondent au cadrage défini en NAO et/ou par la Direction.

Sensibilisation aux agissements sexistes

Au-delà de l'événement organisé à l'occasion du 8 mars, le Groupe a déployé des sessions de sensibilisation aux agissements



sexistes et au harcèlement sexuel sur plusieurs sites. Ces sessions, animées par le service RH, ont été organisées à Paris le 27 mars 2025, à Paquet Fontaine le 28 mars 2025, ainsi que sur le site de PREGA Labège. L'objectif est de déployer progressivement ce programme à l'ensemble des collaborateur.rice.s, à raison d'une session tous les deux ans par service.

Parité dans les recrutements

Le Groupe a également renforcé ses pratiques en matière de parité dans les recrutements. Un travail est en cours pour s'assurer qu'aucun service de plus de cinq personnes ne soit mono-genre. Sur l'ensemble des processus de recrutement – du sourcing à la sélection finale – le Groupe veille à favoriser un environnement mixte et ouvert, en assurant la présence de femmes et d'hommes à chaque étape.

Entretiens de retour d'absence

Conformément aux engagements pris dans l'accord égalité professionnelle, le Groupe s'est fixé l'objectif de réaliser 100 % des entretiens professionnels à l'issue d'un congé maternité, d'adoption ou parental d'éducation de plus de trois mois. Ce suivi, assuré par les RRH via un tableau de bord dédié, vise à garantir que la maternité ou la parentalité ne constitue en aucun cas un frein à l'évolution de carrière.

Handicap

Dans sa Charte Diversité, GA aborde aussi le sujet du handicap, en ayant conscience qu'il s'agit d'un sujet encore méconnu notamment sur les droits des collaborateur.rice.s. L'usine de PREGA Normandie travaille en partenariat avec HANDYJOB, qui emploie des personnes en situation de handicap et délègue ces collaborateur.rice.s pour des missions telles que l'entretien d'espace vert et le nettoyage des locaux.

L'engagement de GA en faveur de l'inclusion s'est également illustré à travers la participation à l'Adaptacup, un tournoi de rugby fauteuil organisé par le Stade Toulousain Handisport. Une dizaine de collaborateur.rice.s se sont relayé.e.s lors des phases de poules en octobre, puis lors des phases finales en novembre. Au-delà de renforcer l'esprit d'équipe des collaborateurs.rice.s, la participation de GA à l'Adaptacup réaffirme la conviction du Groupe que le sport doit être accessible à tous. tes.

Ces actions concrètes traduisent la volonté de GA Smart Building de promouvoir une culture inclusive et d'encourager une meilleure compréhension des réalités vécues par les personnes en situation de handicap.

GA propose à ses salarié.e.s ayant une RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur.se Handicapé.e) :

- De financer pour leur domicile les mêmes équipements dont ils.elles bénéficient sur leur lieu de travail, afin d'améliorer leur confort
- Un jour de congé offert pour leur permettre de réaliser les démarches liées à leur handicap
- Aux collaborateur-ric.e.s de plus de 45 ans, un jour de congé payé supplémentaire offert
- Pour les actifs aidants, d'obtenir un jour de télétravail supplémentaire
- De télétravailler le vendredi alors qu'il s'agit d'un jour de présentiel obligatoire

Enfin, pour permettre de piloter cette politique handicap, plusieurs objectifs ont été posés :

- Identifier des collaborateur-ric.e.s déjà en poste, présentant une situation de handicap non déclarées, à entreprendre les démarches
- Objectif de baisse de la contribution DOETH (Déclaration Obligatoire d'Emplois des Travailleurs Handicapés) en 2027 (pour l'année 2025) et objectif d'être à 0 € pour 2026 soit un taux d'emploi RQTH au sein du Groupe supérieur à 6%



Initiatives futures

Égalité professionnelle femmes-hommes

Renforcement de la sensibilisation (2026)

Le Groupe prévoit de poursuivre et d'intensifier ses actions de sensibilisation. Un événement annuel sera organisé à l'occasion de la Journée internationale des Droits des Femmes, dont la prochaine édition est programmée le 13 mars 2026. En parallèle, des formations spécifiques sur les mécanismes du sexisme ordinaire seront déployées via un organisme de formation externe. Deux groupes seront constitués en 2026 pour des sessions d'une demi-journée, avec l'ambition d'étendre progressivement le dispositif à l'ensemble des équipes.

Promotion et leadership féminin (2026-2027)

Des ateliers dédiés à la promotion des femmes seront mis en place en 2026, en partenariat avec un organisme spécialisé, afin de lutter contre les croyances auto-limitantes et de favoriser l'accès des femmes aux postes à responsabilité. Des sessions de formation à la prise de parole en public seront également proposées à des collaboratrices volontaires. Par ailleurs, un cursus managers intégrant un volet spécifique sur la promotion des femmes sera déployé dès 2026.

Conformément aux engagements pris auprès du Cercle des Femmes de l'Immobilier, le Groupe maintient ses objectifs ambitieux : atteindre 30 % de femmes aux postes de direction et dans les Comex/Codir d'ici 2027, et 40 % d'ici 2030.

Égalité salariale (2026-2027)

Le Groupe s'engage à atteindre un score de 40/40 sur l'indicateur d'écart de rémunération de l'Index Égalité d'ici 2027. Une présentation annuelle des résultats en matière de parité et d'égalité professionnelle sera réalisée devant le Comex, incluant le suivi des salaires, promotions et formations.

Recrutement et mixité (2026)

Le Groupe renforcera ses pratiques de recrutement en exigeant une short-list comprenant au minimum un tiers de femmes pour chaque poste ouvert. Une revue annuelle des recrutements sera mise en place, accompagnée d'un tableau de suivi. Le Groupe s'engage également à refuser de participer à des événements externes lorsque le panel est non mixte, et à mettre en place un reporting sur les prises de parole externes.

Dispositifs de signalement

Bien que les dispositifs de signalement et de protection soient déjà en place (référénts désignés, procédures d'alerte, règlement intérieur), le Groupe prévoit de renforcer la communication interne sur ces mécanismes afin de s'assurer que chaque collaborateur-ric.e en a connaissance.

Handicap et inclusion

En 2026, le Groupe entend structurer et intensifier sa politique handicap à travers un plan d'action dédié, appelé à évoluer en fonction des contraintes de calendrier et de budget. Ce plan

s'articule autour de plusieurs axes complémentaires.

Un premier temps fort sera consacré à la sensibilisation de l'ensemble des collaborateur-ric.e.s : un Café Info RH sera organisé au premier semestre afin de reprendre les fondamentaux de la définition du handicap, de ses différentes formes, et de présenter les dispositifs déjà mis en place au sein du Groupe. Ce socle partagé permettra d'engager, tout au long de l'année, des actions de sensibilisation portées par l'ensemble des RRH du Groupe, sur le modèle des actions déjà menées en matière d'égalité professionnelle femmes-hommes.

L'année sera également jalonnée d'événements clés. Le Groupe renouvelle sa participation à l'Adaptacup en novembre et décembre, tournoi de rugby fauteuil organisé par le Stade Toulousain Handisport, qui incarne la conviction que le sport doit être accessible à toutes et tous. À l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées, le 3 décembre 2026, un événement sera organisé avec un prestataire externe, afin de donner la parole à des personnes en situation de handicap et de renforcer la visibilité de ces réalités au sein de l'entreprise. Par ailleurs, un Escape Game destiné au Comité de Direction, en partenariat avec l'association du Stade Toulousain, permettra de sensibiliser les membres de la direction dans un format immersif et engageant.

Sur le plan des obligations légales, le Groupe confirme son ambition d'atteindre un taux d'emploi de personnes en situation de handicap supérieur à 6 %, avec pour objectif une contribution DOETH à zéro euro. Enfin, une négociation collective portant sur les collaborateur-ric.e.s expérimenté.e.s, les parcours de carrière et le handicap sera ouverte en 2026, avec pour objectif de structurer un accord dédié.



4.2. QVT, marque employeur & conditions de travail

Confirmé comme enjeu matériel à l'issue de l'analyse de double matérialité, le sujet de la qualité de vie au travail (QVT) et de la marque employeur constitue un levier essentiel d'attractivité, d'engagement et de fidélisation des collaborateurs, identifié comme l'un des grands défis du secteur dans les DPEF antérieures de GA. Le Groupe déploie une culture d'entreprise fondée sur le bien-être, la reconnaissance et l'équilibre, en proposant un environnement de travail stimulant, inclusif et porteur de sens. Cette dynamique se traduit notamment par des initiatives concrètes en faveur de l'équilibre vie professionnelle / vie personnelle, par une forte promotion du sport en entreprise et par l'intégration de l'art au cœur des lieux de travail à travers le programme Art At Work.

Politique

Le sujet de la qualité de vie au travail (QVT) et de la marque employeur est intégré de manière transversale dans la politique RH du Groupe datant de 2024 et supervisée par la Direction des Ressources Humaines. Cette politique vise à créer un environnement de travail attractif, motivant et respectueux des collaborateurs, en articulant engagement, bien-être et développement professionnel. Elle constitue un cadre structurant pour déployer des actions concrètes favorisant la satisfaction au travail, la fidélisation des talents et la promotion de GA Smart Building comme employeur de choix.

Objectifs

Il n'y a actuellement d'objectifs définis sur cet enjeu.

85% de salariés éligibles à l'entretien annuel satisfait de son équilibre vie pro/vie perso.

Pratiques et actions mises en œuvre

Initiatives QVT

Tout au long de l'année 2025, le siège du Groupe GA, Niwa, a été le cadre de nombreuses initiatives en faveur de la qualité de vie au travail, favorisant la convivialité, l'inclusion et le sentiment d'appartenance. De l'anniversaire du bâtiment à la soirée de fin d'année en décembre, l'année a été rythmée par des temps forts variés : événements festifs (galette des rois, Summer Party, marché de Noël), moments de reconnaissance (remise des médailles d'ancienneté, célébration des promu.e.s), temps de partage, mais aussi des actions engagées, comme la Journée internationale des Droits des Femmes avec des mises en scène théâtrales pour sensibiliser aux violences sexistes et sexuelles.

Plusieurs entités ont organisé des actions pour renforcer la cohésion et le bien-être des équipes. PREGA Colmar a proposé des moments conviviaux tels qu'un repas de Noël et la galette des rois. GAE Matériel Métallerie a combiné événements internes (départs, naissances, grillades) avec des actions de communication et des améliorations des conditions de travail, notamment la création de bureaux en mezzanine. PREGA Normandie a favorisé la cohésion avec un barbecue. Enfin, Paquet Fontaine a également animé la vie d'équipe avec des événements variés : tournoi sportif et barbecue en été, remises

de médailles en fin d'année et galettes des rois en janvier.

Du côté d'Ossabois, un repas de Noël a été organisé par le CSE, dans toutes les unités de production, l'ensemble des intérimaires étaient également conviés à ce moment de partage. La galette des rois a également été organisée par le service RH pour toutes les entités d'Ossabois.

Enfin, dans le cadre de l'accord en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, des salles d'allaitement ont été aménagées sur chaque site, contribuant à une meilleure prise en compte des besoins des collaboratrices et à un environnement de travail plus inclusif.

Equilibre vie professionnelle - vie personnelle



Afin de soutenir l'équilibre vie professionnelle - vie personnelle, des accords ont été signés (accord sur le télétravail et accord sur le droit à la déconnexion a été signé en 2019, puis un avenant à l'accord sur le télétravail a été signé en 2022).

Cet équilibre est évalué par l'ensemble des collaborateurs lors de l'entretien annuel ainsi que leur charge de travail. Ces retours sont suivis par les Ressources Humaines et un point est proposé au manager en cas de situation préoccupante afin d'anticiper les risques de surcharge de travail.

En lien avec l'engagement citoyen et le soutien aux initiatives de défense nationale, GA Smart Building, conformément aux lois

et conventions collectives en vigueur, accorde jusqu'à 3 jours de congés exceptionnels pour l'accomplissement des épreuves de présélection militaire.



GA et le Sport

Convaincu que la santé passe notamment par le sport, le Groupe soutient ses salarié.e.s sportifs.ves :

- Tournoi sportif à l'usine Equilab/GAE Matériel Métallerie de Labège 2025 : Les collaborateur.rice.s se sont retrouvé.e.s lors d'une soirée pour un tournoi de foot, basket, volley, et pétanque.
- À Paris, un tournoi sportif a été organisé à Ivry sur le site de Paquet Fontaine.
- À l'approche des congés d'été, Ossabois a organisé, un Ossafoot, l'UP88 à quant à elle pu profiter d'un Ossapétanque avec des grillades.

Art At Work

Depuis quelques années, GA Smart Building s'associe à Renting Art, agence spécialisée dans la location d'œuvres d'art pour les entreprises, pour faire vivre l'art au quotidien dans ses bureaux. Ce partenariat s'inscrit dans une démarche culturelle originale et participative : tous les six mois, une nouvelle exposition est installée, renouvelant ainsi l'expérience artistique dans les espaces de travail.

En 2025, GA Smart Building a accueilli une exposition artistique



dans ses bureaux parisiens autour des grandes figures du cinéma et de la musique des années 60 à 80, entre culture populaire et mémoire collective.

De Woodstock aux rues de Paris, des Beatles à Gainsbourg, cette exposition célébrait l'énergie de plusieurs

générations d'artistes qui ont façonné l'imaginaire collectif. Issues de magazines de presse des années 60 à 80, les photographies exposées restituait la puissance évocatrice de moments historiques : Alain Delon et Jean-Paul Belmondo sur le tournage de Borsalino, Jimi Hendrix en live à l'Olympia, ou encore la Beatlemania capturée au Trocadéro. L'exposition proposait un véritable voyage dans le temps, à travers des regards, des postures, des instants figés qui continuent d'inspirer.

En parallèle des images d'archives, l'artiste français Sunset proposait une œuvre inédite en hommage à Jean-Michel Basquiat. Gravée dans l'acier, sa sculpture associe calligraphie orientale, poésie visuelle et graphisme engagé. Elle créait un écho entre l'art urbain et les figures de la scène artistique mondiale.

Les collaborateur.rice.s et les visiteurs ont également eu la chance de bénéficier d'une autre exposition baptisée « Formes et couleurs ». Celle-ci explorait le geste et la matière à travers les œuvres de Robert Janitz, René Galassi et de nouveau du street artiste Sunset. Janitz joue avec lumière et transparence, ses pinces fluides suggérant une simplicité complexe. Galassi propose des œuvres texturées et contemplatives, où reliefs et subtilités s'entrelacent. Sunset insufflé une énergie urbaine avec des couleurs éclatantes et des formes libres. Entre minimalisme et poésie visuelle, couleurs et textures dialoguaient pour révéler des univers vibrants.

Rémunération

Respect des conventions collectives

GA place l'équité sociale et la reconnaissance du travail au cœur de sa politique de ressources humaines. L'entreprise veille à ce que l'ensemble de ses salarié.e.s bénéficie d'une rémunération au moins égale au salaire minimal applicable, en s'appuyant sur les conventions collectives nationales du secteur du bâtiment. Les minima conventionnels appliqués sont systématiquement supérieurs au salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC), garantissant ainsi un niveau de rémunération en adéquation avec les standards du secteur et les attentes réglementaires.

100 % des collaborateur.rice.s du Groupe sont couverts par une convention collective, traduisant l'engagement de GA en faveur de conditions de travail justes, transparentes et équitables. Chez GA Smart Building, trois conventions collectives nationales s'appliquent selon le statut des salarié.e.s (cadres, ETAM et ouvrier.e.s). Elles constituent un socle structurant pour le dialogue social et encadrent les dispositions relatives à la rémunération, à la formation et aux parcours professionnels, contribuant ainsi à un environnement de travail responsable et durable.

Formations

Bien que l'enjeu relatif au développement des compétences et à la formation n'ait pas été retenu comme matériel dans le cadre de l'analyse de double matérialité, l'entreprise a néanmoins fait le choix de le présenter dans ce rapport. Ce sujet représente en effet un levier essentiel de performance sociale et de résilience organisationnelle. En investissant dans la montée en compétences de ses collaborateur.rice.s, le Groupe renforce leur employabilité, soutient l'adaptabilité face aux évolutions du marché, et contribue à un climat social positif.

Pour concrétiser sa démarche, le Groupe s'investit activement dans le partage quotidien des connaissances métiers et collabore avec les représentant.e.s du personnel pour élaborer un plan de formation global. La mise en place d'une gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences souligne notre volonté d'anticiper les évolutions du secteur du bâtiment, caractérisé par des transformations continues sur le plan technique et technologique. Chaque employé.e bénéficie d'un entretien annuel et professionnel avec son manager, permettant d'explorer ses objectifs de performance, ses ambitions professionnelles, ainsi que les formations nécessaires pour les atteindre. Dans un secteur en constante mutation, le Groupe reconnaît l'importance d'adopter une vision à long terme, garantissant ainsi notre capacité à anticiper et à nous adapter avec agilité aux changements à venir.

Le Groupe a également entrepris de faire-valoir les dispositifs gouvernementaux sur la formation continue, en sensibilisant et en encourageant les salarié.e.s à utiliser leurs droits CPF.

Par ailleurs, le Groupe propose à ses collaborateurs.rices en usines de travailler dans différentes entités. Cela leur permet de découvrir de nouveaux métiers, de monter en compétences et de fédérer les équipes.

Dialogue social

L'enjeu Droit du travail n'est pas ressorti matériel à l'issue de l'analyse de double matérialité. Néanmoins, nous avons des demandes des parties prenantes de communiquer sur le sous-enjeu Dialogue Social.

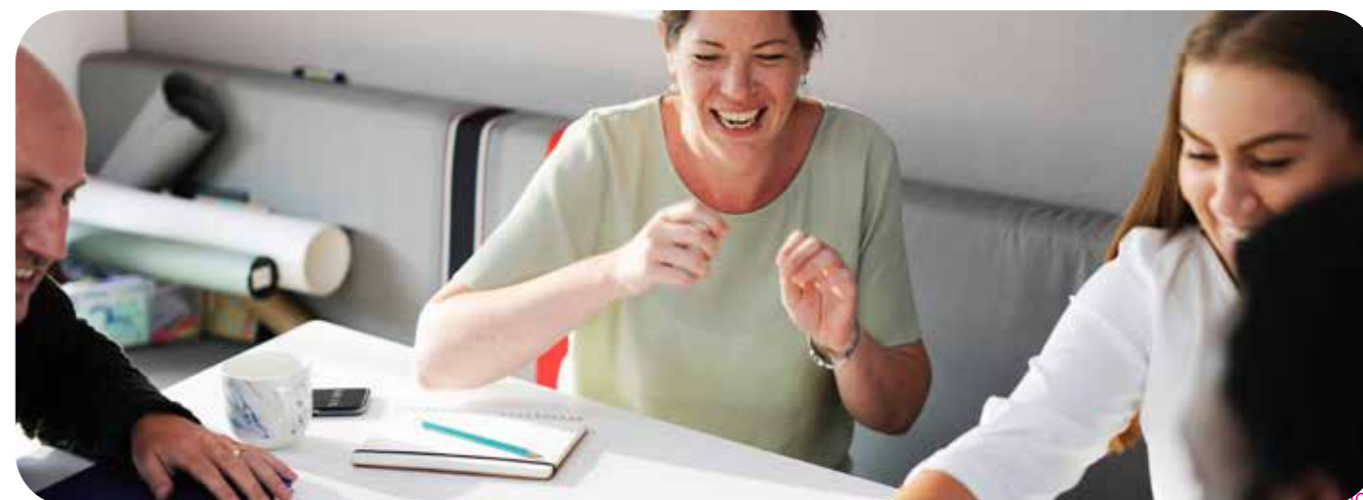
Afin de favoriser le dialogue social, le Comité Social et Économique (CSE) se réunit chaque mois, à l'exception du mois de juillet. Le Président assiste à chaque CSE central.

Les salarié.e.s peuvent faire remonter leurs demandes via les élu.e.s du personnel, qui recensent les demandes individuelles et collectives dans un fichier transmis chaque mois avant le CSE. Ces demandes sont systématiquement abordées lors de chaque réunion.

Pour donner davantage de sens et de visibilité aux collaborateur.rice.s, deux réunions plénières par an sont organisées sur chaque site, afin de :

- Présenter le plan stratégique sur deux à trois ans et l'avancement du plan N, incluant : transformation du Groupe, projets GAIR, marchés publics, développement Ossabois, transformation PREGA et les moyens dédiés au business externe.
- Partager la vision sur la réduction de la dépendance vis-à-vis du Groupe, les prévisions de chiffre d'affaires jusqu'en 2029, les investissements en cours dans les usines et la prise de commande.
- Permettre aux représentants de site de remonter les problématiques particulières et d'assurer le suivi des actions.
- Impliquer les représentants CSE dans le relais et la relance des sujets, afin que l'information circule de manière claire : les directeurs de site sont informés en priorité des demandes, et seules les problématiques non résolues au niveau du site sont portées au CSE central, pour éviter de surcharger le Comité.

Ces réunions visent à donner du sens, favoriser la visibilité stratégique et renforcer le dialogue entre la direction et les collaborateur.rice.s, tout en permettant un suivi concret des actions et des projets au sein des différents sites.



Prévention des risques psychosociaux : enquête stress au travail

Dans le cadre de sa mission de prévention des risques psychosociaux, le CSE d'établissement GA mène depuis 2023 une enquête annuelle sur le stress au travail, basée sur le questionnaire de Karasek. Ce modèle, reconnu scientifiquement et utilisé dans les recherches nationales sur la santé au travail (enquête Sumer 2003), évalue trois dimensions clés : la demande psychologique (exigences et intensité du travail), la latitude décisionnelle (autonomie et marges de manœuvre) et le soutien social (entraide entre collègues et soutien hiérarchique). Les réponses sont recueillies en toute confidentialité.

Pour sa troisième édition, réalisée du 7 avril au 20 mai 2025, le sondage a interrogé 673 salarié-e-s de l'UES GA, avec un taux de participation proche de 30 % (29,6 %), en progression continue depuis 2023 (25,7 % en 2023, 27,3 % en 2024), ce qui conforte la représentativité des résultats.

Résultats généraux

En 2025, la majorité des répondant-e-s se situent dans la catégorie « actifs » (53,8 %), caractérisée par des exigences élevées compensées par une forte autonomie – un profil associé à la motivation, à l'apprentissage et au sentiment de maîtrise. La part des salarié-e-s « détendus » s'établit à 7 % et celle des « passifs » à 4 %.

Toutefois, la proportion de salarié-e-s « tendus » – soumis-es à de fortes exigences sans autonomie suffisante – a progressé de manière notable, passant de 24,7 % en 2023 à 35,2 % en 2025, soit une augmentation de plus de 10 points en deux ans. Le pourcentage de salarié-e-s identifié-e-s comme stressé-e-s (cumulant tension au travail et manque de soutien social) se maintient à un niveau élevé, proche de 30 % (29,6 % en 2025). Les collaborateur-ice-s de la catégorie CNRO demeurent les plus concerné-e-s.

Points positifs relevés

L'enquête met en lumière plusieurs indicateurs encourageants en matière de conditions de travail et de relations entre collègues :

- 90 % des salarié-e-s considèrent leurs collègues comme professionnellement compétent-e-s ;
- 82 % déclarent être aidé-e-s par leurs collègues pour mener à bien leurs tâches ;
- 84 % disposent de liberté de décision dans leur travail ;
- 90 % déclarent apprendre des choses nouvelles dans le cadre de leur activité ;
- 71 % estiment être traité-e-s justement dans leur travail.

Points de vigilance

Plusieurs indicateurs appellent une attention particulière et font l'objet d'un suivi renforcé :

- 62 % des salarié-e-s se déclarent insatisfait-e-s de leur rémunération au regard de leurs efforts ;
- Le sentiment d'insécurité de l'emploi a progressé de 18 % en 2023 à 31 % en 2025 ;
- L'incertitude concernant les perspectives de promotion est

passée de 49 % à 56 % sur la même période ;

- Le sentiment d'injustice au travail a augmenté, passant de 20 % en 2023 à 28 % en 2025 ;
- 86 % des salarié-e-s déclarent être fréquemment interrompu-e-s dans leur travail ;
- 89 % indiquent devoir travailler vite ;
- 83 % exercent des tâches nécessitant de longues périodes de concentration intense.

Les indicateurs relevés par cette enquête sont analysés par le groupe de travail dédié aux risques psychosociaux (RPS), qui formule des propositions d'actions concrètes. Cette démarche s'inscrit pleinement dans la volonté du Groupe d'améliorer continuellement la qualité de vie au travail et de renforcer le dialogue entre la direction et les représentant-e-s du personnel.

Initiatives futures

Équilibre vie professionnelle – vie personnelle

Le Groupe entend renforcer le suivi de l'équilibre vie professionnelle – vie personnelle de ses collaborateur-ice-s. Dès 2026, une analyse systématique de la charge de travail sera intégrée aux entretiens professionnels des cadres et ETAM, avec une comparaison annuelle permettant de suivre l'évolution des indicateurs. Par ailleurs, un processus formalisé d'entretien sera mis en place pour chaque collaborateur-ice passant à temps partiel, afin de s'assurer que la charge de travail est effectivement adaptée au nouveau rythme. Un suivi trimestriel sera assuré par les RRH.

Convivialité et lien social

Dans le prolongement des initiatives de 2025, le Groupe prévoit d'organiser des journées portes ouvertes à destination des familles des collaborateur-ice-s. Après les usines en 2025, ces journées seront étendues au siège Niwa en 2026, ainsi qu'aux autres sites. Un plan de communication interne et de convivialité sera également déployé sur l'ensemble des sites et chantiers.

Droits humains et conformité sociale

L'enjeu des conditions de travail sur l'ensemble de la chaîne de valeur a été confirmé comme matériel dans le cadre de l'analyse de double matérialité. Bien que cet enjeu ait toujours été reconnu et traité avec sérieux au sein du Groupe, il n'existait jusqu'alors qu'un reporting limité sur le sujet.

L'analyse de double matérialité a permis de mettre en lumière la nécessité d'un reporting plus complet, afin de mieux suivre et rendre compte des actions entreprises. Le respect des droits humains et des principes fondamentaux du travail reste un engagement primordial pour GA Smart Building, dans une démarche de vigilance et de responsabilité à l'échelle de l'ensemble de ses activités.





4.3.

Santé et sécurité



Santé et sécurité au cœur de la stratégie

Reconnu comme un enjeu matériel à travers l'analyse de double matérialité, le sujet de la santé et de la sécurité constitue une priorité pour le Groupe depuis toujours. Il concerne en particulier les collaborateur-ric-e-s, tant en usine, sur les chantiers que dans les bureaux. Une politique active de prévention des risques professionnels est déployée afin de garantir un environnement de travail sûr, préserver l'intégrité physique et mentale de chacun-e, et favoriser une culture partagée de la sécurité.

Du fait de la nature de ses métiers, le secteur du bâtiment est particulièrement à risque en matière de sécurité : accidents, problèmes de santé, troubles musculo-squelettiques, risques psycho-sociaux,... Ces troubles entraînent des conséquences directes sur la santé des salarié.e.s, leur engagement et plus généralement la productivité de l'entreprise.

Garantir la santé et la sécurité de l'ensemble de ses collaborateur-ric-e-s dans les usines, sur les chantiers et l'ensemble des sites du Groupe, est pour GA Smart Building une priorité absolue.

Politique

GA Smart Building s'appuie sur une Politique Groupe Sécurité, Santé et Environnement (SSE) visant l'amélioration continue de ses performances en matière de prévention des risques, de protection de la santé et de sécurité des personnes. Cette politique a été produite en 2024 et est revue annuellement. Elle s'applique à l'ensemble des activités et des entités du Groupe et constitue un cadre structurant pour l'identification, l'évaluation et la maîtrise des risques liés aux phases de conception, de réalisation et d'exploitation des ouvrages. Elle couvre donc 100 % de la main d'œuvre propre de l'entreprise.

Cette politique contribue indirectement à la qualité et à la sécurité des ouvrages livrés, en garantissant des conditions de conception et de réalisation maîtrisées, favorables à la santé, à la sécurité et au bien-être des futurs usagers (Cf. 4.4.

Consommateurs & utilisateurs finaux).

Elle repose notamment sur la prévention des accidents et des situations dangereuses, la préservation de la santé des personnes par la réduction des expositions aux substances dangereuses et la sensibilisation aux risques professionnels, ainsi que sur le maintien d'un environnement de travail sûr, conforme et organisé. La politique SSE prévoit également une démarche d'amélioration continue, intégrant des objectifs chiffrés, un suivi des performances et l'implication de l'ensemble des parties prenantes internes.

Déployée et portée par la Direction, cette politique est diffusée auprès de l'ensemble des collaborateur-ric-e-s et constitue un socle essentiel de la démarche de responsabilité sociétale du Groupe.

Objectifs

Conformément à sa Politique Groupe Sécurité, Santé et Environnement, GA Smart Building se fixe pour objectif d'améliorer en continu ses performances en matière de santé et de sécurité, en agissant à la fois sur la prévention des risques, la protection de la santé des personnes et la sécurisation de ses activités. Le Groupe vise notamment à identifier et traiter les situations dangereuses dès les phases de conception et de réalisation des projets, à renforcer les actions de prévention par le retour d'expérience et l'analyse des situations à risque, et à maintenir un environnement de travail conforme, sécurisé et organisé.

GA Smart Building ambitionne également de réduire durablement l'exposition des collaborateur-ric-e-s aux substances dangereuses, de déployer des actions de sensibilisation et de formation aux risques professionnels et sanitaires, et de favoriser l'appropriation des enjeux de santé et de sécurité par l'ensemble des équipes. Ces objectifs s'inscrivent dans une démarche structurée d'amélioration continue, reposant sur des indicateurs de performance, des objectifs chiffrés et un suivi régulier porté par la Direction.

Pratiques & actions mises en œuvre

En 2022, GA Smart Building a renforcé sa feuille de route en s'engageant à accroître les actions de communication et de formation sur les sujets Santé, Sécurité, et Environnement (SSE), visant à améliorer de 5 % le Taux de Fréquence des Accidents du Travail avec Arrêt (TF2) d'année en année.

Le principal objectif est d'améliorer l'accueil SSE des équipes de production, en passant par la sensibilisation des salarié.e.s, grâce à une sensibilisation et un accueil axé sur la qualité, la sécurité environnementale, incluant les Equipements de Protection Individuelle (EPI) obligatoires, les règles spécifiques au site, les plans de prévention par usine, et une sensibilisation aux permis de feu le cas échéant, conformément à la procédure qualité sur l'accueil.

Naturellement, la remontée des incidents, accidents et situations dangereuses à la Direction est encouragée.

En 2025, le taux de fréquence des accidents (TF2) s'élève à 27,86 (contre 34,88 en 2024). Le Groupe calcule également le taux de gravité (TG1) des accidents du travail, qui est de 0,65 (contre 0,66 en 2024), respectant l'objectif du Groupe de rester inférieur à 1,5.

GA met en place un large processus de formation dans des domaines variés : formations Sauveteurs Secouristes du Travail, habilitations électriques, Sécurité Routière au Travail, travail sur écran, prévention des conduites addictives, sensibilisation aux TMS (Troubles Musculosquelettiques), ... ou encore des quarts d'heure Santé Sécurité sur différents thèmes en usines : tri des déchets, se protéger des nuisances sonores, rangement de son espace de travail pour une meilleure sécurité.

Depuis plusieurs années, Ossabois renforce activement sa politique de prévention des risques et d'amélioration des conditions de travail.

Pour le bien-être de tous, le Groupe investit dans du matériel adapté : fournitures de bouchons moulés sur-mesure et de lunettes de sécurité adaptées à la vue des employé.e.s. en usines et sur les chantiers ou encore des étais plus légers sur les chantiers. GA prend soin de ses collaborateurs et travaille pour améliorer leur santé globale.

Du côté de Paquet Fontaine l'atelier est doté d'affichages fournis par l'INRS, visant à sensibiliser le personnel aux risques identifiés tels que les bruits, les chutes du personnel, et d'autres dangers. Ces affichages constituent un moyen essentiel de promouvoir une culture de sécurité, encourageant la vigilance et la prévention parmi les travailleurs.euses. Cette approche proactive s'inscrit dans une démarche globale de maintien d'un environnement de travail sûr et sain, soulignant l'importance accordée à la sécurité au sein de l'atelier. En 2025, cette démarche se poursuit avec un investissement significatif dans le secteur tôlerie : l'acquisition d'un palan et d'une potence de levage. Ce système mécanique permet de soulever les tôles de manière sécurisée, réduisant ainsi les risques liés à la manutention manuelle de charges lourdes et contribuant à la prévention des troubles musculosquelettiques au sein de l'atelier.



Dans le cadre des initiatives visant à améliorer les conditions de travail et à répondre aux normes en vigueur, plusieurs actions significatives ont été entreprises dans les différentes filiales. À PREGA Colmar, un nouveau système d'aspiration des fumées de soudure a été mis en place au niveau d'un poste de soudage, renforçant ainsi les mesures de sécurité et de protection des travailleurs. Aussi, à PREGA Normandie, des efforts ont été déployés pour moderniser les installations, avec la construction d'un vestiaire pour femmes, l'agrandissement de la menuiserie et l'introduction d'une nouvelle machine équipée d'un système d'aspiration. De plus, un local dédié à l'allaitement et des espaces réservés aux personnes handicapées sont en cours de déploiement. Par ailleurs, des avancées ont été réalisées en matière de gestion énergétique, notamment avec la mise en place d'un système d'aspiration collective des fumées de soudage, accompagné d'une horloge programmable favorisant les économies d'énergie. En parallèle, la création d'un local d'adjuvant répondant aux normes NF BPE a été initiée, dans le but d'optimiser les processus de formulation du béton. Dans un autre registre, chez GAE Matériel/Métallerie, le confort et la sécurité des travailleurs.euses ont été renforcés par l'introduction d'un triporteur dans le cadre des activités liées à la santé, sécurité et environnement (SSE), offrant une alternative efficace aux engins plus lourds pour le transport d'outillage et facilitant la circulation sur le site.

La politique Santé, Sécurité, et Environnement (SSE) 2025 est élaborée, signée par l'ensemble des membres du CODIR et adoptée, démontrant l'engagement ferme de l'organisation envers la santé et la sécurité au travail et la préservation de l'environnement. Cette politique incarne les valeurs et les normes que l'entreprise s'engage à maintenir en matière de SSE. Cette politique est reprise et déclinée par Ossabois pour l'ensemble de ses activités.

La prévention des TMS constitue un enjeu majeur pour la santé

des collaborateurs. À ce titre, le Groupe engage une démarche structurée :

- Analyser les postes à risque au sein des différentes entités afin d'identifier les situations de travail les plus exposées
- Déployer des mesures de prévention adaptées, incluant l'amélioration des postes de travail, des équipements et de l'organisation
- Mettre en place un partenariat avec l'OPBTP, afin de bénéficier d'un accompagnement expert et de bonnes pratiques sectorielles
- Structurer un réseau de "sentinelles TMS", collaborateurs formés à l'identification des risques et à la remontée des situations à améliorer

En 2025, le Groupe a renforcé sa démarche de prévention à travers plusieurs initiatives structurantes. Un groupe de travail a été constitué en partenariat avec l'OPP BTP, donnant lieu à des visites terrain sur plusieurs sites du groupe — notamment les usines de L'Aigle, Prega 31 et GAE Matériel Métallerie — ainsi que sur des chantiers et dans les bureaux Niwa. Ces déplacements ont permis d'identifier les besoins spécifiques de chaque environnement de travail et d'élaborer des solutions adaptées, notamment grâce à un accompagnement financier via les aides FIPU. Ce dispositif permet de financer des équipements de manutention tels que des palans, contribuant ainsi à réduire les risques liés aux ports de charges.

Dans le prolongement de ces actions, la campagne « Réfléchir avant d'agir » a été déployée à l'échelle du Groupe, avec pour objectif de développer une culture du geste préventif et de l'anticipation des risques avant toute intervention.

Dans le cadre de son suivi de la sécurité au travail, GA Smart Building a mis en place un indicateur de taux de fréquence enrichi, le TF2 HIPO (Haut Potentiel Accidentogène). Cet indicateur va au-delà du taux de fréquence classique (TF2), qui ne comptabilise que les accidents ayant entraîné un arrêt de travail. Le TF2 HIPO intègre également les événements à haut potentiel accidentogène, c'est-à-dire des incidents n'ayant pas engendré de conséquences immédiates pour le salarié, mais qui, par leur nature et leur contexte, auraient pu provoquer un accident grave, voire une maladie professionnelle. Ces situations sont identifiées et qualifiées conformément aux critères définis par le Code du travail.

Cette approche proactive permet à GA Smart Building de ne pas limiter son analyse de la sécurité aux seuls accidents avérés, mais d'identifier et de traiter en amont les situations à risque, avant qu'elles ne se concrétisent en accident. Elle reflète une culture de prévention exigeante, où chaque signal faible est considéré comme un levier d'amélioration continue des conditions de travail.

Sur les chantiers, plusieurs mesures ont également été déployées, dont le renforcement de la protection oculaire avec le port des lunettes de protection désormais obligatoire, afin de prévenir les risques liés aux projections et autres dangers pour les yeux.

Le plan d'action stratégique 2025-2027 montre l'engagement du CODIR dans l'amélioration continue de la SSE par son

adéquation avec la politique et les objectifs du Groupe. Enfin, dans le cadre d'une réorganisation dans l'entreprise, le service SSE est passé sous la direction du Directeur Général de GA Entreprise et Industrie.

Initiatives futures :

Dans une logique d'amélioration continue, le Groupe renforce sa démarche Santé & Sécurité autour de plusieurs axes prioritaires.

1. Consolider la sécurité au cœur de toutes les activités

Le Groupe vise à intégrer pleinement la prévention des risques à chaque étape de ses opérations, de la conception à la réalisation :

- Anticiper les situations dangereuses dès les phases amont des projets, en intégrant l'analyse des risques dans les processus de conception et de préparation des chantiers
- Déployer les "stop réflexion", permettant aux équipes d'interrompre une tâche en cas de doute ou de situation à risque, afin de favoriser une culture sécurité proactive
- Maintenir un environnement de travail conforme, sécurisé et ordonné, en renforçant les standards d'organisation, de propreté et de conformité réglementaire
- Préserver la santé des salariés, notamment en limitant l'exposition aux substances dangereuses via des actions de substitution, de protection collective et de sensibilisation

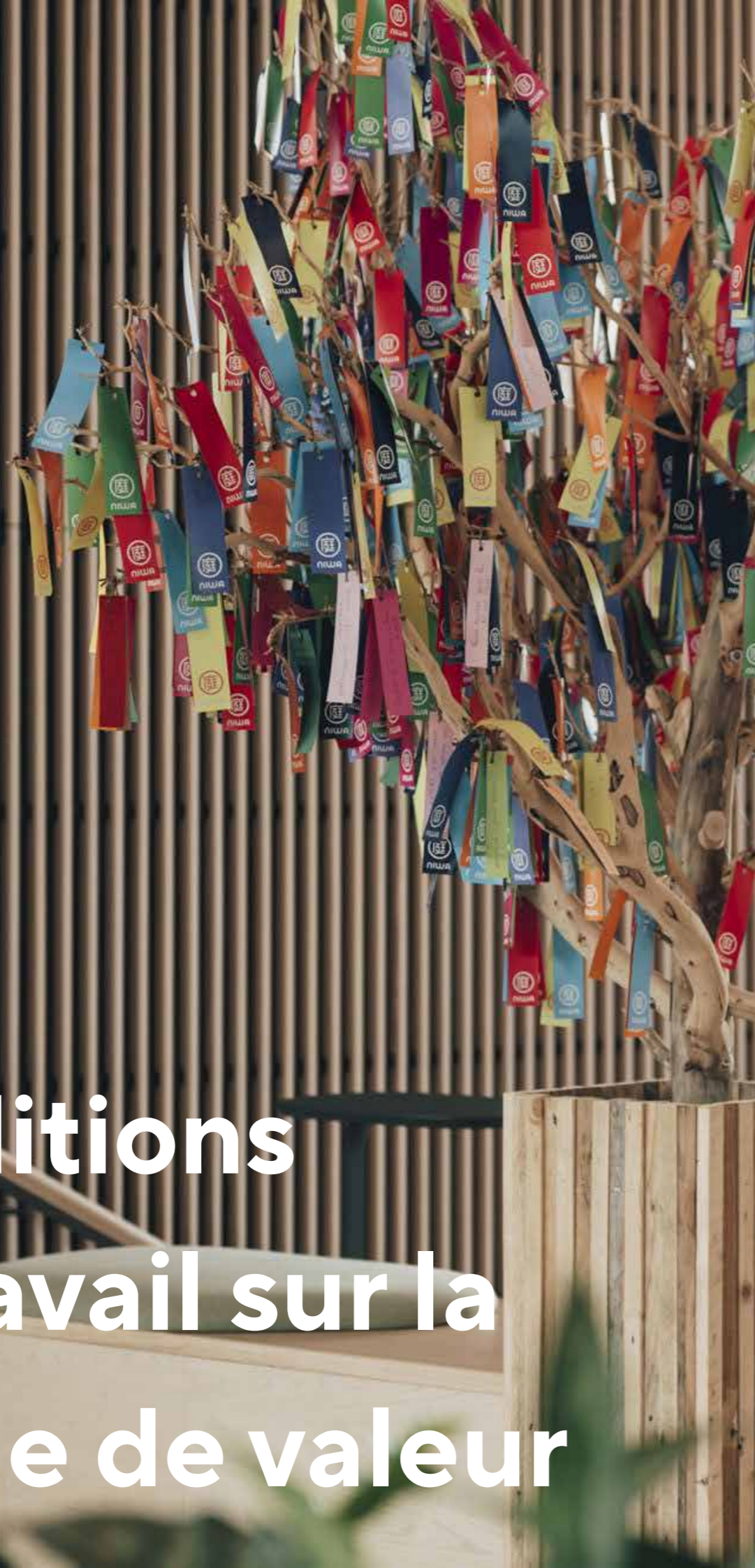
2. Structurer la démarche par la certification MASE

Le Groupe s'inscrit dans une dynamique de reconnaissance et de structuration de ses pratiques :

- Lancement d'une première vague de certification MASE sur le périmètre GAE
- Objectif d'extension progressive du périmètre certifié, afin d'harmoniser les pratiques et renforcer le niveau d'exigence en matière de santé, sécurité et environnement



4.4. Conditions de travail sur la chaîne de valeur



GA Smart Building s'engage à garantir des conditions de travail dignes, sûres et équitables tout au long de sa chaîne de valeur. Cet engagement, identifié comme matériel dans le cadre de l'analyse de double matérialité, repose sur la promotion de la santé et de la sécurité, le respect des droits humains et le développement des compétences de tous les acteurs qui contribuent à la réalisation de ses projets. En veillant à ce que chaque partenaire, fournisseur et collaborateur-riche évolue dans un environnement de travail responsable et respectueux, le Groupe affirme sa volonté de concilier performance économique, responsabilité sociale et bien-être au travail.

Politique

Le suivi et la promotion de conditions de travail dignes, sûres et équitables tout au long de la chaîne de valeur sont encadrés par plusieurs documents de référence du Groupe. Ils sont notamment intégrés dans la Politique Achats Responsables, qui définit les exigences vis-à-vis des fournisseurs et partenaires, le Code Éthique (revue en 2024), qui fixe les principes de conduite pour l'ensemble des collaborateur-riche-s, ainsi que la Charte CARE (créé en 2024), le code de conduite spécifique aux fournisseurs, visant à garantir le respect des droits humains, la santé et la sécurité, et le développement des compétences à chaque étape des projets. Le service Achats et le service Stratégie Durable supervisent ces sujets.

Objectifs

- Faire signer notre charte CARE à 100 % de nos sous-traitants partenaires
- Évaluer 80 % de nos sous-traitants partenaires sur leur démarche RSE (via VIACO)
- Former 100 % des acheteurs aux pratiques d'achats responsables d'ici 2027
- S'assurer que 75 % des fournisseurs de bois de l'entreprise sont certifiés FSC ou PEFC

Pratiques et actions mises en place

Relations fournisseurs / achats responsables

L'enjeu relatif aux relations fournisseurs et aux achats responsables n'a pas été classé comme matériel à l'issue de l'analyse de double matérialité. Toutefois, l'entreprise a choisi de le documenter dans ce rapport en raison de son importance dans la maîtrise des risques extra-financiers, en particulier en matière de droits humains, d'éthique des affaires et d'impact environnemental indirect. Le suivi de ces relations s'inscrit dans une démarche de vigilance et de responsabilité étendue, essentielle à la cohérence globale de la stratégie durable du Groupe.

Signature de la Charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables (RFAR)

Après avoir participé à l'élaboration de la plateforme VIACO, une solution de préqualification collaborative et innovante sur

des critères d'éthique des affaires et de développement durable, GA Smart Building a franchi une nouvelle étape en 2021 en signant en décembre la Charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables (Charte RFAR). Par le biais de ses 10 engagements pour des achats responsables, la Charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables participe à la construction d'une relation équilibrée, loyale et durable entre les acheteurs privés et publics et leurs fournisseurs, dans la connaissance et le respect des droits et devoirs respectifs de chaque partie.

Les 10 engagements de la Charte RFAR :

- Assurer une relation financière responsable vis-à-vis des fournisseurs
- Entretenir une relation respectueuse avec l'ensemble des fournisseurs, favorable au développement de relations collaboratives
- Identifier et gérer les situations de dépendances réciproques avec les fournisseurs
- Impliquer les organisations signataires dans leur filière
- Apprécier l'ensemble des coûts et impacts du cycle de vie
- Intégrer les problématiques de responsabilité environnementale et sociétale
- Veiller à la responsabilité territoriale de son organisation
- Le professionnalisme et l'éthique de la fonction achats
- Une fonction Achats chargée de piloter globalement la relation fournisseurs
- Une fonction de médiateur « relations fournisseurs », chargé de fluidifier les rapports internes et externes à l'entreprise

Afin de respecter l'esprit de cette charte, GA Smart Building souhaite impliquer en premier lieu ses sous-traitants partenaires et s'engager à leurs côtés à respecter la réglementation en vigueur et les engagements contractuels, promouvoir des relations partenariales et équilibrées, établir un dialogue constructif et prévenir les conflits en privilégiant les résolutions à l'amiable en cas de divergence d'intérêt ou d'opinion, adopter une démarche de progrès commune, notamment en matière de RSE, veiller à la transparence dans la relation d'affaires et rester intègre en toute circonstance.

Charte CARE

En 2025, GA a continué le déploiement de sa propre Charte Achats Responsables et Engagés.

Pour mettre au point sa Charte pour des Achats Responsables et Engagés, le Groupe a :

- Évalué en premier lieu la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux au sein de la stratégie d'entreprise de ses partenaires, sous-traitants et fournisseurs
- Défini les ambitions pour répondre à ces enjeux
- Mis au point CARE, la Charte des Achats Responsables et Engagés du Groupe, qui s'articule autour de 4 piliers :
- La préservation du climat, de la biodiversité et des ressources
- La protection de la santé et de la sécurité
- L'éthique

- Le respect des normes du travail

Tous les sous-traitants partenaires ont signé cette charte afin de conserver ce statut.

Les critères de sélection pour être un partenaire sont les suivants :

- Le fait d'avoir effectué plusieurs chantiers avec GA Entreprise, pour un volume d'affaire significatif
- L'obtention d'une note supérieure à 3.1/4 dans le système d'évaluation des sous-traitants
- La disponibilité pour accompagner GA Entreprise en phase commerciale



Journée sous-traitants et partenaires

Dans la continuité de la mise en œuvre de la stratégie durable, GA a organisé une troisième journée "Sous-traitants Partenaires" et a de nouveau accueilli les sous-traitants partenaires pour une journée de sensibilisation le 6 novembre 2025 sur le chantier Covivio - Grands Boulevards à Paris.

Au programme de cette journée spéciale :

- Accueil et rétrospective de l'année écoulée, point sur l'activité
- Rappel des enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux auxquels le secteur est confronté
- Focus sur le hors-site, avec intervention de la Déléguée générale de l'Association Filière Hors-Site France, suivie d'un temps d'échange
- Visite du chantier

L'objectif du Groupe était de continuer à embarquer son écosystème dans sa démarche RSE et de s'assurer que tous ensemble ils intègrent au quotidien les enjeux environnementaux, de sécurité, d'éthique et sociaux dans leurs entreprises.

L'adhésion des sous-traitants de GA Smart Building, et plus largement des partenaires stratégiques, à la Charte CARE les engage fortement ! Ils s'obligent en effet à respecter et mettre en œuvre, mais aussi à faire respecter et mettre en œuvre par leurs propres fournisseurs et sous-traitants, l'ensemble des principes exposés sur les différents enjeux, qu'ils soient environnementaux, sociaux ou sociétaux, sous peine de perdre leur statut de partenaire.

Début 2024, dans le prolongement de notre charte partenaires et en collaboration avec le service Stratégie Durable, le service achats a entamé la rédaction d'une politique achats responsables et engagés afin de structurer et formaliser notre engagement en faveur d'un approvisionnement durable. Véritable pilier de notre système de management durable, cette politique, s'appliquant à l'ensemble du groupe, précise nos engagements et objectifs, notre mode de gouvernance, ainsi que les modalités de diffusion et de révision. Elle témoigne de notre volonté d'aller au-delà des seuls engagements attendus par nos partenaires, en inscrivant nos pratiques d'achats dans une démarche concrète, mesurable et alignée avec nos ambitions en matière de responsabilité sociétale et environnementale. Une communication et sensibilisation a été faite auprès des collaborateurs sur la nouvelle politique.

Évaluation des sous-traitants partenaires

La fonction Achats est au cœur du fonctionnement de l'entreprise et constitue un levier efficace pour décliner la politique de responsabilité environnementale, sociale et sociétale. L'ambition de GA Smart Building est de bâtir une relation de confiance avec ses sous-traitants, fournisseurs et partenaires afin de les encourager à adhérer à sa stratégie durable et participer ensemble au bien commun.

Dans le cadre de sa démarche qualité, l'entreprise a pris l'habitude d'évaluer le travail de ses sous-traitants à l'issue de chaque chantier. Ces évaluations permettent de statuer sur le renouvellement ou l'exclusion d'un sous-traitant en tant que « Partenaire GA ». Cette distinction a pour but de concrétiser les bonnes relations du parcours global d'un sous-traitant, tant sur la partie commerciale que sur la qualité et le respect des délais en phase exécution.

La notation des sous-traitants partenaires est classée en cinq catégories : analyse marché, phase commerce, phase exécution, vie de chantier, fin de chantier.

Les notes vont de 1 (Inacceptable), 2 (Insuffisant), 3 (Conforme) à 4 (Très bon). Si une entreprise a une note inférieure à 2, elle est susceptible d'intégrer la liste grise et ne sera plus consultée.

Lorsque la note est inférieure à 2/4, un courrier de sensibilisation est systématiquement envoyé aux sous-traitants. Ce courrier a pour but de comprendre les raisons de ce retour défavorable et d'y apporter des améliorations.

Grâce au statut de partenaire, le sous-traitant bénéficie des avantages suivants :

- L'engagement de le tenir régulièrement informé de notre portefeuille commercial.
- La non-application de la retenue de garantie de 5% sur ses paiements.
- La garantie d'aménager ses échéances de paiement s'il devait rencontrer des difficultés de trésorerie.
- Un accompagnement dans sa démarche de décarbonation et plus largement dans ses démarches en matière de RSE.
- Un accompagnement dans ses démarches d'innovation en proposant l'appui de notre équipe d'ingénierie (démarches ATEX, essais CSTB, etc.) dans le cadre d'affaires avec GA Entreprise. Une visibilité sur l'organisation de GA Entreprise et la désignation d'interlocuteurs privilégiés au sein de différents services chez GA Entreprise.
- L'invitation annuelle à notre journée des partenaires, avec une animation en lien avec nos métiers et la RSE ainsi qu'une réunion d'information et des échanges sur un format convivial.

Dans un souci de simplification, la procédure d'évaluation RSE des tiers a évolué début 2024. En effet, dans le cadre de la charte CARE et plus précisément de la démarche Conformité (loi Sapin 2) et de la stratégie durable du Groupe, des procédures d'évaluation des partenaires commerciaux existants et potentiels, qu'ils soient clients, fournisseurs ou sous-traitants doivent être mis en place. Le Groupe a décidé d'utiliser les services du tiers de confiance VIACO, filiale d'Attestation Légale, avec qui GA a coconstruit la solution de préqualification. Cette solution a pour objectif d'éviter l'inflation des questionnaires reçus par les partenaires du Groupe tout en sécurisant leur conformité vis-à-vis de la loi Sapin 2 (Lutte anticorruption), en valorisant l'engagement de GA dans la prévention des risques environnementaux et humains. Toute l'année, le service Stratégie Durable participe aux ateliers d'amélioration de la plateforme VIACO dans le but d'aller plus loin dans les questions posées liées à la RSE. Ces ateliers ont notamment permis de lancer l'évaluation de la maturité RSE et carbone des entreprises préqualifiées.

Pour 2025, d'après les analyses VIACO, il en ressort que 82% des tiers évalués ont une action RSE au minimum - c'est à dire une action suivie (36%) ou une certification ou un label (45%). Le reste (13%) ne déclarent rien ou simplement un référent (8%). Pour l'analyse de leur maturité en termes d'analyse d'impact carbone, 39 tiers ont à minima une démarche volontaire.

Les résultats attendus de ce projet jouent un rôle déterminant dans la création et la mise en œuvre d'un programme dédié à l'amélioration de l'impact social et environnemental des partenaires de GA Smart Building. Cette initiative illustre son engagement continu envers la durabilité et la responsabilité sociale, soulignant son intention de renforcer ses pratiques commerciales pour un impact positif à long terme. Ce projet revêt une importance stratégique pour le développement de nos relations commerciales responsables et pour l'élaboration de normes éthiques au sein de notre réseau de partenaires.

Depuis 2024, la plateforme VIACO est donc utilisée pour évaluer la maturité RSE de nos parties prenantes. Le service achats a la charge du suivi des évaluations concernant les fournisseurs et sous-traitants en lien avec les chantiers et le siège. Les usines ont

été impliquées dans ce projet et sont désormais autonomes pour sélectionner et évaluer leurs propres fournisseurs après les avoir sélectionnés suivant des critères préétablis.

Pour mesurer la progression de la politique achats responsables, le Groupe a choisi l'indicateur de performance suivant : % des sous-traitants et fournisseurs signataires de la charte CARE. Le Groupe a étendu la signature de la Charte aux fournisseurs répondant aux critères suivants :

- Contrat cadre
- Monopole
- Montant annuel des achats supérieur à 100K € pour les fournisseurs et 500K € ou récurrents pour les sous-traitants

GA poursuivra le déploiement en 2026.

Au-delà du statut de partenaire, certains sous-traitants et fournisseurs également, sont considérés comme « stratégiques » dès lors qu'ils remplissent les critères suivants :

- Un fournisseur stratégique est sous-contrat cadre, a le monopole sur son activité ou atteint un montant annuel supérieur à 100K€.
- Un sous-traitant stratégique atteint un montant annuel supérieur à 500K€ ou est très récurrent sur les opérations du Groupe.

GA Smart Building privilégie les partenariats locaux lorsque le Groupe opère en dehors des grandes villes (Paris, Toulouse). La stratégie d'approvisionnement de l'entreprise repose sur une étroite collaboration avec des fournisseurs et des sous-traitants locaux, soulignant son engagement envers le renforcement des liens au sein de sa communauté économique. Le Groupe considère ses partenaires comme des acteurs clés dans la construction d'une chaîne d'approvisionnement durable et efficace. Pour faciliter cette collaboration, il utilise l'outil "Bâtisseurs de relations" afin de trouver des partenaires locaux. Cet outil permet d'explorer des zones géographiques que GA ne connaissait peut-être pas initialement, tout en effectuant un premier tri en faveur des personnes inscrites sur la plateforme Attestation légale. Cette approche renforce son engagement envers les fournisseurs locaux et garantit la conformité et la qualité tout au long de sa chaîne d'approvisionnement.

Le déploiement de toutes ces démarches nous a permis d'améliorer de manière conséquente notre notation ECOVADIS sur le chapitre « achats responsables ». Nous sommes passés de 70/100 en août 2023 à 90/100 en septembre 2024 et nous nous maintenons à 88/100 en 2025 selon les critères de cette agence de notation incontournable.

L'entreprise met à disposition de ses parties prenantes plusieurs canaux leur permettant de faire remonter directement leurs préoccupations, besoins ou réclamations. Un mécanisme de réclamation formalisé est en place, garantissant l'enregistrement, l'analyse et le traitement des demandes dans des délais définis, ainsi qu'une réponse adaptée et traçable. L'ensemble des remontées fait l'objet d'un suivi structuré permettant d'assurer leur bonne prise en charge et d'identifier les éventuelles récurrences. L'entreprise évalue régulièrement l'efficacité de ces canaux au moyen d'indicateurs tels que les délais de traitement,

le taux de résolution et, le cas échéant, le niveau de satisfaction des parties prenantes, dans une logique d'amélioration continue du dispositif.

Incidents

Aucun incident confirmé impliquant des parties prenantes externes (travailleurs de la chaîne de valeur, communautés affectées, consommateurs ou utilisateurs finaux) n'a été identifié au cours de la période de reporting.

Initiatives futures

- Formation annuelle sur les enjeux d'achats responsables auprès des acheteurs
- Renforcement et professionnalisation de la fonction achats pour mieux répondre aux enjeux actuels
- Analyse et plan d'action à la suite des résultats sur VIACO
- Donner + d'importance aux critères ESG dans le processus de sélection des partenaires
- Mieux communiquer sur la liste grise et s'assurer que ces entreprises ne soient pas contactées
- Évaluation de la chaîne d'approvisionnement sur les enjeux ESG



ga SMART BUILDING ossabois

Passion
Audace
Confiance
Talent
Engagement
Bienveillance





4.5. Communautés affectées

L'analyse de double matérialité a confirmé que les communautés affectées constituent un enjeu prioritaire pour GA Smart Building. Ce constat s'articule autour de plusieurs dimensions complémentaires : le risque de perturbation des activités en cas de mauvaise anticipation de l'acceptabilité des projets, mais aussi la responsabilité plus large de l'entreprise vis-à-vis des territoires dans lesquels elle intervient.

L'acceptabilité des projets de construction, déjà identifiée comme l'un des grands défis du secteur, est ainsi formellement intégrée à notre stratégie. Elle s'accompagne d'une vision plus globale de notre engagement territorial, qui se traduit notamment par notre politique de mécénat et nos actions en faveur de l'insertion sociale – deux leviers concrets pour tisser des liens durables avec les communautés locales et contribuer à leur développement.

Des actions structurantes sont prévues pour 2026 : formalisation d'une politique dédiée aux communautés, création d'un plan d'action encadrant les dispositifs de concertation des parties prenantes, et consolidation de nos engagements en matière de mécénat et d'insertion. L'objectif est de garantir un dialogue ouvert, une relation harmonieuse avec les territoires, et un impact social positif et mesurable.



Chantier hors-site du grEEn-campus Stellantis à Poissy

Le hors site comme levier de réduction des nuisances

En tant que leader du hors site en France, GA Smart Building place cette approche constructive au cœur de sa démarche de responsabilité envers les communautés riveraines. L'activité de construction produit des externalités négatives qui sont modérées grâce au modèle hors-site. En effet, la construction hors site consiste à préfabriquer en usine une grande partie des composants du bâtiment, limitant ainsi drastiquement les interventions sur le chantier. Cette méthode génère des bénéfices concrets et mesurables pour les populations vivant à proximité des zones de construction : réduction significative des nuisances sonores liées aux travaux, diminution de la circulation des engins de chantier et donc des émissions de poussières et de gaz d'échappement dans les quartiers concernés, et raccourcissement notable des délais de chantier. Là où un chantier traditionnel peut s'étendre sur plusieurs mois, le hors site permet de réduire la phase d'intervention sur site, limitant d'autant la période d'exposition des riverains aux désagréments

inhérents à toute construction. Cette approche s'inscrit pleinement dans la volonté de GA Smart Building de construire autrement, en intégrant dès la conception l'impact sur les territoires et leurs habitants.

Concertation et dialogue avec les riverains

L'acceptabilité des projets de construction est formellement intégrée à notre stratégie. Des dispositifs de communication sont mis en place sur les chantiers – boîtes aux lettres de réclamation, adresses mail dédiées, lettres d'information pour les projets de grande ampleur – afin d'assurer un dialogue transparent avec les riverains. GA Smart Building bénéficie par ailleurs de l'avantage de sa construction hors site, qui réduit significativement les nuisances sonores et la poussière durant la phase de gros œuvre, améliorant ainsi l'intégration des projets dans leur environnement local.

Des actions structurantes sont prévues pour 2026 : formalisation d'une politique dédiée aux communautés et création d'un plan d'action encadrant les dispositifs de concertation des parties prenantes.

Insertion sociale : un engagement ancré dans nos projets et notre chaîne de valeur

GA Smart Building intègre des clauses d'insertion sociale directement dans ses projets de construction, contribuant ainsi à l'emploi de personnes éloignées du marché du travail. Cet engagement s'étend à notre chaîne de valeur : notre prestataire de gestion des déchets, Corudo, pratique également l'insertion professionnelle, et nous collaborons avec Handirect et Handijob structures dédiées à l'emploi de personnes en situation de handicap.



Pavillon de l'Arsenal

Mécénat & engagement territorial

Au-delà de ses projets, GA Smart Building structure depuis 2021 une politique de mécénat organisée autour de trois axes prioritaires. Cette Politique Mécénat a été bâtie en cohérence avec la stratégie durable du Groupe et son déploiement se poursuit chaque année.

Les actions de mécénat sont organisées autour de 3 axes prioritaires.

#1 : Imaginer la ville de demain, humaine et durable

GA a la volonté d'œuvrer pour moderniser le bâtiment et faire bouger les lignes du secteur, pour que la ville soit la plus humaine, vivable, durable, inclusive et créatrice de valeur possible.

Pavillon de l'Arsenal

GA Smart Building est fier d'être mécène annuel du Pavillon de l'Arsenal, le centre d'urbanisme et d'architecture de Paris. Véritable lieu d'échange, de culture et d'innovation, le Pavillon de l'Arsenal propose expositions, conférences et publications pour mieux comprendre les enjeux de la ville contemporaine. En soutenant cette institution emblématique, GA Smart Building réaffirme son engagement en faveur d'une architecture durable, innovante et tournée vers les usages de demain.



Fondation Palladio

Sous l'égide de la Fondation de France, la Fondation Palladio réunit

les acteurs de l'industrie immobilière soucieux d'intégrer dans leurs métiers les évolutions économiques, technologiques, environnementales, démographiques et anthropologiques. Les pouvoirs publics, associations, chercheurs, médias et entreprises s'y retrouvent pour inventer ensemble la ville de demain.

GA Smart Building a signé la charte de l'université de la Ville de demain pour créer une ville durable, bas carbone, plus juste, plus sûre et plus inclusive. Cette charte est une démarche collective rassemblant ceux qui gouvernent, conçoivent, financent et construisent la ville, ceux qui en parlent et ceux qui la vivent. Elle les engage à s'unir pour faire face aux enjeux sociaux, environnementaux, économiques ou sanitaires, et à coopérer pour faire émerger des solutions pour la ville de demain, grand enjeu d'intérêt général du 21^e siècle.

En 2025, la Fondation Palladio, soutenue notamment par GA Smart Building, a poursuivi son engagement en faveur de la fabrique de la ville de demain. Parmi ses réalisations majeures :

- 13 Boursiers chercheurs et doctorants accompagnés
- 200 décideurs réunis au 5^{ème} au dîner des dirigeants du Sommet et 1^{ère} journée d'ouverture réunissant 1000 décideurs, autour de la thématique "Habiter".
- 14^e cycle de l'Institut Palladio, 40 jeunes dirigeants accompagnés pour penser la Ville autour de la thématique "existe-t-il une ville européenne". Un cycle parrainé par Quentin Brière.
- Publication du 9^{ème} panorama - baromètre de l'impact de l'industrie de la Ville publié, en partenariat avec EY
- Lancement d'un nouveau programme : les Atrium Palladio (Masterclasses en partenariat avec Sciences Po et PSL)
- Lancement du 1^{er} appel à projet de sélection des nouvelles actions collectives. "Rénover les logements vacants" AC lauréate portée par GA Smart Building.



Exercice incendie chez Ossabois



INSA Toulouse

Dans le cadre de son partenariat avec l'INSA Toulouse, le Groupe a renforcé en 2021 son soutien et son engagement solidaire en accompagnant le Centre Gaston Berger avec sa Chaire Berger Capelle, qui favorise les diversités, l'ouverture sociale et l'inclusion de tous les publics. En 2025, GA poursuit son engagement.

La Fondation a notamment initié le programme « Mentorat de Genre » qui porte sur l'égalité homme/femme et la place des femmes dans l'entreprise. Il propose un accompagnement spécifique aux étudiantes qui souhaitent s'engager dans ces actions. En 2025, le Groupe a participé une nouvelle fois à ce programme, à hauteur de 3 000 au développement du projet « Mentorat de Genre ».

Parmi les programmes portés par la Fondation INSA, le programme INS'ACCOMPAGNE a pour objectif de sensibiliser au handicap à travers des actions d'inclusion. Du temps des élèves (4 étudiants, durant le stage de 4^{ème} année - 8415€) est mis à disposition en support à un Centre de Réorientation Professionnelle et de coopérer sur le plan scientifique et technique à la formation de personnes en réorientation professionnelle en situation de handicap à la suite d'un accident. Le Groupe, engagé dans les questions du handicap, a participé au financement du programme à hauteur de 10 000€ dont 4 000 € de bourses.

Par ailleurs, notre Directrice recrutement et carrière a eu l'opportunité de participer à une table ronde organisée par la Fondation INSA Toulouse dans le cadre de leur parcours « Ambassadeurs et Ambassadrices de la diversité » en intervenant sur le thème de l'égalité de genre et du handicap afin de sensibiliser les étudiants au sujet de l'égalité professionnelle et du handicap en entreprise.

Enfin, le Groupe participe depuis quatre ans au dispositif national des Cordées de la réussite, développé au sein de l'INSA Toulouse. Ce programme vise à accompagner des élèves en leur faisant découvrir le monde de l'entreprise et les métiers de l'ingénierie et de la construction, contribuant ainsi à l'ouverture sociale et à l'égalité des chances.

Ossabois, reconnu « Employeur Citoyen »

En 2022, Ossabois, filiale du Groupe, a reçu le Prix de l'Employeur Citoyen remis par le SDIS 42 (Service Départemental d'Incendie et de secours) en reconnaissance de son soutien à l'activité des centres des secours. Les collaborateur-ric-e-s ont ainsi plus de flexibilité pour réaliser des

formations et s'engager. Lors des grands incendies qui ont eu lieu durant l'été 2022, Ossabois a libéré ses salarié-s sapeurs-pompiers volontaires pour participer au combat contre les feux.

En 2025, Ossabois compte toujours des collaborateur-ric-e-s pompiers volontaires dans les effectifs.

#2 : Lutter contre la précarité

GA soutient des associations qui œuvrent pour l'accompagnement et/ou l'hébergement de personnes en difficultés morales ou financières.

L'une des particularités du Groupe GA est d'employer des salarié-s appartenant à toutes catégories socio-professionnelles, qui ne sont pas exempts du risque de connaître un jour une situation d'exclusion ou de précarité. Ce risque est accentué par la dégradation du tissu économique en France ces dernières années.



Le Cœur des Entreprises

En tant que membre fondateur du Cœur des

Entreprises, un collectif d'entreprises toulousaines engagées dans la lutte contre la précarité et les fragilités en Occitanie, GA Smart Building mobilise activement ses ressources et ses équipes pour soutenir des actions solidaires sur le territoire. Ce collectif rassemble une trentaine d'entreprises qui unissent leurs forces pour accompagner des associations locales dans la réalisation de projets à fort impact social.

L'engagement de GA Smart Building s'est illustré par plusieurs initiatives concrètes en faveur de la solidarité et de l'inclusion. Le Groupe a notamment fait don de mobilier à l'association Solenciel.

Nos collaborateur-ric-e-s se mobilisent également sur le terrain : deux d'entre eux ont participé à des maraudes avec le Secours Catholique, apportant soutien et réconfort aux personnes les plus démunies. Durant l'été, 20 collaborateur-ric-e-s ont pris part à l'« Estival », un programme qui distribue des repas chaque soir de juillet et août, en partenariat avec la Mairie de Toulouse, les Restos du Cœur et le Secours Catholique. Le service RH s'est également fortement investi pour la réalisation de kits d'hygiène.

Notre engagement s'est étendu à d'autres initiatives locales : participation au Forum Insertion de l'UCRM et au tournoi caritatif de futsal "Futsal SoCœur", où huit collaborateur-ric-e-s ont joué pour soutenir des associations locales.

Par ailleurs, des collectes solidaires ont été organisées, notamment :

- 37 boîtes de Noël pour le Secours Catholique, afin d'apporter chaleur et réconfort pendant les fêtes ;
- Petit matériel de cuisine en partenariat avec Linkee, destiné aux étudiants en situation de précarité ;
- Produits d'hygiène et vêtements chauds pour femmes et enfants.

Le Groupe a également participé à la réhabilitation d'une maison mise à disposition pour des femmes avec enfants en situation de précarité, offrant un cadre sécurisé et digne.

À travers ces actions concrètes et variées, GA Smart Building confirme sa volonté d'être un acteur engagé et solidaire sur son territoire, mettant ses compétences et ses ressources au service d'une société plus inclusive.



Tournoi futsal solidaire pour Le Cœur des Entreprises



Collecte pour le Secours Populaire

#3 : Soutenir toutes les formes de handicap

Le handicap est un sujet important en faveur duquel le Groupe GA a à cœur de s'impliquer.

En effet, l'inclusion de personnes en situation de handicap dans le secteur du BTP, notamment sur les chantiers, et, pour GA, dans ses usines, reste un sujet difficile, même s'il a favorablement évolué ces dernières années.

De plus, les chiffres sont éloquentes : aujourd'hui en France, environ 12 millions de personnes (sur 67,3 millions) sont touchées par un handicap ou une perte d'autonomie. Parmi elles, 4,3 millions sont âgées de 20 à 59 ans, soit environ un adulte en âge de travailler sur sept.

Enfin, au cours d'une vie, 1 personne sur 2, risque d'être confrontée de manière ponctuelle ou définitive à une situation de handicap.

Le handicap est donc un sujet d'intérêt général. Le Groupe GA a ainsi vu comme une évidence la nécessité de s'engager pour améliorer la situation des personnes en situation de handicap. C'est pour cela que le Groupe, cherche dans la conception de ses projets à aller vers plus de sobriété, de durabilité, mais aussi d'inclusion. Ainsi, La Cité Universelle à Paris (75), lauréate de l'appel à projets innovants Réinventer.Paris 2 lancé par la mairie de Paris, et dont le permis de construire a été déposé en 2022 et obtenu en 2023, a été pensée comme un ensemble immobilier intrinsèquement accessible, à tous et à toutes les formes de handicap et sera le premier bâtiment neuf certifié par le triple AAA du Label d'accessibilité « LA », délivré par CERTIVEA. Ce label constitue l'exigence la plus aboutie en termes d'accessibilité et le Groupe le déploie sur d'autres projets en Promotion. Handitech



GA est adhérent à la Handitech, écosystème de start-up, entreprises, écoles, institutions, associations, investisseurs,... qui développent des technologies innovantes au profit des personnes en situation de handicap.

L'objectif de la Handitech est de promouvoir les valeurs d'une Tech pour tous et d'accélérer la promotion et l'utilisation des technologies inclusives.





4.6. Consommateurs & utilisateurs finaux

La relation avec les consommateurs et utilisateurs finaux, réaffirmée comme enjeu matériel à l'issue de l'analyse de double matérialité, constitue un enjeu stratégique majeur pour le Groupe, déjà identifié dans les précédents rapports extra-financier. Dans ce contexte, la santé, le bien-être et la sécurité des usagers occupent une place centrale dans la conception et la gestion des bâtiments.

Face aux évolutions des usages, aux attentes croissantes en matière de qualité de vie et aux défis environnementaux, GA Smart Building veille à placer l'utilisateur au cœur de ses projets en proposant des espaces durables, confortables, performants et sûrs. Le modèle intégré du Groupe et son approche constructive hors-site constituent des leviers structurants pour assurer le suivi des projets, la maîtrise de la qualité des ouvrages et la satisfaction des usagers tout au long du cycle de vie des bâtiments.

Cette approche permet de concevoir des bâtiments sains, inclusifs et évolutifs, capables de s'adapter aux besoins de chacun, tout en contribuant positivement à la qualité de vie des occupants et à la performance globale des organisations qui les utilisent.

Politique

À ce jour, aucune politique formalisée n'est en place concernant la santé, le bien-être et la sécurité des usagers dans la conception et la gestion des bâtiments. La mise en place d'une politique dédiée est toutefois envisagée à horizon 2026 afin de structurer et renforcer les engagements du Groupe sur cet enjeu matériel. Néanmoins, une procédure de satisfaction client est d'ores et déjà déployée. Elle permet d'évaluer régulièrement le niveau de satisfaction des clients et de recueillir leurs retours, contribuant ainsi à l'amélioration continue de la qualité des bâtiments et des services proposés.

Objectifs

Le Groupe se fixe pour objectif de structurer progressivement sa démarche en faveur de la santé, du bien-être et de la sécurité des usagers, en s'appuyant sur les pratiques existantes et sur un pilotage renforcé de la satisfaction client. À court terme, GA Smart Building ambitionne de formaliser une politique dédiée et de renforcer le suivi des retours clients. À moyen terme, l'objectif est d'améliorer en continu la qualité d'usage des bâtiments et la satisfaction des consommateurs et utilisateurs finaux, dans une logique d'amélioration continue.

- Maintenir un Happiness Index $\geq 4/5$ sur l'ensemble des projets évalués
- Assurer que 100 % des retours clients significatifs fassent l'objet d'une analyse et d'actions correctives lorsque nécessaire
- Intégrer systématiquement les enseignements issus de la satisfaction client dans les retours d'expérience projets (REX).

Pratiques & actions mises en œuvre

Bien qu'aucune politique formalisée ne soit actuellement dédiée à la santé, au bien-être et à la sécurité des usagers, GA intègre d'ores et déjà ces enjeux de manière opérationnelle dans l'ensemble de ses activités. La conception et la réalisation



des bâtiments prennent en compte les besoins des utilisateurs en matière de confort, de sécurité et de performance, dans le respect des exigences réglementaires en vigueur, avec une attention particulière portée à la qualité d'usage et à la durabilité des ouvrages.

Satisfaction client

Dans ce cadre, une procédure de satisfaction client est déployée afin d'évaluer la perception des clients et de recueillir leurs retours. Cette démarche constitue un levier central d'amélioration continue des projets et des services proposés. Elle s'inscrit notamment dans le cadre du « 5 Star Program », mis en place en 2020, qui permet de mesurer et piloter la performance du Groupe sur des indicateurs clés.

La satisfaction client fait ainsi partie des cinq indicateurs de performance stratégiques du Groupe suivis par la Direction. L'Happiness Index évalue la satisfaction client des projets sur quatre phases du projet, lorsque cela est possible. Pour chaque projet, la note correspond à la moyenne des évaluations réalisées sur les phases achevées au cours de l'année de reporting. L'indicateur consolidé en fin d'année correspond à la moyenne des notes obtenues par projet, hors activités GA Services, usines PREGA et GA Immobilier Résidentiel.

Le Groupe considère sa performance comme satisfaisante lorsque la note ne descend pas en dessous de 4. Chaque retour client est analysé et partagé avec les équipes opérationnelles afin de permettre la correction d'éventuels dysfonctionnements. Les résultats sont également présentés annuellement au Comité de Direction et intégrés aux retours d'expérience des projets à l'issue de leur livraison.

En 2025, 12 affaires ont été évaluées pour une moyenne de 4,7/5.

Initiatives futures

Le service qualité travaille à la création d'un questionnaire 12 à 18 mois après la livraison du projet afin d'évaluer la qualité d'usage et le confort du bâtiment livré.

Gouver nance.

- p. 130 Éthique des affaires et lutte contre la corruption
- p. 134 Cybersécurité
- p. 146 Stratégie ESG



5.1. Éthique des affaires et lutte contre la corruption

La lutte contre la corruption et les pots-de-vin a été confirmée comme un enjeu matériel clé à l'issue de l'analyse de double matérialité. Cet enjeu, déjà pris avec sérieux par le Groupe en raison des nombreux risques identifiés, fait depuis plusieurs années l'objet d'une vigilance particulière. GA Smart Building accorde une importance primordiale à la mise en place de pratiques commerciales éthiques, transparentes et conformes aux normes légales et morales. Un ensemble de politiques et de procédures rigoureuses a ainsi été instauré pour prévenir toute forme de corruption, garantir l'intégrité des transactions et assurer la conformité aux réglementations en vigueur, dans le but de renforcer la confiance des parties prenantes.

Politique

GA Smart Building a mis en place un ensemble de politiques, dispositifs et plans d'action visant à prévenir et gérer les impacts, risques et opportunités significatifs liés à la conduite des affaires. Le Groupe s'engage à exercer l'ensemble de ses activités de manière responsable, intègre et exemplaire, dans le respect de la réglementation en vigueur et des principes d'éthique des affaires.

Cet engagement repose sur une politique d'éthique structurée, pilotée par la Direction Administrative et Financière, qui a pour objectif de promouvoir une culture d'intégrité, de transparence et de conformité au sein du Groupe et de ses filiales. Cette politique s'appuie notamment sur un Code éthique (code de conduite interne), mis à jour en 2024, qui définit les principes et règles applicables en matière d'éthique des affaires, de prévention des conflits d'intérêts, de lutte contre la corruption, de fraude et de blanchiment d'argent, ainsi que de respect des lois et règlements. Le Code est remis à chaque salarié lors de son arrivée et constitue un référentiel commun de comportements attendus.

Le Groupe s'appuie sur un Code éthique (code de conduite interne) qui définit les principes et règles applicables en matière d'éthique des affaires, de prévention des conflits d'intérêts, de lutte contre la corruption et de respect des lois et règlements. Ce Code est remis à chaque salarié à son arrivée dans l'entreprise et constitue un référentiel commun de comportements attendus.

Dans une logique d'amélioration continue, GA Smart Building a la révision de son programme de conformité à la loi Sapin II, conformément aux exigences légales. Ce programme mobilise les ressources nécessaires à la mise en œuvre des huit mesures prévues par la loi et vise à prévenir, détecter et sanctionner toute pratique de corruption, de pots-de-vin ou tout

comportement contraire à l'éthique professionnelle.

Par ailleurs, le Groupe a déployé une procédure d'alerte et de réclamation, permettant à toute personne de signaler, de manière sécurisée et confidentielle, des faits susceptibles de constituer une violation des règles éthiques ou de la réglementation. Ce dispositif s'inscrit dans une démarche de protection des lanceurs d'alerte et contribue au renforcement de la culture d'intégrité et de responsabilité.

À l'occasion de ces travaux, le Code éthique a été enrichi et renforcé, avec l'intégration de thématiques complémentaires telles que la lutte contre les discriminations, la santé et la sécurité au travail, la diversité, la transparence, la responsabilité sociétale (incluant le sponsoring et le mécénat), ainsi que la responsabilité étendue aux fournisseurs et sous-traitants. Il couvre également des enjeux structurants comme la neutralité politique, la confidentialité des données, la protection des actifs du Groupe et la promotion de pratiques durables.

Le code couvre également des sujets structurants comme la neutralité politique, la confidentialité des données, la protection des actifs du Groupe, la promotion de pratiques durables, ainsi que la responsabilité étendue aux fournisseurs et sous-traitants. Il prévoit une procédure d'alerte et de traitement des signalements, un régime disciplinaire applicable en cas de manquement, ainsi que des mécanismes de diffusion et de révision régulière. Bien que la protection des lanceurs d'alerte n'ait pas été identifiée comme un enjeu matériel dans l'analyse de double matérialité, GA Smart Building a fait le choix de communiquer sur ces dispositifs, compte tenu de leur lien étroit avec la conduite

éthique des affaires et la prévention des risques.



Objectifs

Dans le cadre de son engagement en faveur d'une conduite éthique et responsable, l'entreprise se fixe des objectifs clairs et mesurables visant à prévenir tout risque de non-conformité et à promouvoir une culture d'intégrité à tous les niveaux de l'organisation. À ce titre, elle ambitionne de former 100 % des collaborateurs identifiés comme exposés aux risques éthiques (notamment en matière de corruption, de conflits d'intérêts et de pratiques anticoncurrentielles), afin de garantir une parfaite connaissance et appropriation du code éthique et des dispositifs associés. Par ailleurs, l'entreprise vise le maintien d'un niveau exemplaire de conformité, en poursuivant un objectif de zéro alerte avérée et de zéro infraction au code éthique. Ces objectifs s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue, reposant sur des actions de sensibilisation, de contrôle et de suivi réguliers.

Pratiques et actions mises en œuvre

GA Smart Building a déployé des procédures opérationnelles visant à prévenir, détecter, analyser et traiter toute allégation ou tout incident lié à la corruption, à la corruption active ou passive. La prévention des risques repose notamment sur une cartographie des risques régulièrement mise à jour. En 2024, cette cartographie a été revue et approfondie avec les membres du Comité de Direction afin de renforcer l'identification et la hiérarchisation des risques de corruption. Des actions de formation ciblées viennent compléter ce dispositif : 73 collaborateurs identifiés comme exposés à des risques particuliers, incluant les membres du Comité de Direction, ont été formés en 2024. Le déploiement de ces formations s'est poursuivi en 2025 avec 34 personnes collaborateur-ice-s formé-e-s. La formation a été tenue par DS Avocats formation, l'intitulé est « LOI SAPIN 2 : ETHIQUE DES AFFAIRES ET RISQUE DE CORRUPTION EN ENTREPRISE ». Les formations reprendront en 2026.

La détection et le traitement des situations à risque s'appuient sur une procédure d'alerte interne permettant le signalement sécurisé et confidentiel de faits susceptibles de constituer des manquements aux règles en matière de lutte contre la corruption. Les signalements font l'objet d'une analyse et, le cas échéant, d'investigations internes et de mesures correctives ou disciplinaires conformément aux procédures en vigueur.

En 2025, aucune alerte interne ni aucun manquement avéré en lien avec des faits de corruption n'ont été recensés au sein de GA Smart Building.

Initiatives futures

- Incidents liés aux enjeux ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance)
- Politique de lutte contre la corruption et la fraude (ou les pots-de-vin)
- Poser des objectifs à intégrer au code éthique
- Formalisation d'un plan d'action éthique (y compris de formation et de mise en conformité au pilier 8)
- Mécanisme de réclamation relative au travail des enfants, travail

forcés, trafic d'être humain

- Revoir la procédure d'alerte pour signaler toute forme de corruption (interne & externe)
- Mécanisme de réclamation sur les questions relatives à la discrimination et aux harcèlements

Adhésion à des associations professionnelles et participation aux activités d'influence

GA Smart Building est engagé dans plusieurs réseaux professionnels, associations sectorielles et initiatives collectives visant à promouvoir des pratiques responsables, l'innovation et la transformation durable du secteur de la construction et de l'immobilier. Cet engagement se traduit par des adhésions, mais également par une participation active à la gouvernance de certaines organisations.

Participation à la gouvernance et aux instances décisionnelles
L'entreprise est représentée au sein de plusieurs instances dirigeantes :

- Au sein de l'OID (Observatoire de l'Immobilier Durable), Elodie Le Breton est administratrice, contribuant aux réflexions collectives sur la performance environnementale du secteur immobilier.
- Elodie Le Breton est également membre de l'advisory board de WeAreEurope.
- Yannick Sola est membre du bureau du Campus Hors Site.
- Sébastien Matty siège au bureau de Filière Hors Site France.
- Maëlle Couvreur occupe la fonction de présidente de l'OPF.
- Kader Guettou est membre du board de Cœur des Entreprises.

Engagement dans des réseaux professionnels et initiatives collectives

GA Smart Building est également membre actif de plusieurs organisations contribuant aux dynamiques économiques, environnementales et sociétales :

-  Bpi France Coq Vert : participation à la communauté du Coq Vert et au Club Excellence (programme « Éclaireurs »).
-  ADI : adhésion en tant qu'acteur du secteur immobilier.
-  Mouvement Impact France : membre engagé dans la transformation de l'économie.
-  Club ETI : participation active, avec un rôle de pilotage du groupe de travail CSRD au sein de la commission RSE.
-  United Nations Global Compact : adhèrent aux principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Engagements sectoriels et techniques

L'entreprise s'inscrit également dans des démarches d'innovation et de structuration de filière :

- Partenariat avec le CSTB autour de la solution Smart Active System.
- Adhésion aux fédérations professionnelles Fédération Française du Bâtiment (FFB) et Fédération des Promoteurs Immobiliers (FPI).

Engagements territoriaux et réseaux d'entrepreneurs

GA Smart Building participe à des dynamiques locales et territoriales, notamment à travers :

- Circolab
- Association AMO : implication active de collaborateurs, dont une représentation au niveau national et régional

Engagements en faveur de l'égalité et de la diversité

GA Smart Building est signataire de la charte portée par l'Observatoire de la Charte de la Parité dans l'Immobilier, issue du Cercle des Femmes de l'Immobilier, traduisant son engagement en faveur de la mixité et de l'égalité professionnelle. Le Groupe est également signataire de l'initiative #StOpE contre le sexisme ordinaire en entreprise.

CSTB
le futur en construction



Observatoire
de la Charte
de la Parité
dans l'Immobilier



5.2. Cybersécurité

La protection des systèmes d'information, des données et des infrastructures numériques constitue un enjeu stratégique pour GA Smart Building, afin d'assurer la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité de l'information pour l'ensemble des collaborateurs, clients et partenaires. Ce volet spécifique a été intégré l'année dernière à la suite de l'analyse de double matérialité.

Identifiée comme enjeu matériel à l'issue de l'analyse de double matérialité, la cybersécurité prend une importance croissante dans un contexte de digitalisation accrue des activités et d'évolution permanente des menaces numériques. Le Groupe a défini un cadre de gouvernance et de gestion des risques dédié, reposant sur :

- la mise en place de mesures techniques et organisationnelles pour sécuriser les systèmes d'information et les données internes et externes ;
- la formation et la sensibilisation des collaborateurs pour réduire les risques liés aux comportements humains ;
- le renforcement de la résilience opérationnelle et de la continuité des activités en cas d'incident cybernétique ;
- le suivi et le contrôle régulier des dispositifs de sécurité pour garantir leur efficacité et conformité avec les standards internationaux et réglementaires.

Cette approche intégrée permet au Groupe de prévenir, détecter et répondre efficacement aux incidents, tout en assurant la confiance de ses parties prenantes et la pérennité de ses activités.

Politique

Contexte « Sécurité des SI » GA Smart Building

Depuis 2022, une politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) est mise en œuvre avec le soutien du Comité de Direction de l'entreprise GA Smart Building (ou autrement dit GA) et de son président directeur général par l'apposition de sa signature.

Cette politique s'inscrit dans le projet de transformation digitale que mène GA et son directeur du digital et des systèmes d'informations depuis 2021.

Elle se base sur les référentiels de sécurité émis par l'ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information) ainsi que les bonnes pratiques de sécurité connues.

Cette politique s'applique sur l'ensemble des actifs supportant toutes informations appartenant à l'entreprise et ses filiales. Le périmètre inclut :

- L'ensemble des sites comprenant des bureaux, des sites industriels, des agences commerciales et des bases de vie des chantiers de construction, sur une périmètre géographique France,
- Elle s'applique aussi à l'ensemble du personnel interne ou externe,
- Elle couvre l'ensemble des activités de l'organisation,
- Elle s'applique à tous les actifs des systèmes d'informations.

Objectif

L'objectif de GA Smart Building est de faire de la cybersécurité un pilier durable de sa responsabilité sociétale, de sa performance économique et de sa crédibilité sur des marchés toujours plus exigeants. Cette ambition se décline autour de sept axes stratégiques :

1. Renforcer une gouvernance responsable du numérique, fondée sur l'anticipation, la maîtrise des risques et la capacité d'arbitrage à tous les niveaux de l'organisation ;
2. Développer les compétences, la vigilance et la culture cyber de l'ensemble des collaborateurs, afin de faire de chacun un acteur actif de la sécurité de l'information ;
3. Protéger les données à caractère personnel, les informations sensibles, les secrets d'affaires, les données confidentielles et sensibles d'entreprise, les données industrielles et les flux d'informations internes, entrants et sortants ;
4. Encadrer le développement et l'usage d'une IA d'entreprise utile, fiable, traçable et respectueuse des droits des personnes, de la confidentialité, au service des collaborateurs et de l'efficacité opérationnelle ;
5. Accroître la résilience sociétale du Groupe en réduisant les risques d'arrêt de production, de dérive de chantier, de perte de données, de litige contractuel ou d'atteinte à la réputation ;
6. Poursuivre la trajectoire d'alignement réglementaire avec les cadres NIS2, Cyber Resilience Act (CRA) et AI Act, en consolidant les pratiques de gestion des risques, de supervision, de réponse à incident et de traçabilité ;
7. Soutenir l'implantation durable du Groupe sur les marchés BTP à forte exigence cyber, notamment auprès d'acteurs contraint à la Protection du Secret de la Défense Nationale, à la Protection du Patrimoine Scientifique et Technique de la Nation, aux Politiques de Sécurité Nationales, en faisant de la cybersécurité un facteur de différenciation commerciale.



Pratiques & actions mises en œuvre

Identification des menaces (Extrait de la PSSI)

Les menaces redoutées qui pèsent sur le SI ont été établies sur la base des entretiens avec l'ensemble des directions de GA. Elles sont répertoriées dans le tableau suivant :

Libellé	Description
SINISTRE ENVIRONNEMENTAL	
Sinistre majeur sur l'un des centres de production	Évènement interne ou externe (sinistre lié à l'environnement naturel ou industriel proche des biens) et pouvant les affecter physiquement de manière très importante
Destruction massive de données critiques	Évènement provoqué intentionnellement ou accidentellement, dont la conséquence est la perte définitive et durable de données critiques pour GA
Pandémie	Évènement épidémique grave entraînant l'indisponibilité d'une grande partie du personnel ou l'inaccessibilité d'un ou de plusieurs sites de GA à un grand nombre de collaborateurs
FUITE D'INFORMATIONS	
Vol de données client depuis l'interne	Personne interne accédant à des données électroniques, des supports numériques ou des documents papiers dans le but de voler et d'exploiter les informations qui se trouvent sur ces supports
Divulgaration non-intentionnelle à la suite d'une erreur	Personne qui, par négligence, diffuse de l'information à d'autres personnes de l'entreprise ou à l'extérieur, en dehors de tout besoin justifié (les conséquences étant généralement plus importantes vis-à-vis de l'extérieur)
MENACES EXTERNES	
Phishing	Action de détourner les collaborateurs.rices de GA vers un site web illicite, dans le but de récupérer les données personnelles (notamment les authentifiants) pour pouvoir les exploiter
Ingénierie Sociale	Personne malveillante qui pratique des manipulations psychologiques sur les collaborateurs.rices de l'entreprise à des fins d'escroquerie
Attaque virale	Virus électronique ayant pour but de rendre indisponible le SI ou d'octroyer des droits d'accès vers le SI à des personnes malveillantes non-autorisées
Intrusion	Personne qui s'introduit depuis Internet et de manière illicite sur le Système d'Information, pour voler, altérer ou détruire des données
Hacktivisme	Militantisme qui cherche à influencer sur des changements sociétaux ou politique en utilisant des techniques de piratage informatique
COMPROMISSION	
Abus de droit	Personne possédant des droits privilégiés (administrateur de réseaux, personnel informaticien...) et pouvant modifier les caractéristiques d'exploitation des ressources sans en informer les utilisateurs. Concerne également une personne accédant au système pour modifier, supprimer et ajouter des caractéristiques d'exploitation ou effectuer toute autre opération illicite rendue possible par l'attribution de ces droits
Usurpation de droit	Personne se faisant passer pour une autre de manière à utiliser ces privilèges d'accès au système d'information, désinformer le destinataire, réaliser une fraude...

Identification des risques (Extrait de la PSSI)

Les exigences opérationnelles déclinées dans la PSSI ont pour objectifs de prévenir les conséquences négatives suivantes :

- Perte de revenu à la suite d'un retard de livraison de chantier incombant à un problème informatique,
- Perte de revenu et d'image de marque à la suite de la compromission ou l'indisponibilité des outils déployés chez les clients,
- Perte d'avantage concurrentiel à la suite d'une diffusion non prévue d'informations commerciales,
- Perte de revenu et d'image de marque en cas de divulgations de données sensibles concernant les travaux réalisés pour les clients,
- Perte d'image de marque à la suite de la perte ou la divulgation de données sensibles internes à GA,
- Mécontentement du personnel, voire mouvements sociaux en cas de difficultés de gestion du personnel ou du versement de la paie à la suite d'un problème informatique,
- Perte de revenu à la suite d'une fraude massive,
- Sanctions pénales ou administratives à la suite d'une non-conformité réglementaire.

L'application de la PSSI permet de prévenir ou d'atténuer les impacts en cas d'occurrence de l'un des événements redoutés exposés.

Traitement des menaces

L'ensemble des services et applications délivrées à l'ensemble du personnel GA sont déployés et maintenus par des fournisseurs externes et/ou en cogestion avec les équipes de la DDSI GA. Les membres de l'équipe de direction du digital et des systèmes d'information (DDSI) GA sont les architectes des infrastructures et applications. Ils assurent leur conception et spécification au travers de cahiers des charges. La mise en œuvre des différents systèmes, applications et services sont assurés par les fournisseurs sélectionnés sur la base de leurs réponses aux cahiers des charges transmis par la DDSI GA, leur capacité à faire. La DDSI GA assure un pilotage projet et quotidien de ses fournisseurs.

Globalement, l'ensemble des fournisseurs ou du moins ceux qui supportent de la donnée jugée sensible ont obtenus les certifications et conformités ISO 27001, SOC, RGPD.

Sinistre environnemental

Pour se prémunir, dans la mesure du possible, de tout sinistre environnemental (incendie, inondation, coupure électrique, casse, effraction, etc.) nos centres de données sont globalement construits avec des architectures redondées garantissant un taux de disponibilité des infrastructures supérieur à 99%.

Comme principales mesures de sécurité, nos fournisseurs, qu'ils soient hébergeurs d'infrastructures, acteurs du CLOUD (AWS, Microsoft, etc.) ou éditeur de logiciel SAAS, y répondent généralement en mettant en œuvre les processus et moyens suivants :

- Mise en application d'un plan de reprise d'activité (PRA) permettant de se prémunir face aux risques de perte totale ou

partielle des infrastructures d'un centre de données.

Les contrats intègrent les engagements suivants :

- Temps rétablissement (GTR),
- Temps d'intervention (GTI),
- Temps acceptable de dysfonctionnement d'une application sans causer de dommages importants (Recovery Time Objective, RTO).
- Une politique de sauvegarde des données incluant les principes :
 - Analyse de risque et classifications de informations à protéger,
 - Application d'une stratégie multi-support de type 3-2-1,
 - Gestion du nombre de copie et de leur rétention hebdomadaire, mensuelle et annuelle,
 - Limite de pertes de données acceptables : Recovery Point Objective (RPO).

Enfin, d'un point de vue connectivité réseau et télécom, tous nos sites GA ainsi que nos centres de données, ont leurs accès systématiquement doublés :

- Pour les centres de données, les parcours optiques sont distincts depuis le router CPE (Customer Provider Edge) jusqu'au point de rattachement de l'opérateur, garantissant une disponibilité accrue des accès. Les engagements de services (SLA) incluent une assistance 24/7 et une garantie de rétablissement de 4 heures (GTR).
- Les accès des sites GA sont mixés avec un accès dédié de type FTTO (Fiber To The Office) et un accès mutualisé de type FTTH (Fiber To The Home) ou FTTE (Fiber To The Entreprise). Les engagements de services incluent une assistance 8/5 avec une GTR minimum de 4 heures.

Fuite d'informations

Par sa longévité, cent cinquante ans, le patrimoine digital de GA Smart Building comprend un volume de données conséquent avec un héritage documentaire impliquant une classification et une organisation complexes. Ce patrimoine comprend des informations classées selon les activités :

- Administratives incluant les services finance, ressources humaines, comptabilité, logistique,
- Métiers regroupant les services de construction et d'architecture,
- Commerce et promotion.

Chacune de ces activités va générer, stocker et archiver des données à caractère personnelles (collaborateurs.rices GA, prestataires, clients) et professionnelles ou autrement dit propres aux activités métiers et commerciales (cahier des charges, documents de réponses à des concours, plans, dossiers techniques, etc.)

La charte informatique, signée par tous les employé.e.s GA, rappelle le devoir de discernement dont chacun doit faire preuve dans la manipulation et le traitement de l'information personnelle ou professionnelle liée aux activités professionnelles de GA.

- Les paragraphes suivants, sont là pour le rappeler :
- Paragraphe « 2.4. Droits de propriété intellectuelle »,
- Paragraphe « 2.5. Protection des données à caractère personnel »
- Paragraphe « 2.6. Respect de la confidentialité des données »

Concernant les informations jugées sensibles, notamment dans le domaine de la défense, GA Smart Building est en mesure de mettre en œuvre des moyens et processus conformes à leur traitement. En effet dans le cadre de projet de construction avec des acteurs de la Défense, GA Smart Building se conforme aux instructions interministérielles 901 et 1300. En résumé, le traitement de l'information dite sensible a demandé la mise en œuvre des principales mesures et moyens suivants : (Non exhaustif)

- Définition d'une organisation projet,
- Rédaction et mise en œuvre des processus de traitement et gestion de l'information dite sensible,
- Mise en œuvre des moyens informatiques permettant le traitement des informations de manière numérique :
- Espace de partage des données dédié incluant le contrôle des accès et audit,
- Utilisation de container chiffrés pour tous les échanges depuis les réseaux publics,
- Mise en place de station blanche et PC dit « durci » permettant une lecture et traitement en clair des informations, hors de toute connectivité réseau.

Menaces externes

Les moyens de sécurité informatiques classiques comme les pare-feu, antivirus, EDR (Endpoint Detection and Response), serveurs de relais SMTP antivirus/antispam, politiques de gestion des mots de passe, cloisonnement des réseaux (protocole 802.1Q VLAN), NAC (Network Access Control) etc. ne suffisent plus à se prémunir face à des attaques toujours plus nombreuses, plus sophistiquées et avec un mimétisme numérique toujours plus réel. Traiter les sujets d'usurpation d'identité, ingénierie sociale, intrusion requiert sensibilisation et formation permanente auprès des collaborateurs.rices GA.

Les attaques « CYBER » aboutissent essentiellement du fait de la vulnérabilité, méconnaissance ou souvent non-vigilance des utilisateurs.rices. Afin de diminuer ces menaces, nous avons mis en œuvre depuis 2022 un service d'audit et sensibilisation aux risques cyber de type phishing, qui se nomme AvantDeCliquer.fr. Au second semestre 2024, nous avons mis en œuvre le service ANOZR'WAY qui est un outil d'audit et d'analyse de l'empreinte numérique qui peut être laissée sur les réseaux INTERNET et DARKNET d'un point de vue professionnel et personnel.

Service AvantDeCliquer.fr

La plateforme applicative AvantDeCliquer va auditer et former, en permanence, l'ensemble des collaborateurs-trices de GA. Les principaux vecteurs d'attaques sont l'e-mail et le SMS. Ils comprendront des messages incluant des liens, fichiers, formulaires pour tentative de compromission.

Sa mise en œuvre s'est exécutée en trois temps :

- Un premier audit d'une semaine a été réalisé en novembre 2022. Cet audit a permis de déterminer le niveau de maturité de l'ensemble des collaborateurs.rices GA. L'audit a révélé un niveau de risque jugé élevé avec un taux de clic fixé à 9%.
- La seconde phase a consisté à dispenser auprès de tous les collaborateurs.rices GA, une session de sensibilisation initiale sur les attaques cyber par « hameçonnage » : durée 30 minutes, 14 modules à valider incluant chacun une vidéo d'une durée de 2/3 minutes et un mini questionnaire requérant 2/3 réponses.
- Ensuite, les services ont été passés en mode RUN, avec des campagnes de messages hebdomadaires transmises à des échantillons d'utilisateurs.rices, incluant des templates personnalisés au contexte applicatif de GA. Les tests vérifient la capacité des utilisateurs.rices à distinguer les messages légitimes et pour les messages illégitimes à ne pas répondre ou cliquer sur les liens ou formulaires pouvant leur demander des informations personnelles, par exemple, leur identifiant (login, mot de passe)

Depuis janvier 2025, le niveau de risque moyen s'est établi dans la fourchette de minoré à modéré, en pourcentage évalué entre 1 % et 2 % maximum, sur les évolutions des envois, ouvertures et interactions.



Résultats sensibilisations risques CYBER AvantDeCliquer.fr depuis 08/2023

Statistiques par type de sensibilisation	Reçu	Ouverts	Taux d'ouverture (%)	Interactions	Taux d'interaction (%)
Formulaire	1118	887	19%	180	4%
SMS	1339	-	-	50	4%
Emails	3244	742	14%	102	3%
Message	1827	350	20%	15	1%
Paire jointe	0	0	0%	-	0%

Statistiques AvantDeCliquer.fr 2024

Statistiques par type de sensibilisation	Reçu	Ouverts	Taux d'ouverture (%)	Interactions	Taux d'interaction (%)
Emails	3224	379	14%	87	4%
Formulaire	2024	153	8%	9	0%
Message	1825	357	22%	19	1%
SMS	1	-	-	0	0%
Paire jointe	0	0	0%	-	0%

Statistiques AvantDeCliquer.fr 2025



Service ANOZR'WAY

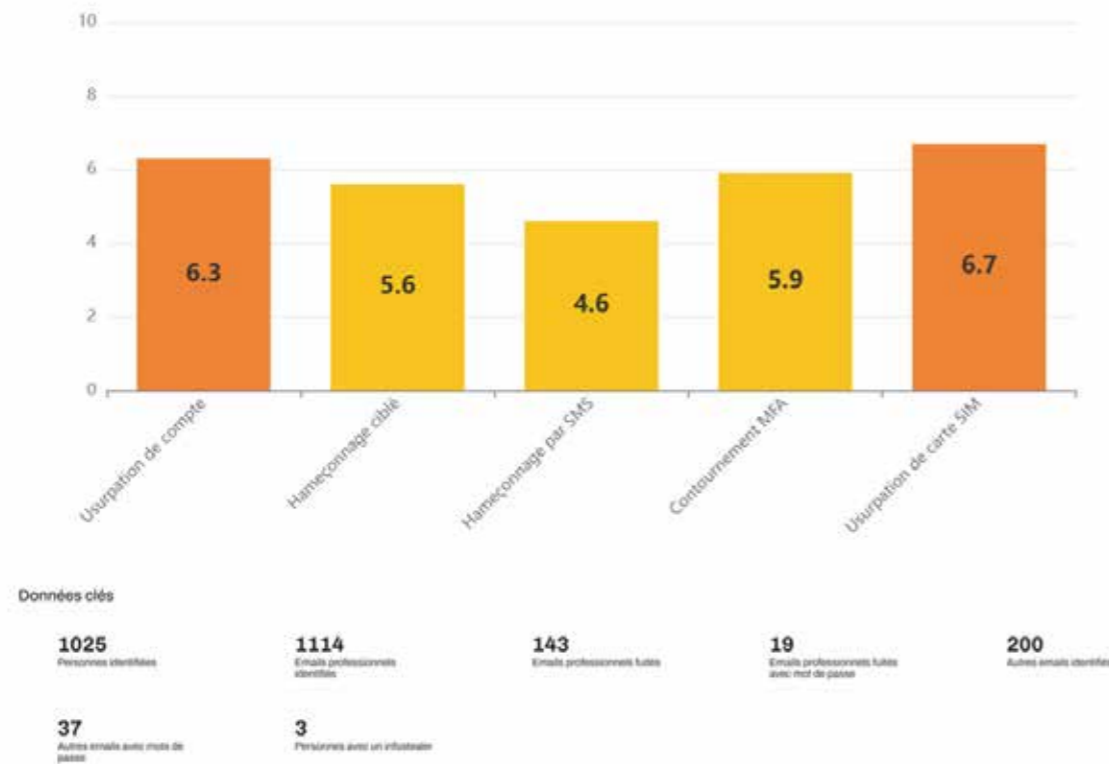
Le service ANOZR'WAY a été mis en œuvre avec pour premier objectif de protéger les personnes jugées les plus critiques pour l'entreprise GA et particulièrement les membres du CODIR. Le service permet d'inventorier pour chacun des collaborateurs.rices GA, toutes les données professionnelles laissées sur les réseaux INTERNET et DARKNET et notamment celles qui pourraient être utilisées pour compromettre l'identité d'une personne par le biais d'informations laissées sur des sites de commerces, réseaux sociaux, sites non référencés, etc. Les données collectées vont de la simple identité (nom, prénom, adresse, date anniversaire) aux informations plus critiques comme les mots de passes, numéro de téléphone, etc.

L'audit réalisé par un expert et analyste CYBER ANOZR'WAY a confirmé la nécessité d'appliquer un plan d'action afin de diminuer la « surface d'attaque » de ces membres.



Risques

Niveaux de menaces



Résultats audit GA SMART BUILDING, service ANOZR'WAY - Janvier 2025

Pour cela, ils vont être accompagnés par un expert « CYBER » personnellement (Coaching) ou en groupe (Master Class) pour procéder à la remédiation des vulnérabilités identifiées. Cela se fera par le biais d'une application installée sur leur smartphone qui va leur remonter un rapport exhaustif des empreintes identifiées jugées à risque et produire un plan d'action de remédiation pour chacune d'entre elles.

Contrôle des accès

La politique de contrôle des accès au SI Ga applique les mesures suivantes :

- Distinction des comptes et profils utilisateurs et administrateurs,
- Politique de mots de passe en adéquation avec les deux types de comptes et profils cité ci-dessus, (application des recommandations et bonnes pratiques données par L'ANSSI),
- Mise en œuvre de la méthode d'authentification multi-facteurs,
- Utilisation systématique des comptes Microsoft AD ou AzureAD pour les accès aux applications interne ou externes (CLOUD SAAS),
- Gestions des arrivées et départs des collaborateurs.trices GA et de leurs actifs.

Compromission

La politique de gestion des accès aux applications et/ou services numériques GA comprend :

- La mise en œuvre de deux types de compte utilisateur :
 - Compte utilisateur standard dédié à l'utilisation exclusive courante des applications et services métiers de l'entreprise : messagerie, Word, Excel, application RH, réservation voyage, note de frais, etc.
 - Compte administrateur des systèmes d'information GA : ces comptes permettent au personnel des infrastructures des SI GA d'en assurer son maintien opérationnel quotidien.

Précision : pour les comptes administrateur, le modèle Microsoft AD, 3 tiers a été appliqué. Ce « Tiering Model » repose sur la mise en place de 3 niveaux où chaque niveau correspond à un silo d'identité. Ce dernier doit permettre d'interdire l'escalade vers un « Tier » supérieur ou l'action sur un « Tier » de niveau inférieur. Il y a un cloisonnement entre les différents niveaux :

- > Tier 0 : Compte d'accès aux serveurs critiques liés à la gestion des identités, dont les contrôleurs de domaine : AD, NPS, PKI, etc.
- > Tier 1 : Compte d'accès aux serveurs métiers (applicatifs),
- > Tier 2 : Compte d'accès aux postes de travail et utilisateurs standard.

- Un contrôle et traçabilité des accès sur le SI GA a été mis en œuvre pour tout accès aux applications GA en distinguant les applications métiers des accès administratifs pour les gestionnaires de la DDSI GA :
 - Les utilisateurs standards ont un contrôle d'accès incluant une authentification multi facteurs et la traçabilité de leurs accès,
 - Pour les administrateurs du SI, des comptes d'accès dédiés leurs sont attribués couplés à la mise en œuvre d'une plateforme dédiée de type bastion. C'est l'unique point d'entrée pour administrer le SI, incluant authentification multi-facteurs, traçabilité des accès et changements (configuration, installation application, etc.), vidéosurveillance. Cette plateforme permet de maîtriser tous les accès administratifs interne (DDSI GA) ou externe (Prestataire).

Audit technique : test d'intrusion

Dans le cadre de sa démarche de responsabilité numérique, GA Smart Building a conduit en 2026 un audit de sécurité de

son infrastructure externe, réalisé par un prestataire spécialisé indépendant selon une méthodologie de test d'intrusion (approche boîte noire). Cet exercice, couvrant l'ensemble des actifs numériques exposés sur Internet, n'a révélé aucune vulnérabilité critique. Les points d'amélioration identifiés font l'objet d'un plan de remédiation structuré et priorisé, inscrit dans la feuille de route cybersécurité du Groupe pour 2026.



Initiatives futures

Gouvernance, gestion des risques et pilotage

GA Smart Building structure sa démarche cyber autour d'une gouvernance formalisée et d'un pilotage trimestriel en COSI (Comité de Sécurité de l'Information). Le tableau de bord de sécurité intègre désormais trois familles d'indicateurs :

- Indicateurs SI bureautique : incidents détectés, taux de clic aux campagnes de phishing, couverture MFA, revues d'habilitations;
- Indicateurs SI industriels : disponibilité des réseaux industriels, anomalies, contrôle des accès distants ;
- Indicateurs IA : nombre de modèles actifs, fréquence d'apprentissage, alertes de dérive, taux d'erreur, conformité éthique et traçabilité ;
- Indicateurs OIV/OSE : conformité des SI Sensibles, suivi du maintien en conditions opérationnelles et maintien en conditions de sécurité, suivi des accès, journalisation, tests d'intégrité.

La gestion des risques repose sur une démarche annuelle structurée, intégrant un volet spécifique IA / Systèmes « Sensibles ».

Le Plan Cyber 2026 :

En complément des mesures opérationnelles existantes, GA Smart Building engage en 2026 un plan cyber annuel structuré en cinq lots, représentant des investissements en prestations externes et internes.

Lot 1 – Référentiel des données, inventaires & dépendances

Ce premier lot vise à constituer la fondation documentaire et technique du dispositif cyber : catalogue des données, dictionnaire, inventaire applicatif et technique, cartographie des dépendances et flux critiques, méta-modèle de gouvernance du référentiel. Il est conduit en sept phases, de la collecte initiale au transfert de compétences, et produit les livrables indispensables à toute démarche d'analyse de risques et de conformité.

Lot 2 – Analyse de risques EBIOS RM & intégration outils de gouvernance SSI

Ce lot formalise l'analyse de risques selon la méthode EBIOS RM de l'ANSSI : analyse du contexte, ateliers par étapes (scénarios de risques, sources de menaces, scénarios stratégiques et opérationnels), construction des mesures associées, plan de traitement et restitution au COMEX. Il renforce le pilotage de la sécurité par les risques et alimente directement la trajectoire NIS2.

Lot 3 – Mise en place d'un SIEM

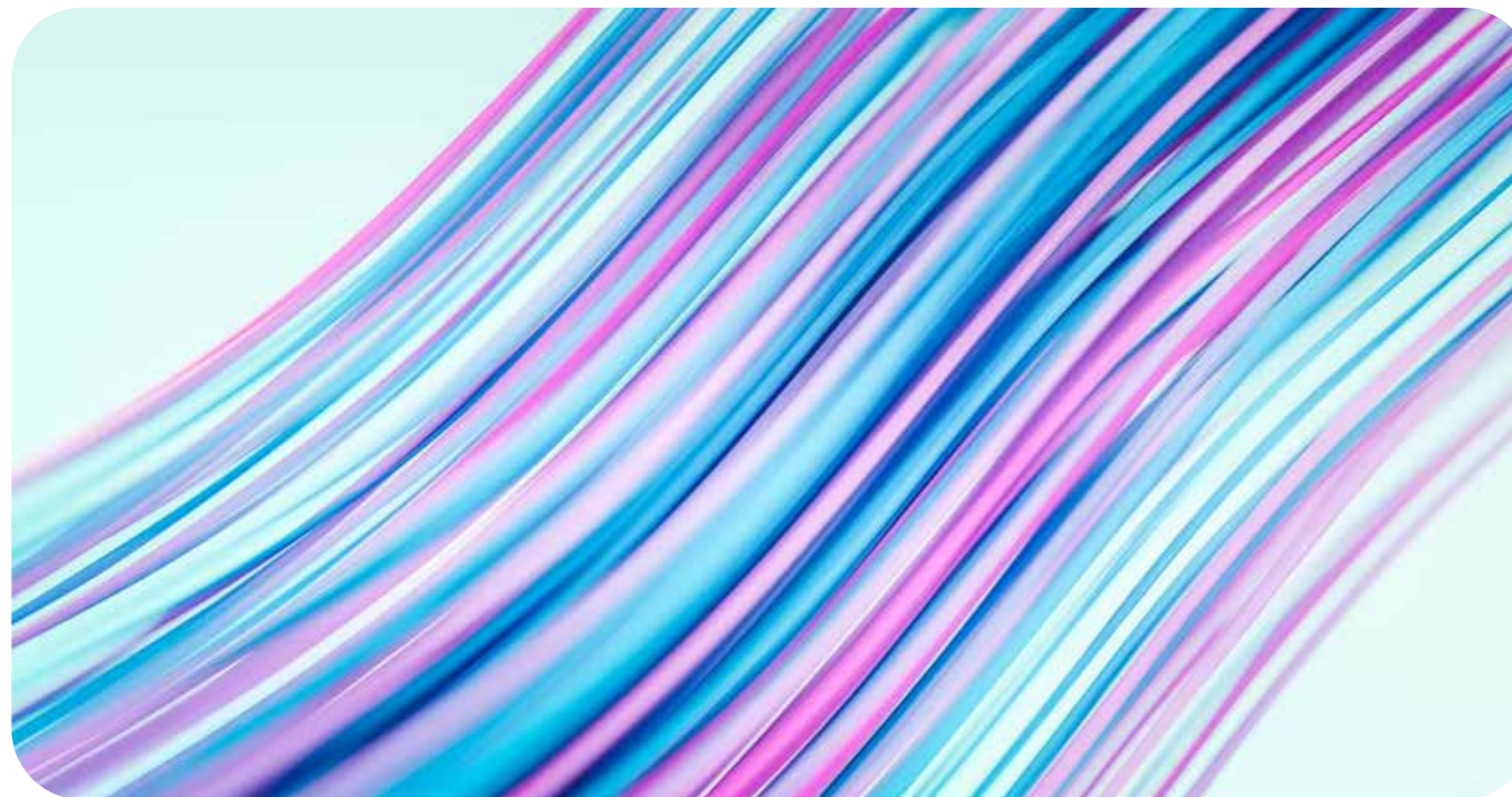
Ce lot prévoit une capacité de supervision centralisée des événements de sécurité (SIEM) sur la base de la solution open-source. Il couvre le cadrage de la journalisation, l'installation et la configuration de la plateforme, l'intégration des sources de logs, la définition de cas d'usage de détection avec règles de corrélation, les tableaux de bord SOC, la formation des équipes et une phase de maintien en condition opérationnelle (MCO) sur 3 à 6 mois. Ce lot répond directement aux exigences de surveillance et de détection portées par NIS2.

Lot 4 – Exercices de gestion de crise

Ce lot renforce la capacité opérationnelle de GA à répondre à un incident cyber majeur : diagnostic du dispositif existant, construction de deux scénarios complets, exercice table-top, exercice technique de simulation, retour d'expérience et plan d'amélioration. Il contribue à la résilience du Groupe et prépare les équipes à des situations réelles, conformément aux exigences NIS2 en matière de continuité d'activité.

Lot 5 – Règles de développement sécurisé (DevSecOps)

Ce lot, structurant pour la pérennité technologique, économique et la conformité au Cyber Resilience Act, adresse les pratiques de développement au sein d'EQUILAB et des équipes applicatives. Il couvre : l'inventaire des applications, langages et dépendances ; la rédaction d'un guide de développement sécurisé ; un plan de formation Secure Coding ; la mise en place de revues de code, d'outils de tests statiques et dynamiques de la



sécurité des applications (SAST/DAST) et d'analyse de composition logiciel (SCA) ; la définition des SBOM ; les checklists de pré-production ; la gestion des vulnérabilités (CVE) ; et la formalisation d'un référentiel SSDLC (Secure Software Development Lifecycle). Ce lot prépare directement la conformité au Cyber Resilience Act.

Protection des personnes, des données et des usages numériques

La Charte d'utilisation des moyens numériques, signée par l'ensemble des collaborateurs à leur arrivée, définit les droits et devoirs de chacun en matière de confidentialité, de protection des données personnelles, d'usages autorisés du SI et de déontologie numérique. Elle rappelle le droit à la déconnexion, les règles d'usage professionnel et personnel, les obligations liées au RGPD et les conditions de contrôle et de transparence vis-à-vis des salariés.

La politique de contrôle des accès applique le principe de moindre privilège, l'authentification multi-facteurs (MFA), la gestion nominative des comptes et l'utilisation d'une plateforme bastion pour les accès sensibles. Les habilitations font l'objet d'une revue annuelle et d'une suppression systématique lors des départs.

Systèmes industriels, Bureaux d'étude, bâtiments intelligents et continuité d'activité

Le modèle de construction hors-site de GA repose sur des usines connectées, des bureaux d'étude, des outils de coordination de chantier et des systèmes GTB/GTC/loT. Le Groupe traite la cybersécurité industrielle comme une condition de la continuité

de production, de la qualité des ouvrages et de la sécurité des personnes. Les mesures spécifiques incluent :

- Séparation stricte des réseaux IT et OT par des pare-feux et zones DMZ ;
- Inventaire exhaustif et cartographie des actifs industriels, mis à jour annuellement ;
- Supervision centralisée des événements (journalisation, IDS/IPS) ;
- Accès distants via MFA et bastion sécurisé ;
- Sauvegarde périodique des configurations ;

IA d'entreprise et innovation responsable

GA Smart Building déploie une IA d'entreprise au service des collaborateurs et des métiers. Cette démarche est abordée sous l'angle de l'utilité, de la fiabilité, de la sécurité et de la responsabilité, en conformité avec les exigences de l'AI Act européen. Les mesures en vigueur sont les suivantes :

- Les données d'entraînement sont classifiées selon leur sensibilité (interne, confidentiel) et soumises à validation avant usage ;
- Les modèles IA sont documentés, versionnés et hébergés dans des environnements sécurisés du SI ;
- Les interactions utilisateurs/IA sont journalisées et conservées à des fins de traçabilité et d'audit ;
- Les accès aux modèles sont soumis à authentification forte et limités aux personnels autorisés ;
- Les modèles critiques font l'objet de revues périodiques portant sur la performance, les biais, les dérives et la conformité réglementaire ;
- Tout incident ou dérive IA est traité selon la procédure de gestion des incidents de sécurité.

Cette approche permet de concilier innovation, protection des informations, qualité des décisions et confiance des utilisateurs, tout en répondant aux obligations de transparence et de traçabilité imposées par la réglementation européenne.

Culture cyber et développement des compétences

GA Smart Building considère que la résilience numérique dépend autant des dispositifs techniques que des comportements individuels. Depuis 2022, le Groupe déploie une politique continue de sensibilisation aux risques cyber :

Service AvantDeCliquer.fr – Plateforme d'audit et de formation permanente sur les risques de phishing. Depuis sa mise en œuvre, le taux de risque moyen est passé de 9 % en novembre 2022 à une fourchette de 1 % à 2 % depuis janvier 2025, témoignant d'une amélioration significative et mesurable du niveau de vigilance des collaborateurs.

Service ANOZR'WAY – Déployé au second semestre 2024, cet outil analyse l'empreinte numérique professionnelle et personnelle des collaborateurs sur Internet et le dark web. L'audit initial a confirmé la nécessité d'un plan de remédiation pour les membres du CODIR. Un accompagnement personnalisé (coaching individuel et master class) est en cours pour réduire la surface d'attaque exposée.

Ces initiatives participent directement au développement des compétences des collaborateurs, à leur employabilité et à leur responsabilisation collective, en cohérence avec les engagements sociaux du Groupe.

Capacité à répondre aux marchés sensibles (OIV/OSE)

Le renforcement du dispositif cyber constitue également un levier de développement commercial. GA Smart Building s'est doté d'un SI sensible dédié pour répondre aux projets de construction avec des acteurs contraints aux politiques de sécurité de la Défense nationale et des environnements OIV/OSE. Ce système est homologué.

Ce dispositif permet à GA de se conformer aux Instructions Interministérielles n°901 et n°1300, aux exigences de la directive NIS2 et aux référentiels ANSSI, et de répondre aux cahiers des charges des donneurs d'ordre opérant dans des environnements à forte exigence de sécurité.

Comment ces évolutions servent les ambitions stratégiques de GA

Déploiement de l'IA d'entreprise

Le cadre de sécurité IA et le Lot 5 du plan cyber (développement sécurisé, SSDLC) créent les conditions d'un déploiement maîtrisé et durable de l'intelligence artificielle interne. La gouvernance IA intégrée au COSI, la journalisation des interactions et les revues périodiques des modèles permettent d'allier innovation et confiance, sans exposer le Groupe à des risques de dérive, d'exfiltration ou de non-conformité réglementaire (AI Act).

Ouverture sur les marchés OIV/OSE

Le SI sensible dédié, les procédures de traitement de

l'information sensible et la conformité aux référentiels ANSSI positionnent GA Smart Building comme un partenaire fiable pour les projets publics sensibles, les infrastructures critiques et les opérations intégrant des bâtiments intelligents à haute exigence de sécurité. La cybersécurité devient ainsi un facteur de différenciation et d'accès à des marchés à forte valeur ajoutée.

Conformité NIS2

Les Lots 2, 3 et 4 du plan cyber répondent directement aux exigences de NIS2 : analyse de risques structurée (EBIOS RM), capacité de supervision et de détection (SIEM), exercices de gestion de crise, continuité d'activité, gestion des incidents et obligations vis-à-vis des fournisseurs. La trajectoire d'alignement avec NIS2 est portée par le RSSI et suivie en revue de Direction.

Conformité au Cyber Resilience Act (CRA)

Le Lot 5 (développement sécurisé) prépare directement la conformité au CRA en adressant le cycle de vie sécurisé des produits et composants numériques développés par GA : SAST/DAST, gestion des vulnérabilités CVE, SBOM, traçabilité des dépendances, processus de mise à jour et de maintenance. Cette démarche est applicable tant aux développements internes (EQUILAB) qu'aux solutions intégrées dans les offres du Groupe.

Résilience sociétale

La cybersécurité de GA ne protège pas seulement le Groupe : elle protège ses clients, ses partenaires, ses sous-traitants et, au-delà, les occupants des bâtiments intelligents que GA conçoit, construit et gère. La résilience des systèmes (continuité de production), la protection des données personnelles (RGPD) et la fiabilité des bâtiments connectés (GTB, GTC, IoT) constituent des contributions concrètes à la résilience sociétale, en cohérence avec la politique RSE du Groupe.

Amélioration de la maturité cyber

La combinaison des revues de politiques de sécurité d'entreprise associée au plan cyber 2026 dessine une trajectoire de montée en maturité mesurable : référentiel de données consolidé, cartographie des risques EBIOS RM, supervision SIEM, exercices de crise, pratiques DevSecOps.

La mise en œuvre d'un plan d'audits organisationnels et techniques permet une évaluation des processus, des contrôles et mesures de sécurité déployées qui consolide des indicateurs qui permettent de piloter cette progression en COSI et d'en rendre compte en revue de Direction.

Rationalisation des ressources dédiées à la sécurité SI

Le plan cyber mutualise les investissements sur des lots cohérents, avec des livrables réutilisables (référentiels, guides, catalogues de règles, checklists). La mise en place du SIEM et le transfert de compétences prévu dans chaque lot permettent d'optimiser le rapport coût/efficacité du dispositif. Il permet de réduire la dispersion des ressources et concentrent l'expertise interne sur les enjeux à plus forte valeur ajoutée.

En bref

GA Smart Building entend poursuivre le renforcement de sa maturité cyber à travers une trajectoire pluriannuelle articulée avec sa stratégie durable, son plan cyber 2026 et ses ambitions de développement :

- Formaliser et piloter un plan d'action SSI intégrant des indicateurs consolidés de gouvernance, de conformité, de sensibilisation, de résilience et de performance, déclinés par domaine (bureautique, IT/OT, IA, SI Sensible) ;
- Poursuivre l'alignement avec NIS2, en particulier sur la gestion des risques fournisseurs, la supervision, la réponse à incident, la continuité d'activité et les obligations de notification ;
- Analyser l'applicabilité du Cyber Resilience Act aux produits, composants et solutions numériques susceptibles d'être intégrés dans les offres GA, puis renforcer les pratiques de sécurité du cycle de vie, de traçabilité, de maintenance et de gestion des vulnérabilités ;
- Consolider le cadre de sécurité des solutions IA internes (gouvernance, audit éthique, traçabilité, conformité AI Act) afin de garantir un usage responsable, maîtrisé et durable de l'intelligence artificielle au service des collaborateurs et des métiers ;
- Renforcer les capacités opérationnelles de détection, de gestion de crise, de reprise et de retour d'expérience, notamment pour les sites industriels et les projets sensibles ;
- Renforcer l'intégration des exigences de sécurité dans les projets, les développements applicatifs, les bâtiments connectés et les relations avec les partenaires et sous-traitants (clauses contractuelles, audits fournisseurs) ;
- Préparer durablement la montée en exigence des marchés BTP sensibles, en consolidant le SI sensible, les procédures de traitement de l'information, les mécanismes de durcissement, les mécanismes de cloisonnement et la preuve de conformité attendue par les grands donneurs d'ordre OIV/OSE.

Par cette démarche intégrée, GA Smart Building affirme que la sécurité des systèmes d'information, la cybersécurité et la maîtrise responsable des usages numériques ne constituent pas seulement une fonction de protection. Elles sont une composante structurante de sa politique RSE, au service d'une gouvernance responsable, du développement des compétences, du respect des droits de la personne, de la conformité réglementaire, de la résilience économique et sociétale, et d'une croissance durable sur les marchés de demain.



5.3.

Stratégie ESG

En définitive, l'ambition de GA Smart Building est claire : porter la stratégie ESG au premier niveau de décision et s'imposer comme un acteur de référence, voire un leader, de la transformation durable dans le secteur de la construction et de l'immobilier.

GA Smart Building place les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au cœur de sa stratégie et de ses décisions, afin de créer une valeur durable pour ses collaborateurs, clients, partenaires et territoires. Cette approche stratégique vise à concilier performance économique et impact positif, en intégrant les principes de responsabilité sociale, d'éthique des affaires et de transition écologique dans l'ensemble des activités du Groupe. En anticipant les évolutions réglementaires et sociétales, et en alignant ses objectifs sur les standards internationaux, GA Smart Building contribue activement à la transition durable de son secteur, tout en renforçant sa résilience, sa compétitivité et la confiance de ses parties prenantes.

Politique

GA Smart Building a fait le choix délibéré de maintenir un reporting ESG structuré et ambitieux, y compris en l'absence de toute obligation réglementaire. Cette décision traduit une conviction profonde : la transparence sur les enjeux extra-financiers ne saurait être réduite à une contrainte de conformité, mais constitue un levier stratégique à part entière, au service de la crédibilité et de la progression continue du Groupe.

Ce choix repose sur trois piliers fondamentaux : la reconnaissance de l'impact significatif des activités du Groupe sur les consommations d'énergie, les émissions de carbone, les conditions de travail et les territoires ; l'exigence de progression continue, rendue possible par un cadre de pilotage rigoureux et des objectifs mesurables ; et la réponse aux attentes légitimes des parties prenantes (clients, investisseurs, partenaires, collaborateurs et territoires) qui accordent une importance croissante aux engagements ESG des acteurs avec lesquels ils collaborent.

Le Groupe s'appuie sur le référentiel VSME (Voluntary Small and Medium Enterprises Sustainability Reporting Standard) ainsi que le Mid Caps Standard comme socle méthodologique de son reporting, garantissant une approche structurée, proportionnée et alignée sur les standards européens en vigueur.

Objectifs

- Mesurer et publier de manière transparente l'impact ESG des activités et projets.
- Développer des solutions innovantes pour la transition écologique et sociale du secteur immobilier.
- Créer de la valeur durable pour toutes les parties prenantes, en conciliant performance économique et impact positif.

Pratiques et actions mises en œuvre

GA Smart Building a fait le choix délibéré de maintenir un reporting ESG structuré et ambitieux, y compris en l'absence de toute obligation réglementaire. Cette décision traduit une conviction profonde : la transparence sur les enjeux extra-



financiers ne saurait être réduite à une contrainte de conformité, mais constitue un levier stratégique à part entière, au service de la crédibilité et de la progression continue du Groupe.

Ce choix repose sur trois piliers fondamentaux. En premier lieu, la reconnaissance de notre impact : les activités de GA Smart Building - conception, construction et exploitation de bâtiments - exercent une influence significative sur les consommations d'énergie, les émissions de carbone, les conditions de travail et les territoires dans lesquels le Groupe opère. Face à ces impacts, la responsabilité ne s'arrête pas aux frontières du droit : elle appelle une démarche proactive de mesure, d'amélioration indépendamment du cadre réglementaire applicable. En deuxième lieu, l'exigence de progression : maintenir un reporting régulier permet au Groupe de se fixer des objectifs concrets, de suivre ses performances dans la durée et d'identifier les axes d'amélioration prioritaires. En troisième lieu, les attentes légitimes de nos parties prenantes : clients, investisseurs, partenaires, collaborateurs et territoires accordent une importance croissante aux engagements ESG des acteurs avec lesquels ils travaillent, et GA Smart Building s'est engagé à y répondre de manière rigoureuse et transparente.

Cette ambition se concrétise par des engagements formels et reconnus à l'échelle internationale. GA Smart Building est signataire du Pacte Mondial des Nations Unies (Global

Compact), s'engageant à aligner ses activités sur les dix principes universels en matière de droits de l'homme, de normes du travail, d'environnement et de lutte contre la corruption. Le Groupe a également souscrit à la Science Based Targets initiative (SBTi), s'imposant des trajectoires de réduction d'émissions alignées sur les objectifs climatiques de l'Accord de Paris. Ces engagements sont confirmés par la reconnaissance externe d'EcoVadis, qui a décerné au Groupe la médaille Platine pour la deuxième année consécutive en 2024 et 2025 – distinction réservée au top 1 % des entreprises évaluées à l'échelle mondiale – attestant de l'excellence et de la constance de la démarche RSE de GA Smart Building.

Au-delà de sa propre performance, GA Smart Building assume un rôle d'entraînement vis-à-vis de son secteur et de son écosystème territorial. Convaincu que la transition durable ne peut reposer sur les seuls acteurs qui y sont contraints réglementairement, le Groupe prend activement la parole dans de nombreuses enceintes pour encourager d'autres entreprises à s'engager dans une démarche ESG structurée. Ainsi, Élodie Le Breton, Directrice Stratégie Durable et membre du Comité de Direction, est administratrice de l'Observatoire de l'Immobilier Durable (OID), membre du Comité ESG de PAREF et du comité consultatif de la Banque pour la Transition Énergétique au sein de la Banque Populaire Occitanie, et contribue aux travaux européens sur la durabilité au sein du collectif WeAreEurope ; À ce titre, elle a notamment pris la parole au Parlement européen en mars 2025, lors d'une conférence intersectorielle consacrée aux implications de la proposition Omnibus sur la CSRD, et a participé à une table ronde organisée par HEC Alumni sur la durabilité comme avantage compétitif pour les entreprises européennes. Elle intervient également dans des événements professionnels tels que Produrable, pour partager le retour d'expérience de GA Smart Building sur la manière de faire progresser la démarche ESG dans un contexte de vents contraires. Sur le plan territorial, le Groupe s'implique au sein du Club ETI Occitanie pour partager ses bonnes pratiques et contribuer à élever le niveau d'ambition collective des entreprises de taille intermédiaire de la région en matière de responsabilité sociale et environnementale.

Initiatives futures

GA Smart Building entend poursuivre et intensifier sa démarche ESG selon quatre axes prioritaires pour les prochaines années. Sur le plan climatique, le Groupe s'engage à déployer pleinement sa trajectoire de décarbonation dont les objectifs ont été validés par la Science Based Targets initiative (SBTi), en approfondissant notamment la maîtrise des émissions de scope 3 – qui constituent le principal levier de réduction à l'échelle de la chaîne de valeur – et en progressant vers l'objectif d'alignement de 100 % du chiffre d'affaires des projets immobiliers avec la taxonomie européenne d'ici 2030. Le Groupe travaillera également à formaliser le calcul de ses émissions évitées, afin de valoriser pleinement la contribution de son approche constructive hors site à la transition écologique du secteur.

Sur le plan de l'excellence RSE reconnue, GA Smart Building vise à maintenir son niveau de médaille Platine EcoVadis, témoignant

de l'amélioration continue de ses pratiques sur l'ensemble des piliers environnemental, social, éthique et achats responsables. Dans ce cadre, le Groupe prévoit également de soumettre son rapport ESG à un audit volontaire, renforçant ainsi la fiabilité et la crédibilité de ses informations extra-financières auprès de l'ensemble de ses parties prenantes.

Sur le plan social, GA Smart Building souhaite approfondir plusieurs engagements structurants. En matière de diversité et d'égalité femmes-hommes, le Groupe entend renforcer la mixité à tous les niveaux de l'organisation, en particulier dans les fonctions opérationnelles et les instances dirigeantes, et poursuivre les actions de sensibilisation avec un objectif de 100 % des collaborateurs formés d'ici 2027. Sur le volet handicap, GA Smart Building ambitionne de consolider son plan d'action dédié – intégré à la politique RH globale – en développant le recours au secteur adapté (EA/ESAT). En matière d'insertion professionnelle, le Groupe entend intensifier ses partenariats avec les structures de l'économie sociale et solidaire et les dispositifs d'insertion, afin de contribuer concrètement à l'accès à l'emploi des publics les plus éloignés du marché du travail, en cohérence avec ses engagements auprès du Pacte Mondial des Nations Unies.

Sur le plan de l'engagement des parties prenantes et de l'influence sectorielle, GA Smart Building entend amplifier son rôle d'entraînement au-delà de ses propres activités. En matière d'achats responsables, le Groupe vise à renforcer le poids des critères ESG dans ses processus de sélection et à accompagner ses partenaires stratégiques dans la structuration de leur propre démarche de responsabilité sociale. Cette dynamique d'entraînement de la chaîne de valeur s'inscrit dans la conviction que la transition durable d'un secteur ne peut se construire que collectivement. Elle se traduit également par une présence accrue de GA Smart Building dans les enceintes professionnelles, territoriales et institutionnelles, pour diffuser les bonnes pratiques et contribuer à élever les standards du secteur de la construction et de l'immobilier.

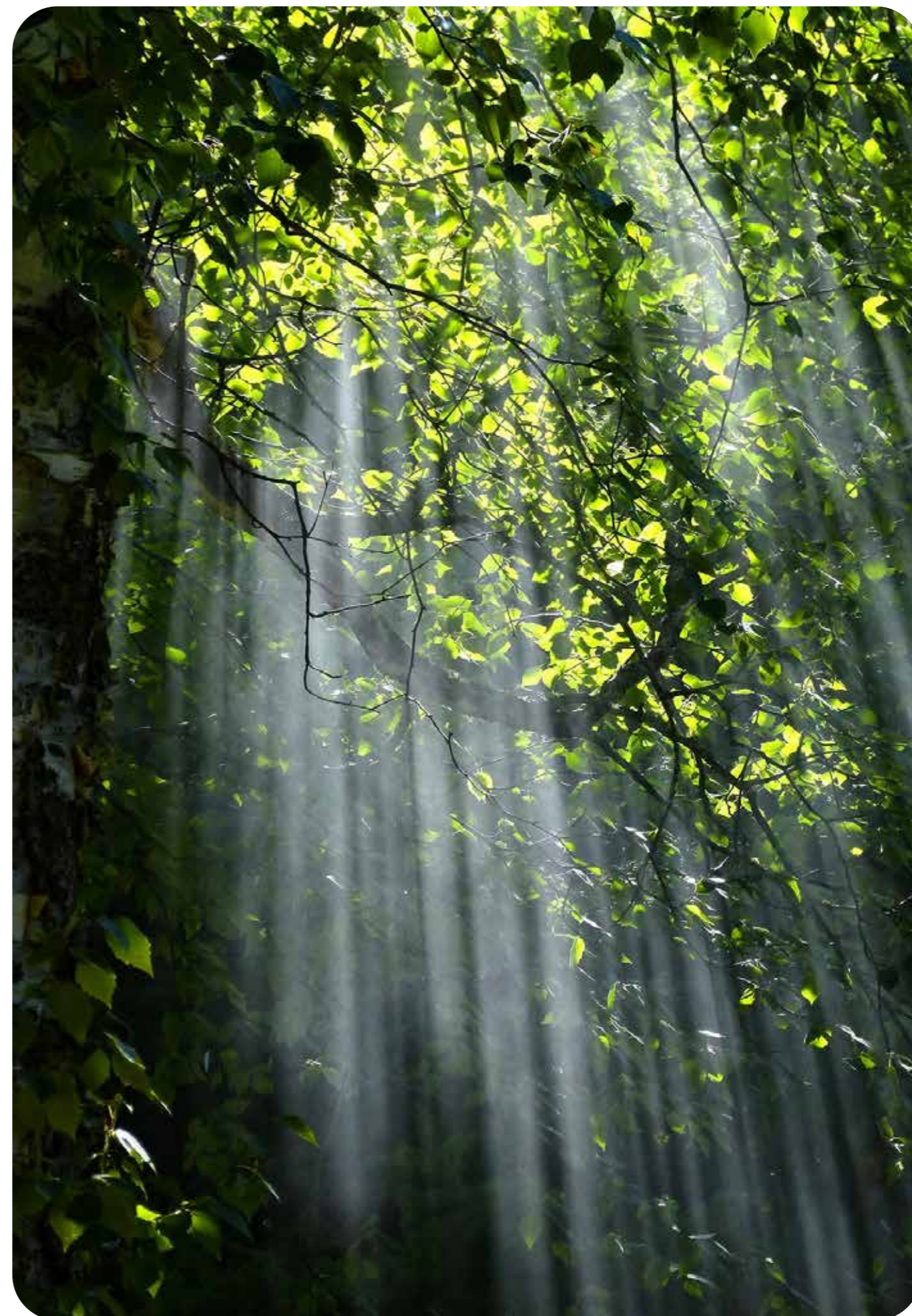


Tableau de suivi des indi- cateurs sur 3 ans

Certains indicateurs ont été ajoutés cette année et n'ont donc pas d'historique sur les années 2023 et 2024. Pour d'autres, la méthodologie de calcul ayant changé en 2024, il n'est pas possible de fournir la donnée pour 2023.

Indicateurs	Résultat 2023	Résultat 2024	Résultat 2025
PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE			
Adaptation au changement climatique			
Montant investi en R&D	2,7 M	1,92 M	1,9 M
Atténuation du changement climatique			
Emissions GES			
Emissions Scope 1	1 291,5 tCO2e	1 457,08 tCO2e	Bilan carbone 2025 en cours de réalisation
Emissions Scope 2	146,9 tCO2e	166,13 tCO2e	
Emissions Scope 3	188 278 tCO2e	78068,23 tCO2e	
Biodiversité			
Cf. corps du texte			
Déchets & économie circulaire			
Quantité totale de déchets générés	3 981 t	5 436 t	4 131 t
- Dont déchets dangereux	49 663 kg	62 268 kg	127 77 kg
- Dont déchets non dangereux	3 931 337 kg	5 373 732 kg	4 006 223 kg
Dont poids total des déchets revalorisés ¹ et donc considérés ici comme recyclés (revalorisation matière)	3 853 t	5 392 t	4 009 t
Taux de revalorisation des déchets	97%	98,54%	97%
Quantité totale de déchets générés et réutilisés (recyclés) ²	3 648 t	3 760 t	3 564 t
Taux de recyclage des déchets	91,63%	69,45%	86,22%
Quantité totale des déchets non revalorisés (en kg)	128 622 kg	44 584 kg	145 595 kg
Quantité totale de déchets dangereux revalorisés (en kg)	40 597 kg	60 730 kg	118 253 kg
Taux de revalorisation des déchets dangereux	81,74%	97,53%	94,77%

¹Les déchets sont revalorisés de deux manières : valorisation matière ou énergétique. Une part importante provient des déchets fraction minérale de PREGA27 qui ne produisent pas de certificat de valorisation mais sont utilisés pour remblayer les lacs.

²Quantité de déchets générés et réutilisés (recyclés) correspond aux déchets ayant fait l'objet d'une revalorisation matière

Indicateurs	Résultat 2023	Résultat 2024	Résultat 2025
Répartition de l'élimination des déchets, en % :			
- Incinération avec revalorisation	5,14%	29,76%	10,25%
- Recyclage	91,63%	69,45%	86,22%
- Non-revalorisation (incinération sans valorisation/ enfouissement)	3,23%	0,79%	3,52%
Quel est le flux massique annuel des matériaux pertinents utilisés ?			Cf. modèle d'affaire
Gestion des ressources			
Cf. modèle d'affaires			
Gestion raisonnée de l'eau			
Prélèvement d'eau total (en m ³)	30 905	25 725	37 974
Quantité d'eau consommée dans le béton (en m ³)	7 998	5 394,4	5 102
Quantité d'eau rejetée (en m ³)	22 907	20 330,6	32 297
% des sites situés en zone de stress hydrique élevé ³	/	0,21%	0,21%
Prélèvement d'eau dans les zones exposées à un stress hydrique	/	/	9 631 m ³
Consommation d'eau dans les zones exposées à un stress hydrique	/	/	1 429 m ³
Quantité & proportion d'eaux usées retraitées / revalorisées	/	/	Non-calculé
Eau totale stockée en m ³	/	/	Non-calculé
Ratio d'intensité hydrique	/	/	18,76 m ³ / M€
Energies			
Consommation d'électricité :			
- Totale			4 936 MWh
- Provenant de sources renouvelables	3 581 MWh	4 269 MWh	3 532 MWh
- Provenant de sources fossiles			67 MWh
- Provenant de sources nucléaires			1 337 MWh
Consommation énergétique :			
- Totale	5 278 MWh	5 450 MWh	7 498 MWh
- Provenant de sources renouvelables			3 629 MWh
- Provenant de sources fossiles	45 986 kWh	62 178 kWh	2 480 MWh
- Provenant de sources nucléaires			1 337 MWh

³L'étude n'a été menée qu'à partir de 2024, via l'outil Aqueduct. (cf. note méthodologique)

Indicateurs	Résultat 2023	Résultat 2024	Résultat 2025
Pollution			
Quantifier les rejets polluants, y compris microplastiques, dans l'air, l'eau ou le sol	0	0	0
PERFORMANCE SOCIALE			
Caractéristiques générales			
Effectifs			
Indicateurs	Résultat 2023	Résultat 2024	Résultat 2025
Turn-over subi (en %)	7,07%	4,91%	4,55% ⁴
Taux de rotation des employés	13,9%	11,3%	9,11%
Taux d'absentéisme	4,53%	2,12%	4,98%
Nombre de travailleurs indépendants sans personnel qui travaillent exclusivement pour l'entreprise	/	/	Non calculé
Nombre de salariés temporaires mis à disposition par des entreprises exerçant principalement des «activités liées à l'emploi»	/	/	Non calculé
Effectif GA :			
- Total	618	778	821
- Hommes	477	592	618
- Femmes	141	186	203
Effectif :			
- CDI	/	/	783
- CDD			7
Effectif à temps partiel	7	20	27
Part des femmes parmi les salarié.e.s à temps partiel	58%	85%	80%
Nombre de collaborateurs.rices ETP par type de contrat	GA :		
- Total	618	778	731,54
- Temporaire	6	10	17,08
- Permanent	612	768	714,46
Nombre de collaborateurs.rices ETP par type de contrat			
- Total	/	/	731,54
- Hommes			567,50
- Femmes			164,04

⁴La formule a évolué pour 2025 : le dénominateur est l'effectif moyen conformément à la VSME et non plus l'effectif au 31/12.

Indicateurs	Résultat 2023	Résultat 2024	Résultat 2025
Nombre total de membres occupant des postes de direction	12	13	12
Actionnariat salarié			
Nombre d'actionnaires individuels	338	335	369
Organe de gouvernance			
% de membres exécutifs et indépendants au sein de l'organe de gouvernance	0	0	0
Diversité & Inclusion			
Egalité H/F			
Ratio F/H au niveau du management ⁵	/	/	0,29
Ratio de diversité de genre au sein de l'organe de gouvernance	36,36%	30,70%	33%
Score Index égalité professionnelle	90/100	89/100	93/100
Écart de rémunération selon l'index égalité professionnelle	-7,5	-5,4	-3,2 ⁶
Handicap			
% de personnes en situation de handicap dans l'entreprise :			
- % total	2,50% GA 3,9% Ossabois	2,56% GA	3,4%
- % des hommes parmi les salarié.e.s en situation de handicap	/	76,5% GA	75,8%
- % des femmes parmi les salarié.e.s en situation de handicap	/	23,5% GA	24,2%
% d'employés en situation de handicap parmi les cadres supérieurs	/	/	0
Intergénérationnel			
Nombre de salarié.e.s de moins de 25 ans	108	74	32
Nombre de salarié.e.s entre 25 et 55 ans	529	576	642

⁵Management = responsable d'au moins 1 salarié

⁶En faveur des hommes

Indicateurs	Résultat 2023	Résultat 2024	Résultat 2025
Nombre de salarié.e.s de plus de 55 ans	115	111	119
QVT, Marque employeur & conditions de travail			
Protection sociale			
% d'employé.e.s couvert.e.s par des conventions collectives	100%	100%	100%
QVT			
% d'Equivalents Temps Plein (ETP) permanents bénéficiant d'un dispositif d'assurance santé	100%	100%	100%
Rémunération			
Ratio de la rémunération totale annuelle de la personne la mieux payée par rapport à la rémunération totale annuelle médiane de tous.les les employé.e.s	/	8,36%	5,9%
Formation			
Nombre moyen d'heures de formation par salarié.e :			GA / Ossaboïs
- Total	10,9h	11,7h	6h / 17,5h
- Par salarié homme	11,3h	11,65h	26,5h / 12,61
- Par salariée femme	9,48h	11,83h	8,35h / 18,5 h
Pourcentage de salariés ayant participé à des évaluations formalisées de la performance et du développement de carrière			
- Total	63%	78%	100% Ossaboïs / 87% GA
- Femmes	/	/	100% Ossaboïs / 88% GA
Santé Sécurité			
Nombre d'accidents du travail (intérimaires inclus)	60	79	55
Taux d'accident du travail enregistrables (salariés)	/	/	0,0060
Taux d'accident du travail enregistrables (salariés + intérimaires)	/	/	0,0075
Taux de fréquence 2 (TF2) ⁸	30,46	34,88	25,26
Taux de fréquence 1 (TF1) ⁹	28,88	20,39	25,02
Taux de fréquence 2 (TF2) HIPO	/	/	15,02

⁸TF2 : ratio entre le nombre d'accidents avec arrêt de travail et le nombre d'heures travaillées, multiplié par 1 000 000, y compris les intérimaires

⁹TF1 : ratio entre le nombre d'accidents avec arrêt de travail et le nombre d'heures travaillées, multiplié par 1 000 000 intérimaires exclus

Indicateurs	Résultat 2023	Résultat 2024	Résultat 2025
Taux de gravité	0,59	0,66	0,65
Nombre total de décès résultant de blessures liées au travail et de problèmes de santé liés au travail	0	0	0
Nombre total de blessures liées au travail enregistrables et de maladies professionnelles	/	/	0 maladie 55 blessures
Nombre de jours perdus en raison de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies professionnelles	847	1 997	1 026
Dialogue social			
% de salariés couverts au niveau de l'établissement par des représentants des travailleurs	100%	100%	100%
% de demandes des salariés traitées par le CSE sur l'année	100%	100%	100%
Conditions de travail sur la chaîne de valeur			
Nombre de partenaires	2 225	2 225	2 057
Nombre de fournisseurs	1868	1 868	1 773
Nombre de sous-traitants	357	357	284
Nombre de sous-traitants partenaires	27	28	29
% de sous-traitants partenaires signataires de la charte CARE	95%	100%	100%
% de sous-traitants partenaires évalués sur leur démarche RSE (via VIACO)	92,6%	100%	100%
Part des fournisseurs ciblés par un audit ESG sur site, ventilé par grande catégorie de fournisseurs	/	/	0
Proportion de fournisseurs audités ou évalués qui ont pris des mesures correctives ou renforcé leurs capacités, classé par principaux types de fournisseurs	/	/	0
Consommateurs & utilisateurs finaux			
Satisfaction client	4,49/5	4,7/5	4,7/5
Communautés affectées			

Indicateurs	Résultat 2023	Résultat 2024	Résultat 2025
Pas d'indicateurs			
GOUVERNANCE			
Litiges			
Nombre de condamnation et le montant des amendes associés à des faits de corruption	1	0	0
Nombre de plaintes déposées via les canaux permettant aux membres du personnel de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations (y compris les mécanismes de réclamation)	0	0	0
Montant total des amendes matérielles, des pénalités et des indemnisations pour dommages résultant des incidents et des plaintes divulgués ci-dessus	0	0	0
Nombre de condamnation et le montant des amendes associés	/	/	
Cybersécurité			
Quel est le nombre d'incidents liés à la cybersécurité au cours de l'année de référence ?	/	0	1

KPMG S.A.
224 rue Carmin
CS 17610
31676 Labège

KPMG S.A.
224 rue Carmin
CS 17610
31676 Labège

One Pink S.A.S.

Rapport d'assurance limitée d'un commissaire aux comptes portant sur le Rapport ESG

Exercice clos le 31 décembre 2025

One Pink S.A.S.
33 PISTE DES GEANTS 31400 TOULOUSE

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

One Pink S.A.S.

33 PISTE DES GEANTS 31400 TOULOUSE

Rapport d'assurance limitée d'un commissaire aux comptes portant sur le Rapport ESG

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de la société,

En notre qualité de commissaire aux comptes, nous avons mené des travaux visant à formuler une conclusion d'assurance limitée sur les informations ESG établies volontairement par One Pink S.A.S. (ci-après « l'Entité »), au regard de critères Ad Hoc annexés au Rapport ESG (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (ci-après les « Informations »), présentées dans le document (ci-après le « Rapport ESG ») joint au présent rapport.

Notre intervention ne porte pas sur les informations relatives aux périodes antérieures, ni sur toutes les informations présentées, dans le Rapport ESG, autres que celles objet de notre rapport.

Notamment il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la conformité du Rapport ESG, pris dans son ensemble, au regard des normes ESRS ou de la norme VSME.

Conclusion d'assurance limitée

Sur la base des travaux que nous avons mis en œuvre, tels que décrits dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel.

Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 1. Introduction – 1. Méthodologie et périmètre de reporting » du Rapport ESG qui précise que les Informations ont été établies dans le contexte explicité dans cette note et selon le Référentiel. A ce titre, elles ne constituent pas des informations établies selon les normes ESRS et la norme VSME.

Préparation des Informations

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité avec celles d'autres entités et au fil du temps.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel disponible sur demande auprès du siège de l'Entité dont les éléments significatifs sont présentés dans le Rapport ESG.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenus pour leur établissement.

S'agissant des informations prospectives, qui présentent par nature un caractère incertain, leurs réalisations futures différeront parfois de manière significative des informations prospectives présentées dans le Rapport ESG.

Responsabilité de l'entité

Les Informations ont été établies sous la responsabilité de la Direction, et il lui appartient de :

- sélectionner ou établir des critères appropriés pour la préparation des Informations (*i.e.* le Référentiel) ;
- préparer les Informations en appliquant le Référentiel ; et
- concevoir, mettre en œuvre et maintenir un contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations, ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient de :

- planifier et réaliser les travaux pour obtenir une assurance limitée sur le fait que les Informations ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel et ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs ;
- formuler une conclusion indépendante basée sur les travaux que nous avons mis en œuvre et les éléments que nous avons collectés ;
- communiquer notre conclusion à la Direction de l'entité.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la Direction, nous ne pouvons pas être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Doctrine et Norme professionnelles appliquées

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes (CNCC) relative à cette intervention et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée) *Assurance Engagements other than Audits or Reviews of Historical Financial Information* publiée par l'IAASB (International Auditing and Assurance Standards Board).



Ils ne constituent ni un audit ni un examen limité au sens des normes d'exercice professionnel (NEP) applicables en France. Ils ne constituent pas non plus une certification conformément aux lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit (H2A).

Indépendance et gestion de la qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues par le code de commerce, le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes ainsi que par le Code d'éthique de l'IESBA (*International Code of Ethics for Professional Accountants (including Independence Standards)*). Celui-ci repose sur le respect des principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence et diligence professionnelles, de respect de la confidentialité et du comportement professionnel.

Par ailleurs, nous appliquons la norme *International Standard on Quality Management 1* qui requiert la conception, la mise en œuvre et le maintien d'un système de gestion de la qualité, comprenant des politiques et des procédures visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles, des textes légaux et réglementaires applicables ainsi que de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes (CNCC) relative à cette intervention.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux, décrits ci-après, en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations. Dans le cadre de notre prestation d'assurance limitée et sur la base de notre jugement professionnel, nous avons :

- mis à jour notre connaissance de l'entité, de son environnement y compris des éléments du contrôle interne pertinents pour la préparation des Informations ;
- apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par l'entité visant à la conformité des Informations avec le Référentiel ;
- apprécié si les méthodes utilisées par l'Entité pour établir les Informations sont appropriées au regard du Référentiel et le cas échéant, apprécié la pertinence des changements de méthodes et hypothèses ;
- vérifié que les Informations ont été établies sur le périmètre indiqué dans le Référentiel ;
- sélectionné sur la base de notre jugement professionnel les informations que nous avons considérées les plus importantes, pour lesquelles nous avons :
 - mis en œuvre des procédures analytiques consistant à vérifier la cohérence de leurs évolutions et demander à la Direction, le cas échéant, des explications concernant des éléments inhabituels identifiés ;
 - réalisé des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection consistant à vérifier la correcte application des méthodes de calcul et hypothèses décrites dans le Référentiel et à rapprocher les données sous-jacentes des pièces justificatives ;
 - pour les estimations : Par entretien avec la Direction, nous avons pris connaissance de la méthode de calcul des données estimées. Nous avons apprécié le caractère approprié et la



correcte application de cette méthode ainsi que le caractère approprié des sources d'informations utilisées.

- pour les informations qualitatives : consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour les corroborer.
- apprécié la cohérence d'ensemble des Informations par rapport à notre connaissance de l'entité.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour formuler notre conclusion.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance limitée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ainsi que selon la norme internationale ISAE 3000 (révisée) ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Restrictions sur l'utilisation

Ce rapport est établi à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisé, diffusé ou cité à d'autres fins.

Les diligences mises en œuvre dans le cadre du présent rapport ne sont pas destinées à remplacer les enquêtes et diligences que les tiers ayant eu communication de ce rapport pourraient par ailleurs mettre en œuvre, et nous ne portons pas d'avis sur leur caractère suffisant au regard de leurs propres besoins.

Notre responsabilité à l'égard de One Pink S.A.S. est définie par la loi française et nous n'acceptons aucune extension de notre responsabilité au-delà de celle prévue par la loi française. Nous ne sommes redevables et n'acceptons aucune responsabilité vis-à-vis de tout tiers. Nous ne pourrions être tenus responsables d'aucun dommage, perte, coût ou dépense résultant d'un comportement dolosif ou d'une fraude commise par les administrateurs, les dirigeants ou les employés de One Pink S.A.S..

Ce rapport est régi par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou du présent rapport, ou de toute question s'y rapportant.

Labège, le 30 juin 2026

KPMG S.A.

Diego Dechelotte
Associé

Description	Formule de calcul	Type	Publié / Non publié	Explication en cas d'exclusion	Référence rapport
Informations générales					
1. Base de préparation					
Option permettant d'omettre les informations considérées comme classifiées ou sensibles		Oui / Non	Publié		1. 1.2.
Liste des informations classifiées ou sensibles omises		Texte	Publié		1. 1.2.
Base de préparation de l'état de durabilité (individuel / consolidé) ; dans le cas où le périmètre de reporting diffère de celui retenu dans les états financiers consolidés, description de cette différence et des raisons de cette situation		Texte	Publié		1. 1.2.
Information relative à la forme juridique		Texte	Publié		1. 1.1. a.
Information relative au(x) code(s) de classification sectorielle NACE		Texte	Publié		1. 1.1. a.
Information relative à la taille du bilan		€	Publié		1. 1.1. Modèle d'affaires
Information relative au chiffre d'affaires		€	Publié		1. 1.1. Modèle d'affaires
Information relative au pays des activités principales et à la localisation des actifs significatifs		Texte	Publié		1. 1.1. b.
Géolocalisation des sites détenus, loués ou exploités		Texte	Publié		1. 1.1. b.
Indication de l'obtention par l'entreprise d'un certificat ou d'un label ESG		Oui / Non	Publié		2. 2.1.
Information relative au certificat ou au label ESG (organismes émetteurs, date, note ou score attribué...)		Texte	Publié		2. 2.1.
2. Gouvernance					
Pourcentage de membres exécutifs et indépendants au sein de l'organe de gouvernance	Nombre de membres désignés comme indépendants au Conseil de Surveillance (CS) ou au Conseil d'Administration (CA) au 31 décembre, N. Définition : Un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou la direction de l'un ou l'autre, qui soit susceptible d'influencer son jugement. En ce sens, il convient de considérer comme un administrateur indépendant non seulement un administrateur non exécutif, à savoir un administrateur n'exerçant pas de fonctions de direction au sein de la société ou du groupe, mais également un administrateur n'ayant aucun lien d'intérêt particulier (actionnaire important, salarié, autre) avec ces derniers.	%	Publié		7. Gouvernance / Organe de gouvernance
Informations sur la représentation des salariés et des autres travailleurs		Texte	Publié		4.2. Dialogue social
Nombre d'actionnaires individuels	Somme des actionnaires individuels (personnes physiques et morales) au 31/12 de l'année de reporting, y compris les salarié.e.s et personnes assimilées.	#	Publié		7. Social / caractéristiques générales
% de demandes des salariés traitées par le CSE sur l'année	(Nombre de demandes remontées par les salariés traitées en CSE / Nombre de demande totales remontées en CSE) x100	%	Publié		7. SOCIAL / Dialogue social
Ratio de diversité de genre au sein de l'organe de gouvernance et pourcentage selon les autres aspects de diversité pris en compte par l'entreprise	Nombre de femmes occupant des postes de direction au 31 décembre N / Nombre total de membres occupant des postes de direction au 31 décembre N Pour GA, l'organe de gouvernance ici est le CODIR	%	Publié		7. Social / Diversité
Information sur l'identité et les responsabilités des personnes, du comité du conseil ou de tout organe similaire au sein des organes d'administration, de direction et de surveillance, responsables de la gestion ou de la supervision des impacts, risques et opportunités significatifs, avec indication de ceux qui sont traités directement par les organes d'administration, de direction et de surveillance sans délégation des décisions clés à d'autres organes ou à la direction, le cas échéant		Texte	Publié		2. 2.3
Information sur la manière dont les organes d'administration, de direction et de surveillance supervisent la définition d'objectifs liés aux impacts, risques et opportunités significatifs (ou à des groupes de ceux-ci / thématiques associées), ainsi que sur la manière dont ils suivent les progrès réalisés pour les atteindre		Texte	Publié		2. 2.3
Information sur la manière dont les organes d'administration, de direction et de surveillance prennent en compte les impacts, risques et opportunités significatifs dans la gestion ou la supervision de la stratégie de l'entreprise, de ses décisions relatives aux opérations majeures et de son processus de gestion des risques et des politiques associées, y compris l'indication du fait que ces organes ou personnes ont examiné les arbitrages liés à ces impacts, risques et opportunités		Texte	Publié		2. 2.3
Si l'entreprise dispose de dispositifs d'incitation pour les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance qui sont liés à des enjeux de durabilité, elle divulgue la manière dont la rémunération des membres est liée aux enjeux de durabilité, y compris : - une description des principales caractéristiques des dispositifs d'incitation ; - les objectifs ou indicateurs utilisés lorsque la performance est évaluée par rapport à des objectifs ou indicateurs spécifiques liés à la durabilité ; - la proportion de la rémunération variable dépendant d'objectifs ou d'indicateurs liés à la durabilité		Texte	Publié		2. 2.2.
3. Stratégie : Modèle d'affaires et initiatives liées à la durabilité					
Description des groupes significatifs de produits et/ou de services proposés, y compris les changements significatifs intervenus au cours de la période de reporting (nouveaux produits ou services, produits ou services retirés)		Texte	Publié		1. 1.1.
Description des marchés significatifs et/ou des groupes de clients servis (B2B, commerce de gros, commerce de détail, pays, etc.), y compris les changements significatifs intervenus au cours de la période de reporting (nouveaux marchés et/ou nouveaux groupes de clients, marchés et/ou groupes de clients retirés)		Texte	Publié		1. 1.1.
Description des principales relations d'affaires (fournisseurs clés, clients, canaux de distribution, consommateurs...)		Texte	Publié		1. 1.1 e.
Description des éléments clés de la stratégie qui sont liés aux enjeux de durabilité ou qui les affectent		Texte	Publié		1. 1.3.
4. Revenus de certains secteurs et exclusion des indices de référence de l'UE					

Information indiquant si l'entreprise exerce ses activités dans un ou plusieurs secteurs (armes controversées, culture et production de tabac, combustibles fossiles, production de produits chimiques)		Oui / Non	Non-publié	Pas de revenus issus de ces secteurs	N/C
Revenus issus des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)		€	Non-publié	Pas de revenus issus de ces secteurs	N/C
% du chiffre d'affaires provenant des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)		%	Non-publié	Pas de revenus issus de ces secteurs	N/C
Revenus issus de la culture et de la production de tabac		€	Non-publié	Pas de revenus issus de ces secteurs	N/C
% du chiffre d'affaires provenant de la culture et de la production de tabac		%	Non-publié	Pas de revenus issus de ces secteurs	N/C
Revenus issus du secteur des combustibles fossiles (charbon, pétrole et gaz)	Les revenus liés au secteur des énergies fossiles (charbon, pétrole et gaz) font référence aux revenus de l'entité provenant de l'exploration, de l'extraction, de la production, du traitement, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, des énergies fossiles	€	Non-publié	Pas de revenus issus de ces secteurs	N/C
% du chiffre d'affaires provenant du secteur des combustibles fossiles (charbon, pétrole et gaz)		%	Non-publié	Pas de revenus issus de ces secteurs	N/C
Revenus issus de la production de produits chimiques lorsque l'entreprise est un fabricant de pesticides et d'autres produits agrochimiques		€	Non-publié	Pas de revenus issus de ces secteurs	N/C
% du chiffre d'affaires provenant de la production chimique si l'entreprise est un fabricant de pesticides et autres produits agrochimiques		%	Non-publié	Pas de revenus issus de ces secteurs	N/C
Information relative à l'exclusion de l'entreprise de tout indice de référence de l'Union européenne aligné sur l'Accord de Paris	Les entreprises exclues des indices alignés sur l'Accord de Paris de l'UE sont les suivantes : (a) les entreprises qui tirent 1 % ou plus de leurs revenus de l'exploration, de l'extraction, de la distribution ou du raffinage du charbon dur et du lignite ; (b) les entreprises qui tirent 10 % ou plus de leurs revenus de l'exploration, de l'extraction, de la	Oui / Non	Non-publié	Pas d'exclusion	N/C
5. Parties prenantes clés					
Liste des principales parties prenantes de l'entreprise		Texte	Publié		1. 1.1 e.
Information relative à une cartographie des parties prenantes, incluant le niveau d'influence et d'intérêt de chaque partie prenante		Texte	En cours		1. 1.1 e.
Description synthétique de l'engagement des parties prenantes, incluant des informations sur les principales parties prenantes avec lesquelles l'entreprise a dialogué		Texte	Publié		1. 1.1 e.
Description des canaux mis à disposition des parties prenantes pour faire remonter directement leurs préoccupations ou leurs besoins et permettre leur traitement. En particulier, indication de l'existence éventuelle d'un mécanisme de réclamation. Elle doit également expliquer la manière dont l'entreprise évalue l'efficacité de ces canaux		Texte	Publié		4. 4.4.
6. Chaîne de valeur					
Une description générale de sa chaîne de valeur		Texte	Publié		1. 1.1 e.
7. Gestion des sujets matériels					
Information comprenant une description concise du processus et des étapes de prise de décision suivis par l'entreprise pour identifier les impacts, risques et opportunités ainsi que les thématiques associées, et pour en évaluer la matérialité, y compris l'approche retenue pour couvrir ses propres activités ainsi que sa chaîne de valeur en amont et en aval, les principales méthodologies, données d'entrée et hypothèses utilisées, ainsi que les considérations qualitatives ou les seuils quantitatifs appliqués		Texte	Publié		1. 1.3. & 2. 2.3.
Description du processus mis en place pour évaluer, hiérarchiser et suivre les impacts potentiels et avérés sur les personnes et l'environnement, en s'appuyant sur le processus de diligence raisonnable		Texte	Non publié	Pas de processus en place	N/C
Description du processus utilisé pour évaluer, hiérarchiser et suivre les risques et opportunités ayant ou pouvant avoir des effets financiers		Texte	Publié		2. 2.3.
Information comprenant une description concise des impacts significatifs avérés et potentiels, positifs et négatifs, y compris la manière dont ils affectent ou sont susceptibles d'affecter les personnes ou l'environnement, ainsi que des risques et opportunités significatifs de l'entreprise, en précisant les thématiques concernées et en indiquant comment et où ces impacts, risques et opportunités sont liés à ses propres activités et à sa chaîne de valeur en amont et en aval		Texte	En cours		1. 1.3. & 2. 2.3.
Montant investit en R&D	L'indicateur de performance, progression ou montant investi en R&D, est calculé sur la base de : → Montant des charges GA de personnel (sur la base des pointages) affecté à des projets Recherche, Développement et innovation de GA → Montant des dépenses Externes GA affecté à des projets Recherche, Développement et innovation de GA → Montant des Immobilisations GA affecté à des projets Recherche, Développement et innovation de GA	€	Publié		3.2. & 7. ENVIRONNEMENT / R&D
Changement climatique					
1. Risques climatiques					
Information indiquant si et comment l'entreprise a identifié des aléas climatiques et des événements de transition liés au climat à court, moyen et long terme, ainsi qu'une description des aléas climatiques et des événements de transition identifiés		Texte	Publié		3.3.1.
2. Pratiques, politiques et initiatives futures pour la transition vers une économie plus durable - Changement climatique					
Information relative aux politiques mises en place pour gérer les impacts, risques et opportunités significatifs liés à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci		Texte	Publié		3.3.2.
Information relative aux actions et aux ressources mobilisées en lien avec l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci		Texte	Publié		3.3.2.
3. Objectifs de réduction des GES et transition climatique					
Année cible et toute étape ou année cible intermédiaire		année	Publié		3.3.2.
Valeur de l'année cible et toute étape ou valeur cible intermédiaire	Objectif de décarbonation tel que validé SBTi.	tCO2e	Publié		3.3.2.
Année de référence		année	Publié		3.3.2.
Valeur de l'année de référence	Calculé selon la Méthode Bilan Carbone®	tCO2e	Publié		3.3.2.

Part du Scope 1 concernée par l'objectif		%	Publié		3. 3.2.
Part du Scope 2 concernée par l'objectif		%	Publié		3. 3.2.
Part du Scope 3 concernée par l'objectif		%	Publié		3. 3.2.
Une déclaration indiquant si les objectifs de réduction des émissions de GES sont basés sur la science et compatibles avec la limitation du réchauffement climatique à 1,5°C		Oui / Non	Publié		3. 3.2.
Information relative à tout autre objectif permettant de suivre l'efficacité des politiques et des actions liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci		Texte	Publié		3. 3.2.
4. Énergie et émissions de gaz à effet de serre					
Information relative à la consommation totale d'énergie de l'entreprise, exprimée en MWh, avec une ventilation entre la consommation d'électricité et de combustibles provenant de sources fossiles, renouvelables et nucléaires	<p>Total : Energie électrique achetée totale Renouvelable : 100% des contrats avec garantie d'origine + mix énergétique national pour les autres (16%) Fossile : 0% pour les contrats avec garantie d'origine + mix énergétique national pour les autres (4%) Nucléaire : 0% pour les contrats avec garantie d'origine + mix énergétique national pour les autres (80%)</p> <p>Total : Energie achetée totale Renouvelable : 100% des contrats d'électricité avec garantie d'origine + mix énergétique national pour les autres contrats d'électricité (16%) + biomasse + taux renouvelable du réseau de chaleur urbain TED (74%) Fossile : 0% pour les contrats d'électricité avec garantie d'origine + mix énergétique national pour les autres contrats d'électricité (4%) + conso gaz + conso fioul + part gaz du réseau de chaleur urbain TED (26%) Nucléaire : 0% pour les contrats d'électricité avec garantie d'origine + mix énergétique national pour les autres contrats d'électricité (80%)</p> <p>Ne figure pas dans cette liste la part de réseau de froid urbain TED car ne correspondant pas aux critères demandés</p>	Table	Publié		7. Environnement / Consommations énergétiques
Émissions totales de GES	Le bilan carbone N-1 est publié dans le rapport N et a été calculé selon la Méthode Bilan Carbone®	tCO2e	Publié		3. 3.2.
Émissions de GES Scope 1	Le bilan carbone N-1 est publié dans le rapport N et a été calculé selon la Méthode Bilan Carbone®	tCO2e	Publié		3. 3.2.
Émissions de GES Scope 2 (basées sur la localisation)	Le bilan carbone N-1 est publié dans le rapport N et a été calculé selon la Méthode Bilan Carbone®	tCO2e	Publié		3. 3.2.
Émissions de GES Scope 3	Le bilan carbone N-1 est publié dans le rapport N et a été calculé selon la Méthode Bilan Carbone®	tCO2e	Publié		3. 3.2.
Intensité GES (Émissions totales de GES / Chiffre d'affaires)		tCO2e/€	Publié		3. 3.2.
5. Transition climatique					
Réductions d'émissions de GES réalisées par levier de décarbonation		%	En cours		3.
Information relative au plan de transition pour l'atténuation du changement climatique		Texte	Publié		3. 3.2.
Information indiquant si et à quel horizon l'entreprise prévoit d'adopter un tel plan de transition		Texte	Publié		3. 3.2.
Description de la capacité à ajuster ou à adapter la stratégie et le modèle économique au changement climatique à court, moyen et long terme		Texte	En cours	Pas fait mais prévu dans le plan d'action	N/C
6. Élimination et stockage des GES					
Élimination et stockage totaux de GES	L'élimination et le stockage des GES font référence au retrait des gaz à effet de serre (GES) de l'atmosphère à la suite d'activités humaines délibérées. Cela inclut l'amélioration des nuits	tCO2e	Non-publié	Pas de stockage de GES via les activités	N/C
Description de l'élimination et du stockage de GES résultant de projets développés dans les opérations propres ou auxquels elle a contribué dans la chaîne de valeur en amont et en aval		Texte	Non-publié	Pas de stockage de GES via les activités	N/C
Pollution de l'air, de l'eau et du sol					
1. Pratiques, politiques et initiatives futures pour la transition vers une économie plus durable - Pollution					
Information relative aux politiques mises en place pour gérer les impacts, risques et opportunités significatifs liés à la pollution		Texte	Publié		3. 3.8.
Information relative aux actions et aux ressources mobilisées en lien avec la pollution		Texte	Publié		3. 3.8.
Information relative aux objectifs permettant de suivre l'efficacité des politiques et des actions liées à la pollution		Texte	Publié		3. 3.8.
Information relative aux quantités de polluants significatifs rejetés dans l'air, l'eau et les sols dans le cadre des activités propres de l'entreprise [par type de polluant, y compris les microplastiques]	Type de matériau polluant rapporté ainsi que la quantité émise dans l'air, l'eau et le sol en kg. Le caractère significatif des quantités de polluants est compris comme dépassant les seuils réglementaires.	kg	Non-publié	Pas de polluants significatifs rejetés (analyse faites conformément à la réglementation et conforme)	N/C
Information relative aux accidents environnementaux survenus au cours de la période de reporting concernant les rejets de polluants dans l'air, l'eau et les sols	Le caractère accidentel d'une pollution est compris comme situation exceptionnelle ayant entraîné une pollution ponctuelle significative	Texte	Publié		7 ENVIRONNEMENT / eau
Information relative au poids total des substances préoccupantes (SoC) et, séparément, au poids total des substances extrêmement préoccupantes (SoVHC)	Substances préoccupantes : Une substance qui : i. répond aux critères énoncés dans l'article 57 et est identifiée conformément à l'article 59(1) du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil (35) ; ii. est classée dans la partie 3 de l'annexe VI du règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil (36) dans l'une des classes de dangers ou catégories de dangers suivantes : catégories de cancérogénéicité 1 et 2 ;	kg	Non-publié	Pas de substances préoccupantes rejetées	N/C
Eau					
1. Pratiques, politiques et initiatives futures pour la transition vers une économie plus durable - Eau					
Information relative aux politiques mises en place pour gérer les impacts, risques et opportunités significatifs liés à l'eau et aux ressources marines		Texte	Publié		3. 3.6.
Information relative aux actions et aux ressources mobilisées en lien avec l'eau et les ressources marines		Texte	Publié		3. 3.6.
Information relative aux objectifs permettant de suivre l'efficacité des politiques et des actions liées à l'eau et aux ressources marines		Texte	Publié		3. 3.6.
Prélèvement total d'eau	Somme des prélèvements d'eau de l'ensemble des sites de l'entité, suivi et consolidé par le service SSE, communiqué à l'Agence de l'Eau chaque année pour redevance. Or, Paquet Fontaine lvy	m3	Publié		7. Eau

Consommation totale d'eau	Produit effectué selon la formule de fabrication du béton : nombre de m3 de béton produits sur l'année*200L d'eau puis divisé par 1000	m3	Publié		7. Eau
Prélèvement total d'eau [dans les sites situés dans des zones de stress hydrique élevé]	Quantité d'eau prélevée dans les limites de l'organisation (ou de l'installation); en outre, l'entreprise présente séparément la Quantité d'eau prélevée sur les sites qui se situent dans des zones exposées à un stress hydrique élevé	m3	Publié		7. Eau
Consommation totale d'eau [dans les sites situés dans des zones de stress hydrique élevé]	Quantité d'eau prélevée dans les limites de l'organisation (ou de l'installation); en outre, l'entreprise présente séparément la Quantité d'eau prélevée sur les sites qui se situent dans des zones exposées à un stress hydrique élevé	m3	Publié		7. Eau
Eau totale recyclée et réutilisée	(Volume d'eaux usées retraitées ou revalorisées / volume total d'eaux usées produites) x 100	m3	Non suivi	Pas de comptabilisation de l'eau recyclée et réutilisée	N/C
Eau totale stockée	Eau stockée = somme (volumes d'eau présents en stockage dans tous les réservoirs)	m3	Non suivi	Pas de comptabilisation de l'eau stockée	N/C
Ratio d'intensité hydrique	Total prélèvement de l'eau / chiffre d'affaires	m3/€	Publié		7. Environnement / Eau
Biodiversité					
1. Pratiques, politiques et initiatives futures pour la transition vers une économie plus durable - Biodiversité					
Information relative aux politiques mises en place pour gérer les impacts, risques et opportunités significatifs liés à la biodiversité et aux écosystèmes		Texte	Publié		3. 3.3.
Information relative aux actions et aux ressources mobilisées en lien avec la biodiversité et les écosystèmes		Texte	Publié		3. 3.3.
Information relative aux objectifs permettant de suivre l'efficacité des politiques et des actions liées à la biodiversité et aux écosystèmes		Texte	Publié		3. 3.3.
Information relative au nombre et à la superficie des sites détenus, loués ou exploités dans ou à proximité de zones sensibles pour la biodiversité	Les zones sensibles à la biodiversité incluent le réseau Natura 2000 de zones protégées, les sites du patrimoine mondial de l'UNESCO et les zones clés de biodiversité (KBA), ainsi que d'autres zones protégées, comme mentionné à l'annexe D de l'annexe II du règlement délégué (UE) 2021/2139 de la	# et ha	Publié		3. 3.3.
Utilisation totale des terres	Somme des surfaces suivantes : - surface totale imperméabilisée - surface totale dédiée à la nature sur site	ha	Publié		3. 3.3.
Surface totale imperméabilisée	Une zone scellée doit être comprise comme une zone où le sol original a été recouvert (par exemple, routes, bâtiments, parkings), la rendant imperméable et ayant un impact sur	ha	Publié		3. 3.3.
Surface totale dédiée à la nature sur site	Une zone orientée nature est une zone qui préserve ou restaure principalement la nature. Les zones naturelles/vertes peuvent être situées sur le site de l'organisation et peuvent inclure des zones orientées nature - voir aussi 2.6 pour la définition	ha	Publié		3. 3.3.
Surface totale dédiée à la nature hors site	Les zones proches de la nature peuvent également être situées en dehors du site de l'entité si elles	ha	Publié		3. 3.3.
Utilisation des ressources, économie circulaire et gestion des déchets					
1. Pratiques, politiques et initiatives futures pour la transition vers une économie plus durable - Utilisation des ressources, économie circulaire et gestion des déchets					
Information relative aux politiques mises en place pour gérer les impacts, risques et opportunités significatifs liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire		Texte	Publié		3. 3.4.
Information relative aux actions et aux ressources mobilisées en lien avec l'utilisation des ressources et l'économie circulaire		Texte	Publié		3. 3.4.
Information relative aux objectifs permettant de suivre l'efficacité des politiques et des actions liées à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire		Texte	Publié		3. 3.4.
2. Utilisation des ressources					
Information relative aux flux massiques annuels des matériaux pertinents utilisé	Poids total des principaux matériaux utilisés dans les activités : bois, béton, profilés aluminium	kg	Publié		1. 1.1.
Information relative aux ressources secondaires utilisées, exprimées en poids ou en pourcentage du poids total des principaux matériaux		%	Non-publié	Non pertinent	N/C
Information relative au taux de recyclabilité conçu de ses principaux produits et de leurs emballages		%	Non-publié	Pas de suivi du taux de recyclabilité des bâtiments. Pas d'emballage.	N/C
3. Économie circulaire					
Information qualitative ou quantitative relative à la durabilité attendue de ses principaux produits		Table/pourcentage	Non-publié	Bâtiment non-concerné	N/C
Information qualitative ou quantitative relative au degré de réparabilité de ses principaux produits		Texte	Non-publié	Bâtiment non-concerné par réparabilité	N/C
4. Gestion des déchets					
Information comprenant une description des flux de déchets de l'entreprise		Texte	Publié		3.3.4.
Génération annuelle totale de déchets [par non dangereux et dangereux]	Total des déchets dangereux et radioactifs générés, en kg, au 31 décembre, N. Et le total des déchets non-dangereux générés, en kg, au 31 décembre, N.	kg	Publié		7. Environnement / Déchets
- Quantité totale de déchets - Dont poids total des déchets revalorisés - Quantité totale de déchets générés et réutilisés (recyclés)	-Somme des déchets de tous types, générés par l'ensemble des activités du groupe : bureaux, usines et chantiers. - Somme des quantités de déchets ayant fait l'objet d'une revalorisation matière ou énergie. - Somme des déchets ayant fait l'objet d'une revalorisation matière	kg	Publié		7. Environnement / Déchets
Taux de revalorisation	Ratio entre : - Numérateur : poids total des déchets revalorisés (incluant revalorisation matière et énergie) - Dénominateur : Poids total des déchets générés	%	Publié		7. Environnement / Déchets
Taux de recyclage	Ratio entre : - Numérateur : Poids total des déchets ayant fait l'objet d'une revalorisation matière - Dénominateur : Poids total des déchets générés	%	Publié		7. Environnement / Déchets
Taux de revalorisation des déchets dangereux	Ratio entre : - Numérateur : Poids total des déchets dangereux revalorisés (incluant revalorisation matière et énergie) - Dénominateur : Poids total des déchets dangereux	%	Publié		7. Environnement / Déchets
Quantité totale de déchets dangereux revalorisés	Somme des déchets dangereux ayant bénéficié d'une revalorisation matière ou énergie	kg	Publié		7. Environnement / Déchets
Répartition de l'élimination des déchets en %	Taux de déchets incinérés avec revalorisation = ratio entre : poids total des déchets ayant subi une revalorisation énergétique (numérateur) et le poids total des déchets générés (dénominateur) Taux de déchets recyclés = ratio entre : le poids total des déchets ayant subi une revalorisation matière (numérateur) et le poids total des déchets générés (dénominateur) Taux de déchets non revalorisés = ratio entre : poids total des déchets non revalorisés (numérateur) et le poids total des déchets générés sur la période (dénominateur)	%	Publié		7. Environnement / Déchets

SOCIAL - Main-d'œuvre propre					
1. Caractéristiques générales					
Nombre total d'employés (ETP) [par type de contrat de travail (temporaire ou permanent)]	<p>Nombre d'employés équivalents temps plein (ETP) au 31 décembre, N (permanents et non-permanents) Comment calculer l'ETP : par exemple, un poste à temps plein correspond à un ETP de 1,0. Ainsi, 5 postes à temps plein correspondent à un ETP de 5,0. Un poste à temps partiel (c'est-à-dire 20 heures pour une semaine de travail de 40 heures) correspond à un ETP de 0,5. Avec trois postes à temps partiel, cela donne une valeur de 1,5.</p> <p>ETP permanents : Somme des collaborateurs ayant un contrat de travail à durée indéterminée (CDI) Les personnes en free-lance, en contrat d'intérim, les prestataires extérieurs ainsi que les stagiaires et les personnes en contrat d'apprentissage et de professionnalisation sont également exclus du périmètre. Seuls les CDI sont inclus.</p> <p>ETP non-permanent : Tous les contrats temporaires à temps plein et à temps partiel (au prorata en ETP), y compris les absents : contrats à durée déterminée seulement (hors alternants, comptabilisés à part). Ne pas inclure les stagiaires, les travailleurs intérimaires, les VIE (Volontaires d'expérience internationale), les travailleurs occasionnels/temporaires et les contributeurs externes fournis par une société externe.</p>	#	Publié		7. SOCIAL / Effectif
Nombre total d'employés (effectif) par type de contrat de travail (CDI ou CDD)	<p>Nombre total d'employés permanents et non permanents de l'entreprise au 31 décembre, N. Veuillez inclure : les contrats à durée indéterminée (CDI) à temps plein ou à temps partiel, les contrats à durée déterminée (CDD) hors alternants comptabilisés à part Exclusions : les contrats rémunérés à l'heure ou à la tâche, les stagiaires (rémunérés ou non), les VIE (Volontariat International en Entreprise), les salariés sous-traités par des agences de recrutement externes et les salariés des entités acquises au cours de l'année.</p> <p>Par type de contrat : - Nombre total de salarié ayant un contrat à durée déterminée - Nombre total de salarié ayant un contrat à durée indéterminée</p>	#	Publié		7. SOCIAL / Effectif
Nombre total d'employés (effectif) [par genre]	Effectif total en personnes physiques au 31 décembre N, ventilé : - Homme - Femme - Non-déclaré (le cas échéant)	#	Publié		7. SOCIAL / Effectif
Nombre total d'employés (ETP) [par genre]	ETP ventilé : - Nombre d'employés équivalents temps plein (ETP) au 31 décembre N (femme) - Nombre d'employés équivalents temps plein (ETP) au 31 décembre N (homme)	#	Publié		7. SOCIAL / Effectif
Nombre total d'employés (effectif ou ETP) [pays du contrat de travail]		#	Non-publié	Activité exclusivement en France	N/C
2. Informations supplémentaires sur la main-d'œuvre					
Taux de rotation des employés	(Nombre de salariés ayant quitté l'entreprise pendant l'année de référence / Nombre moyen de salariés pendant l'année de référence) x100	%	Publié		7. SOCIAL / Effectif
Taux d'absentéisme	<p>Indiquez le taux d'absentéisme des employés permanents et non permanents au cours de l'année N. Formule : $100 * \frac{\text{Nombre de jours d'absence payés et non payés pour les employés permanents et non permanents}}{\text{Nombre de jours contractuels théoriquement travaillés par les employés permanents et non permanents}}$</p> <p>Veuillez inclure : - Les jours d'absence des employés qui ont quitté l'entreprise au cours de l'année N - Les jours d'absence pour maladie ordinaire / maladie professionnelle - Les jours d'absence suite à un accident du travail ou de trajet - Les jours d'absence inexpliqués / injustifiés - Les jours d'absence pour grève et débrayage - Autres absences : suspension d'employé, heures payées mais non travaillées en raison d'un licenciement, congé de reclassement, licenciements économiques, travail à temps partiel pour raisons de santé, congé de reclassement, décès, fonction de juré...</p> <p>Veuillez exclure : - Les congés payés, non payés et sabbatiques - Les jours de récupération - Les congés maternité/paternité/adoption, les congés parentaux (autres que les congés maternité/paternité/adoption) - Absences pour suivre une formation - Congés pour créer une entreprise - Heures d'absence des employés remplaçants, des employés temporaires (employés engagés par une agence d'intérim), des stagiaires, des VIE (Volontariat International en Entreprise) - Contrats français pour une expérience professionnelle à l'international, des employés engagés par des sociétés externes qui travaillent dans les locaux de l'entreprise, des employés expatriés qui</p>	%	Publié		7. SOCIAL / Effectif
Part des femmes parmi les salarié.e.s à temps partiel	Ratio entre : - Numérateur = somme des femmes salariées à temps partiel au sein du Groupe - Dénominateur = somme des salarié.e.s à temps partiel au sein du Groupe	%	Publié		7. SOCIAL / Effectif
Effectif à temps partiel	Somme de tous les salarié.e.s sous contrat à temps partiel au sein du Groupe	#	Publié		7. SOCIAL / Effectif
Index égalité professionnel	L'index égalité Homme - Femme est calculé selon la méthode de calcul réglementaire de l'index Penicaud	#	Publié		7. SOCIAL / Diversité et inclusion
Turn-over subi	Ratio entre : - Numérateur = nombre de démissions, fins de périodes d'essai à l'initiative du salarié et les ruptures conventionnelles à l'initiative du salarié ayant eu lieu sur la période de reporting, uniquement sur les contrats à durée indéterminée (CDI) - Dénominateur = nombre de collaborateurs.rices en CDI en moyenne sur l'année de reporting	%	Publié		7. SOCIAL / Effectif
Information relative à la définition de la direction générale utilisée par l'entreprise		Texte	Publié		1. 1.1.
Ratio femmes-hommes au niveau du management	Numérateur : Nombre de femmes managers : total des salariés de sexe féminin occupant un poste de management (encadrement, direction, chef d'équipe, etc.). Dénominateur : Nombre d'hommes managers : total des salariées de sexe masculin occupant un poste de management. Manager = Encadrement d'au moins 1 personne selon l'organigramme	%	Publié		7. SOCIAL / Diversité
Nombre de travailleurs indépendants travaillant exclusivement pour l'entreprise et nombre de travailleurs temporaires fournis par des entreprises dont l'activité principale est l'« emploi »	Les entreprises peuvent se référer au code NACE 078 pour les travailleurs temporaires mis à disposition par des entreprises exerçant principalement des «activités liées à l'emploi»	#	Publié		7. SOCIAL / Effectif
3. Pratiques, politiques et initiatives futures pour la transition vers une économie plus durable - Main-d'œuvre propre					
Information relative aux politiques mises en place pour gérer les impacts, risques et opportunités significatifs liés à la main-d'œuvre propre de l'entreprise		Texte	Publié		4. Performances Sociales
Information relative aux plans d'action et aux ressources mobilisées pour gérer les impacts, risques et opportunités significatifs liés à la main-d'œuvre propre de l'entreprise		Texte	Publié		4. Performances Sociales

Information relative aux objectifs définis pour gérer les impacts, risques et opportunités significatifs liés à la main-d'œuvre propre de l'entreprise		Texte	Publié		4. Performances Sociales
4. Main-d'œuvre - Santé et sécurité					
Nombre total de blessures liées au travail enregistrables et de maladies professionnelles	Les cas de maladies professionnelles se réfèrent aux cas de maladies liées au travail dont l'entité a été informée par les personnes concernées, les agences de compensation ou les professionnels de la santé, ou aux cas qu'elle a identifiés par le biais de la surveillance médicale pendant la période de reporting. Dans ce contexte, les troubles musculo-squelettiques liés au travail sont inclus dans les maladies professionnelles (et non dans les blessures). En cas de télétravail, les blessures et maladies sont considérées comme liées au travail si la blessure ou la maladie est directement liée à l'exercice du travail plutôt qu'à l'environnement domestique général. En cas de blessures et de maladies survenues pendant qu'une personne est en déplacement pour le travail, celles-ci sont considérées comme liées au travail si l'employé effectuait des activités professionnelles dans l'intérêt de l'employeur au moment de la blessure ou de la maladie. Les accidents survenant pendant les déplacements, hors de la responsabilité de l'entité (c'est-à-dire lors des trajets quotidiens pour se rendre au travail et en revenir), sont soumis à la législation nationale applicable, qui régit leur catégorisation quant à savoir s'ils sont considérés comme liés au travail ou non. Les maladies mentales sont considérées comme liées au travail si elles ont été signalées volontairement par le travailleur concerné et si une évaluation d'un professionnel de santé agréé est incluse. Les accidents avec arrêt et les accidents sans arrêt. Sont à exclure : Les cas de COVID contractés sur le lieu de travail, les accidents de trajet (blessures résultant d'accidents survenus sur le trajet entre le domicile et le lieu de travail en dehors des heures de travail), les accidents liés au télétravail si l'accident est directement lié à l'environnement général du domicile, et les quasi-accidents (événement ou situation qui aurait pu causer un accident, mais qui n'a pas entraîné de blessure).	#	Publié		7. SOCIAL / Santé Sécurité
Nombre et taux d'accidents du travail enregistrables	Somme des décès dus à des accidents ou maladies professionnelles Sont à exclure : Les accidents mortels survenus sur le trajet entre le domicile et le lieu de travail en dehors des heures de travail.	#/%	Publié		7. SOCIAL / Santé Sécurité
Nombre total de décès résultant de blessures liées au travail et de problèmes de santé liés au travail	Nombre total de jours calendaires perdus pour cause d'accidents du travail et d'accidents mortels liés au travail, de maladies professionnelles et de décès liés à des maladies professionnelles entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année N, sans limite de durée. Veuillez inclure :	#	Publié		7. SOCIAL / Santé Sécurité
Nombre de jours perdus en raison de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies professionnelles	Ratio entre : - Numérateur : nombre d'accidents graves (HIPO - "High Potential") selon la définition interne GA, intérimaires compris, du 01/01 au 31/12 - Dénominateur : nombre d'heures travaillées réelles (heures totales, salariés + intérimaires) au 31/12 Ratio ensuite multiplié par 1 000 000 Le TF2 HIPO (Taux de fréquence des accidents du travail à haut potentiel accidentogène selon la définition posée : Article R4643-34 - Code du travail - Légifrance) correspond au nombre d'accidents du travail présentant un risque élevé de gravité, rapporté au nombre d'heures travaillées. Il est calculé en multipliant le nombre d'accidents HIPO sur une période donnée par 1 000 000, puis en divisant ce résultat par le nombre total d'heures travaillées sur la même période. Ce taux est généralement évalué sur une base annuelle glissante, en prenant en compte les 12 derniers mois cumulés à chaque date de mesure. Le TF2 HIPO constitue ainsi un indicateur clé de prévention, permettant de suivre la fréquence des événements à fort potentiel de gravité, indépendamment de leurs conséquences effectives définitions des accidents graves du Code du travail : - ayant entraîné la mort - ou paraissant devoir entraîner une incapacité permanente - ou ayant révélé l'existence d'un danger grave, même si les conséquences ont pu être évitées ainsi que toute maladie professionnelle ou à caract-ère professionnel		Publié		7. SOCIAL / Santé Sécurité
TF2 HIPO	TF2 : Ratio entre : - Numérateur : nombre d'accidents avec arrêt de travail, intérimaires compris du 01/01 au 31/12 - Dénominateur : nombre d'heures travaillées réelles (heures totales) au 31/12 Ratio ensuite multiplié par 1 000 000 TF1 : Ratio entre : - Numérateur : nombre d'accidents avec arrêt de travail, intérimaires exclus (synthèse ATAA) du 01/01 au 31/12 - Dénominateur : nombre d'heures travaillées réelles (heures totales) au 31/12 Ratio ensuite multiplié par 1 000 000 TG1 : Ratio entre : - Numérateur : nombre de jour d'arrêts intérimaires exclus (nombre de jour d'arrêt GA) au 01/01 au 31/12 - Dénominateur : nombre d'heures travaillées intérimaires exclus (heures travaillées GA) au 31/12 Ratio ensuite multiplié par 1 000		Publié		7. SOCIAL / Santé Sécurité
TF2, TF1, TG1	(Nombre de salariés couverts par un dispositif d'assurance santé / Nombre de salariés) x 100	%	Publié		4.3.
Information relative au pourcentage des personnes composant la main-d'œuvre propre de l'entreprise couvertes par un système de management de la santé et de la sécurité au travail fondé sur des exigences légales et/ou des normes ou lignes directrices reconnues					
5. Main-d'œuvre - Rémunération, négociation collective et protection sociale					
Information indiquant si l'ensemble des salariés perçoivent une rémunération égale ou supérieure au salaire minimum applicable dans le pays de reporting, déterminé directement par la législation nationale relative au salaire minimum ou par une convention collective	"Le salaire minimum" fait référence à la compensation minimale de l'emploi par heure ou autre unité de temps. Selon le pays, le salaire minimum peut être fixé directement par la loi ou par le biais d'accords de négociation collective. L'entité doit se référer au salaire minimum applicable pour le pays sur lequel elle fait son rapport.	Oui / Non	Publié		4. 4.2.
Écart de rémunération selon l'index égalité hommes / femmes	Selon la formule l'écart de rémunération réglementaire de l'index de l'égalité professionnelle Indique l'écart salarial moyen non ajusté entre les hommes et les femmes. Formule = ((A-B)/A)*100 - A : salaire annuel moyen des employés masculins permanents - B : salaire annuel moyen des employées féminines permanentes	%	Publié		4. 4.1. & 7. SOCIAL Rémunération
Ratio de rémunération totale annuelle entre l'individu le mieux payé de l'entreprise et la rémunération totale annuelle médiane des employés (excluant l'individu le mieux payé)	Ratio entre : - Numérateur = montant de la rémunération totale annuelle de la personne la mieux payée au sein du Groupe - Dénominateur = montant de la rémunération totale annuelle médiane de tous les employés.e.s du Groupe, à l'exclusion de la personne la mieux payée L'entité doit inclure : (a) tous les employés (b) considérer, en fonction des politiques de rémunération de l'entité, tous les éléments suivants : a. salaire de base b. avantages en espèces c. avantages en nature d. rémunération directe	%	Publié		7. SOCIAL / Rémunération
Pourcentage d'employés couverts par des conventions collectives	(Nombre de salariés couverts par des conventions collectives / Nombre de salariés) x 100	%	Publié		7. SOCIAL

Si les salariés de l'entreprise ne bénéficient pas d'une protection sociale par le biais de programmes publics ou d'avantages offerts par l'entreprise elle-même, elle doit divulguer les pays dans lesquels elle opère où les événements majeurs de la vie suivants ne sont pas couverts par les programmes de protection sociale existants : (a) la maladie ; (b) le chômage à compter du moment où le salarié travaille pour l'entreprise ; (c) les accidents du travail et les incapacités acquises ; et (d) le congé de maternité		Table	Non-publié	Les salariés bénéficient d'une protection sociale.	N/C
Nombre de salarié.e.s de plus de 55 ans	Somme des collaborateurs.rices ETP permanents de moins de 25 ans au sein du Groupe, au 31/12 de la période de reporting	#	Publié		7. SOCIAL / Intergénérationnel
Nombre de salarié.e.s entre 25 et 55 ans	Somme des collaborateurs.rices ETP permanents entre 25 et 55 ans au sein du Groupe, au 31/12 de la période de reporting	#	Publié		7. SOCIAL / Intergénérationnel
Nombre de salarié.e.s de moins de 25 ans	Somme des collaborateurs.rices ETP permanents de plus de 55 ans au sein du Groupe, au 31/12 de la période de reporting	#	Publié		7. SOCIAL / Intergénérationnel
% d'employés en situation de handicap parmi les cadres supérieurs	Les cadres supérieurs incluent tous les directeurs (PDG, directeur financier, directeur technique, etc.) ainsi que tous les membres occupant des postes de cadre intermédiaire et supérieur (directeurs, vice-présidents, chefs d'équipe, etc.) et excluent les membres du conseil d'administration.	%	Publié		7. SOCIAL / Handicap
% de personnes en situation de handicap dans l'entreprise (ventilé h/f)	Ratio entre : - Numérateur = nombre de collaborateurs.rices bénéficiant d'une RQTH au 31/12 de la période de reporting (tous contrats confondus, toutes entités incluses y compris les non-assujetties) - Dénominateur = nombre total de collaborateurs.rices sur l'effectif total Groupe (tous contrats confondus, toutes entités incluses y compris les non-assujetties)	%	Publié		7. SOCIAL / Handicap
6. Main-d'œuvre - Formation et développement					
Nombre moyen d'heures de formation annuelles par employé [par genre]	Veuillez indiquer le nombre moyen d'heures de formation des salariés (permanents et non permanents) ont suivi au cours de la période de reporting. Formule: le nombre total d'heures de formation dispensées / le nombre moyen de salariés pendant la période de reporting.	#	Publié		7. SOCIAL / Formation
Pourcentage de salariés ayant participé à des évaluations formalisées de la performance et du développement de carrière	Ratio entre : Numérateur : nombre total de salariés (hommes et femmes) ayant participé, sur la période considérée (souvent une année), à des activités régulières de : évaluation de la performance (entretiens annuels, objectifs suivis, feedbacks, etc.), développement de carrière (formations, plans de développement, coaching, mentoring, mobilité interne, etc.) Dénominateur : nombre total de salariés de l'entreprise sur la même période.	%	Publié		7. SOCIAL / Formation
7. Engagement avec la main-d'œuvre propre					
Description des canaux mis à disposition de sa main-d'œuvre propre pour porter directement à sa connaissance leurs préoccupations ou leurs besoins et pour qu'ils soient traités. En particulier, l'entreprise doit indiquer si elle dispose d'un mécanisme de réclamation. Elle doit également expliquer comment elle évalue l'efficacité de ces canaux.		Texte	Publié		6. 6.1.
8. Informations supplémentaires sur la main-d'œuvre propre - Politiques et processus relatifs aux droits de l'homme					
Information indiquant si les politiques de l'entreprise couvrent le travail des enfants		Oui / Non	Publié		4. 4.2. Droits humains et conformité sociale
Information indiquant si les politiques de l'entreprise couvrent le travail forcé		Oui / Non	Publié		4. 4.2. Droits humains et conformité sociale
Information indiquant si les politiques de l'entreprise couvrent la traite des êtres humains		Oui / Non	Publié		4. 4.2. Droits humains et conformité sociale
Information indiquant si les politiques de l'entreprise couvrent la discrimination		Oui / Non	Publié		4. 4.2. Droits humains et conformité sociale
Information indiquant si les politiques de l'entreprise couvrent la prévention des accidents		Oui / Non	Publié		4.3. Santé & Sécurité / Politique
Information indiquant l'existence d'un mécanisme de traitement des réclamations pour la main-d'œuvre propre de l'entreprise		Oui / Non	Publié		4. 4.2. Droits humains et conformité sociale
9. Incidents graves négatifs en matière de droits de l'homme					
Information indiquant si des incidents confirmés liés au travail des enfants ont été identifiés au sein de la main-d'œuvre propre de l'entreprise		Oui / Non	Non-publié	Pas d'incident confirmé	N/C
Information indiquant si des incidents confirmés liés au travail forcé ont été identifiés au sein de la main-d'œuvre propre de l'entreprise		Oui / Non	Non-publié	Pas d'incident confirmé	N/C
Information indiquant si des incidents confirmés liés à la traite des êtres humains ont été identifiés au sein de la main-d'œuvre propre de l'entreprise		Oui / Non	Non-publié	Pas d'incident confirmé	N/C
Information indiquant si des incidents confirmés liés à la discrimination ont été identifiés au sein de la main-d'œuvre propre de l'entreprise		Oui / Non	Non-publié	Pas d'incident confirmé	N/C
Information relative aux actions mises en œuvre pour traiter les incidents mentionnés ci-dessus		Texte	Non-publié	Pas d'incident confirmé donc pas d'actions	N/C
SOCIAL - Parties prenantes externes (notamment travailleurs de la chaîne de valeur, communautés affectées, consommateurs et utilisateurs finaux...)					
1. Pratiques, politiques et initiatives futures pour la transition vers une économie plus durable - Parties prenantes externes					
Information relative aux politiques mises en place pour gérer les impacts, risques et opportunités significatifs liés aux parties prenantes externes		Texte	Publié		4.3. Politique
Information relative à l'approche générale et aux processus mis en place pour fournir ou coopérer à des mesures de remédiation lorsque l'entreprise a causé ou contribué à un impact négatif significatif sur les travailleurs de la chaîne de valeur		Texte	Non-publié	Pas d'impact négatif significatif avéré sur l'exercice	
Nombre de partenaires, nombre de fournisseurs, nombre de sous-traitants, nombre de sous-traitants partenaires, nombre de sous-traitants partenaires signataires de la charte CARE	Les critères de sélection pour être un partenaire sont les suivants : - fait d'avoir effectué plusieurs chantiers avec GA Entreprise, pour un volume d'affaire significatif - obtention d'une note supérieure à 3.1/4 dans le système d'évaluation des sous-traitants - respect des engagements de l'entreprise en matière commerciale	#	Publié		7. Social / condition de travail de la chaîne de valeur
2. Incidents graves négatifs en matière de droits de l'homme					
Information relative aux incidents confirmés impliquant des parties prenantes externes (travailleurs de la chaîne de valeur, communautés affectées, consommateurs et utilisateurs finaux)		Texte	Publié		4.3. Incidents
Satisfaction client	Happiness Index = moyenne des notes de satisfaction client obtenues par projet sur l'année de reporting. Pour chaque projet, la note projet correspond à la moyenne des évaluations réalisées sur les phases achevées au cours de l'année, parmi les 4 phases suivies lorsque disponibles. L'indicateur consolidé correspond à la moyenne des notes projet, hors activités GA Services, usines PREGA et GA Immobilier Résidentiel.	Texte	Publié		7. Social / consommateurs & utilisateurs finaux
Conduite des affaires					

1. Pratiques, politiques et initiatives futures pour la transition vers une économie plus durable - Conduite des affaires					
Information relative aux politiques mises en place pour gérer les impacts, risques et opportunités significatifs liés à la conduite des affaires		Texte	Publié		6. 6.1. Politique
Information relative aux plans d'action et aux ressources mobilisées pour gérer les impacts, risques et opportunités significatifs liés à la conduite des affaires		Texte	Publié		6. 6.1. Politique
Information relative aux objectifs définis pour gérer les impacts, risques et opportunités significatifs liés à la conduite des affaires		Texte	Publié		6. 6.1. Objectif
2. Corruption et pots-de-vin					
Formule de calcul					
Information relative aux procédures de l'entreprise visant à prévenir, détecter, enquêter sur et traiter les allégations ou incidents liés à la corruption ou à la corruption active ou passive, y compris les actions mises en œuvre pour remédier aux manquements aux procédures et aux normes en matière de lutte contre la corruption et la corruption active ou passive		Texte	Publié		6. 6.1. Pratiques et actions mises en œuvre
Information relative aux formations en matière de lutte contre la corruption et la corruption active ou passive dispensées aux fonctions ou aux rôles les plus exposés au sein de l'entreprise, y compris les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance		Texte	Publié		6. 6.1. Pratiques et actions mises en œuvre
Nombre total de condamnations	Les condamnations pour violation des lois anti-corruption et anti-pots-de-vin font référence aux décisions finales rendues par un tribunal pénal à l'encontre d'un individu ou d'une entreprise concernant une infraction criminelle liée à la corruption et aux pots-de-vin, lorsque ces décisions judiciaires sont inscrites au casier judiciaire de l'État membre de l'Union européenne ayant prononcé la condamnation. Cette interprétation est conforme au concept de "condamnation" dans le cadre du Système européen d'information sur les casiers judiciaires (ECRIS). Les décisions émises par des autorités administratives ou réglementaires ne sont pas considérées comme des condamnations (même si ces décisions sont finales et juridiquement contraignantes).	#	Publié		6. 6.1. Pratiques et actions mises en œuvre
Montant total des amendes	Les amendes infligées pour violation des lois anti-corruption et anti-pots-de-vin font référence aux pénalités monétaires obligatoires résultant de violations des lois anti-corruption et anti-pots-de-vin imposées par un tribunal, une commission ou une autre autorité gouvernementale, qui sont versées au trésor public et qui sont reconnues dans les états financiers de l'entité pendant la période de reporting. Il convient de noter que le montant total des amendes rapportées n'a pas besoin de correspondre directement au nombre de condamnations rapportées, car la portée des deux indicateurs n'est pas nécessairement équivalente.	€	Publié		6. 6.1. Pratiques et actions mises en œuvre
3. Engagement politique et activités de lobbying					
Informations sur l'adhésion et le rôle de l'entreprise dans les associations professionnelles, syndicats et toute autre organisation engagée dans des activités politiques et de lobbying		Texte	Publié		6. 6.1.
4. Litiges					
Nombre total d'incidents de discriminations, y compris de harcèlement, signalés sur l'année	Somme des incidents remontés via la ligne d'alerte	#	Publié		7. GOUVERNANCE / Litiges
Nombre de plaintes déposées via les canaux permettant aux membres du personnel de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations (y compris les mécanismes de réclamation)	Somme des incidents remontés via la ligne d'alerte	#	Publié		7. GOUVERNANCE / Litiges
Montant total des amendes matérielles, des pénalités et des indemnisations pour dommages résultant des incidents et des plaintes divulgués ci-dessus		€	Publié		7. GOUVERNANCE / Litiges
6. Gestion de la relation avec les fournisseurs incluant les pratiques de paiement					
L'entreprise dispose-t-elle d'un code de conduite des fournisseurs ?		Oui / Non	Publié		4.4. Condition de travail sur la chaîne de valeur
Pourcentage de nouveaux fournisseurs qui ont été évalués selon des critères environnementaux et sociaux	Ratio entre : - Numérateur : nombre de sous-traitants partenaires ayant répondu à la préqualification VIACO comportant une partie sur l'évaluation de leur démarche RSE - Dénominateur : nombre total de sous-traitants partenaires du Groupe	%	Publié		4.4. Condition de travail sur la chaîne de valeur
Part des fournisseurs ciblés avec des contrats contenant des clauses sur les exigences environnementales, du travail et des droits de l'homme par principales catégories de fournisseurs		%	Non suivi		4.4. Condition de travail sur la chaîne de valeur
Part des fournisseurs ciblés ayant fait l'objet d'une évaluation ESG par principales catégories de fournisseurs (incluant certification et notations ESG)		%	Non suivi		4.4. Condition de travail sur la chaîne de valeur
Part des fournisseurs ciblés couverts par un audit ESG sur site par principales catégories de fournisseurs		%	Publié		4.4. Condition de travail sur la chaîne de valeur
Part des acheteurs formés aux achats responsables et/ou comment le code de conduite est diffusé	Ratio entre : - Numérateur : nombre d'acheteurs du Groupe ayant suivi la formation interne "Achats responsables et durables" - Dénominateur : Nombre total d'acheteurs au sein du Groupe	%	Publié		4.4. Condition de travail sur la chaîne de valeur
Part des fournisseurs audités ou évalués engagés dans des actions correctives ou du renforcement des capacités par principales catégories de fournisseurs		%	Non suivi		4.4. Condition de travail sur la chaîne de valeur
Description des conditions de paiement standard de l'entreprise en nombre de jours par principale catégorie de fournisseurs		Texte	Non-publié	L'enjeu Relation Fournisseurs ne ressort pas matériel de l'analyse de double matérialité	
Information indiquant si l'ensemble des paiements effectués au cours de la période de reporting étaient conformes aux conditions de paiement standard de l'entreprise		Oui / Non	Non-publié	L'enjeu Relation Fournisseurs ne ressort pas matériel de l'analyse de double matérialité	
Cybersécurité					
Information relative aux politiques mises en place pour gérer les impacts, risques et opportunités significatifs liés à la cybersécurité		Texte	Publié		7. GOUVERNANCE / Cybersécurité
Information relative aux plans d'action et aux ressources mobilisées pour gérer les impacts, risques et opportunités significatifs liés à la cybersécurité		Texte	Publié		7. GOUVERNANCE / Cybersécurité
Information relative aux objectifs définis pour gérer les impacts, risques et opportunités significatifs liés à la cybersécurité		Texte	Publié		7. GOUVERNANCE / Cybersécurité